

**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

L'ESPACE DAKAR-RUFISQUE EN DEVENIR

**de l'héritage urbain
à la croissance industrielle**



Alain DUBRESSON



ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser au :

SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'ORSTOM
70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY (France)

- Tout paiement sera effectué par chèque bancaire barré ou par C. C. P., au nom du Service des Publications ORSTOM-C. C. P. : 22.272-21 Y PARIS.
- Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

I - CAHIERS ORSTOM

BIOLOGIE
ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET PARASITOLOGIE
HYDROBIOLOGIE
HYDROLOGIE

Océanographie
PÉDOLOGIE
SCIENCEs HUMAINES

<i>séries trimestrielles</i>	Abonnement :	France 120 F. Etranger 156 F.	36,30 US dollars
GÉOLOGIE - <i>série semestrielle</i>	Abonnement :	France 96 F. Etranger 120 F.	28,00 US dollars

II - BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRIINAIRE

12 numéros par an (15 fascicules)	Abonnement :	France 115 F. Etranger 130 F.	30,25 US dollars
--------------------------------------	--------------	----------------------------------	------------------

Nous vous signalons, dans la même Collection :

Essai sur la transition de la société Mahafaly vers les rapports marchands (Madagascar)

Alain BERNARD

Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 90

406 p., 15,5 x 24, ISBN 2-7099-0506-X 53,50 F ttc

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'O.R.S.T.O.M.
N° 106

O. R. S. T. O. M.
PARIS
1979

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une
« part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et
« non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et courtes cita-
« tions dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction inté-
« grale, ou partielle, faits sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants
« cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait
« donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. »

**L'ESPACE DAKAR-RUFISQUE EN DEVENIR:
de l'héritage urbain à la croissance industrielle**

par
Alain DUBRESSON
Agrégré de Géographie
Assistant à l'Université de Paris X Nanterre

Cet ouvrage reprend les grandes lignes d'une thèse de 3e cycle soutenue le 19 juin 1976 devant un jury composé de :

- Paul PELISSIER, Professeur à l'Université de Paris X, Président du Comité Technique de Géographie de l'ORSTOM, Directeur de thèse ;
- Gilles SAUTTER, professeur à l'Université de Paris I, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études ;
- Assane SECK, Professeur à l'Université de Dakar, Ministre d'État de la République du Sénégal, chargé de la Culture.

Cet ouvrage a été publié avec le concours du Centre d'Études Géographiques sur l'Afrique Noire de l'Université de Paris X.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : L'ESPACE URBAIN RUFISQUOIS : CROISSANCE ET PROBLEMES D'AMENAGEMENT,

Chapitre I : Rufisque, ville de l'arachide ; un héritage bloqué par l'émergence de Dakar.

1. Un comptoir commercial transformé en ville de l'arachide.
2. L'ombre portée dakaroise ; de la décision politique au déclin de Rufisque.

Chapitre II: Une croissance démographique rapide dont le rythme s'accélère.

1. Les instruments de mesure
2. Les caractères démographiques de la croissance urbaine depuis 1945.
3. Quelques aspects de la structure démographique de la population en 1972

Chapitre III: Dynamique, organisation actuelle et problèmes d'aménagement de l'espace urbain.

1. Evolution et types de croissance spatiale de la ville.
2. L'organisation de l'espace urbain: un double déséquilibre
3. Les problèmes d'aménagement ; un

Plan Directeur d'Urbanisme déjà
dépassé?

DEUXIEME PARTIE : RUFISQUE DANS LE CAP VERT : DU
BLOCAGE DES FONCTIONS AU RESERVOIR
DE MAIN D'OEUVRE.

- Chapitre I : Les fonctions urbaines: regressions
et dépendance.
1. Une aire d'influence commerciale
réduite
 2. Une régression du nombre d'unités
industrielles
 3. Une ville sous tutelle politique
et administrative
- Chapitre II : Les incidences des problèmes de
fonction: vers une banlieue dakaroise
1. Les incidences sur la population
active
 2. Les incidences sur le role de
Rufisque dans la région du Cap Vert:
de la ville satellite à la banlieue?
- Chapitre III : Croissance urbaine et espace rural:
la faiblesse du pouvoir d'encadrement
de Rufisque
1. Paysages et utilisations de
l'espace
 2. Une propriété foncière citadine
qui s'accroît au bénéfice de Dakar
 3. L'animation de l'espace rural.

TROISIEME PARTIE : LES EXCROISSANCES ORIENTALES DE
DAKAR : ESPACE INDUSTRIEL ET
REJETS URBAINS.

- Chapitre I : La genèse de l'espace industriel
entre Thiaroye et Mbaou
1. Les effets de la seconde guerre
mondiale.

2. La nouvelle orientation de la politique coloniale et ses conséquences sur la croissance industrielle (1950-1960)

3. La politique industrielle du gouvernement sénégalais et le renforcement de l'armature entre Thiaroye et Mbaou

Chapitre II : La structure industrielle et son fonctionnement

1. Les éléments de la structure industrielle

2. Le fonctionnement de la structure: les liaisons axe-extérieur et les relations interindustrielles

Chapitre III : Le fait industriel et le fait urbain: une contiguïté sans liens

1. La faiblesse des effets paysagiques de l'axe industriel.

2. Un rejet dakarois à l'extérieur de l'agglomération : les lotissements des km 13 et 15.

CONCLUSION.

BIBLIOGRAPHIE.

INTRODUCTION

Finistère ouest africain, figure de proue grossièrement triangulaire avancée en éperon dans l'Atlantique, la presqu'île du Cap Vert est doublement originale au sein de l'espace sénégalais.

Cette apophyse a été tardivement accolée à la partie du bassin sédimentaire enserrée par les limites administratives de l'Etat. Préparé par la tectonique (horsts paléocènes de Ndiass et de Dakar, exondation du substratum marno-calcaire lutétien au Miocène) ainsi que par les éruptions volcaniques accompagnant des cassures récentes (système de Dakar puis système des Mamelles), le rattachement de la presqu'île au corps principal du bassin sénégalais résulte des pulsations du niveau marin et des oscillations climatiques du Quaternaire. Accumulations progressives de sable et constructions de cordons dunaires surtout puissants sur le littoral septentrional donnent à l'ensemble un caractère de pseudo tombolo. En dépit de l'inégal recouvrement du substratum éocène, la position en longitude, l'encadrement océanique, l'influence de

l'alizé maritime Nord-Nord-Est favorisant le maintien d'une flore relique a affinités guinéennes confèrent au Cap Vert un milieu spécifique dont les fraîches températures de janvier-février ne sont pas un des moindres agréments.

Cet espace étroit (550 km²), limité à l'Ouest par la "falaise de Thiès", ne représente que 0,28% de la superficie totale du pays. Or, il portait en 1970 près de 700.000 habitants et les résultats du recensement d'avril 1976 lui en attribuent environ 950.000, soit une densité moyenne de 1.727 h/km². Concentrant 20% de la population sénégalaise, le Cap Vert regroupe à la même date 88% des entreprises et 79,4% des emplois industriels, 63% des salariés du secteur moderne, 87% des salariés du secteur privé et 46% des fonctionnaires. Tout porte à croire qu'en 1980 le million d'habitants sera largement dépassé : le schéma directeur en prévoit 1.240.000 et les dernières projections démographiques donnent 1.260.000 habitants au Cap Vert en 1981, soit 21,4% de la population du pays.

La croissance démographique et l'importance des fonctions tertiaires et secondaires sont évidemment liées à la présence de Dakar, capitale jadis conçue pour encadrer un immense territoire, commune dont les limites se confondent avec celle d'une région, mais qui est privée depuis 1960 du vaste hinterland que constituait l'ex fédération d'AOF.

Le taux d'urbanisation du Cap Vert est très élevé (85% contre 30% pour la moyenne nationale), mais le semis urbain ne se résume pas à la seule ville de Dakar. L'examen d'une carte et un simple parcours dans la presqu'île révèlent en effet l'existence d'une trilogie autour de laquelle s'anime la vie urbaine : Dakar, Pikine et Rufisque constituent trois ensembles originaux par la densité du bâti et la forte population qui s'y concentre. En fonction des travaux déjà publiés, en particulier ceux

d'A. SECK et de M. VERNIERE consacrés respectivement à Dakar et Pikine, guidé par le souci de compléter la connaissance de la presqu'île sans être enfermé dans une problématique trop étroite et spécialisée, il nous a paru utile de tenter une approche géographique de l'organisation de l'espace à l'Est de l'agglomération dakaroise. La présence à faible distance de la capitale justifie à cet égard la direction de recherche : il s'agit d'appréhender les effets de la poussée dakaroise. Or le milieu concerné n'est pas vide. On y décèle un héritage d'une ancienne organisation de l'espace, Rufisque, ce qui pose des problèmes d'insertion et de redéfinition du rôle régional. Le métamorphisme péri urbain prend d'autre part des formes différentes selon la plus ou moins grande proximité du front d'urbanisation : lotissements, unités industrielles, réajustements des productions agricoles. Tout cela apparaît dans le paysage du Cap Vert : il existe à 25 km de Dakar une ville de 80 - 85.000 habitants; la route Dakar-Rufisque est jalonnée par un espace industriel au Sud et des lotissements au Nord. les vergers sont nombreux le long des axes de communication et la nature des cultures pratiquées montre que la campagne est au service de la ville. Ces caractéristiques suscitent de multiples interrogations : pourquoi y a-t-il un organisme urbain si important près de la capitale? Quelle est son organisation et quelles sont ses fonctions? Y a-t-il des liens entre les phénomènes urbains et industriels contigus dans l'espace? Toutes ces questions convergent vers la définition d'une problématique générale dans laquelle elles s'insèrent aisément : quels sont les effets spatiaux du dynamisme dakarois à l'Est du Cap Vert? Constatant la diffusion du pouvoir de commandement de la capitale, il est ainsi légitime de se demander s'il existe des noyaux locaux, des pôles secondaires doués d'une dynamique propre qui les rend apte à disputer le contrôle de l'espace à Dakar et si Rufisque est dans ce cas. Pour répondre à ces questions, la méthode utilisée s'appuie sur le concept "d'efficacité paysagique" élaboré par P. GOUROU, qui

permet de prendre en compte la dimension spatiale et historique des phénomènes.

Des limites s'imposent à cette recherche. Il existe en effet des publications ou des travaux non publiés qu'il était inutile de reprendre pour tomber dans des redites : ainsi J.C. PINSON, dès 1963, décrivait analytiquement les quartiers de Rufisque dans un DES consacré entièrement à la ville. Nous n'avons pas jugé bon de recommencer la même analyse, et une autre méthode d'approche de l'espace urbain a été adoptée : elle met l'accent sur les rapports entre des types d'évolution et les problèmes actuels d'aménagement. De même, J.C. ARNAUD soutenait en 1971 à Strasbourg une thèse consacrée à l'économie maraîchère et fruitière du Cap Vert. Nous avons donc écarté les questions relatives aux nouvelles techniques de production pour tenter de dégager l'originalité de la mise en valeur de l'Est de la presqu'île.

Des aspects ont par ailleurs été délaissés, car la logique de la démarche adoptée impliquait des choix : l'accent a été mis plus sur l'évolution de "l'espace social" qu'est la ville de Rufisque que sur la "société spatialisée" que constituent les citadins. De même, c'est l'espace industriel Thiaroye-Mbao qui a été privilégié plus que la condition ouvrière. C'est dire que ce travail, loin d'être exhaustif, n'a pas été conçu comme une "somme" ou une "mise au point", mais comme une simple contribution, en particulier à la connaissance d'une ville dans laquelle on n'a pas vécu et enseigné trois ans sans en conserver quelque attachement.

PREMIÈRE PARTIE

**L'ESPACE URBAIN RUFISQUOIS : CROISSANCE
ET PROBLÈMES D'AMENAGEMENT**

CHAPITRE I

RUFISQUE, VILLE DE L'ARACHIDE : *UN HÉRITAGE BLOQUÉ PAR L'ÉMERGENCE DE DAKAR*

Précédant les questions relatives au tissu urbain et aux relations actuelles entre la ville, la capitale et l'espace cap verdien, la première des interrogations porte sur l'existence même de Rufisque : comment expliquer la présence d'un organisme urbain si important à 25 km seulement de Dakar, ancienne capitale de l'AOF et quatrième agglomération d'Afrique Occidentale?.

1. UN COMPTOIR COMMERCIAL TRANSFORMÉ EN VILLE DE L'ARACHIDE

Rufisque est probablement un des plus anciens établissements lebou de la presqu'île du Cap Vert (XVI^{ème} siècle, voire XV^{ème}). Mais ni le recueil des traditions orales auprès des chefs de quartier, ni les sources écrites actuellement connues ne permettent de préciser la date ou l'époque de sa fondation, d'autant plus que la chronologie de la progression des groupes lebous reste imprécise tandis que les historiens s'interrogent toujours sur l'origine même des populations regroupées sous ce vocable. D'après la tradition orale, c'est de Kounoune (4 km au Nord de la ville actuelle) que sont venus les fondateurs de Rufisque. Le site, découvert

par un chasseur qui avait suivi le marigot de Sangalkam, aurait été défriché par quatre groupes familiaux, les GUEYE, les N'DOYE, les NDOP et les MBENGUE (créateurs de Ndunkou), qui s'établirent en bord de mer, au milieu d'une clairière aménagée par le feu, chaque groupe disposant de son propre espace. Cette clairière fut agrandie d'abord vers l'Est avec l'arrivée de Demba Diaw DJEGAL, premier chef de quartier de Tiawlène et de Babacar GUEYE, fondateur de Merina. Autour des noyaux de base vinrent s'agglomérer de nouveaux "quartiers" (1) en particulier Diokoul ("les derniers arrivés"). Aucun élément ne permet de dater cet épisode. L'étymologie n'est pas plus précise : l'historien R. MAUNY propose au moins trois solutions quant au nom portugais, et la discussion reste ouverte au sujet des termes wolof (2). Ce n'est que dans les textes de la fin du XVI^{ème} siècle que Rufisque est régulièrement citée comme comptoir commercial, dont l'histoire mouvementée n'entrave cependant pas les fonctions modestes, du fait de la proximité de Gorée, mais constantes, de centre d'avitaillement. De Hann à Toubab Dialo, la côte incurvée n'offre en effet aucune échancrure et s'ourle d'un cordon dunaire inégalement puissant ou de falaises taillées dans les calcaires yprésiens et les grès du Paléocène et du Maestrichien. Il n'existe aucun abri pour relacher, sauf à Rufisque, où un épanchement basaltique post lutétien rompt la monotonie du cordon dunaire et provoque un léger décrochement de la ligne de rivage, favorisant ainsi l'existence d'une petite rade relativement abritée durant la saison sèche où soufflent les alizés. Le marigot de Sangalkam débouche dans cette rade (Rio Fresco ou Rio Fusco), mais

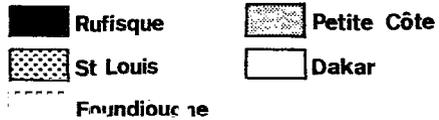
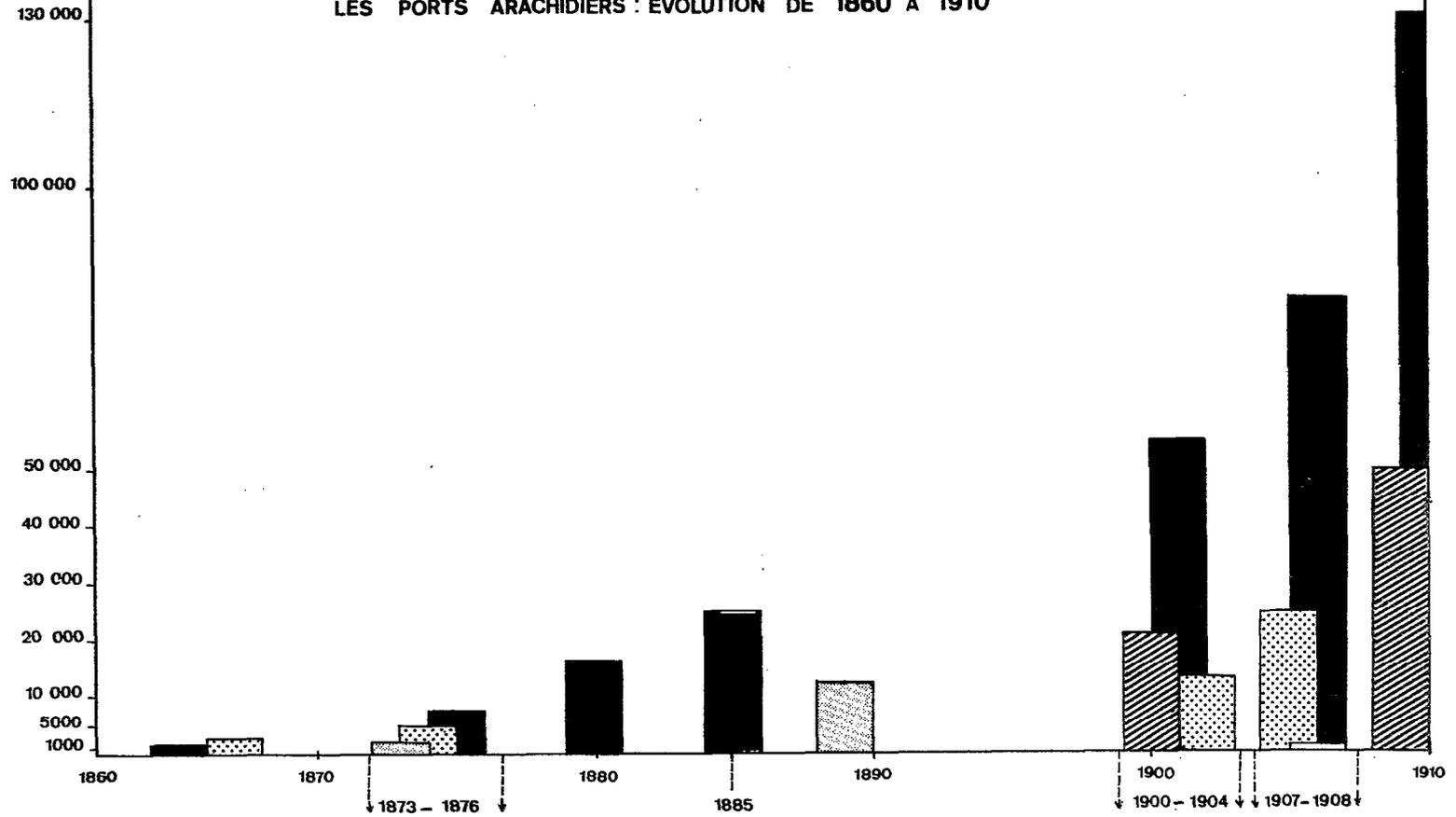
-
- (1) Le terme est utilisé parce qu'il correspond historiquement à l'implantation précise d'un groupe familial et reste perçu comme tel par la population actuelle.
- (2) En portugais Rio Fresco (la rivière fraîche)
 Refresco (le rafraichissement, le lieu d'escale)
 Rio Fusco (la rivière noirâtre, sale)
 ou en wolof "tin guedj" (puits de la mer)
 ou "tangué guedj" (la clairière défrichée par le feu au bord de la mer).

rien ne permet de savoir si on y puisait l'eau douce ou si on utilisait les larges trous à contours géométriques (puits ?) qui apparaissent aujourd'hui en période de marée de mortes eaux. Or, pratiquement délaissée au début du XIX^{ème} siècle, Rufisque devient après 1860 la "ville de l'arachide", dont les activités vont définitivement ruiner le commerce goréen et retarder la promotion de Dakar, en 1880 Rufisque expédie plus de 23.000 tonnes d'arachides contre moins de 6.000 à Saint Louis, alors que Dakar, fondée en 1857, a un commerce nul. Une combinaison de quatre facteurs explique la valorisation d'un site portuaire pourtant médiocre en regard de la rade dakaroise. L'apparition de la *République Lebou* (1790-1857), à l'extrémité de la presqu'île, est capitale. Ses limites géographiques furent fixées sur une ligne joignant Sisga au Sud (un arbre entre Thiaroye et Mbao) et Ouanou Al Samba au Nord (puits ou fontaine entre les lacs Youi et Mbeubeusse). Rufisque en était exclue et continuait à faire partie du royaume du Cayor : or l'existence d'une frontière politique, d'un nouveau maillon sur le circuit de traite et surtout l'instauration de taxes nouvelles sur les caravanes d'arachides (1) ne pouvait qu'inciter les commerçants goréens à se déplacer sur les lieux de traite plus favorables. Ce déplacement s'inscrit dans un *contexte économique nouveau* (2), où profit, concurrence et liberté de commerce sont incompatibles avec les méthodes de traite en cours dans la République Lebou. C'est d'une véritable course en avant sur la route de l'arachide que Rufisque va ainsi bénéficier, car *sa situation* - compte tenu des techniques de

-
- (1) en 1853, on achetait le boisseau d'arachides 5 francs dans la République Lebou et 1,50 francs à Rufisque.
- (2) démantèlement du régime de l'exclusif entre 1817 et 1850 ; triomphe du libre échange à partir de 1860 ; diffusion de l'arachide comme culture de rente.

Trafic (en tonnes)

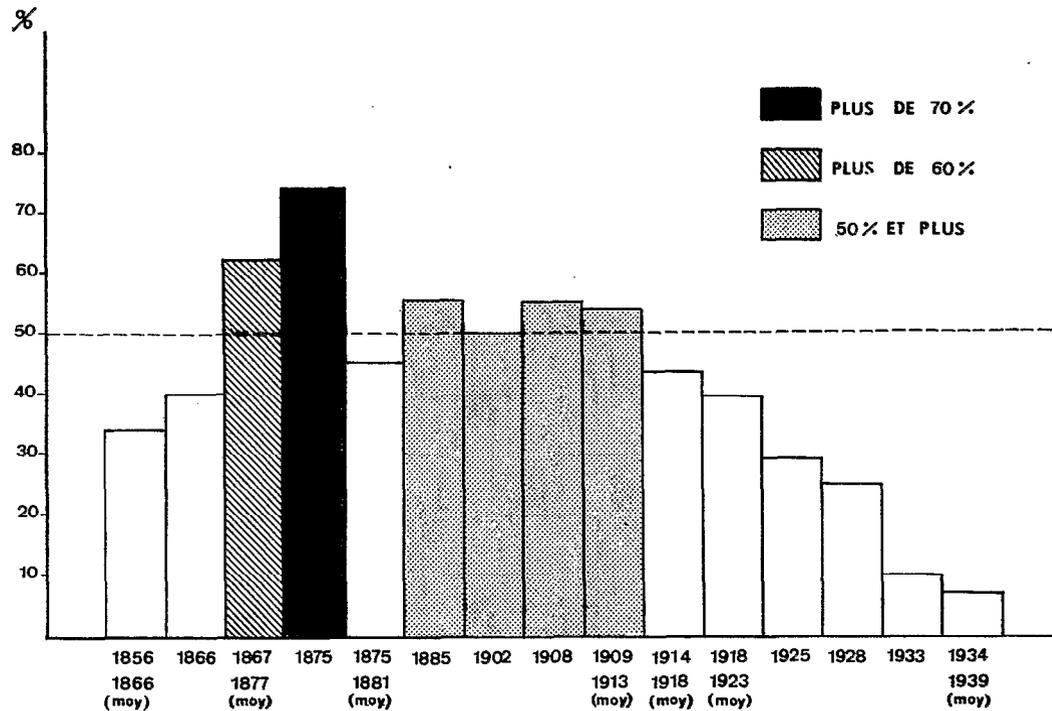
LES PORTS ARACHIDIERS : EVOLUTION DE 1860 A 1910



transport terrestre et maritime de l'époque (caravanes de boeufs et de chameaux pour les longs parcours, "vapeurs" de faible tonnage) et de la difficulté à gagner la Petite Côte (il fallait traverser le massif de Ndiass) - était alors quasi idéale : c'était le premier débouché maritime des pistes du Cayor. *La progression militaire* des troupes de FAIDHERBE, l'annexion du Cayor (1886) et la main mise progressive sur le Sine et le Saloum contribuèrent par la suite au renforcement de l'influence rufisqueoise en brousse. Lorsqu'en 1885 le chemin de fer Dakar-Saint Louis est inauguré, Rufisque a 20 ans d'avance sur Dakar : les grandes maisons de traite ont leur siège dans une ville qui exporte plus de 55% des arachides du Sénégal (figures 1 et 2) et où tout est conçu pour la graine. Au début du XX^{ème} siècle, Dakar bien que relié à l'intérieur du Sénégal, n'est encore qu'un promontoire avancé : Rufisque est alors le plus grand centre d'affaires du pays.

Cette puissance n'est guère imputable aux conditions naturelles. La fonction d'abri n'a d'effets relatifs qu'en saison sèche, et la rade est largement ouverte aux grosses houles d'hivernage et de marées de vives eaux (équinoxes). Or, l'activité commerciale culmine entre février et avril, et l'approche de la côte est alors très difficile. De plus, il n'y a pas de profondeurs marines au droit de Rufisque : l'isobathe -10 m est à plus de 1.500 m au large et la pente des plages est faible, ce qui favorise les rouleaux successifs et le déferlement des houles longues. Rufisque n'est donc pas un port en eau profonde ; c'est une rade équipée (en 1905, deux wharfs de 200 m de long appuyés sur des pieux à vis) dont les inconvénients sont compensés par une organisation minutieuse du transbordement (flotille de cotres et de chalands assurant des navettes rapides entre les wharfs et les vapeurs ancrés au large) et par d'excellentes articulations internes entre le port et la voie ferrée (système Decauville dont les 14 km de voies métriques gérées par la municipalité sillonnent les rues et desservent en 1908 15 ha d'entrepôts dont la capacité de stockage dépasse 30.000 tonnes).

LA PART DE RUFISQUE DANS L'EXPORTATION DES
ARACHIDES AU SENEGAL (RETROSPECTIVE)



En 1910, avec 57% des exportations d'arachides, 1.500 entrées de navires et 190.000 tonnes de trafic (dont 50.000 à l'importation), Rufisque n'est pas en position de faiblesse par rapport au nouveau port construit à Dakar, où la prépondérance du charbon (75% du trafic total) traduit la fonction d'escale mais montre que la jeune capitale de l'AOF est encore mal intégrée aux circuits commerciaux du pays. Tandis que Dakar est d'abord un centre d'avitaillement travaillant pour un espace océanique, Rufisque est au débouché d'une toile d'araignée dont les ramifications interviennent en profondeur le Cayor et le Baol ; si l'arachide constitue le principal, sinon l'unique, produit d'exportation, Rufisque a en effet une importante fonction d'importation, les produits de traite étant redistribués dans un réseau commercial complexe couvrant tout le Sénégal et dont la ville est la tête de pont.

Comparaison des trafics de Dakar et
Rufisque au début du XX^{ème} siècle.
(en tonnes)

	1905		1907		1910	
	Dakar	Rufisque	Dakar	Rufisque	Dakar	Rufisque
Import.	32.424	21.380	58.294	26.030	260.000+	50.000
Export.	<u>2.340</u>	<u>50.000</u>	<u>1.500</u>	<u>72.600</u>	<u>178.000+</u>	<u>140.000</u>
Total	34.764	71.380	59.794	98.630	438.000	190.000

+ dont 170.000 tonnes de charbon à l'importation,
142.000 à l'exportation soit un trafic hors charbon
de 126.000 tonnes .

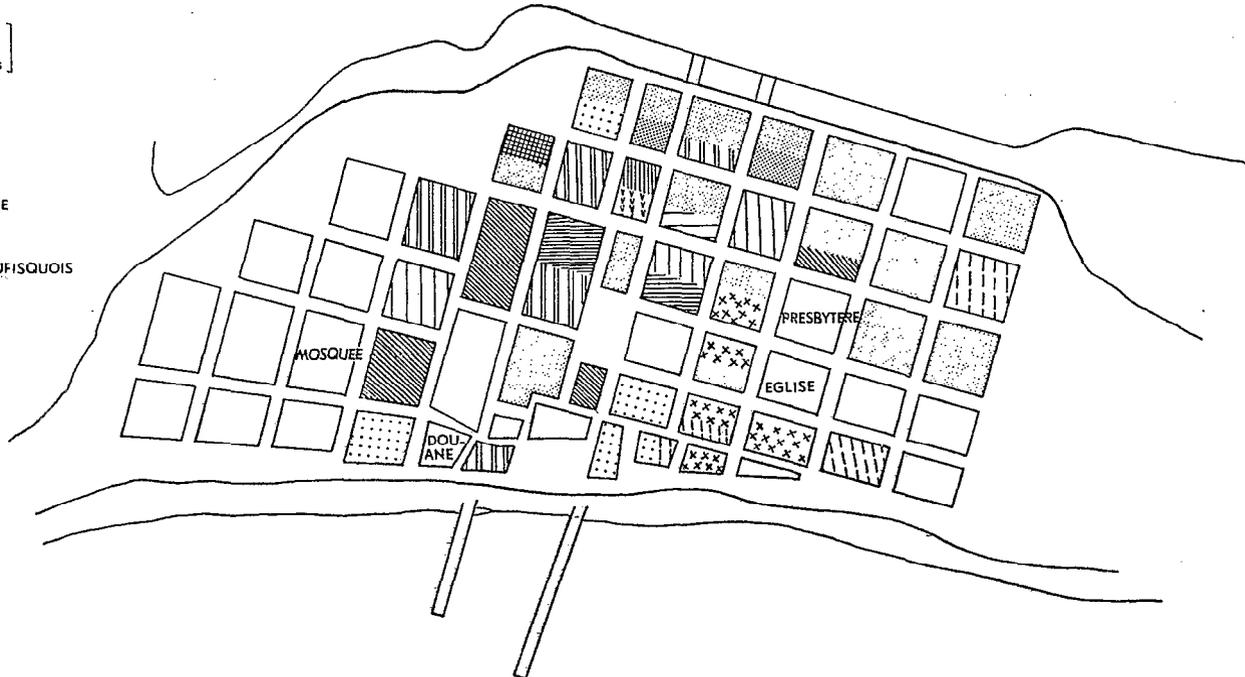
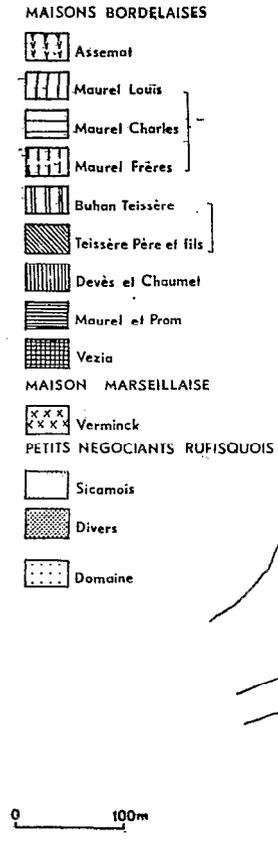
Sources: Bulletins de la Chambre de Commerce de Dakar,
SECK A. : "Dakar, métropole Ouest africaine", IFAN
Dakar, 1970.

Créée par et pour la fonction portuaire, la ville est une parfaite illustration de la projection spatiale d'un système où tout est marchandise, où tout se mesure, où tout se négocie. C'est le 9 septembre 1862 que le plan directeur de la ville - produit d'une conjonction d'intérêt entre le

grand commerce colonial et l'administration - est rendu exécutoire. Deux principes guident cet acte d'organisation volontaire de l'espace : une définition claire des droits fonciers, limités sur le terrain, (lots concédés provisoirement ou à perpétuité par l'administration) le régime domanial et le principe de la concession privée s'imposant comme des éléments clés dans la genèse du paysage urbain ; un contrôle de l'urbanisation par la puissance publique (soumission à autorisation pour toute construction de bâtiment par un détenteur de lot). Renforcés par l'introduction du régime d'immatriculation en 1906, ces principes engendrent deux conséquences sur l'organisation de l'espace urbain. Le plan de la nouvelle ville relève d'une géométrie fondée sur la recherche d'éléments mesurables et négociables arrangeant tout le monde, répartiteur, spéculateurs, entrepreneur. Les formes simples l'emportent : les rues sont droites et perpendiculaires, les carrés ou rectangles constituent des unités de base dont la valeur se calcule aisément et qui permettent une utilisation maximale du terrain plat. La construction de l'Escale (la ville lotie) provoque par ailleurs une ségrégation au niveau du peuplement, des fonctions et du paysage. Les parcelles loties occupant l'emplacement des premières clairières défrichées, il a fallu déplacer Diokoul au delà du marigot de Sangalkam et repousser Tiawlène et Mérina vers l'Est. Dès lors, à un quartier central en damier s'oppose l'agglomération "désordonnée" (1) des paillottes lebou. La ségrégation est surtout criante au regard du bâti et des fonctions. L'Escale est entièrement vouée au commerce de l'arachide (figure 3). Une bonne partie des lots porte d'immenses "seccos", bâtiments vastes et élevés, solidement construits grâce au calcaire de Bargny.

(1) pour une rationalité européenne.

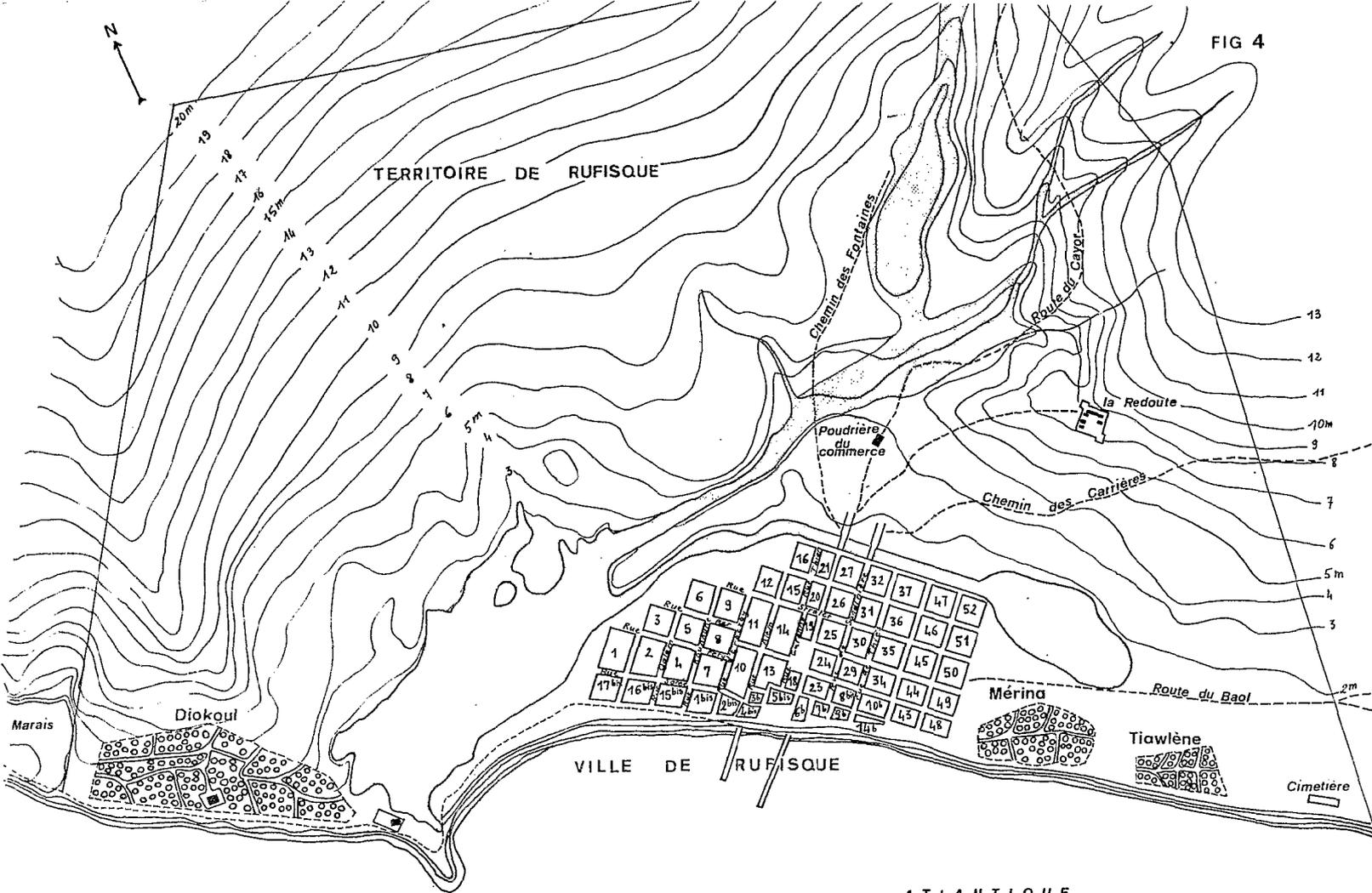
FIG 3



L'ESCALE EN 1880

L'allure d'ensemble, les lourdes portes métalliques, l'indigence des ouvertures murales donnent une impression de forteresse, symbolisant la puissance du commerce. A ces entrepôts massifs s'ajoutent des maisons à étage associant habitat et affaires où se superposent un rez de chaussée servant d'entrepôt et de magasin et un premier étage réservé aux logements, le tout paré de terrasses en bois aux balustrès finement ciselés. La partie méridionale, autour de l'Eglise, est parsemée de splendides villas en bois, ceinturées de vérandas et isolées au milieu de leurs jardins : là résident les directeurs des grandes maisons de négoce. Par son paysage et ses fonctions, Rufisque ne devient donc une ville qu'à partir de 1862. Mais elle résulte plus d'une simple utilisation que d'une maîtrise totale du site. En effet, malgré le lotissement et les constructions modernes en dur, la cité de l'arachide reste insalubre et menacée par l'inondation (figure 4). L'Escale a été construite au fond d'une cuvette topographique vers laquelle convergent deux versants à pente faible mais suffisante pour assurer un écoulement important des eaux de pluies. Cette cuvette est de plus empruntée par le marigot de Sangalkam, dont le bassin versant couvre environ un millier d'hectares. Enfin, la totalité de ce bassin est imprimée sur une puissante assise marneuse imperméable (25 mètres d'argiles yprésiennes et 75 mètres de marnes blanches feuilletées) coiffée au Nord par les vieilles dunes rouges de l'Ogolien dont la perméabilité, conjuguée à la pente d'ensemble Nord Sud, assure un apport d'eau complémentaire au ruissellement sur les marnes. En 1880, la ville est encore ceinturée par deux marigots où des seuils, plus bas que le niveau des basses mers, retiennent l'eau toute l'année (figure 4). Une série de grands travaux d'assainissement (canaux à l'Ouest et à l'Est, réseau d'égouts, comblement du marigot du Nord remplacé par une large avenue) et le développement des équipements (dispensaire, école) accentuent entre 1903 et 1913 la ségrégation : aménagement du quartier européen (rues empierrées, distribution d'eau) et nouveau déplacement des

FIG 4



O C E A N

RUFISQUE EN 1880

A T L A N T I Q U E

0 100 200m

d'après carte des Ponts et Chaussées de 1880

quartiers lebou à la suite d'une épidémie de fièvre jaune (1904) (1) contribuent à renforcer une structure dualiste correspondant aux vœux officiellement exprimés par les négociants et l'administration coloniale. Troisième ville du Sénégal, jouissant du privilège communal depuis 1880 - ce qui assure une représentation au Conseil Général et surtout l'autonomie budgétaire, fait capital pour des édiles issus du monde du négoce avec lequel l'osmose est totale, défendue par une puissante Chambre de Commerce dont le volume des transactions et l'assise financière sont sans égaux dans le pays (2), Rufisque, pur produit colonial, ne vit que par et pour l'arachide. C'est une situation d'autant plus vulnérable que le pouvoir de décision économique et la maîtrise de l'investissement appartiennent au grand négoce. C'est pourquoi après avoir fabriqué une ville à sa mesure en bataillant souvent contre l'administration, la bourgeoisie commerçante n'hésitera pas, à la faveur de la crise de 1930, à désertier sa propre création pour s'installer à Dakar, devenue alors un instrument technique plus précieux.

2. L'OMBRE PORTEE DAKAROISE : DE LA DECISION POLITIQUE AU DECLIN DE RUFISQUE

Alors que dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle la distance par rapport à Gorée, les techniques de transport et la puissance des négociants favorisent Rufisque, le premier tiers du XX^{ème} siècle est caractérisé par une transformation de l'utilisation de l'espace cap verdien que provoquent l'action du pouvoir politique, la construction

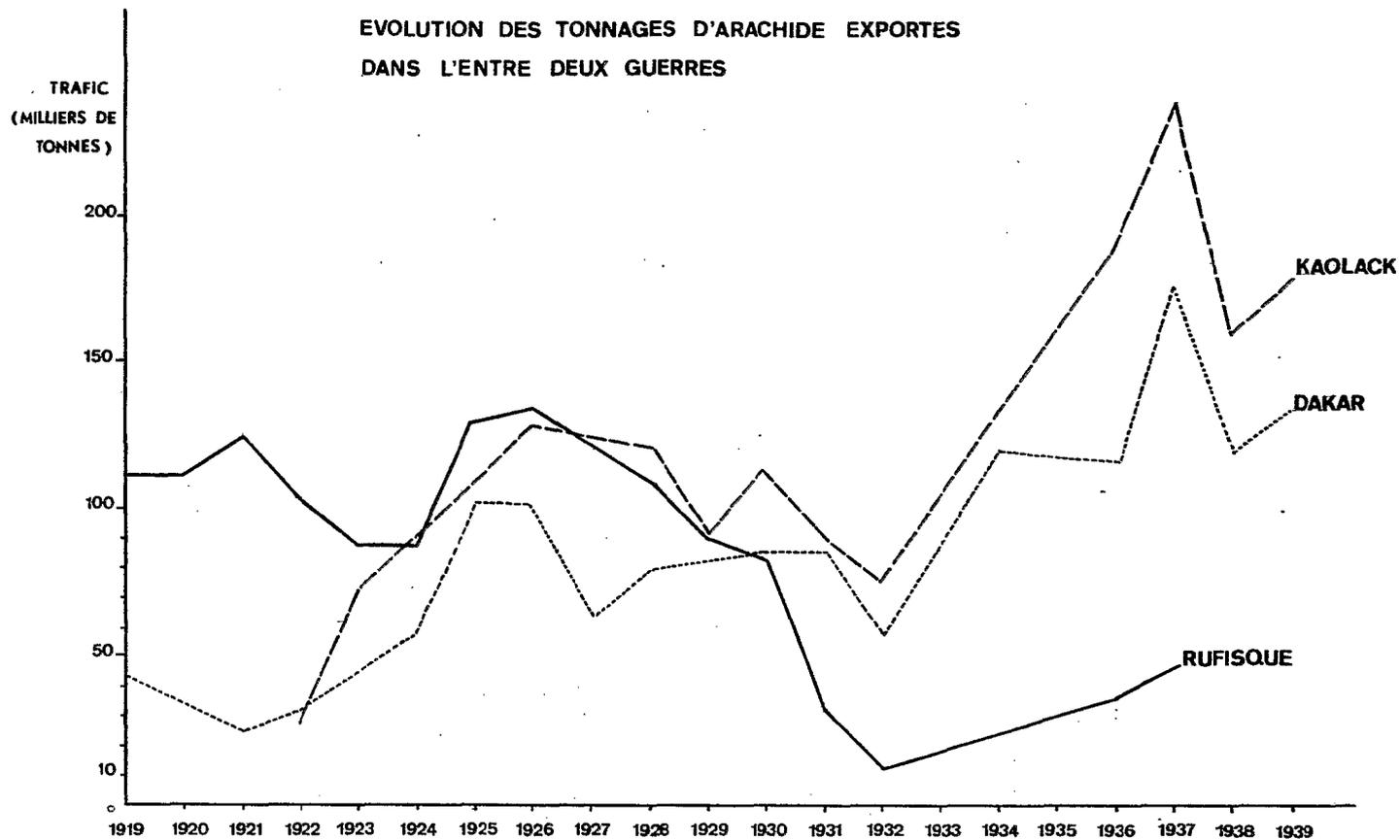
(1) avec quelquefois réinstallation sur un plan quadrillé (Mérina, Tiawllène).

(2) en 1909, le commerce rufisquois verse 169.476 francs de patente contre 87.411 francs à Dakar et Gorée réunis.

d'un port en eau profonde à Dakar et l'élargissement du "bassin de l'arachide" vers l'intérieur et le Sud grâce à la nouvelle voie ferrée Thiès-Niger. Volonté politique, modernisation des techniques portuaires et émergence de Kaolack se conjuguent pour expliquer le lent mais continu déclin d'une ville qui paraît pourtant à son apogée aux yeux des observateurs des années 1924-1925.

En 1902, Dakar est désignée comme capitale de l'AOF. Depuis 1898, les atouts s'accroissent en faveur de la ville jusqu'alors somnolente. C'est sur ce point d'appui de la flotte française que le gouvernement du Sénégal décide de créer, parallèlement au port militaire, un grand port de commerce. Après deux périodes de grands travaux (1904-1910 et 1926-1935), Dakar dispose d'un plan d'eau de 225 ha, bien abrité, très accessible et incomparablement outillé par rapport à la rade de Rufisque. A ces atouts techniques s'ajoute la volonté délibérée de justifier le choix politique; or, la vitalité et la proximité de Rufisque constituent un handicap important. Après avoir envisagé une division du travail entre les deux ports, l'administration s'attaque systématiquement à la puissance rufisquoise, avec pour objectif le détournement du trafic arachidier : système de tarifs spéciaux dégressifs pour le transport ferroviaire (qui annule les effets de distance séparant Dakar de Rufisque), tentatives de division du négoce rufisquois en attirant les petits traitants voulant se débarrasser de la tutelle des grandes maisons de commerce, mise en demeure de transférer tous les sièges sociaux à Dakar, déplacement autoritaire du siège principal de la Banque d'Afrique Occidentale, affrontement politique avec la municipalité, perte "malencontreuse" des dossiers d'étude du nouveau port de Rufisque, rien n'est négligé pour marginaliser Rufisque. Dès 1914, le tiers des produits destinés aux traitants rufisquois transite par Dakar. A partir de 1920, la gare de Rufisque supplante le port dans le bilan des entrées de marchandises. En 1929, Dakar est devenu le grand port d'import-export du Sénégal, et au delà, de l'AOF, arachide

FIG 5



exceptée, mais le trafic rufisquois est de plus en plus déséquilibré : l'arachide représente plus de 82% du tonnage manipulé et les exportations contribuent pour plus de 85% au trafic total.

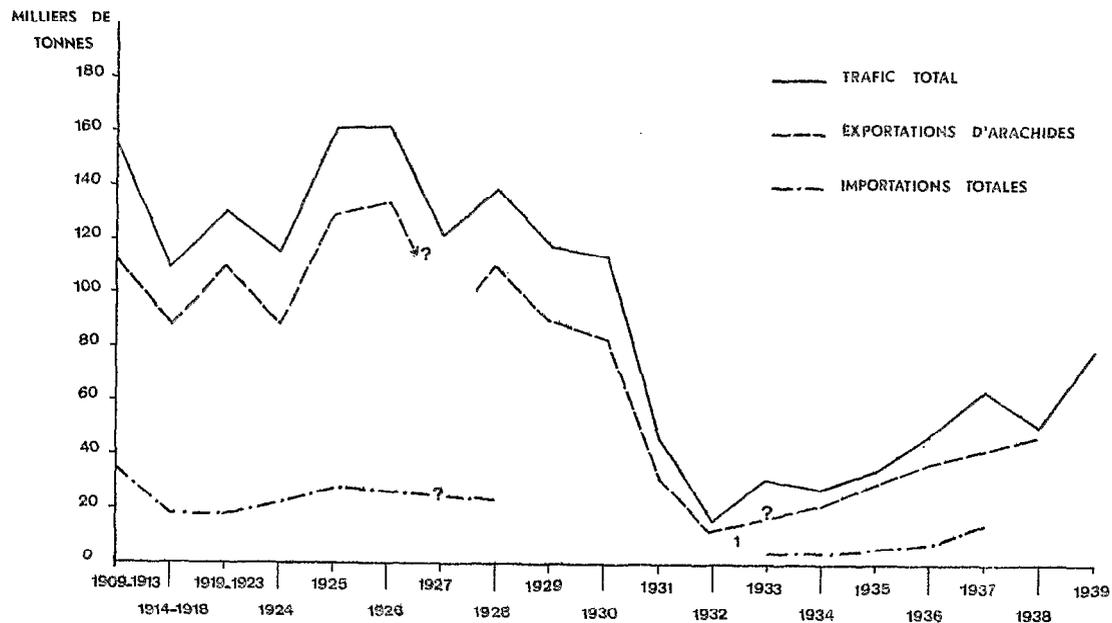
Or, c'est au moment où la prospérité rufisquoise est ébranlée par la politique du gouvernement colonial qu'apparaît un nouveau port concurrent pour l'exportation d'arachide, Kaolack. Bénéficiant du déplacement de l'aire de forte production arachidière vers l'intérieur et vers le Sud, Kaolack devient, avec la mise en place de la voie ferrée Thiès-Niger, l'exutoire le mieux placé. Ainsi, entre 1918 et 1928, la part de Rufisque passe de la moitié au quart du tonnage d'arachide exporté. A la veille de la crise de 1930-1932, Kaolack exporte entre 28 et 30% de l'arachide et la part de Dakar oscille entre 18 et 20% : la suprématie rufisquoise s'est estompée lentement mais la régression est constante (figure 5). C'est la crise des années 1930-1932 qui porte le coup définitif à la résistance de Rufisque (figure 6). Spectaculaire (le cours de l'arachide s'effondre de plus de 50%), elle frappe tous les ports, mais Rufisque est le plus vulnérable. La cité de l'arachide n'a ni la diversité du trafic dakarais, ni la rente de situation de Kaolack pour pouvoir résister efficacement.

Ecartelé entre la trop grande proximité de Dakar et l'éloignement du coeur du bassin de l'arachide, le port de Rufisque devient un instrument marginal et délaissé dont l'aire d'influence commerciale a été progressivement capturée (figure 7) : en 1933, 10% des exportations d'arachides passent par Rufisque, contre 62% à Kaolack et 28% à Dakar. La crise n'a pas éliminé totalement Rufisque, puisqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, on y manipule encore 80.000 tonnes de graines. Mais il s'agit des effets de pesanteurs économiques, quelques traitants continuant à utiliser des installations qu'il faut bien finir d'amortir.

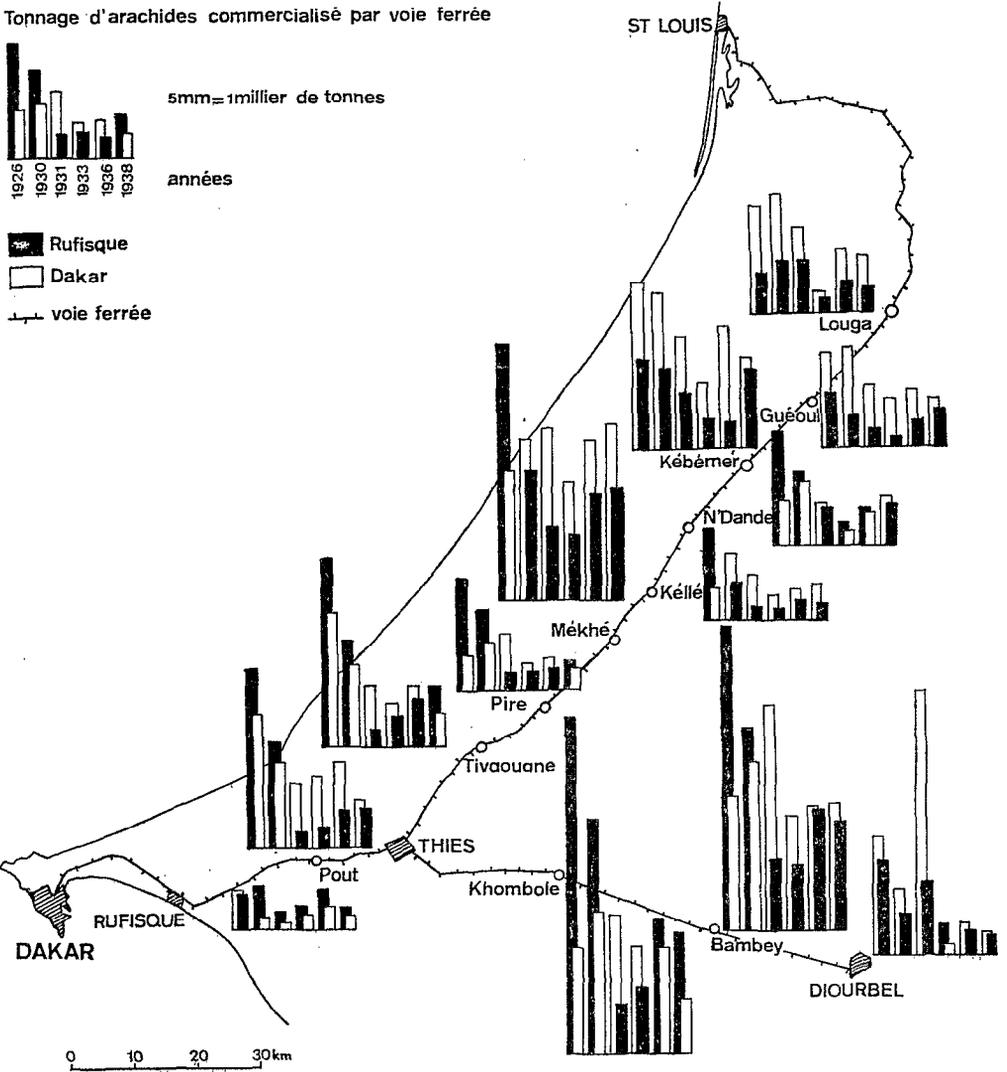
Le déclin des activités portuaires et la perte

FIG 6

DEPENDANCE, STAGNATION ET REGRESSION DU TRAFIC DE RUFISQUE



LE DECLIN DU ROLE DE RUFISQUE AU NORD DU "BASSIN DE L'ARACHIDE"
(1926 - 1938)



progressive de l'aire d'attraction commerciale s'accompagnent d'une vassalisation administrative. L'espace contrôlé directement par Dakar s'accroît depuis 1912, et les limites politiques à l'intérieur desquelles la capitale exerce une administration directe progressent rapidement vers l'Est de la presqu'île. C'est en 1921 qu'est créé le "Territoire de Dakar et dépendances" ; il est prolongé jusqu'à Mbao en 1924 (Circonscription de Dakar et dépendances) et Rufisque est phagocytée en 1937 et réduite à un simple rang de chef lieu de subdivision. La même année, la Chambre de Commerce est transférée à Thiès ; le déplacement d'une institution qui durant plus de 50 ans symbolisa la puissance de la ville témoigne parfaitement de sa déchéance. Dans le même temps, la progression démographique - compte tenu de la prudence avec laquelle il faut prendre connaissance des évaluations - est bloquée. Alors que la population de Rufisque a augmenté jusqu'en 1914, la croissance paraît totalement gelée au bénéfice de Dakar entre 1916 et 1936 ; à cette date Rufisque ne dépasse probablement pas 15.000 habitants, alors que Dakar en a plus de 90.000, Saint Louis et Kaolack plus de 30.000. L'expansion de la capitale a ainsi créé un phénomène d'ombre portée dont l'emprise englobe Rufisque et verrouille toute possibilité d'essor.

L'ascension de Rufisque a été le fruit de circonstances politiques qui, compte tenu de l'état des techniques de transport, ont un moment défavorisé l'extrémité de la presqu'île. Mais dès lors que l'autorité coloniale a imposé sa volonté organisatrice, appuyée sur les progrès techniques, Rufisque ville de circonstance, ne devenait-elle pas un non sens? N'est elle pas au fond qu'une traduction spatiale des rapports de force mouvants entre la bourgeoisie commerçante et l'administration coloniale, la logique et les besoins de la première la conduisant soit à forger ses propres instruments soit à utiliser ceux créés par l'action

d'aménagement du second? Ne faut il pas alors chercher dans les relations entre les besoins et la stratégie des négociants et la politique organisatrice des gouvernements coloniaux, puis des Etats indépendants, les clés de l'évolution des armatures urbaines et des rapports entre les capitales et les éléments de ces armatures plutôt que s'interroger vainement sur des constructions théoriques où l'espace est appréhendé comme un "en-soi"?

*UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RAPIDE
DONT LE RYTHME S'ACCÉLÈRE*

1. LES INSTRUMENTS DE MESURE

Contrairement à la plupart des villes sénégalaises, Rufisque n'apparaît dans aucun recensement urbain avant le sondage au 1/20^e de 1960-1961, mis à part quelques dénombrements des populations non originaires d'AOF en avril 1946, juin 1951 et décembre 1956. La plus grande incertitude règne donc sur la période 1945-1960, et les sources écrites auxquelles on peut faire appel permettent à peine d'estimer des ordres de grandeur tant les différences, voire les variations inexpliquées, sont nombreuses. Ainsi, les *Annuaire*s Statistiques de l'AOF regroupent depuis 1936 la population de Rufisque et de Bargny. En 1945, le total est évalué à 43.000 personnes, mais il retombe à 29.400 trois ans plus tard. On cherche en vain à quelle assiette administrative correspondent les chiffres, et il faut attendre 1950 pour voir clairement établie la distinction entre Rufisque-Commune et Rufisque-banlieue (dont on ignore si elle englobe Bargny ou non). De même les évaluations de divers auteurs varient du simple au triple pour l'après guerre, mais tendent cependant vers un ordre de grandeur semblable pour les années

1960. Rufisque aurait compté entre 10.000 (1) et 30.000 (2) en 1945 et rassemblait 40.000 à 50.000 habitants en 1960.

Le premier sondage scientifiquement acceptable (3) date de 1960-1961 et attribue 41.000 habitants à Rufisque et 10.000 à Bargny. Cinq ans plus tard, S. Lamine DIOP, ingénieur travaillant au Service de la Statistique, évalue la population rufisquoise à 58.000 habitants (4). L'enquête démographique nationale 1970-1971 donne 48.101 habitants à Rufisque. La publication en juillet 1974 des données du deuxième passage laissait prévoir une réévaluation de la population rufisquoise, celle du Cap Vert ayant été très nettement sous-estimée (582.918 au premier passage, 698.947 au second passage), mais Rufisque n'apparaît plus dans les résultats du recensement de 1976.

Pour pallier l'absence de données sérieuses concernant les années 1970-1975, une tentative d'évaluation de la population a été menée : ses fondements reposent sur l'utilisation couplée des photo aériennes et de l'enquête thématique sur le terrain.

Il aurait été intéressant d'essayer sur Rufisque la méthode élaborée par M. VERNIERE à Pikine, mais deux séries d'obstacles s'y opposèrent. En premier lieu, l'échelle des photo aériennes disponibles (1/15.000 ème) convient mal au calcul des coefficients de surface bâtie, même lorsqu'il est possible d'obtenir quelques agrandissements partiels.

(1) PINSON J.C. : Rufisque, étude de géographie urbaine, DES, Paris, 1963.

(2) RICHARD MOLARD J. : Afrique Occidentale Française, Berger Levraut, Paris, 1956.

(3) voir à ce sujet l'analyse de VERRIERE L. : la population du Sénégal (aspects quantitatifs), thèse, Fac. de Droit, Dakar, juillet 1965.

(4) in "Dakar en Devenir" , Présence Africaine , 1968.

De plus, la méthode de calcul suppose l'existence préalable de sondages démographiques qui n'ont jamais été effectués à Rufisque. D'autre part, Pikine présente *un paysage homogène*, où les coefficients de surface bâtie ont une signification identique à peu près dans tous les quartiers. Ce n'est pas du tout le cas de Rufisque, où se juxtaposent des trames d'îlots très différentes à l'intérieur desquelles le découpage en parcelles reste très inégal. La nature des constructions interdit de surcroît toute comparaison honnête entre les différents coefficients. Quelle signification démographique peut on donner à un coefficient établi dans l'Escale pour une maison à étage dont le rez de chaussée sert à la fois de boutique et d'entrepôt? Comment le comparer à d'autres coefficients établis à Colobane où se cotoient sur une surface identique baraques, pailloles, maisons en dur et fondations non terminées mais déjà utilisées? Dans l'impossibilité d'élaborer une méthode particulière dérivée de celle de M. VERNIERE pour chaque type de quartier, et pour couvrir le plus grand nombre de quartiers possible, nous avons établi des hypothèses fondées sur une généralisation à partir de densités calculées dans des îlots d'enquête. Dans chaque quartier de Rufisque, trois îlots ont été choisis, après un examen des photos aériennes et un premier passage sur le terrain en compagnie d'A. SENE responsable du Service de l'Urbanisme. Les îlots ont été retenus en fonction de leur représentativité quant à la densité de l'habitat, et lorsque la trame urbaine le permettait, nous avons délimité des îlots d'égale superficie. Ainsi, à l'exception des cités de création récente (HLM de Ndefane, cités Radio, Bata, Sococim) tous les quartiers ont été dotés d'îlots de référence, avec pour chaque quartier un îlot de faible occupation de l'espace, un îlot de très forte occupation, enfin un îlot estimé sur photo aérienne "moyennement" occupé. Puis, chaque îlot fut soigneusement détaillé ; on y décompta en particulier le nombre et la nature des habitations. Enfin, des groupes d'enquêtes constitués pour chaque îlot dans chaque quartier eurent pour mission

de recenser la population effectivement résidente (1). A l'issue des enquêtes, les densités de population établies par flot ont permis d'effectuer des hypothèses pour évaluer la population totale de chaque quartier. Nous avons conservé les densités les plus fortes et les plus faibles (qui ne sont qu'exceptionnelles) afin d'estimer la fourchette en deçà et au delà de laquelle Rufisque ne peut pas se situer. Nous avons calculé la moyenne des densités des flots par quartier et rapporté cette moyenne à la superficie du quartier, ce qui donne une hypothèse de population moyenne vraisemblable. En 1972-1973, Rufisque ne regroupe certainement pas moins de 64.000 habitants et pas plus de 105.000, et sa population réelle peut être estimée entre 80 et 85.000 habitants.

Tableau 1 : RESULTATS DES HYPOTHESES D'ESTIMATION
PAR QUARTIERS EN 1972 ET 1973.

Quartiers	Hypothèse forte	H. faible	H. moyenne
Colobane	14,610	10.155	12,612
Colobane Kao et Gouye Mouride	9.333	5.625	6.894
Diokoul	9.834	6.891	7.990
Dangou N. et S.	8.797	5.994	7.407
Daresalam	3.388	1.116	2.035
Escale ; Keuri Kao et Keuri Souf	9.592	5.967	7.931
Fass	4.652	1.116	2.567
Guendel	5.602	3.025	3.870
Merina+Tiawllène	9.764	5.985	7.843
Ndunkou + Nguessou+ Tiokho	3.576	2.487	2.878
Nimzatt	2.076	840	1.291
Ndargou Ndao	875	583	720
Santhiaba	17.067	8.877	13.401

(1) à l'exclusion de la population de passage.

QUARTIERS ET CITES NON ETUDIES

(évaluation de l'enquête de 1970-1971)

Quartiers	Hypothèse forte	H. faible	H. moyenne
Champ de courses	1.079	1.079	1.079
Diamaguene	1.049	1.049	1.049
Médine	835	835	835
HLM	1.467	1.467	1.467
Cité Sococim	247	247	247
Cité Radio	227	227	227
Cité Bata	55	55	55
Cité Filao	650	650	650
	-----	-----	-----
TOTAUX	104.774	64.290	83.068

L'ordre de grandeur obtenu (80.000 - 85.000 habitants en 1972-1973) nous fait estimer, compte tenu des caractères actuels de la croissance de Rufisque, qu'en 1970 la ville comptait environ 75.000 habitants. Cette évaluation rejoint la plupart des chiffres avancés dans des publications récentes, et qui oscillent autour de 70.000 habitants (1). Enfin, le bureau d'étude néerlandais NEDECO, chargé par l'OMS d'étudier un Plan Directeur d'approvisionnement en eau du Cap Vert, estime qu'en 1968 la population de Rufisque équivalait à 10% de celle du Cap Vert.

-
- (1) 72.000 en 1968 dans le Plan Directeur de Rufisque.
D. de l'Urbanisme - République du Sénégal
75.000 en 1969 dans le III^{ème} Plan de Développement
Ministère du Plan - République du Sénégal
70.000 en 1970 pour O. LAURENT dans sa communication
au colloque du CNRS : "la croissance urbaine en Afri-
que Noire et à Madagascar" , Talence , 29-09/2-10-1970

Les résultats du 2^{ème} passage de l'enquête nationale démographique attribuent pour 1970 698.947 habitants à la région du Cap Vert, soit environ 70.000 pour Rufisque, ce qui semble légèrement sous estimé. En effet, si l'on tient pour vraisemblables les données avancées en 1960-1961 (41.000 habitants) et en 1965 (58.000 habitants) il est possible, en dépouillant systématiquement les registres d'Etat Civil, de mesurer l'apport minima de l'accroissement naturel durant la dernière décennie (il s'agit d'apport minima puisque A. SECK estime dans ses travaux qu'une naissance sur deux et qu'un décès sur trois ne sont pas déclarés à Rufisque en 1960). Or, en prenant en compte uniquement les excédents naturels officiels, *et sans se soucier du solde migratoire*, on parvient à un seuil de 70.000 habitants pour 1970.

2. LES CARACTÈRES DÉMOGRAPHIQUES DE LA CROISSANCE URBAINE DEPUIS 1945

Les registres d'Etat Civil, dont certains remontent à 1881, entreposés à la mairie de Rufisque présentent deux inconvénients. D'une part, et en dépit de l'obligation de déclarer sur place les naissances et les décès, ils sont loin d'être complets. On retrouve en effet des actes de naissances ou de décès concernant des Rufisquois dans d'autres registres du Cap Vert, en particulier à Dakar. D'autre part, on a longtemps regroupé à Rufisque les déclarations concernant sa "banlieue" administrative: ainsi Bargny n'a disposé de son propre bureau d'Etat Civil qu'à partir de 1964, de même qu'il a fallu attendre 1973 pour que Bambylor soit doté d'un bureau autonome. Ont donc été exclus des données postérieures à 1964 toutes les déclarations relatives à la banlieue, ainsi que les "jugements supplétifs" qui équivalent le plus souvent à des certificats de complaisance. Par contre, il a été impossible de dépouiller la totalité des registres du Cap Vert pour rechercher sur les dix dernières

années les Rufisquois déclarés ailleurs que dans leur propre ville (seule a été étudiée l'année 1972, de manière à cerner des taux de natalité et de mortalité vraisemblables.

Tableau 2 : EVOLUTION DES DECLARATIONS DE NAISSANCES ET DE DECES DE 1945 A 1973.

Année	Naissances	Décès	Solde naturel
1945	?	908	?
1946	1.535	1.376	+ 159
1947	1.755	841	+ 914
1948	1.777	748	+ 1.029
1949	1.845	709	+ 1.136
1950	1.988	830	+ 1.158
1951	1.924	855	+ 1.069
1952	2.168	687	+ 1.481
1953	2.203	722	+ 1.481
1954	2.142	798	+ 1.344
1955	2.252	775	+ 1.477
1956	2.200	?	registres non complets
1957	2.176	?	" "
1958	2.259	933	+ 1.326
1959	2.437	777	+ 1.160
1960	2.531	?	?
1961	2.583	810	+ 1.173
1962	2.764	658	+ 2.016
1963	2.989	742	+ 2.242
1964	2.793	793	+ 2.040
1965	3.690	665	+ 3.025
1966	2.598	676	+ 1.922
1967	2.751	571	+ 2.180
1968	3.427	580	+ 2.847
1969	2.882	821	+ 2.061
1970	2.682	651	+ 2.031
1971	2.656	659	+ 2.015
1972	3.002	701	+ 2.301
1973	2.846	734	+ 2.112

Source : Registres d'Etat Civil , Rufisque.

Entre 1960 et 1965, Rufisque (sans la banlieue) a gagné par accroissement naturel 9.383 habitants (11.185 déclarés moins 1.802 comptés à part pour Bargny). En reprenant les données avancées par S. Lamine DIOP (58.000 habitants en 1965) Rufisque aurait donc attiré durant cette période 7.615 immigrants ; entre 1965 et 1970, l'accroissement naturel atteint 11.041 unités : Rufisque possède donc au *minimum* 69.041 habitants en 1970. En supposant que le solde migratoire soit resté identique, on obtient 76.656 habitants en 1970, ce qui rejoint les évaluations tirées des enquêtes "îlots-photos". On peut ainsi restituer approximativement l'évolution de Rufisque depuis 1945.

Tableau 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE RUFISQUE DE 1945 A 1973.

Année	Population évaluée	Sources
1942	30.000	Etudes Sénégal. N° 1
1943	29.000	RICHARD MOLARD J.
1945	10.000	PINSON J.C.
	43.000	Annuaire Stat. AOF
1947	30.052	Bull. IFAN T.XII N° 1
1948	29.400	Annuaire Stat. AOF
1949	29.953	Etudes Sénégal. N°1
1950	33.000	Annuaire Stat. AOF
1955	37.442	Annuaire Stat. AOF
1960/1961	41.000 (1)	Sondage au 1/20
	+ 50.000	PROUST L. cité par PINSON J.C.
1965	58.000	DIOP S.L.
1968	64.000	Nedeco
1968	72.000	Plan Directeur de Rufisque
1969	75.000	III ème plan dévelop.
1970	70.000	LAURENT O.
1970	75.000 (2)	estimation personnelle
1972/1973	80 à 85.000 (3)	estimation personnelle + photos + enquêtes

(1)	51.000 avec Bargny	
(2)	90.000 à 95.000 avec Bargny	
(3)	Environ 100.000 à 105.000 avec Bargny	

A l'échelle des deux dernières décennies, Rufisque apparaît donc comme *une ville qui croît vite, et dont le rythme de croissance s'accélère*. De 1950 à 1960, la vieille cité de l'arachide passe de 33.000 à 41.000 ou 50.000 habitants, soit une croissance globale de + 24,2% ou + 51,5%. En 1970, sa population passe à 75.000 habitants, soit par rapport à 1960 + 50,0% ou + 82,9%, la seconde donnée étant la plus probable puisque l'enquête démographique de 1960/1961 a été très soigneusement menée au plan des probabilités d'erreur. Ainsi, en atteignant 80.000 à 85.000 habitants en 1972/1973, *Rufisque double sa population environ en 11 - 12 ans*, ce qui donne un taux moyen de croissance annuelle compris entre + 6% et + 6,5%. A ce rythme (le Plan Directeur d'Urbanisme a retenu 6%), Rufisque atteindra au moins 160.000 habitants en 1985, 180.000 habitants si on inclue Bargny dans les calculs (1).

Cette poussée démographique est de plus en plus induite par l'accroissement naturel. Toutes les déclarations de naissances et de décès pour l'année 1972 ont été relevées ; 829 naissances et 48 décès de Rufisquois ont pu être ainsi dénombrés ailleurs qu'à l'Etat Civil de Rufisque. Au total pour 1972, on compte 3.831 naissances et 749 décès *déclarés*.

Pour 80.000 habitants, le taux de natalité atteint 47,8 pour mille, le taux de mortalité 9,3 pour mille et l'accroissement naturel est de 38,5 pour mille. Pour 85.000 habitants, les taux respectifs atteignent 45,0 pour mille et 8,8 pour mille, et l'accroissement naturel 36,2 pour mille (2). Dans les deux cas, le dynamisme

(1) Bargny gagne environ 5.000 personnes par accroissement naturel entre 1965 et 1970.

(2) S.L, DIOP estime celui de Dakar à 37 pour mille pour la population africaine.

démographique "interne" à la ville reste supérieur à l'immigration, et est largement capable de soutenir seul la croissance rufisqueoise. Avec l'hypothèse 80.000 habitants, la part du solde migratoire (compte tenu du rythme de croissance 6 - 6,5%) varie en effet de 21,5 à 26,5 pour mille. La ville gagne donc 4.800 à 5.200 personnes par an, dont 3.100 par excédent naturel et 1.700 à 2.000 par immigration. Dans l'hypothèse 85.000 habitants, la part de l'apport extérieur varie entre 23,8 pour mille et 28,8 pour mille, soit environ 2.000 à 2.425 arrivées annuelles.

Cependant, ces fourchettes statistiques reposent sur les déclarations *officielles* à l'Etat Civil. Or, si le nombre des naissances déclarées semble proche de la réalité (puisque tous les registres ont été dépouillés), le nombre des décès, donc le taux de mortalité, est sujet à caution (maints auteurs ont déjà insisté sur la discrétion qui, en Afrique Noire, entoure la mort). Les taux de mortalité obtenus (8,8 pour mille à 9,3 pour mille) paraissent en effet bien bas, même si l'on sait que l'enquête démographique de 1960-1961 attribuait un taux de 9,5 pour mille aux zones urbaines, ce qui fut d'ailleurs discuté par L. VERRIERE pour qui ce résultat est nettement sous estimé, à cause du taux de mortalité infantile encore important. J.C. PINSON estime qu'en 1961, le taux de mortalité de Rufisque était de 15 pour mille. On sait toutefois que depuis 1945, les taux de mortalité infantile diminuent rapidement (139 pour mille en 1947-1948, 106 pour mille en 1956, 85 pour mille en 1955). Dans l'impossibilité de déterminer le taux de mortalité exact de Rufisque, on peut choisir un moyen terme entre 9,3 pour mille et 15 pour mille, soit un taux de 13 pour mille. A partir de ce choix, la croissance démographique se décompose différemment par rapport aux hypothèses déjà formulées.

On obtiendrait ainsi pour 1972 :

	hypothèse 80.000 habitants (en pour mille)	hypothèse 85.000 habitants (en pour mille)
tx natalité	47,8	45,0
tx mortalité	13,0	13,0
accrois. naturel	34,8 soit 2.784 h.	32,0 (2.720 h.)
fourchette d'immigration	25,2 soit 2.016 h. à 30,2 soit 2.416 h.	28,0 (2.380 h.) à 33,0 (2.805 h.)

Si on écarte l'hypothèse extrême (Rufisque = 85.000 habitants, taux moyen de croissance + 6,5%) on s'aperçoit que l'accroissement naturel l'emporte sur l'apport extérieur. Or en 1963, J.C. PINSON estimait que l'excédent naturel de la ville était inférieur à l'apport migratoire dans une croissance globale évaluée à 4 - 5%. Le rythme de croissance se trouve donc accéléré, puisque Rufisque a doublé sa population en 11 - 12 ans au lieu de 15 à 18 ans, mais *c'est l'accroissement naturel qui est probablement aujourd'hui le moteur principal de la croissance démographique*. La ville semble donc être en passe de terminer sa "phase de rattrapage", sans toutefois accéder encore à la phase "d'épanouissement démographique" (1). En dehors des arguments d'ordre purement démographique (accès à un nouveau stade de croissance grâce aux nouvelles générations rufisquoises issues des immigrants sédentarisés), il faut peut être s'interroger sur un argument d'ordre géographique pour expliquer la diminution *relative* de la part de l'apport extérieur : la proximité de Dakar qui capte la majorité des immigrants, n'a-t-elle pas pour effet d'atténuer l'ampleur de l'immigration vers la vieille

(1) Expressions utilisées par P. VENNETIER : "Le développement urbain en Afrique Tropicale".
Cahiers d'Outre Mer, N° 85, 1969, p. 20.

Tableau 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION DES VILLES SENEGALAISES DE
50.000 A 100.000 HABITANTS

Année	Rufisque	Thiès	KAOLACK	SAINT LOUIS	DIOURBEL	ZIGUINCHOR
1947	30.052	33.851	32.518	62.916	15.690	15.162
1955	37.442	42.503	46.576	39.095?	20.555	22.407
1960/1961 sondage	41.000	69.140	69.560	48.840	28.560	29.840
1/20 ème (50.000?)				68.000 (1)		
1970	75.000	90.688	96.238	81.204	36.010	45.772
	70.000(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
1976(3)	?	117.333	106.899	88.404	50.618	72.726

(1) LOTTIN J.J. - Colloque CNRS, Talence 1970

(2) Aménagement du Territoire (Sénégal) Rapport à la Conférence de Stockholm, juin 1972

(3) Résultats provisoires du recensement d'avril 1976, D. de la statistique, Dakar.

VILLES	Gain brut 60/70 /	Acroissement brut 60/70
Rufisque	+ 25.000 à + 34.000	+ 50,0% à + 82,9%
Thiès	+ 21.548	+ 31,1%
Kaolack	+ 26.678	+ 38,3%
Saint Louis	+ 13.204 à + 32.364	+ 19,4% à 66,3%
Diourbel	+ 7.450	+ 26,1%
Ziguinchor	+ 15.932	+ 53,4%

cit  de l'arachide? Rufisque joue-t-elle un r le de relais sur le chemin de la capitale? Rufisque perd-elle une partie de "ses" immigrants au b n fice de Dakar, en particulier depuis les p jorations climatiques r centes? Il y a l  un th me de recherche int ressant quant   l' tude de la mobilit  de la population dans le Cap Vert, mais qui n cessite des enqu tes parall les   Dakar et   Rufisque dans les milieux d'immigr s r cents, ce qui  tait hors de nos possibilit s.

En d pit de la proximit  du puissant foyer d'appel dakarois, et   l'inverse de la situation ant rieure   1940, la croissance de Rufisque n'est pas moindre que celle des autres villes du S n gal qui regroupent 50.000   100.000 habitants. D'apr s la Direction   l'Am nagement du territoire (1), Thi s, Kaolack et Ziguinchor ont actuellement des taux moyens de croissance variant de 5   7% par an. Pour Mbaye T. WADE (2), Thi s progresse   un taux moyen annuel de 5,1%, c'est   dire moins vite que Rufisque, alors que l'accroissement annuel de Saint Louis est estim  entre 4 et 5% (3). De m me on constate, en comparant les croisances globales de population des villes de 50.000   100.000 habitants, que l'accroissement brut de Rufisque est le plus important (en faisant toutefois une forte r serve relative aux donn es disponibles en particulier pour Saint Louis). On est donc port    croire que la situation de Rufisque, en tant que ville du Cap Vert, favorise sa croissance par rapport aux villes de l'int rieur comme Thi s ou Kaolack. En effet si la part relative de l'apport ext rieur

-
- (1) Aper u sur l'orientation des courants migratoires au cours des phases futures du d veloppement, Dakar, sans date, ron o, 20 pages.
 - (2) WADE Mbaye T.: Hi rarchie urbaine au S n gal, Am nagement du Territoire, d cembre 1970, 136 pages.
 - (3) LOTTIN J.J. : La croissance urbaine de Saint Louis du S n gal, Colloque, CNRS, Talence 1970.

dans la croissance globale a diminué, dans l'absolu , le total des arrivées annuelles augmente (1.700 à 2.500 personnes par an actuellement contre 1.500 en moyenne entre 1960 et 1965). Grâce au cumul de ces arrivées et d'un fort excédent naturel, Rufisque, comme Dakar et sa banlieue, participe activement à la croissance du Cap Vert. Cependant, si la croissance de Rufisque peut se comparer à celle de l'agglomération dakaroise en général (on entend par ce terme les cinq premiers arrondissements devenus les deux premières préfectures urbaines) elle reste très nettement inférieure à celle de la banlieue de Dakar.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES CINQ PREMIERS
ARRONDISSEMENTS DU CAP VERT -(1945-1970)

1945	132.000
1955	236.000
1961	336.000
1970	514.000 (premier passage)

Source : VERNIERE M. : Etapes et modalités de la croissance de Dagoudane Pikine, ORSTOM, Dakar juillet 1971.

De 1955 à 1970, la ville de Dakar est passée de 186.000 à 291.000 habitants, soit + 56%. Mais dans le même temps, la banlieue a progressé de 45.700 à 223.000 habitants, soit près de + 400%. Dans ces conditions le poids relatif de Rufisque dans le Cap Vert a tendance à stagner ou à diminuer tant est spectaculaire la progression de Pikine et Grand Yoff.

Tableau 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION DU CAP
VERT ENTRE 1968 ET 1980
(en milliers d'habitants)

Ex. Arrondissements	1968	%	1975	%	1980	%
I + VI Plateau + Gorée	54,0	8,5	57,8	6,2	61,5	5
II Médina	83,4	13,2	93,3	10,0	98,6	8
III Grand Dakar	221,3	35,0	245,2	26,6	263,8	21,3
IV Yoff	44,7	7,1	171,1	18,3	263,8	21,3
V Pikine	140,4	27,2	257,4	27,6	424,5	34,2
VII Rufisque	63,7	10,1	81,0	8,7	96,0	7,7
VIII + IX Sèpikotane	24,5	3,9	28,2	3,0	31,0	2,5
TOTAL	632,0	100	934,0	100	1.239,0	100

Source : NEDECO : Rapport sur l'approvisionnement en eau
du Cap Vert , La Haye, mars 1972.

PREMIERS RESULTATS DU RECENSEMENT D'AVRIL
1976

Circonscriptions	Population de droit	Population de fait
1ère (Dakar)	525.455	529.074
2ème (Pikine)	273.337	276.449
3ème (Rufisque)	150.855	149.119
Région du Cap Vert	949.647	954.642

En 1975, la ville de Dakar "proprement dite"
(d'après la structure proposée par A. SECK : Plateau +
Médina + Grand Dakar) compte probablement moins d'habitants
que la banlieue (soit respectivement 42,8% et 45,9% de la
population du Cap Vert pour Nedeco), et en 1980, la banlieue
regroupera plus de 55% des résidents de la presque île.
Dans le même temps, la population de Rufisque devrait des-
cendre au dessous de 10% puis de 8% du total, mais les
hypothèses de croissance pour 1980 nous paraissent sous

estimées par le bureau d'études néerlandais (+ 15.000 habitants de 1975 à 1980, soit une moyenne annuelle à peu près équivalente au seul accroissement naturel de 1972). Avec un peu moins de 150.000 habitants en 1980 (à + 6, + 6,5% par an, ce total devrait être atteint en 1982) Rufisque devrait alors représenter un peu plus de 10% de la population du Cap Vert. C'est d'ailleurs cette hypothèse qui a été retenue dans le Plan Directeur d'Urbanisme (180.000 habitants pour Rufisque-Bargny en 1985).

3. QUELQUES ASPECTS DE LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION EN 1972

Les enquêtes "flots-photos" ont permis de répertorier 7.169 personnes, mais sur ce total seules 4.685 "identités démographiques" étaient complètes. Elles ont été systématiquement dépouillées pendant deux ans grâce aux élèves du Lycée, enquêteurs infatigables et soutiens irremplaçables dans les multiples dénombrements. Des pyramides des âges (pour la ville ainsi que pour certains quartiers enquêtés) ont été élaborées ; sans prétendre offrir une image exacte de la situation, nous pensons qu'elles sont proches de la réalité car leurs profils résument assez bien ce qu'on sait par ailleurs des caractères de la croissance et de la dynamique de l'espace urbain.

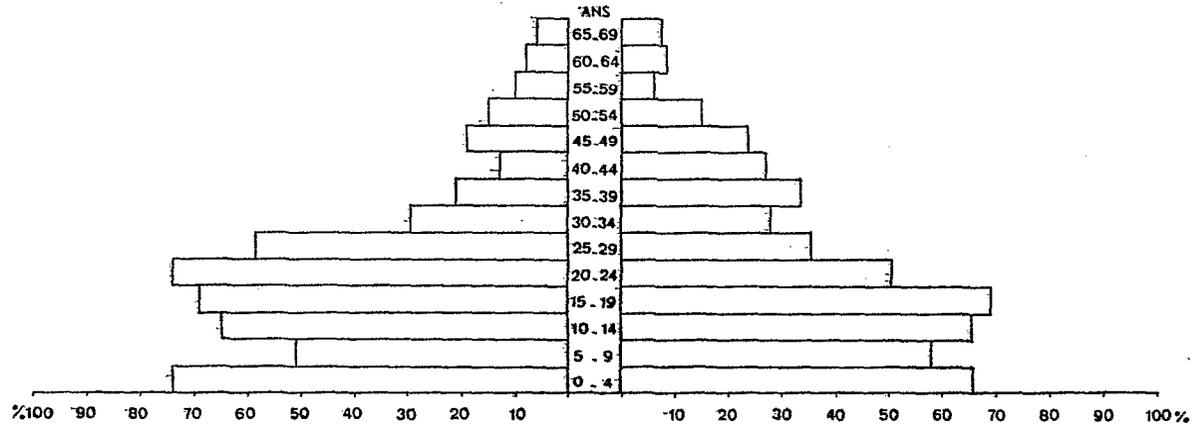
La pyramide des âges de la ville (figure 8) comme l'examen des parts relatives de chaque grand groupe d'âge, illustre le double aspect de la structure démographique actuelle : à la forte natalité (déjà observée en 1960/1961) des quartiers lébou se conjugue désormais la forte natalité de certains quartiers peuplés d'immigrants sédentarisés ; mais la part de l'apport extérieur reste importante, ce qui montre que le renversement des rôles respectifs de l'accroissement naturel et de l'immigration est récent.

FIG 8

RUFISQUE 1972

SEXE MASCULIN

SEXE FEMININ



La part grandissante de l'excédent naturel se traduit par une base de pyramide large. La population rufisqueoise est en effet jeune (51,5% de moins de 20 ans), et les premières classes d'âge tiennent une place considérable : les moins d'1 an représentent 4,5% de la population totale, et les moins de 4 ans regroupent 14% de la population rufisqueoise, soit plus du quart (27,2%) des jeunes de moins de 20 ans.

STRUCTURE DE LA POPULATION DE RUFISQUE PAR GROUPES D'AGE.

Groupes	Sexe masculin	Sexe féminin	total	%
- 20 ans	1.204	1.210	2.414	51,5%
20 à 59 ans	1.109	1.020	2.129	45,4%
60 ans et +	65	77	142	3,1%
	-----	-----	-----	-----
	2.378	2.307	4.685	100,0%

Mais cette situation n'a rien d'exceptionnel par rapport à celle du Cap Vert en 1971, ou même par rapport à celle des "strates urbaines" sénégalaises (selon la définition adoptée dans le dernier recensement).

RESULTATS DU 2 ème PASSAGE DE L'ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1970/1971.

	Cap Vert	Sénégal	Strates Urbaines
- 20 ans	55%	52%	56%
20 à 59 ans	41%	42%	40%
60 ans et +	4%	6%	4%

Les moins de 20 ans sont cependant relativement moins nombreux à Rufisque que dans le Cap Vert ou dans les strates urbaines. A cet égard, il est très intéressant de rappeler les données de la ville de Dakar en 1961 : 51,4% de moins de 20 ans, 45% de 20 à 59 ans, 3,6% de plus

de 60 ans, soit *une structure presque identique* à celle de Rufisque en 1972. Or, pour A. SECK, en 1961 l'accroissement naturel dakarois tendait déjà à dépasser l'apport par immigration. Ce parallélisme des structures confirme pour nous, en ce qui concerne Rufisque, l'idée *du renversement récent mais certain* au bénéfice de l'accroissement naturel. Ce dernier résulte d'abord d'un très fort taux de natalité (45,0 pour mille à 47,8 pour mille) comparable à celui de l'agglomération dakaroise (48,4 pour mille en 1960/1961). La répartition du nombre de naissances par quartiers et les taux de natalité obtenus montrent que la population immigrée sédentarisée prend une part de plus en plus importante dans le renouvellement de la population rufisqueoise. Les vieux quartiers lebou et l'Escale conservent les plus forts taux de natalité : 50,06 pour mille pour Diokoul, 48,7 pour mille pour Mérina et Tiawllène, 45,1 pour mille pour Ndunkou et Nguessou, 47,9 pour mille pour l'Escale ; mais certains quartiers formés après 1945 par l'apport d'immigrants atteignent des taux supérieurs à 35 pour mille : c'est le cas de Colobane (38,01 pour mille), du Champ de Courses - Léona (44,5 pour mille), de Dangou Sud (36,5 pour mille). En 1971, les quartiers situés au Sud de la route nationale fournissaient environ 40% du total des naissances. Il y a donc bien un phénomène de relais : la forte natalité n'est plus le seul fait des vieux quartiers lebou, ni des natifs de Rufisque, (en 1971, 51% des pères ayant déclaré une naissance n'étaient pas nés à Rufisque).

Le taux de mortalité (8,8 pour mille à 9,3 pour mille d'après les déclarations, mais autour de 13,0 pour mille plus vraisemblablement) reste encore trop largement influencé par les décès d'enfants en bas âge. En 1971, 60% des déclarations de décès concernaient des enfants de moins de 5 ans. Le taux de mortalité infantile de Rufisque est encore supérieur à celui de l'agglomération dakaroise ; alors que ce dernier est évalué à 84 - 85 pour

mille en 1965, on atteint 99,10 pour mille en 1972 pour la mortalité infantile générale à Rufisque. La mortinatalité est toujours élevée (44,12 pour mille) et si on rapporte le nombre de décès des moins d'1 an au nombre de naissances vivantes, on obtient un taux de 57,5 pour mille. Aucun progrès dans ce domaine n'apparaît donc depuis 1960, date à laquelle l'enquête démographique attribuait à Rufisque un taux de mortalité infantile de 99 pour mille (55 pour mille sans la mortinatalité). La faiblesse et l'état déplorable des équipements médicaux (un centre de PMI et un bâtiment délabré appelé "polyclinique" pour 80.000 habitants) sont en grande partie responsables des décès des jeunes enfants, particulièrement nombreux en hivernage.

Tableau 6 : TAUX MENSUELS DE MORTALITE INFANTILE EN 1971.

Mois	Naissances totale	Décès totaux - 1 an	Taux de mortalité en pour mille	Mortinatalité en pour mille
Janvier	226	29	128,0	61,9
Février	249	18	72,0	44,1
Mars	268	25	93,0	41,1
Avril	234	8	34,1	17,1
Mai	201	20	100,0	54,7
Juin	145	15	103,0	75,8
Juillet	170	28	164,0	47,0
Aout	204	21	102,0	44,1
Septembre	235	29	123,0	42,5
Octobre	259	35	135,0	38,6
Novembre	235	21	89,0	55,3
Décembre	248	161	64,0	24,1

Source : Registres d'Etat Civil , Rufisque.

La forte mortalité frappant les jeunes classes d'âges peut ainsi expliquer les irrégularités à la base de la pyramide, en particulier les creux observables vers 5 et 9 ans.

Plus on remonte vers le milieu de la pyramide, plus l'influence de l'apport extérieur apparaît : renflement au niveau des adultes jeunes masculins, sex - ratio nettement déséquilibré au bénéfice des hommes à partir de 20 ans jusqu'à 35 ans, élargissement des classes d'âges féminines de 14 à 24 ans. Ce dernier phénomène peut trouver une double explication : d'une part la tendance généralisée du sexe féminin à se vieillir lors des réponses aux enquêtes surtout lorsqu'il s'agit de femmes jeunes et mariées (1) ; d'autre part, la forte proportion des mariées dans la classe d'âge 15 - 19 ans (57,4%) parmi lesquelles 41,0% ne sont pas nées à Rufisque. Dans ce groupe d'immigrées, plus de 60,0% ont un mari plus vieux d'au moins 10 ans, ce qui fournit un élément d'explication quant au déséquilibre des sexes dans la population active, la pyramide se gonflant plus tard chez les hommes que chez les femmes. C'est cependant la grande importance des adultes masculins jeunes qui caractérise le mieux le poids de l'apport extérieur. Parmi les actifs masculins de 15 à 59 ans, 42,3% ne sont pas nés de Rufisque, et dans les classes d'âges de 20 - 24 ans, 25 - 29 ans, on en dénombre 48,0%, alors que 13% seulement des jeunes de moins de 10 ans sont nés hors de Rufisque et du Cap Vert. Deux données peuvent néanmoins surprendre : la part importante de la classe d'âge masculine

(1) une enquête menée au Lycée sur les jeunes femmes mariées, élèves de 1ère et Terminales a été assez révélatrice : 20% seulement des réponses correspondaient aux fiches administratives, les écarts variant entre 2 et 3 ans.

de 15 à 19 ans (souvent creuse dans les pyramides d'Afrique Noire) et la part assez faible des adultes de 30 à 40 ans. Dans le premier cas, il est possible qu'on soit en présence d'une classe constituée à partir de la forte natalité traditionnelle des quartiers lebou à laquelle s'est conjuguée une des premières vagues de naissances issues des quartiers peuplés d'immigrants (puisque les dates de naissance varient de 1953 à 1957) : il s'agit peut être d'une des premières "poussées" de la pyramide par la base. Il peut s'agir également de jeunes venant de la "banlieue" de Rufisque, en particulier des villages du Nord, où en 1960/1961, l'enquête démographique révélait une proportion plus faible des moins de 20 ans (48,4%) et soulignait un déficit relatif dans la classe d'âge 15 - 19 ans. Dans le second cas, nous n'entrevoions pas d'explication satisfaisante : omissions dans les dénombrements ? Départs d'immigrants pour Dakar après un séjour à Rufisque ? Départs d'actifs rufisquois vers la capitale?.

En grande majorité, environ les 2/3, les immigrants sont originaires du Baol et du Cayor, ce qui peut apparaître comme une "continuité historique" logique puisque ces régions du bassin de l'arachide étaient incluses dans l'aire d'influence rufisquoise au début du siècle.

ORIGINE DES PERES SENEGALAIS NON NATIFS
DE RUFISQUE (d'après les déclarations de
naissances en 1971)

Régions	%
Thiès	38,9%
Diourbel	25,1%
Fleuve	13,3%
Sine Saloum	11,8%
Cap Vert	4,9%
Casamance	4,5%
Sénégal Oriental	1,5%

ORIGINE DES ACTIFS MASCULINS NON NATIFS
DE RUFISQUE (enquête îlots-photos)

Régions	%
Thiès	46,2%
Diourbel	17,4%
Sine Saloum	13,4%
Fleuve	9,6%
Cap Vert	7,5%
Casamance	1,9%
Sénégal Oriental	1,9%
Afrique Noire	2,1%
(dont la Guinée)	(1,8%)

L'importance de l'immigration se traduit par des transformations dans la composition ethnique de la population rufisqueoise, bien qu'à ce sujet les données soient délicates à manier. On sait par exemple que beaucoup de Lebou se disent volontiers Wolof, et que les brassages ethniques de plus en plus nombreux en milieu urbain rendent vaines les tentatives systématiques de regroupement. De plus, toute enquête est appréhendée par la population comme une manoeuvre aux buts fiscaux ou financiers inavoués : ainsi, tout en vieillissant l'âge des enfants, on les assimile facilement aux ethnies numériquement importantes en espérant par exemple une inscription sur la liste des bourses scolaires (cas rencontrés chez des Foula originaires de Haute Guinée). Cependant, la part relative des Lebou a diminué par rapport à celle des originaires du Baol, du Cayor et du Sine Saloum. En 1946, les rapports municipaux estimaient la part des Lebou à 71,6%. En 1953, on en dénombrait 56,5% et en 1972, d'après les enquêtes "îlots-photos", 42,0% de la population appartiendrait au groupe lebou, et 75,0% à l'ensemble déclaré Wolof-Lebou.

Tableau 7 : COMPOSITION ETHNIQUE DE QUELQUES QUARTIERS DE RUFISQUE

(d'après les enquêtes îlots-photos - ensemble de la population)

QUARTIERS	Lebou	Wolof	Serer	Diola	Peul	Toucou leur	Mandingue	Bambara	Divers
Escale	14,4%	38,6%	10%	15,4%	-	13%	-	7,6%	1%
Diokoul	56,8%	29,8%	4,3%	1,0%	1,0%	7,1%	-	-	-
Tiawlène									
Mérina	54,1%	31,0%	5,0%	2,0%	3,0%	3,0%	-	-	1,9%
Guendel	2,0%	61,0%	2,0%	4,0%	10,0%	14,0%	5,0%	2,0%	3,0%
Colobane III									
+ Gouye Mouride	13,0%	52,0%	8,0%	-	2,0%	15,0%	7,0%	-	3,0%
Santhiaba	6,3%	43,7%	15,0%	-	13,6%	15,0%	3,0%	-	3,4%
Champ de Courses + Léona	-	61,0%	5,0%	3,0%	12,0%	1,0%	6,0%	-	12,0%
Fass Nimzatt	5,0%	55,0%	8,0%	1,0%	6,0%	25,0%	-	-	5,0%

Deux différences cependant apparaissent par rapport aux résultats de l'enquête de 1960/1961 : la part des Serer semble plus importante (11 à 12,0%), mais surtout la population européenne a considérablement diminué, en particulier depuis 1965. En 1960, 540 européens habitaient Rufisque dont 500 français. Le départ des militaires et la sénégalisation progressive des postes dans l'enseignement et dans l'industrie privée ont réduit ce total à moins d'une centaine. On ne dispose par contre d'aucune évaluation récente pour les Libano-Syriens (350 en 1960).

Il est enfin intéressant d'examiner la répartition de la population d'origine extérieure dans la ville et de mesurer la part qu'elle représente dans les classes d'âges actives de quelques quartiers. La composition ethnique de ces derniers et le tableau obtenu à partir du relevé des lieux de naissance des chefs de ménage et de leurs grand-pères paternels (tableau 9) constituent un premier révélateur de la dynamique de l'espace urbain, en particulier depuis deux générations. Schématiquement, on peut opposer les anciens quartiers situés au Sud de la route nationale, héritiers du "temps de l'arachide" (forte implantation lebou, enracinement familial dans la ville comme l'indiquent les lieux de naissance des grand-pères), et les quartiers plus récents du Nord, extrêmement divers dans leur genèse, mais occupés par une population issue dans sa majorité de l'apport migratoire (ou de sa descendance). Cette constatation est confirmée par l'examen de l'origine des actifs de 15 à 59 ans.

Tableau 9 : LIEUX DE NAISSANCE DES CHEFS DE MENAGE ET DE LEURS GRAND-PERES
PATERNELS

QUARTIERS	CHEFS DE MENAGE				GRAND-PERES DES CHEFS DE MENAGE			
	Rufisque	C. Vert	Sénégal	Af. Noire	Rufisque	C. Vert	Sénégal	Af. Noire
Escale	53,0%	1,3%	30,7%	10,5%	42,0%	6,0%	41,5%	10,5%
Diokoul	78,4%	-	21,6%	-	64,8%	2,7%	32,5%	-
Tiawllène								
Mérina	67,0%	1,0%	32,0%	-	60,0%	2,0%	38,0%	-
Guendel	33,0%	2,0%	50,0%	15,0%	23,0%	2,0%	50,0%	25,0%
Colobane III	45,0%	3,0%	44,0%	8,0%	20,0%	6,0%	66,0%	8,0%
Santhiaba	47,0%	3,0%	44,0%	6,0%	38,0%	-	56,0%	6,0%
Champ de Coursus	43,0%	6,0%	48,0%	3,0%	18,0%	10,0%	69,0%	3,0%
Fass Nimzatt	50,0%	10,0%	39,0%	1,0%	25,0%	15,0%	59,0%	1,0%

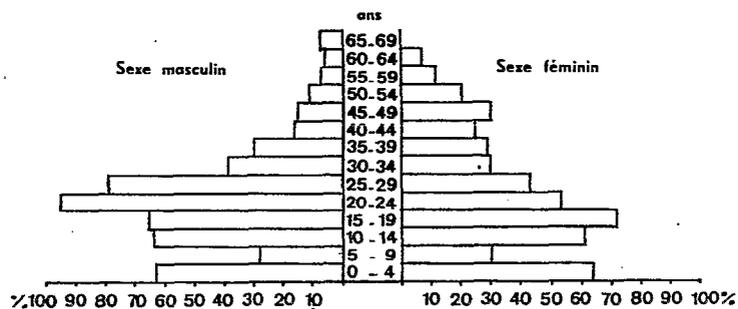
Tableau 8 : PART DE LA POPULATION IMMIGREE DANS
LES CLASSES D'AGES ACTIVES (15-59 ans)
DE QUELQUES QUARTIERS DE RUFISQUE.
Sexe Masculin Sexe Féminin % général

	Sexe Masculin	Sexe Féminin	% général
Escale	41,1%	55,0%	48,6%
Diokoul	19,7%	5,3%	12,3%
Tiawlène et Mérina	25,6%	30,0%	27,8%
Colobane III + Gouye Mouride	56,0%	33,3%	45,3%
Santhiaba	52,7%	38,4%	45,3%
Fass Nimzatt	41,8%	47,3%	44,4%
Champ de Courses + Léona	51,9%	47,8%	49,3%

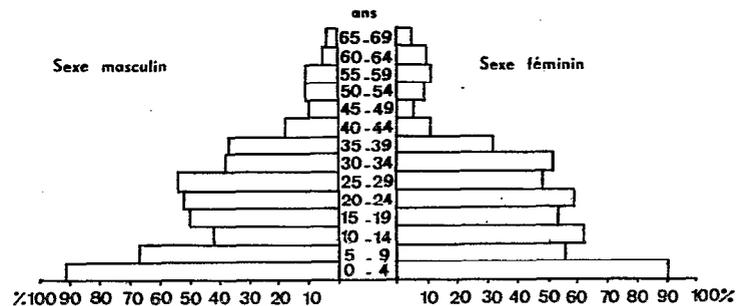
Alors qu'au Sud (à l'exception de l'Escale, cas particulier puisque s'y regroupent artisans et commerçants) les actifs nés hors de Rufisque atteignent rarement le quart des effectifs, au Nord ils dépassent toujours plus de 40%, et sont parfois majoritaires dans les classes d'âges masculines (Colobane, Santhiaba).

Cette situation explique les profils très différents des pyramides des âges par quartiers (figure 9): Colobane et Santhiaba, ont des structures démographiques très particulières : beaucoup d'adultes (52,8% pour Santhiaba, 53,1% pour Colobane) et un sex-ratio déséquilibré chez les plus de 20 ans au profit des éléments masculins (Colobane 118,4). Fass-Nimzatt se trouve un peu dans la même situation (sex-ratio adultes : 128,8) mais sa pyramide présente une base plus homogène (55,9% de moins de 20 ans), du fait de l'origine du quartier (lotissement de déguerpis anciennement installés entre Guendel -

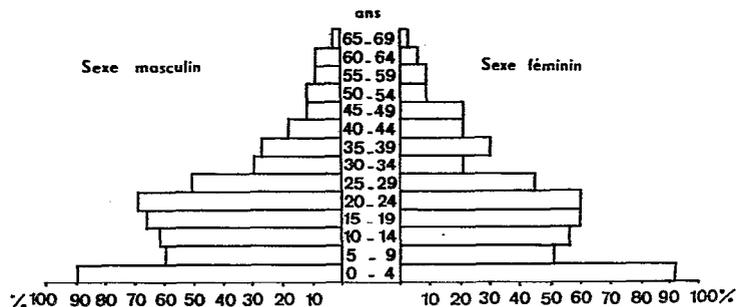
COLOBANE



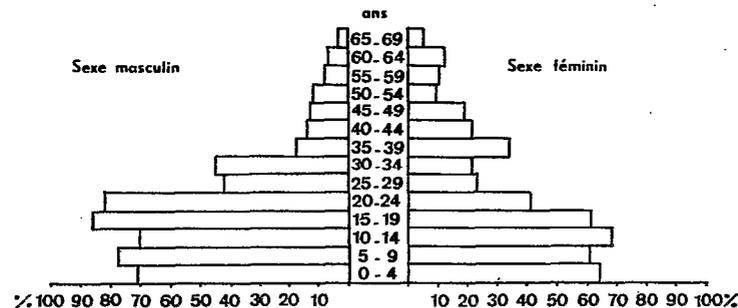
TIAWLENE_MERINA



DIOKOUL



FASS_NIMZATT



l'Escale et Ndunkou - Nguessou). A l'inverse de Colobane, Diokoul et Tiawlène - Mérina ont une forte population de moins de 20 ans, (Tiawlène - Mérina 51,4%, Diokoul 53,7%), ce qui donne une pyramide plus étoffée à la base et beaucoup moins déséquilibrée au niveau des actifs (sex-ratio entre 104 et 105).

La forte croissance démographique s'est accompagnée d'une transformation de l'espace urbain : avec 80.000 à 85.000 habitants, Rufisque n'est plus la cité de l'arachide confinée entre la voie ferrée et l'Océan. L'arrivée de populations venant de l'intérieur du pays, la progression de l'excédent naturel, la politique d'aménagement des infrastructures lancée après 1945 constituent autant de facteurs d'élargissement de l'emprise de la ville sur l'espace environnant immédiat. Des travaux antérieurs, en particulier le DES de J.C. PINSON, ont déjà détaillé la morphologie urbaine de Rufisque. Il est inutile de revenir sur la description analytique des différents quartiers ou des types d'habitat. Deux thèmes de recherche ont donc été privilégiés : l'étude de la dynamique et de l'organisation actuelle de l'espace urbain, l'examen des problèmes d'aménagement en liaison avec l'application du Plan Directeur d'Urbanisme.

*DYNAMIQUE, ORGANISATION ACTUELLE
ET PROBLÈMES D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN*

1. ÉVOLUTION ET TYPES DE CROISSANCE SPATIALE DE LA VILLE

Peu de données antérieures à 1960 sont disponibles pour permettre de mesurer les gains réels de Rufisque sur l'espace. Cependant, une carte retrouvée au Service des Travaux Publics, datant de 1950-1951 (qui est une esquisse des plans de construction du canal de ceinture) attribue à la "zone urbaine" (espace bâti en fait) environ 115 hectares. Sur les photos aériennes de 1960, Rufisque couvre 245 hectares, et en 1969 l'espace bâti atteint 295 hectares (dans le Plan d'Urbanisme, on a retenu 328 hectares mais en englobant tous les interstices).

EVOLUTION DE L'ESPACE BÂTI

1950	: 115 ha)	
1960	: 245 ha)	+ 130 ha , soit + 113,0%
1970	: 295 ha)	+ 50 ha , soit + 20,4%

Alors que le rythme d'accroissement de la population s'accélère, on constate que le rythme de conquête de la ville sur l'espace évolue en sens inverse. Entre 1950 et 1960, l'espace bâti a progressé de 113%, mais entre 1960 et 1970, la superficie de la ville ne s'est accrue que de 20,4%. Cette cassure brutale de rythme s'explique par une transformation dans les types d'évolution de l'espace urbain, *la densification du tissu l'emportant actuellement sur les éclatements ou les créations nouvelles*. Les causes - liées essentiellement à la question foncière - seront examinées avec les problèmes d'aménagement. Il paraît fructueux, plutôt que de retracer de manière classique les étapes de la croissance urbaine, de dégager une typologie de l'évolution, dont les déséquilibres dans l'organisation actuelle de l'espace rufisquois paraissent largement hérités.

Depuis 1945, l'espace bâti a évolué de triple façon : par éclatements dans les anciens quartiers et redistributions à l'extérieur, par greffes externes, par élargissement puis densification du vieux tissu urbain. Historiquement, éclatements et greffes externes sont nombreux jusqu'en 1960, ce qui se traduit par un gain rapide et important sur l'espace.

Eclatements et redistributions commencent avec d'importants travaux entrepris dans l'immédiat après-guerre : génératrice d'industries, la nouvelle politique coloniale est également un facteur de transformation des tissus urbains existants. On peut distinguer deux types de quartiers issus d'éclatements et de redistributions, qui correspondent à deux conceptions d'urbanisme : les lotissements viabilisés (on créé un lot à bâtir), les lotissements bâtis, avec "vente clé-en-main" (on créé un logement). Les lotissements viabilisés de Guendel et de Fass-Guendel ont été créés à la suite de la construction

d'un nouveau tronçon de la route fédérale et de la déviation de la ligne de chemin de fer Dakar-Niger. Avant 1950, la route venant de Dakar décrivait une boucle vers le Nord, et traversait l'Escale pour gagner Bargny en suivant un tracé qui ne longeait pas le littoral, comme aujourd'hui, mais passait par l'actuelle carrière de la SOCOCIM. De même la voie ferrée, incurvée au Nord-Ouest de la ville, rejoignait la gare par une sinuosité, laquelle limitait le quartier de Santhiaba, déguerpi du Sud en 1904 après une épidémie de fièvre jaune et un incendie (1). Route et voie ferrée furent redressées en 1948/1949 ; les nouveaux tracés étant grossièrement parallèles, il fallait traverser une partie de Tiokho et percer de part en part Guendel, quartiers respectivement issus d'une expansion de Ndunkou-Nguessou et d'un apport migratoire antérieur à 1920. Malgré un imbroglio juridique doublé d'une vive lutte politique entre la municipalité et le Chef du Territoire du Sénégal, les premières opérations de déguerpissement eurent lieu en janvier 1948, l'attribution des lots s'étant déroulée en novembre 1947. L'occupation des lots était liée à une simple décision du Délégué du Chef du Territoire, qui octroyait un droit d'occupation *conditionnel* (un mois pour clôturer le lot, trois mois pour achever la construction) et surtout *personnel*, assorti d'une clause d'inaliénabilité pendant 30 ans. En 1955, le lotissement était occupé à

(1) en 1904, à la suite de l'incendie et de l'épidémie de fièvre jaune, les quartiers lebou furent repoussés tandis que les travaux d'assainissement commençaient. Mais, les nouveaux quartiers - apparus sur les cartes après 1880 - furent aussi déguerpis de l'autre côté du canal de l'Ouest : Santhiaba et Dangou furent déplacés au Nord de la route, sans lotissement préalable, Tiokho éclata et donna naissance à deux quartiers différents : Dar Es Salam et Gouye Bene.

25% environ ; le 17 avril 1956, un recensement (1) administratif constatait que sur les 312 parcelles constituées, 60% seulement avaient été mises en valeur.

SITUATION DU LOTISSEMENT EN AVRIL 1956

177 parcelles occupées dont :

- 77 par les bénéficiaires
- 14 par des locataires
- 69 par le quartier Dar Es Salam
- 17 par des irréguliers

55 parcelles abandonnées ou jamais occupées par les attributaires.

80 parcelles libres dont 8 pour l'école de Fass.

On entrevoit déjà un des multiples problèmes auxquels se heurte l'aménagement volontaire de l'espace, en particulier dans les anciens quartiers : un grand nombre d'habitants refusent de quitter la terre où s'enracinent leur culture et leur vie (2), ce qui amène les "déguerpis" de Rufisque à tout faire pour revenir dans le quartier de départ (abandon des parcelles attribuées, location des maisons construites simplement pour justifier le droit d'occupation, retour chez des parents). En 1972, le lotissement Fass-Dar Es Salam-Guendel est certes occupé à 94,5%, mais la majorité des résidents n'est pas constituée par les attributaires initiaux des lots, et il subsiste 10 parcelles encloses mais non construites dont les possesseurs habitent Tiokho.

(1) Trouvé au Service des T.P. de Rufisque, grâce à l'obligeance de M. Oumar DIEME.

(2) D'autant plus que les lotissements sont sous-équipés.

Trois autres lotissements de déguerpis sont à mettre en rapport avec les travaux du Canal de Ceinture, ouvrage en béton doublant le canal de l'Ouest et dont la construction fut décidée après les deux très graves inondations du 5 octobre 1951 et du 2 août 1954 (1). Construit en quatre tranches entre 1957 et 1963 (2), le canal long de 2.400 mètres (3), large de 4 à 7 mètres selon les sections, part de Santhiaba et débouche sur l'Océan après avoir traversé Guendel, et surtout Diokoul, sur une emprise de 5 hectares dont il a fallu déplacer les occupants. Un peu plus de 13 millions CFA ont été consacrés aux indemnités à régler (5 millions CFA pour des accords à l'amiable, le reste pour des réquisitions ou expropriations), et 7 millions CFA ont été engagés pour l'aménagement des lotissements de Nimzatt (au Nord de la route, entre la voie ferrée et Fass-Guendel), de Médine et de Valda (à l'Est des emprises du canal).

Les lotissements viabilisés ont tous un point commun : tracées sur des titres fonciers appartenant à l'Etat ou à la Commune de Rufisque (avant la loi de 1964 sur le Domaine National), leurs parcelles sont nues et cédées gratuitement, après le versement des indemnités de déguerpissement. Le nouveau paysage urbain ainsi créé tranche sur le vieux tissu par sa trame (lots géométriques, voirie rectiligne), et il traduit surtout une amélioration qualitative des constructions. Les 100 premiers déguerpis

-
- (1) dont les niveaux sont indiqués sur un mur du bâtiment des T.P. de Rufisque : on circula en barque dans l'Escale.
 - (2) délai dû aux graves problèmes de fissuration liées à la nature argileuse du substratum.
 - (3) Avec 4 ponts, 3 passerelles métalliques, des collecteurs annexes.

de Guendel occupaient, d'après la Commission des indemnités, 58 paillotes, 38 baraques en bois, 4 maisons en dur. Le recensement des occupants, datant de 1955, permet de retrouver 60 des 100 premiers déguerpis : ils ont mis leurs parcelles en valeur, et on y dénombre 10% de constructions en dur, 55% de baraques en bois, 35% de paillotes.

Les indemnités de déguerpissement ont ainsi contribué à la transformation *spontanée* (aucune obligation n'était faite de construire en dur ou en bois) des types de constructions (nous dissociions la construction proprement dite de l'habitat qui regroupe la maison et son environnement immédiat : dans ce domaine, l'amélioration est loin d'être évidente).

Le lotissement Marguery - souvent appelé "cité filao" - est d'une toute autre nature. Bien que lié aux travaux du canal, il relève plutôt d'une opération immobilière, puisqu'il chevauche deux titres fonciers privés, et qu'il est composé de 70 villas ou appartements préalablement construits et cédés en location vente (3 pièces pour 7.000 francs CFA par mois pendant 10 ans). Insérée dans l'ancien tissu, derrière l'usine VALDA, mais réservée à des salariés en quasi totalité fonctionnaires, la "cité filao" demeure un cas exceptionnel : bien que réussie sur le plan architectural, elle représente une solution inapplicable à la majorité de la population rufisqueoise.

On peut diviser *les greffes externes* en trois types, selon le degré de contrôle exercé par l'administration ou les propriétaires de terrains immatriculés, ce qui aboutit à un aménagement volontaire ou au contraire spontané de la périphérie de l'ancien tissu.

Les aménagements volontaires - contrôle réel du titre foncier, lotissement viabilisé et équipé, constructions en dur de qualité - regroupent les cités

SOCOCIM, BATA, RADIO et le lotissement de l'OHLM. Dans le premier cas, il s'agit de villas rassemblées en petits îlots toujours verdoyants, où sont logés les cadres des entreprises privées ou les techniciens des centres émetteurs de l'Aéronautique Civile et de l'OPT. L'office d'HLM dispose pour sa part, d'un terrain de 12 hectares, sur lequel ont été construits en deux tranches (1963/1968 et 1969/1973) respectivement 55 et 72 logements (bilan en mars 1972 des 150 logements prévus au cours de la deuxième tranche). Ce sont des maisons "bloc à terre" dont les pièces sont disposées en longueur et qui sont attribuées en location vente (13.850 francs CFA par mois pendant 10 ans pour 4 pièces dans la deuxième tranche). Cités privées et HLM ne se sont pas accolées à l'ancien tissu, mais forment au contraire des noyaux isolés, nettement séparés du corps principal de la ville.

Le programme-logement de la SOCOCIM constitue un cas très particulier d'aménagement de l'espace. Une première cité de 52 villas, la cité RUF CIM, a été construite en 1958, les logements préconstruits étant achetés par des employés de l'usine grâce à un système de location-vente (remboursements de 3.000 à 10.000 CFA par mois sur 8 à 12 ans). Depuis 1970, une "Cité-Castor" comprenant deux tranches de 50 et 58 logements en dur est en cours de réalisation. Le "système-castor" résulte d'une action conjointe de l'employeur et des salariés. Le premier fournit gratuitement le ciment et appuie financièrement la coopérative fondée par les seconds. Disposant d'un capital social de 265.000 CFA (versement initial = 5.000 CFA par adhérent) la coopérative assure le ramassage et le stockage des aggloms, achète les fers à béton, le sable et le gravier. Elle est responsable de la construction du gros-oeuvre, confiée à des tâcherons qui sont rémunérés par son intermédiaire. Les finitions, par contre, sont réalisées en commun par les futurs résidents.

COMPOSITION PROFESSIONNELLE DES 53
CASTORS-SOCOCIM

24 mécaniciens	1 forgeron
10 commis	1 plombier
10 manoeuvres	1 électricien
5 chaudronniers	1 peintre

Source : SOCOCIM

Installés sur la première tranche du lotissement du Camp Marchand (Domaine National), les Castors, grâce à l'aide de l'entreprise et une organisation communautaire très efficace, sont parvenus à diminuer considérablement le coût des constructions (environ la moitié pour 2 pièces en dur à fondations chaînées qui valent 700.000 CFA sur le marché) ce qui a permis de mieux adapter la taille des logements aux besoins (35 "4 pièces" - 14 "3 pièces" - 4 "2 pièces").

Un cas intermédiaire entre l'aménagement volontaire et l'implantation spontanée irrégulière (1) - c'est à dire l'implantation sans contrat officiel ou non, écrit ou verbal, avec les propriétaires ou les détenteurs du droit d'usage - est fourni par le quartier de Colobane, qui s'étire sur 900 mètres au Nord de la route nationale, entre Keuri Kao (l'Escale "haute") et l'usine ICOTAF. Formé en majorité d'immigrants venant du Cayor et du Baol, Colobane apparaît en 1946 et le quartier atteint ses

(1) Nous appelons "illégal" ce qui est en marge de la loi, ce qui ne signifie pas "irrégulier". Nous considérons en effet comme "irréguliers" tous ceux qui n'ont pas l'accord du détenteur des droits coutumiers, que cet accord soit légal ou non.

limites actuelles, entre la route et la voie ferrée, vers 1963. Cet espace était en partie contrôlé par la municipalité ; le maire de Rufisque y installa d'abord une partie de ses électeurs qui résidaient sur le littoral de Mérina et Tiawllène, et dont les maisons étaient menacées par les inondations ; puis il attribua généreusement des parcelles fictives à des immigrants, en distribuant *parfois* des permis d'occuper, lesquels n'avaient de valeur qu'à ses propres yeux, puisque les représentants de l'administration coloniale n'en ont jamais reconnu la légalité. Ainsi, tractations, cessions illégales et calcul politique sont à l'origine de Colobane, quartier contrôlé aujourd'hui par l'Etat sur le plan foncier, mais dont la trame comme le degré d'équipement révèlent l'absence totale d'aménagement : Colobane est ainsi un faux lotissement illégalement occupé depuis l'origine.

Il existe un dernier type de greffe externe, résultant d'une implantation spontanée - le plus souvent illégale - mais dont les mécanismes sont très divers. Ce sont toujours des groupes venant de l'extérieur qui s'installent, et qui s'adressent le plus souvent au détenteur coutumier du droit d'usage. Ce dernier peut posséder un titre foncier immatriculé et le droit d'installation qu'il accorde est alors "légal" et régulier ; mais si la terre n'est pas immatriculée, son accord - équivalent pour les demandeurs à l'acquisition d'un droit - n'a aucune valeur aux termes de la loi (on se place avant la loi de 1964 sur le Domaine National) puisque c'est l'autorité administrative (Délégation de Rufisque) qui délivre les autorisations de construire en zone urbaine : l'occupation est alors illégale, même si on peut la considérer comme régulière au regard du droit coutumier. On aboutit ainsi à des situations souvent inextricables où droit coutumier, droit colonial et interventions de la municipalité s'enchevêtrent sans que personne ne sache très bien d'où émanent les permis d'occuper ... quand ils existent.

Les quartiers issus de ces greffes spontanées plus ou moins légales sont tous en continuité avec l'ancien tissu : "Champ de Courses" dont le fondateur B. SY est arrivé en 1936, et s'est installé sur un terrain appartenant à une famille lebou de Mérina ; Dangou Sud, appelé "le quartier des nouveaux nés" par opposition à Dangou Nord, déguerpé en 1904 des abords de l'Escale ; Santhiaba Nord, qui s'est étiré sur un interfleuve sablonneux (doigt de gant des sables rouges de l'Ogolien) dont la forme en échine joue un rôle protecteur contre l'inondation des marigots ; Colobane Kao et Colobane Gouye Mouride, lequel a été fondé en 1959 par Abdoulaye FAYE, suivi en 1960 par un groupe de Mourides célibataires, puis par des familles entières à partir de 1963.

L'élargissement du vieux tissu sous l'effet combiné de la forte poussée démographique et d'un apport extérieur assez modeste (comme l'indique la composition déjà mentionnée de la population active des quartiers lebou) constitue un phénomène classique.

A partir de noyaux discontinus (période 1935-1940), l'espace compris entre la route et l'Océan a été progressivement conquis : Mérina et Tiawlène jouxtent désormais la route nationale au Nord, on passe sans coupure de Diokoul à Ndunkou-Nguessou, et Thiokho déborde largement à l'Est vers l'Escale et au Nord vers l'Imprimerie Nationale. Or depuis 1960, la croissance spatiale du Sud de la ville ne relève plus, pour l'essentiel, d'un élargissement. D'abord, à l'image de tout l'ensemble urbain, le rythme de conquête sur l'espace a diminué, mais ici la rupture a été très brutale : à une période de remplissage des interstices et de gain sur l'extérieur (1950-1960) succède une période de stabilisation et de progrès très modestes (1960-1974). Ainsi, entre 1969 et 1974, Tiawlène Mérina et Diokoul n'ont rien gagné en

superficie, et Tiokho s'est élargi d'à peine 5.000 m². Le phénomène majeur, c'est désormais *la densification des vieux noyaux lebou*, dont la population s'accroît démesurément sur un espace aujourd'hui figé. Or, si la densification n'a qu'une faible incidence sur la trame des quartiers, elle provoque une dégradation interne des îlots, en particulier en diminuant, voire en supprimant, l'espace-cour de l'habitat traditionnel, qui tient un rôle capital dans la vie quotidienne des citoyens. Les causes de cette densification sont à rechercher dans la conjonction entre la forte croissance démographique et la situation foncière à la périphérie des quartiers, à l'Ouest en particulier. A l'Est, en effet, Mérima et Tiawlène n'ont plus d'espace à gagner : bloqués entre l'Escale, la route et l'emprise industrielle de l'usine BATA, ces quartiers ont même tendance à "rétrécir" au Sud, puisqu'ils sont périodiquement menacés par l'érosion du cordon littoral. Par contre, il subsiste un vaste espace non bâti (environ 20 ha) entre Diokoul et la route : mais il est "gelé" par les propriétaires de titres fonciers privés qui spéculent sur la mise en oeuvre du Plan d'Urbanisme en espérant revendre les terrains à prix fort, quelle que soit la solution adoptée (lotissements privés ou vente à l'Etat).

L'Escale peut être considérée comme un cas particulier. Les îlots vides ou abandonnés y sont nombreux au Sud de la rue Gambetta : plus de 8 hectares sont inhabités (usines en ruine, vieux seccos d'arachides éventrés par la mer, vastes espaces de service comme le marché et ses annexes). Par contre la densification l'emporte à l'Est, au delà de la rue Péchot ; c'est en effet une des parties de l'Escale érigées après 1880, (1900-1910) où logeaient les manutentionnaires du port et les salariés africains des maisons de commerce. Limités par une trame à rues orthogonales, les îlots portaient rarement des constructions en dur, ce qui explique l'actuelle

différence de physionomie entre la vieille Escale de 1862 et ses marges immédiates : aux anciennes maisons à étage du centre, armées par le calcaire de Bargny et recouvertes de tuiles mécaniques rouges s'oppose l'amalgame baraqués en bois - cubes de béton, typique de l'excroissance orientale.

La conséquence la plus évidente des différents types d'évolution de l'espace urbain est l'apparition d'un double déséquilibre dans l'organisation actuelle de la ville, qui se manifeste tant dans le domaine des trames et de leur contenu, que dans celui de l'équipement des quartiers.

2. L'ORGANISATION DE L'ESPACE URBAIN : UN DOUBLE DÉSÉQUILIBRE

Le tissu urbain - en excluant les cités périphériques isolées - est étiré d'Ouest en Est sur près de trois kilomètres et boursoufflé sur plus d'un kilomètre au Nord de l'Escale. Loin d'être homogène, il présente une juxtaposition de trames très différentes par l'allure générale, l'articulation interne et le contenu. On peut opposer schématiquement les trames régulières bien structurées par les lignes géométriques et les agrégats souvent désordonnés mais toujours soutenus par quelques lignes de force.

Les trames régulières sont toutes héritées des lotissements volontaires, où l'aménagement de la voirie et le bornage des îlots est un préalable à la construction. Peu d'efforts de réflexion et d'amélioration ont cependant été faits depuis le premier lotissement de l'Escale : on retrouve presque partout la même monotomie du facile plan quadrillé, sauf à Fass-Guendel, où un polygone régulier s'ordonne autour d'une place centrale. La forme des îlots a donc peu changé : rectangulaire ou carrée selon les cas, elle traduit l'uniformité et la banalité des plans d'aménagement de Guendel, Médine, Nimzatt (dont les rues sont parfaitement alignées dans la direction des vents dominants !). La taille varie cependant : aux vastes îlots de l'Escale (4.500 m²) s'opposent les mosaïques plus fines de Nimzatt (1.350 m²) ou Fass (1.800 m²), alors que les blocs de Mérina (2.025 m²) réaligné en 1904 et de Guendel (3.300 m²) se rapprochent davantage du ceux du centre ville.

Les trames irrégulières sont le lot commun des quartiers accolés spontanément à l'ancien tissu - auxquels on peut ajouter Colobane qui ne fut jamais viabilisé - qu'ils résultent d'un apport extérieur (Champ de Courses, Dangou Sud) ou de l'élargissement d'un ancien espace bâti (Diokoul, Tiokho). Les vieux quartiers déguerpis sans lotissement en 1904 (Santhiaba, Dangou) relèvent du même ensemble. Dans un semis de "carrés désordonnés" l'existence de quelques alignements ou voies de pénétration constitue une originalité. Ces aérations permettant la circulation des hommes, des calèches, et quelquefois des automobiles, résultent d'abord de la conservation d'anciennes voies de communication, qui ont été reprises par une expansion urbaine qu'elles ont quelquefois orienté. Diokoul a été élargi vers l'Ouest de part et d'autre de l'ancien chemin menant au Cap des Biches. Santhiaba est traversé par une longue ligne droite Sud-Nord qui est un tronçon

de la vieille piste Rufisque-Kounoune, et une ligne incurvée sur laquelle se greffe une transversale Sud Ouest-Nord Est est héritée d'une ancienne ramification de la voie ferrée qui gagnait le Camp des Tirailleurs (Camp Marchand). L'ancien tracé de la voie ferrée du Dakar-Niger apparaît très nettement sur les photos aériennes : il dessine une belle courbe entre Guendel et Nimzatt-Dar Es Salam, et permet de gagner Dangou Nord en faisant communiquer la route de Sangalkam et le chemin de Dangou. Mais les alignements sont quelquefois le fruit d'ajustements spontanés : les rues transversales de Colobane I sont toutes dans l'axe de celle de Mérina, en dépit de quelques sinuosités. Entre l'Imprimerie Nationale et le lotissement de Guendel, une frange spontanée s'est ordonnée autour de la projection de la rue centrale, et l'alignement est aussi parfait que celui du lotissement contigü. Au Nord de Fass enfin, deux îlots de création spontanée donnent l'impression d'appartenir au lotissement initial. Cependant les "pénétrantes", au demeurant non goudronnées, restent exceptionnelles par rapport au lacin des ruelles piétonnières.

Le contenu des trames ne reproduit pourtant pas leur dualisme. A part l'Escale et les cités pré-construites où bâti en dur et trame régulière contribuent à façonner un ensemble homogène, on ne voit guère de relations étroites entre le dessin des trames et la nature des habitations.

Tableau 10 : NATURE DES CONSTRUCTIONS DANS QUELQUES
QUARTIERS DE RUFISQUE

Quartiers	Dur	Bois	Paillettes	en cours de cons- truction	trame
Ndunkou					
Nguessou	43,5%	39,4%	5,8%	11,5%	Irrégulière
Merina +					
Tiawlène	28,2%	63,6%	4,7%	3,5%	Régulière
Escale	79,5%	18,0%	-	2,5%	Régulière
Colobane I	38,0%	52,4%	7,2%	2,4%	Irrégulière
Santhiaba	38,8%	25,9%	28,2%	7,1%	Irrégulière
Diokoul	24,8%	63,2%	4,0%	8,0%	Irrégulière
Guendel	21,3%	67,3%	1,6%	9,8%	Régulière
Fass	37,5%	29,7%	29,7%	2,7%	Régulière
Nimzatt	26,0%	56,5%	17,5%	-	Régulière
Dar Es Salam	18,0%	53,8%	28,2%	-	Régulière
Dangou	32,6%	63,1%	4,3%	-	Irrégulière
Colobane Kao et Gouye					
Mouride	13,5%	40,5%	43,3%	2,7%	Irrégulière
Ndargou Ndao	16,6%	66,6%	26,8%	-	Irrégulière

Source : Enquêtes îlots - photos

On trouve ainsi des très fortes proportions de baraques en bois à la fois sur des trames régulières (Nimzatt, Dar Es Salam, Mérina-Tiawlène) et sur des trames irrégulières (Diokoul, Dangou, Ndargou Ndao). Les constructions en dur - qui ne sont pas sur le plan qualitatif toujours supérieures à celles en bois - dépassent le tiers du total sur deux types de trames (Colobane, Santhiaba, Fass) mais la plus forte proportion - hors Escale et cités - se trouve sur la trame irrégulière de Ndunkou-Nguessou. Enfin, le nombre de paillottes est évidemment important dans les quartiers récemment accolés au tissu urbain (Colobane Kao et Gouye Mouride), mais les cases représentent encore plus du quart des habitations des anciens lotissements de Fass et Dar Es Salam où des parcelles attribuées à des déguerpis ont été revendues illégalement à des immigrants. Plus que dans les relations trame-habitat, c'est dans l'équipement des quartiers qu'on décèle le déséquilibre le plus grave pour les citadins.

Les inégalités d'équipement peuvent être appréhendées au double niveau de l'habitat (équipement interne, environnement immédiat) et de la localisation des services publics et privés.

L'approvisionnement de la ville en eau est assuré par une conduite en acier (diamètre 400 mm), branchée à la station de refoulement de Sangalkam sur la conduite "Bonna" (diamètre 820 mm) qui véhicule vers Dakar 60.000 m³ par jour, puisés dans les nappes de Pout Sud (captage dans les calcaires paléocènes du massif de Ndiass) et de Sébikotane (4 forages dans les mêmes calcaires très fissurés). En 1968, Rufisque consommait 2.850 m³ par jour (soit environ 5% du total du Cap Vert) distribués par branchements privés (70 francs CFA/m³ en janvier 1971) ou par bornes-fontaines publiques

(gratuité pour les usagers, consommation facturée au 3/4 à la municipalité de Dakar). En 1973, on dénombre 900 prises individuelles à Rufisque, mais toutes sont localisées dans l'Escale (85%) et les diverses cités (Filão , HLM, BATA, SOCOCIM). Cette première inégalité est renforcée par l'insuffisant équipement des quartiers - lotis ou non - en bornes fontaines.

NOMBRE MOYEN D'HABITANTS DESSERVIS
PAR UNE BORNE FONTAINE EN 1973.

Fass	855	Ndunkou-Nguessou)	1.439
		Tiokho)	
Guendel	774	Santhiaba		2.680
Nimzatt	1,291	Dangou		1.058
Dar Es Salam	1.017	Colobane I-II		2.538
Mérina		Colobane Kao et		
Tiawllène	1.307	Gouye Mouride		3.447
Diokoul	998	Champ de Courses		1.079

Source : Enquêtes thématiques et SONEES

La norme de desserte habituellement retenue par les urbanistes est de 500 habitants par borne fontaine. On est donc très loin de la "normale" à Rufisque, d'autant plus que les bornes fontaines sont souvent mal réparties à l'intérieur des quartiers (à Diokoul, par exemple, elles sont concentrées le long de la rue principale). On peut constater que certains quartiers lotis (Nimzatt, Dar Es Salam) ne sont pas mieux équipés pour autant, ce qui renforce la position des "déguerpis" qui ont toujours refusé de s'y installer ou ont tout fait pour en partir. Les franges spontanées récentes sont souvent dans une situation dramatique (un robinet pour tout le quartier de Gouye Mouride), de même que le faux lotissement de Colobane , où la démagogie politique passée est aujourd'hui chèrement payée par la population :

quatre bornes fontaines tardivement installées pour plus de 10.000 habitants, des longues heures d'attente pour les femmes, de l'eau parcimonieusement distribuée en saison sèche, quand elle n'est pas coupée 18 heures sur 24 comme en 1972-1973. Un premier dédoublement de Rufisque s'ébauche donc : aux quartiers correctement approvisionnés (Escale, cités) où la consommation moyenne journalière par tête varie en branchement privé de 70 litres (HLM, cité Marguery) à 160 litres (Escale) s'opposent les quartiers mal desservis où la consommation moyenne aux bornes fontaines excède rarement 18 litres par personne et par jour (11 litres par habitant et par jour par exemple à Diokoul). Or, ces quartiers mal équipés regroupent 87% de la population rufisquoise, et ne disposent pas non plus de système d'évacuation des eaux usées, élément fondamental d'une hygiène primaire dans des espaces fortement peuplés. Seule l'Escale est dotée d'un réseau de collecteurs d'égouts - hérité des travaux du début du siècle - qui débouche dans l'Océan, ce qui oblige les habitants des autres quartiers à utiliser les canaux d'évacuation des eaux pluviales, qui perdent ainsi leur vocation initiale en devenant des égouts à ciel ouvert, nauséabonds et très dangereux pour la santé de tous. On constate de même une inégalité dans la distribution d'énergie électrique : sur les 5.470 abonnés du réseau SENELEC, 80% demeurent au Sud du boulevard M. GUEYE, et les 2/3 résident dans l'Escale. Les déséquilibres relatifs à l'équipement des demeures sont accentués par ceux de l'environnement immédiat. Aux voiries anarchiques s'opposent les voiries géométriques, mais parmi ces dernières seule celle de l'Escale est totalement bitumée. En dehors de certaines ruelles quelquefois bien entretenues, (dans les franges spontanées surtout), il est en général malaisé de circuler dans Rufisque hors de l'Escale à cause de l'étroitesse des voies, et du mauvais état des principales pénétrantes, surtout en hivernage. C'est pourquoi le ramassage des ordures ménagères constitue un élément supplémentaire d'inégalité

entre les quartiers ; alors que les camions de la SOADIP circulent sans problèmes dans l'Escale, ils peuvent rarement pénétrer ailleurs, et les canaux, le bord de mer ou les marigots servent de "dépôts locaux" qui sont nettoyés par les services municipaux quand la situation dépasse les limites du supportable.

Le contraste opposant l'Escale au reste de la ville (non compris les cités) est renforcé par la concentration géographique des services qui contribue à doter Rufisque d'un centre ville sur-équipé par rapport aux quartiers environnants. Du niveau supérieur à l'îlot de quartier, il n'y a pas - ou très peu - de niveau intermédiaire, à l'exception des établissements d'enseignement et du micro-commerce. Les services publics dépendant de directions nationales sont en effet tous localisés dans l'Escale : Equipement (SONEES, SENELEC, Travaux Publics, Service Topographique) Finances (Trésor, Contributions Directes) Santé (Polyclinique, PMI, dispensaire) Justice de Paix, Gendarmerie, Commissariat, Poste. La même concentration caractérise les services régionaux ou municipaux, tous groupés autour de l'ancienne mairie et de la préfecture urbaine. Seul le semis des écoles primaires publiques et des CEG présente un caractère de dispersion à travers la ville. L'enseignement primaire est assuré par 16 écoles et le premier cycle du secondaire peut être suivi dans 4 CEG. Par contre, c'est dans l'Escale que se trouve le Lycée A. SADJI : jusqu'en 1964/1965 le bâtiment regroupait un collège normal mixte de jeunes filles, lequel fut transféré à Thiès, le collège étant promu en Lycée pour la rentrée 1965 (mise en place des Terminales en 1967/1968). En 1970, l'annexe du Lycée fut transférée de l'ex Camp X, Melong à l'ancienne Imprimerie Nationale, rue Gambetta.

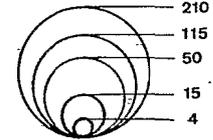
En 1970, l'infrastructure publique du primaire et du secondaire permettait d'accueillir plus de

15.000 élèves. Si on rapporte ce total aux structures démographiques, en particulier à la population scolarisable de 6 à 18 ans (25 à 27.000 personnes) on aboutit à un taux de scolarisation de l'ordre de 60 à 63%, ce qui est un peu plus faible que la moyenne du Cap Vert (75%) mais nettement supérieur à la moyenne nationale (35,2% en 1970). C'est enfin dans l'Escale qu'est localisé l'enseignement technique supérieur : Ecole Nationale des Postes et Télécommunication (créée à Dakar en 1951, transférée à Rufisque en 1952), Ecole Multinationale des Télécommunications (créée en 1971).

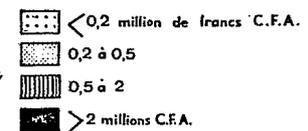
Le centre ville ne concentre pas uniquement les services publics, mais monopolise - à de rares exceptions près - les services privés : activités bancaires (succursale de la BICIS), services rares (avocats, huissiers, médecins et pharmaciens résident et travaillent dans l'Escale) activités de loisirs et de culture (cinémas, librairies, clubs divers, Centre National de Formation et d'Action où se tiennent congrès, séminaires et réunions d'intérêt national). L'Escale est également le dernier refuge d'un artisanat de survivance : un dizaine de forgerons y fabriquent encore des fourneaux malgaches, et quelques bijoutiers maures y sont installés. Mais les fours circulaires des potières de Dangou sont éteints depuis plus de 15 ans, et hors de l'Escale, on ne trouve guère que quelques tisserands Mandjack qui transitent à l'entrée de Tiokho durant la saison sèche. En fait, l'artisanat d'art a fui Rufisque, que les touristes se contentent uniquement de traverser : Dakar est évidemment un marché plus lucratif. Par contre, l'Escale regroupe une multitude d'ateliers de tailleurs, pour qui un marché de 80.000 habitants est une garantie de travail assuré. Mis à part le micro-commerce alimentaire, il existe deux exceptions à la règle de concentration des services dans l'Escale. D'une part, chaque quartier possède sa propre mosquée et on compte autant d'édifices

FIG 10

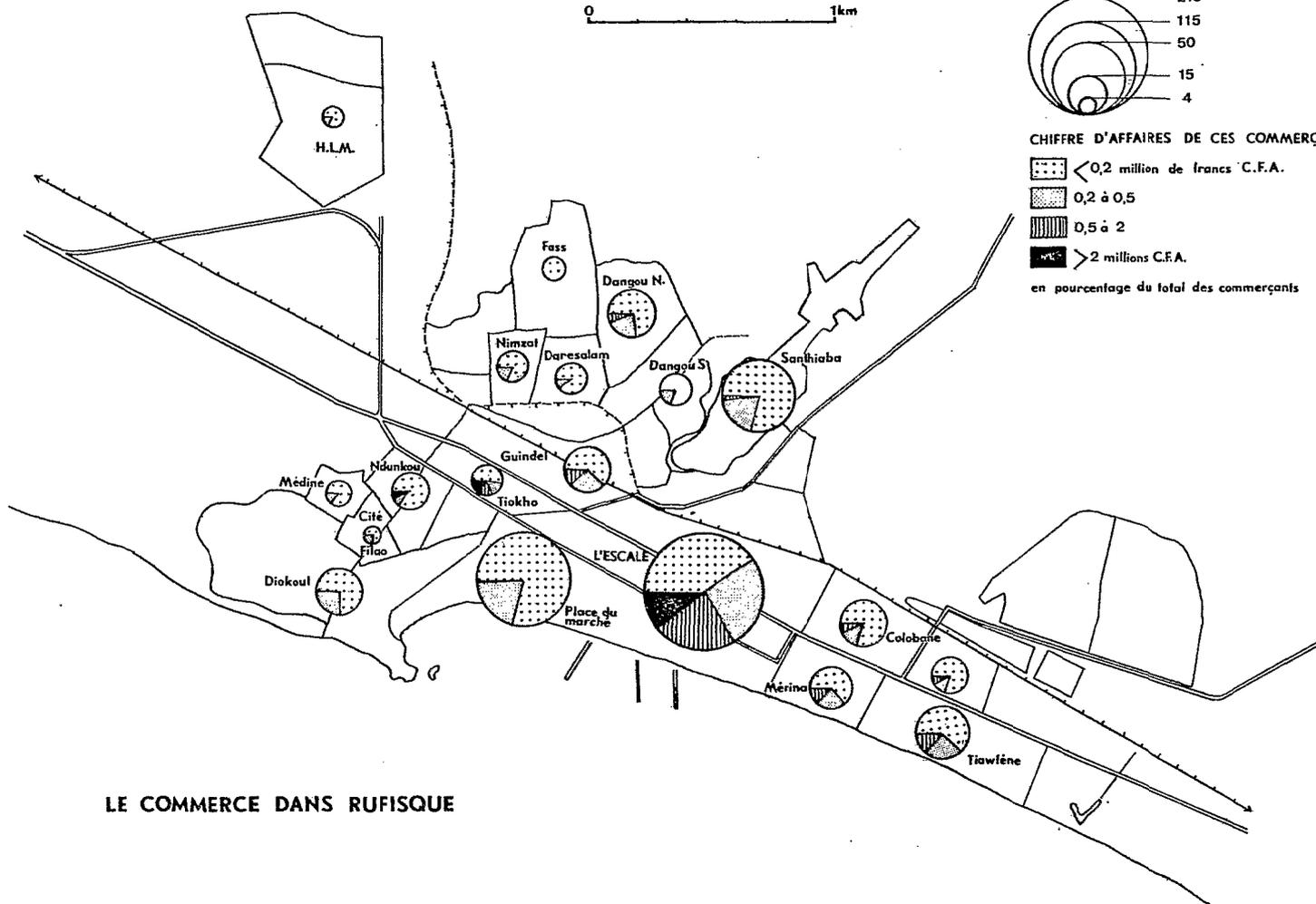
NOMBRE DE COMMERCANTS PAR QUARTIERS



CHIFFRE D'AFFAIRES DE CES COMMERCANTS



en pourcentage du total des commerçants



LE COMMERCE DANS RUFISQUE

religieux qu'il y a de divisions internes dans les quartiers (soit 26 en 1973) ; d'autre part, la grande voie de circulation que constitue le Boulevard M. GUEYE a attiré les stations services et surtout un nombre impressionnant de petits "centres de réparation mécaniques", où derrière des monticules de vieux pneus, des amas de ferrailles et des carcasses démontées, trois ou quatre apprentis s'affairent sous un capot. C'est tout au long du Boulevard enfin que se localisent les points d'arrêts fixes des réseaux de transport, autobus et cars rapides n'ayant pas l'autorisation de circuler hors de la nationale et de la route de Sangalkam.

On mesure encore plus le degré d'équipement de l'Escale lorsqu'on examine son armature commerciale. Sur les 656 commerçants recensés par l'Inspection des Impôts en 1973, 325 - soit 49,54% - tiennent boutique dans le centre ville.

Tableau 11 : NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN COMMERCANT EN 1973 DANS QUELQUES QUARTIERS DE RUFISQUE.

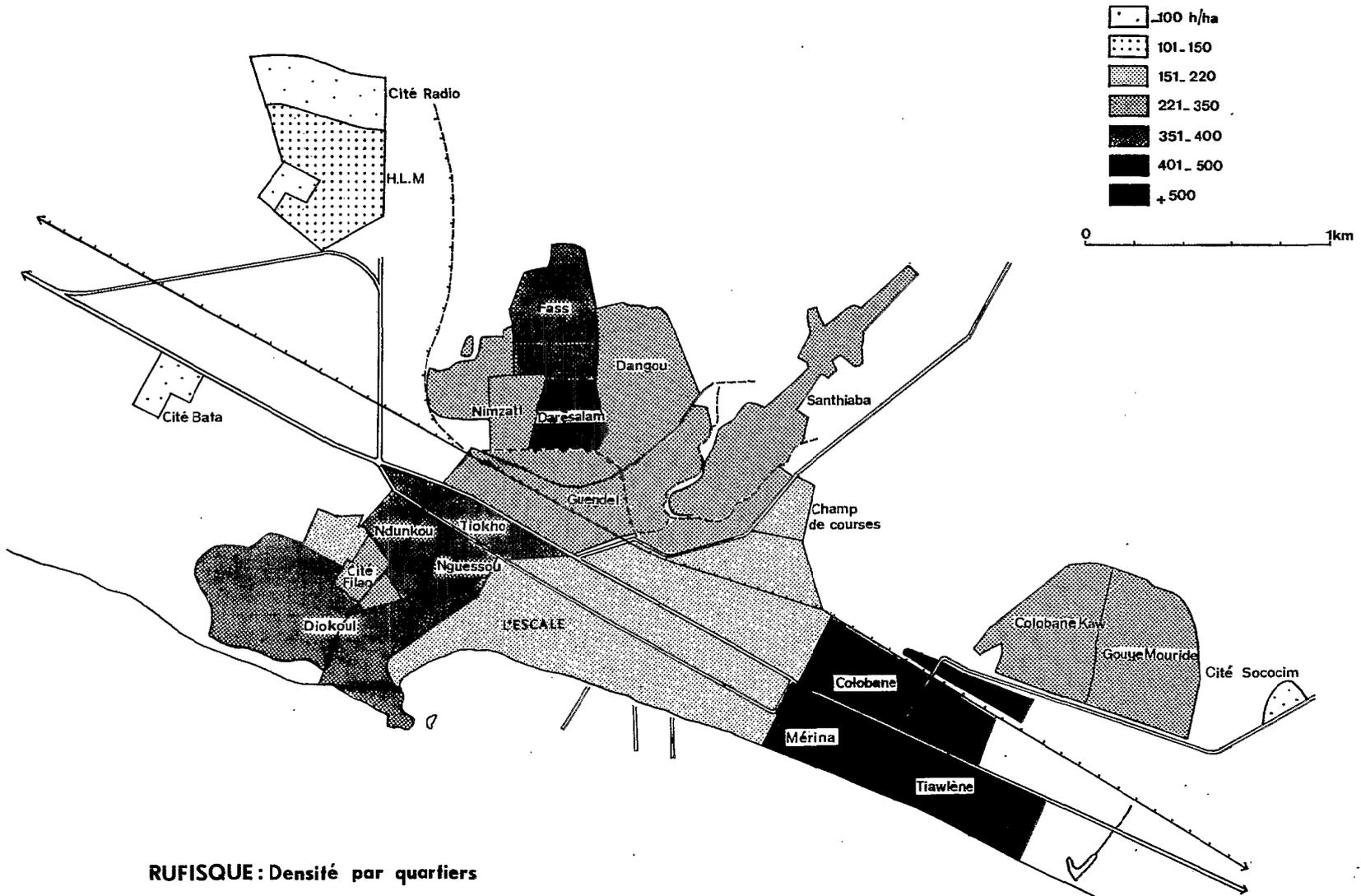
Quartiers	Nombre d'habitants desservis
Escale	24,40
Colobane	307,6
Médina-Tiawlène	137,5
HLM	244,5
Médine	104,3
Cité Filao	162,5
Diokoul	275,5
Nguessou	102,7
Guendel	143,3
Fass - Nimzatt	
Dar Es Salam	245,5
Dangou	168,3
Santhiaba	268,0

Source : Enquêtes thématiques.

La répartition des patentés par quartier (figure 10) est très révélatrice : de la première à la cinquième catégorie (plus de 50 millions CFA à 500.000 francs CFA de chiffre d'affaires) l'Escale détient pratiquement un monopole. Dans la catégorie du petit commerce *établi*, le centre ville regroupe plus de la moitié des marchands, et son influence reste importante au niveau même du micro-commerce, puisqu'on y trouve 42% des établissements faisant moins de 200.000 CFA de chiffre d'affaires. Les petits marchés de quartiers (moussanté) ne sont d'ailleurs pas quotidiens, et les seuls progrès hors de l'Escale depuis 1960 concernent les boutiques maures (76% du micro commerce à Diokoul, 65% à Colobane) sans lesquels la plupart des quartiers n'auraient qu'un maigre circuit de redistribution. De plus, la localisation des commerces dans l'Escale est très particulière : les boutiques et magasins qui jalonnent l'artère transversale ne dépassent pas la rue Bodin à l'Est et la rue Pascal à l'Ouest, c'est à dire les limites du vieux lotissement de 1862 ; les rues les mieux équipées sont celles qui entourent la place du marché et surtout les pénétrantes Nord-Sud qui conduisent des quartiers septentrionaux au marché central : rue d'ERBEZY, rue FAIDHERBE, rue de KOUNOUNE sont des voies "stratégiques" où tailleurs et marchands de tissus rivalisent pour attirer la foule quotidienne des ménagères.

Pour établir une typologie des quartiers, support d'une cartographie simple de la structure urbaine, on peut tenter de s'appuyer sur les densités (figure 11). Cependant, la notion de densité est très difficile à interpréter et les comparaisons sont souvent délicates : une même densité n'a pas partout la même signification et n'apparaît pas toujours comme un critère typologique fiable. Ainsi la "Cité Filao" et Ndargou. Ndao ont une

FIG 11



RUFISQUE : Densité par quartiers

densité voisine (325 et 320 habitants par hectare), mais tout oppose le lotissement aux constructions "clé-en-main" bien équipées et le quartier spontané, dont la trame anarchique est occupée par des baraques en bois.

Tableau 12 : DENSITES MOYENNES PAR QUARTIERS

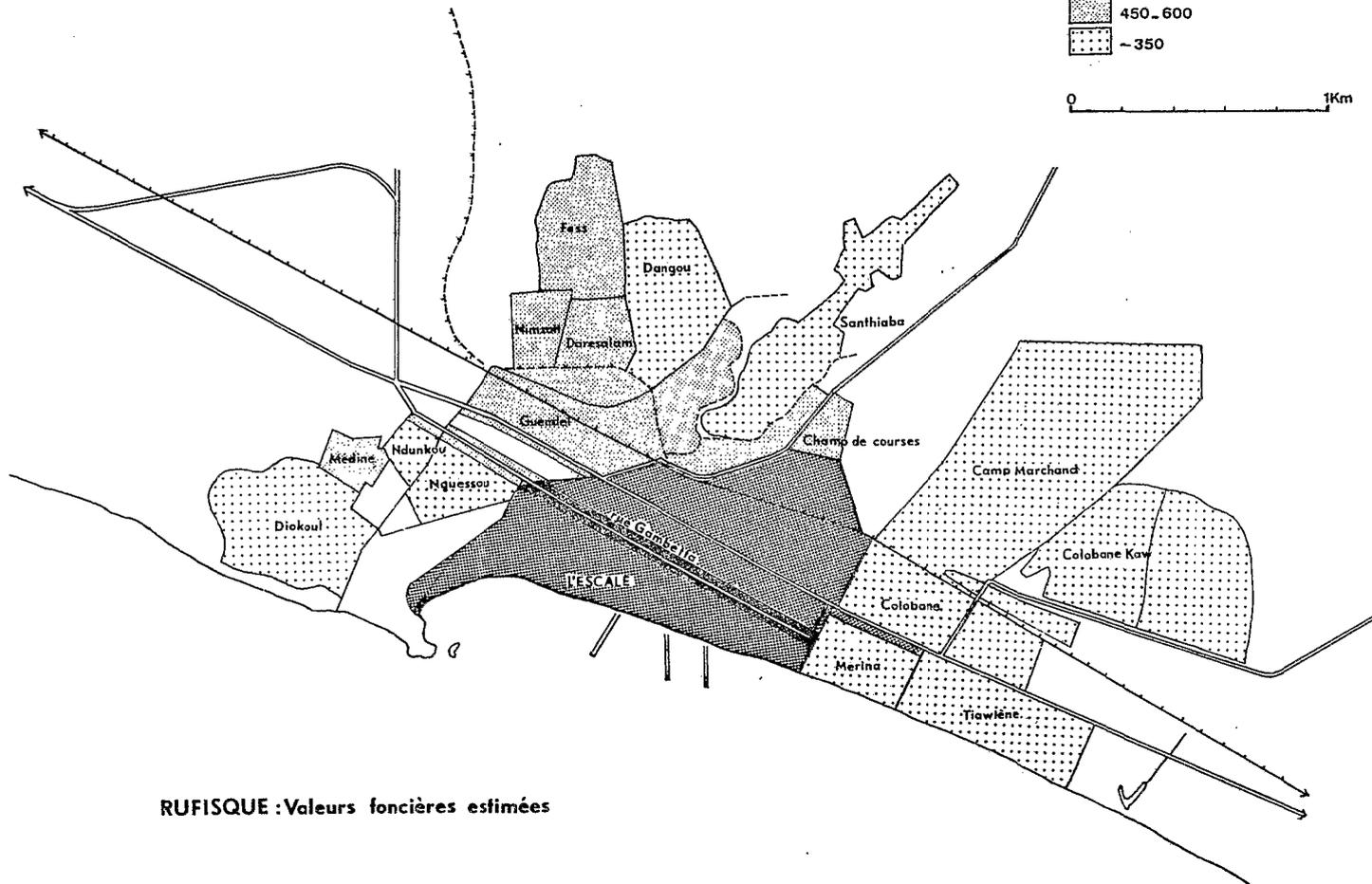
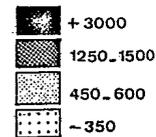
Densité h/ha	Lotissements viabilisés	Anciens quartiers lebou	greffes spontanées	cités
de 100	-	-	-	BATA (22) SOCOÇIM (73,2) RADIO (33,6)
101 à 150	-	-	-	HLM (122,2)
151 à 220	Médine Escale (209,6)	-	Champ de Courses (215,8)	
221 à 350	Guendel (319,8) Nimzatt (349,0)	Santhiaba (341,0)	Colobane Kao et Colobane Gouye Mouride (306,4) Ndargou Ndao (320,0)	Cité Filao (325,0)
351 à 400	Fass (383,2)	Tiokho + Ndunkou + Nguessou (387,9) Diokoul (378,7)		
401 à 500	Dar Es Salam (452,4)			

+ de 500	-	Mérina + Tiawllène 514,3	Dangou Sud 548,7
		Dangou Nord 540,6	Colobane 521,6

Trois constatations découlent de ce regroupement. L'Escale (209,6 habitants par hectare) correspond presque au modèle de densité auquel se réfèrent les urbanistes (200 habitants par hectare) ; la trame à maille large, le nombre d'îlots vides ou occupés par les anciens seccos transformés en entrepôts, l'emprise spatiale des maisons de commerce et des sièges des services publics, le prix élevé des loyers (3.000 à 4.000 CFA pour une pièce en dur) expliquent le maintien d'une densité moyenne "normale". Par contre, les anciens quartiers lebus ont tous des très fortes densités procédant de la rapide croissance démographique sur des espaces urbanisés aux limites figées. En 1960, J.C. PINSON estimait la densité brute de Diokoul à 260 habitants par hectare et celle de Mérina à 215 habitants par hectare. Les données actuelles (378,7 et 514,3) illustrent bien le phénomène de "gonflement" des quartiers sur eux mêmes, que la trame quadrillée de Mérina Tiawllène n'entrave aucunement. C'est précisément le troisième enseignement du tableau : les relations entre les trames et les densités n'apparaissent pas très étroites. Ainsi le Champ de Courses, à trame anarchique, a une densité plus faible que les lotissements viabilisés de Fass, Dar Es Salam ou Nimzatt.

FIG 12

Prix moyens au mètre carré (Francs C.F.A.)



RUFISQUE : Valeurs foncières estimées

Il faut par ailleurs prendre en compte l'ancienneté des quartiers. Colobane, faux lotissement est soumis à une densification semblable à celle des vieux quartiers lebou, tout comme Dar Es Salam dont la densité dépasse largement celle des quartiers récemment accolés (Colobane Kao et Gouye Mouride). La notion même de densité est donc très insuffisante pour rendre compte de la structure urbaine. Le degré d'équipement, la proximité ou l'éloignement vis à vis de l'Escale constituent des critères de typologie aussi importants que la densité, de même que la nature et la qualité de l'habitat. Ainsi, le prix du mètre carré (en titre foncier privé) est apparemment sous l'étroite dépendance de la distance à parcourir pour gagner l'Escale ou le Boulevard M. GUEYE (figure 12).

En tenant compte des facteurs qui paraissent indispensables (genèse, trame, nature des constructions, équipement, densité) et en conservant comme fil directeur le déséquilibre d'équipement, il est possible de dégager *une typologie simple (figure 13)* mais qui ne tient toutefois pas compte des relations inter-quartiers, lesquelles n'ont pu être mesurées (par exemple les flux de circulation internes à la ville, en particulier les déplacements assurés par quelques 130 calèches).

- Les quartiers équipés sont l'Escale et les cités HLM, SOCOCIM, BATA, FILAO (soit 13% environ de la population).

- . L'Escale, a hérité du lotissement de 1862 sa trame régulière à maille large, ses maisons en dur, son équipement commercial. Equipée depuis le début de XX ème siècle (eau, électricité, tout à l'égout, voirie bitumée), elle regroupe la quasi totalité

des services : noyau historique et fonctionnel, c'est un centre ville qu'on peut diviser en trois parties :

- le coeur de Rufisque, entre la rue Pascal et la rue Bodin où les maisons à étages, les anciens seccos et les bâtiments plus récents abritent les activités tertiaires ; c'est autour du grand marché, bourdonnant de palabres que l'on baigne dans " l'ambiance rufisquoise".
- la bordure littorale où les îlots vides et délabrés, les seccos éventrés et les wharfs démantelés rappellent le "temps de l'arachide".
- la marge orientale, plus tardivement érigée, où les maisons basses les baraques et les bornes fontaines, composent un paysage de transition sur le chemin de Mérina-Tiawlène.

• Les cités BATA et RADIO constituent un monde à part (villas confortables mises à la disposition de techniciens le plus souvent expatriés qui vivent en marge de la ville). Par contre, *la cité Filao et les HLM de Ndéfane*, occupés par des salariés africains, ont tout en commun (trame, construction en dur, équipement) sauf la densité, ce qui s'explique par la différence d'âge des deux quartiers.

- Les quartiers sous-équipés regroupent 87% de la population. On peut y distinguer :

- . Les anciens villages repoussés en 1862, puis en 1904, qui se sont progressivement élargis et fortement densifiés.

Certains ont une trame restructurée où dominant les constructions en bois :

Mérina, Tiawlène.

D'autres ont conservé une trame anarchique qui rend la circulation difficile:

Diokoul (majorité de baraques), *Tiokho, Ndunkou - Nguessou* (majorité de maisons en dur).

Dans les deux cas, les marges jouxtant les principales voies de circulation sont privilégiées : micro-commerces, proximité des bornes fontaines.

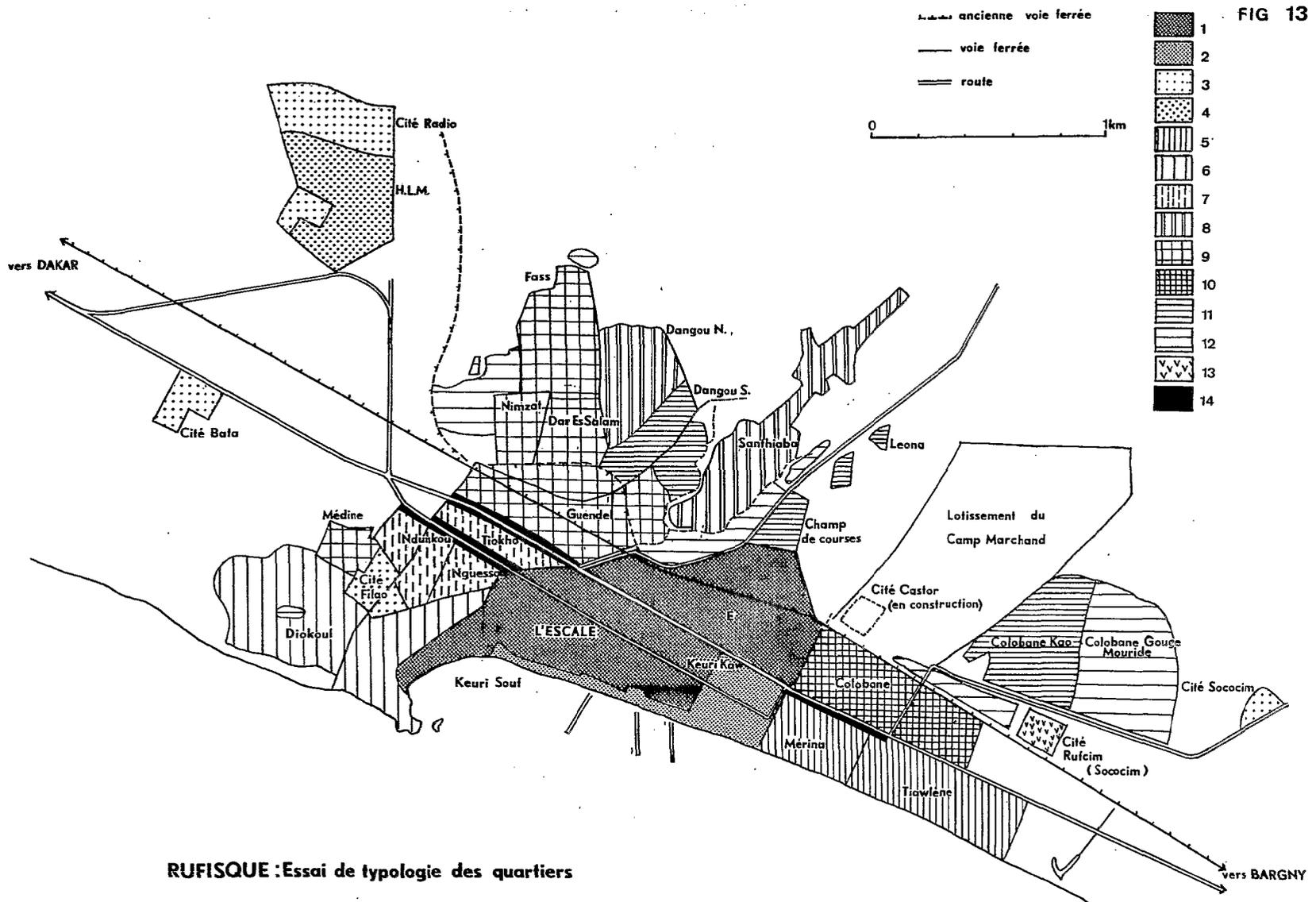
- . Les anciens villages du XIX^{ème} siècle, déplacés au Nord en 1904 mais sans action de lotissement; *Dangou Nord et Santhiaba* ont donc en commun une trame irrégulière, mais les baraques sont relativement plus nombreuses dans le premier quartier.
- . Les lotissements de déguerpis (1950/1960), à trame régulière : *Fass, Nimsatt, Dar Es Salam, Médine, Valda* où la nature des constructions dépend souvent des rétrocessions illégales de parcelles (beaucoup de paillottes d'immigrants récents au Nord, loin de l'Escale).
- . Le faux lotissement de *Colobane* dont la trame a connu des ajustements spontanés, mais dont la densification conduit à une saturation.

. Les quartiers spontanés à trame irrégulière, formés par l'apport d'immigrants dont la plupart sont illégalement installés.

- . *Champ de Courses, Léona, Dangou Sud, Colobane Kao* passent pour "réguliers".
- . *Colobane Gouye Mouride, Ndar-gou Ndao*, le Nord de Santhiaba et les marges longeant la route de Sangalkam passent pour être "irréguliers".
- . Vis à vis du Plan d'Urbanisme, tous sont en marge de la loi.

Ont été volontairement exclues les emprises des usines, qui sont rares et très ponctuelles et ne posent aucun problème particulier d'aménagement : c'est sur l'espace habité qu'il s'agit en priorité de réfléchir,

Rufisque n'est pas, contrairement aux apparences de la cartographie habituelle, un organisme urbain simple. S'il est vrai que la dichotomie classique - héritée d'une fonction précise dans le cadre du système colonial - opposant un centre ville équipé et une périphérie déshéritée subsiste, on ne peut envisager un remède uniforme pour tous les quartiers. Or, deux très graves problèmes sont aujourd'hui posés : comment réduire les déséquilibres entre l'Escale et sa périphérie ? Comment contrôler la croissance d'une ville dont la population va probablement doubler dans les onze ou douze ans à venir ?.



RUFISQUE : Essai de typologie des quartiers

LEGENDE DE LA FIGURE 13- QUARTIERS EQUIPES :

- Centre ville :

1. Lotissement de 1862 bâti en dur
E = extension 1900/1910
2. Bordure littorale délabrée et marge orientale (baraques + maisons en dur basses)

- Les cités :

3. Cités privées
4. HLM

- QUARTIERS SOUS EQUIPES :

- Anciens quartiers lebou repoussés (1862 à 1904) élargis, densifiés.

5. Trame régulière ; baraques dominantes
6. Trame irrégulière ; baraques dominantes
7. Trame irrégulière ; dur dominant

- 8. Anciens villages déplacés en 1904 sans lotissement

- 9. Lotissements de déguerpis (1950-1960) à trame régulière

- 10. Faux lotissement de Colobane

- Quartiers spontanés formés par apport extérieur

11. Considérés comme "réguliers"
12. Considérés comme "irréguliers"
13. Cité RUF CIM - SOCOCIM
14. Bordures de route privilégiées

3. LES PROBLÈMES D'AMÉNAGEMENT : UN PLAN DIRECTEUR D'URBANISME DEJÀ DÉPASSE ?

Les principes de base du Plan Directeur de Rufisque - adopté en 1967 - dérivent des idées développées en 1966 par l'urbaniste M. ECOCHARD, principal responsable de la mise en oeuvre du Plan Directeur du Cap Vert. Séparation des fonctions d'habitat et de circulation, organisation des voies de circulation en une hiérarchie fondée sur la vitesse, facilité des relations entre habitat et travail et développement d'une politique dite des "parcelles assainies" pour résoudre à la fois le problème des irréguliers et celui du bas niveau de vie, résumant les grandes lignes des textes du Plan appliqué à Rufisque. Le grand mérite des 16 pages qui le composent et des 3 pages du règlement de "zoning" est de mettre l'accent sur deux problèmes qui s'ajoutent au déséquilibre d'équipement déjà constaté : l'un est spécifique à Rufisque, c'est celui du site urbain ; l'autre est général à toutes les villes c'est celui de la propriété du sol urbain.

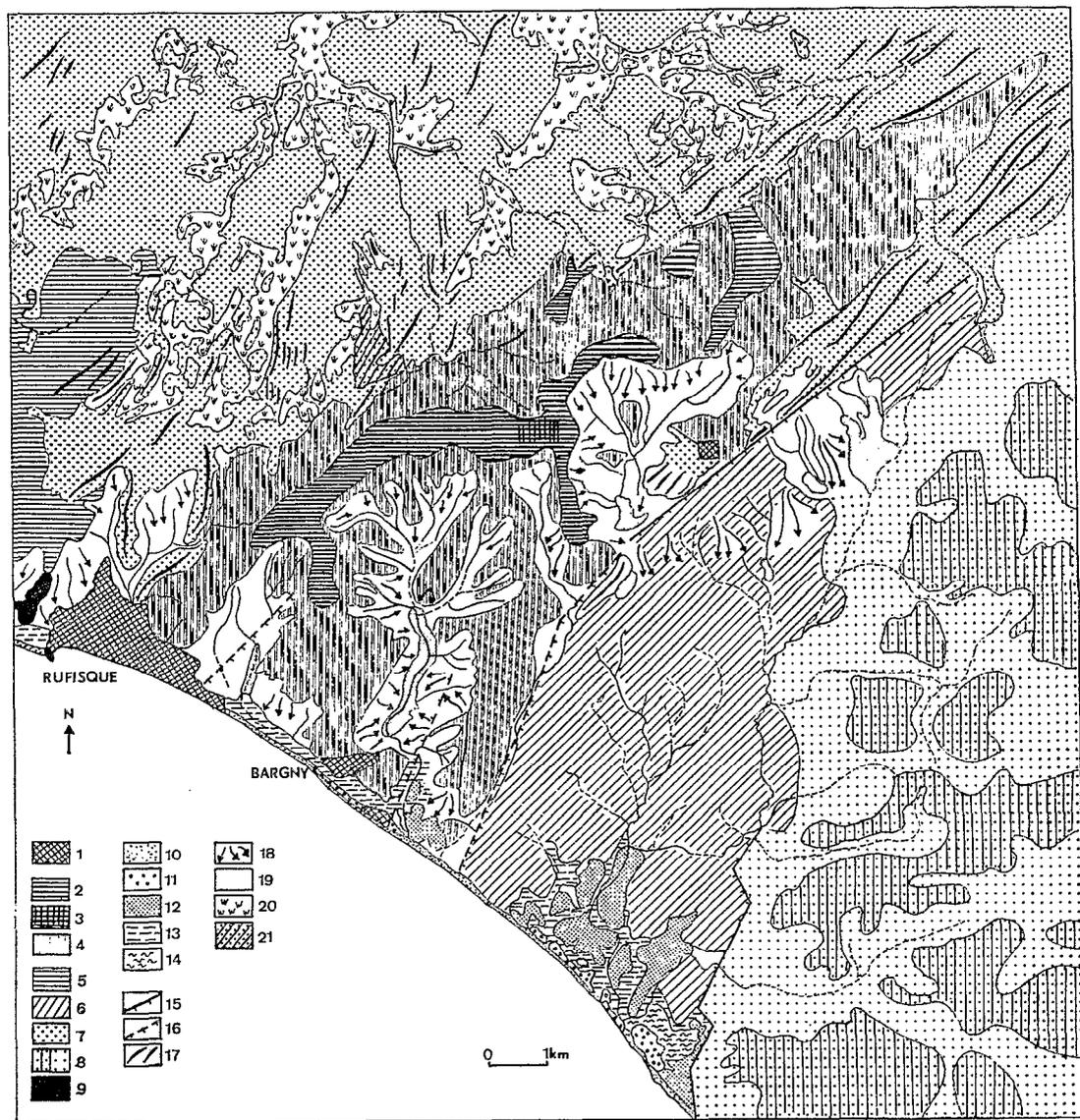
Les méfaits de l'association cuvette topographique - imperméabilité des marnes ont déjà été soulignés : ils sont cependant moins graves depuis la mise en service du canal de Ceinture. Par contre, le démaigrissement rapide de la plage et l'entaille du cordon littoral au moment des marées de vives-eaux posent un très grave problème aux populations riveraines de Mérina et Tiawlène et s'avèrent être à l'origine du démantèlement de la bordure méridionale de l'Escale. Ce démaigrissement est attesté par l'existence

de grès de plage (1) ("beach-rock") qu'on retrouve au Cap des Biches près de la Centrale Thermique, à Bargny Ngoud dans les marais salants, à Bargny Minam sur la plage et la zone adlittorale. Sédiments de plage consolidés par un ciment calcaire, selon la définition d'A. GUILCHER, les grès de plage datés de l'Inchirien Supérieur (32.000 à 33.000 BP) affleurent ; or, du fait de leur genèse, les grès de plage sont toujours recouverts d'un sédiment meuble non cimenté : l'affleurement résulterait donc d'un démaigrissement de l'estran provoquant la mise à nu. Le profil longitudinal de la côte à Bargny confirme le recul : dès que le grès de plage disparaît, le cordon est en retrait de 4 à 5 mètres. De plus, l'altitude des grès de plage est peu différente de celle de la terrasse à Arca (dépôts de coquillages de la transgression Nouakchottienne 5.000 BP) qui est plus récente : pour S. MORIN la transgression inchirienne n'a donc "guère dépassé le niveau actuel de l'océan "ou alors" des mouvements de subsidence ont affecté la côte Sud du plateau"(2) .

(1) DEMOULIN D. et

MASSE J.P. : Les grès de plage de la presqu'île du Cap Vert , Bull. IFAN, tome XXXI, Série A n ° 23, 1969, p. 722 - 738.

(2) MORIN S. : Le plateau de Bargny et son évolution au Quaternaire récent , Bull. IFAN, tome XXXV, série A n ° 4, p. 764 - 814, Octobre 1973.



LE PLATEAU DE BARGNY : Esquisse morphologique (d'après S.Morin)

LEGENDE DE LA FIGURE 14

(d'après S. MORIN)

1) Espace bâti

Les grandes unités morphologiques- le plateau de Bargny

2) surface sommitale

3) surface cuirassée

4) surface d'érosion

- les bordures

5) plateau de Mbaou

6) dépression du Pane Tior

7) dunes rouges

8) massif de Ndiass et épandages en provenant

9) volcanisme miocène

- le littoral

10) cordon littoral actuel

11) cordon nouakchottien

12) terrasse à arca senilis

13) zone inondable

14) laguen

- structure et relief

15) faille

16) faille probable

17) alignement dunaire

- hydrographie et érosion

18) bad lands

19) colluvions sablo-argileuses

20) fond humide des niayas

21) dunes ravinées.

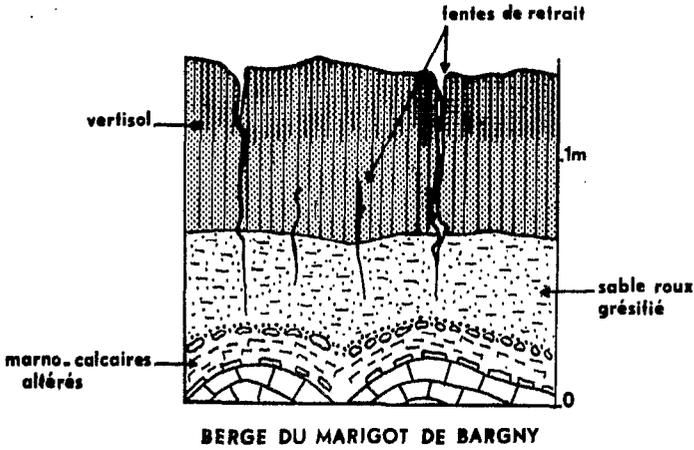
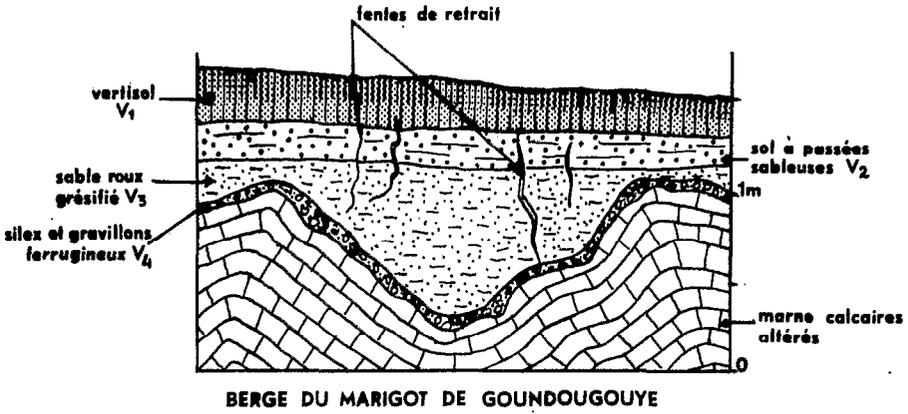
Les travaux de D. DEMOULIN sur le littoral du massif de Ndiass confirmeraient la dernière hypothèse (l'auteur décrit en particulier une cuirasse Quaternaire dénivelée par la tectonique récente) (1). Dans l'état actuel des possibilités financières, la seule solution envisageable est le déguerpissement des populations touchées par le recul de la côte ; elle s'impose avec d'autant plus d'urgence que ce recul est aisément appréhendé à l'échelle humaine : wharfs démantelés, seccos éventrés, cimetièrre musulman périodiquement inondé par les marées, plage disparue par endroits rappellent avec gravité l'importance de la question. Or, le déplacement des populations vers l'intérieur se heurte à un second obstacle lié au site de la ville : l'assiette pédologique.

L'espace bâti s'étend pour l'essentiel sur les marnes de l'Yprésien qui affleurent de Mbao jusqu'à Bargny et sont recouvertes par des digitations sableuses au Nord (figure 14). Les sols élaborés à partir de ce substratum sont du type vertisols lithomorphes, et ils sont d'autant mieux développés qu'on est en présence d'une épaisseur de 25 mètres de marnes papyracées à attapulгите, que la topographie est plane et que la pente des versants est faible. La teneur en argile est très élevée, l'argile étant de la montmorillonite presque pure.

(1) DEMOULIN D : Etude géomorphologique du massif de Ndiass et de ses bordures.
Thèse de 3 ème cycle, Dakar, 1970
228 pages.

FIG 15

Coupes de sols au sud du plateau de Bargny (d'après S.Morin)



RESULTATS MINERALOGIQUES DES ETUDES SUR
MARNES A ATTAPULGITE

Profil	Montmorillonite	Kaolinite	Attapulгите
0 - 30 cm	100	-	-
30- 60 cm	90	-	10
60- 80 cm	50	-	50
+ 200 cm (marnes)	-	-	100

Source : MAIGNIEN R. : Carte pédologique du Sénégal
Notice explicative, ORSTOM, 1965,
page 33.

La coïncidence entre un rythme pluviométrique tropical à nuance sèche et les propriétés de la montmorillonite (argile gonflante, structure prismatique en particulier) aboutit à doter Rufisque de sols médiocres pour la construction : gorgés d'eau en hivernage, ils sont écartelés par de larges fentes de retrait liées à la dessiccation en saison sèche. On comprend dès lors les avatars survenus à la cité HLM : fissures, blocs de ciment détachés, plafonds instables et portes décrochées caractérisent déjà certaines villas construites en 1959. Seuls les sols développés sur le "calcaire de Bargny" (alternance de bancs de calcaire sublithographique et de niveaux marneux rattachés au Lutétien inférieur) offrent des possibilités d'adaptation technique simple : sous les vertisols apparaissent en effet des sables roux grésifiés (figure 15) et on peut atteindre le calcaire à faible profondeur (1,50 mètre au maximum) ; il est possible d'y chaîner les fondations comme dans la première tranche du nouveau lotissement du Camp Marchand. Cette solution technique élève le coût des constructions (700.000 francs à 1 million de francs CFA pour un logement en dur F2 à F4) mais toute politique visant à l'amélior-

ration qualitative de l'habitat à Rufisque passe par son adoption.

Si l'obstacle pédologique peut être techniquement surmonté, la question foncière, par sa complexité, apparaît autrement difficile à régler. En théorie la loi sur le Domaine National (1964) a simplifié les choses, puisque légalement il n'existe plus que deux types de terres : celles qui sont immatriculées au bénéfice des particuliers et celles qui, contrôlées par l'Etat, forment le Domaine National, c'est à dire tout le reste. En pratique, trois droits continuent à régir le statut de la terre. Le droit coutumier de la population lebou - officiellement sans existence - est toujours bien vivant. Hérité d'une pratique communautaire (1) mise au point sous la République Lebou, il permet une distinction entre trois sortes de biens dans un patrimoine familial : les biens paternels (ndono genyo) qui se divisent en trois parties (1/3 pour la lignée maternelle donc les oncles, 2/3 pour les enfants), les biens maternels (alalu negu ndey) qui sont indivis, inaliénables et transmis par filiation utérine, le plus souvent par les oncles héritiers et gérants (lesquels jouissent de la "rente" et des produits du troupeau et des terres), les biens personnels enfin (alalu boppa) acquis par le travail. A ces droits traditionnels s'ajoutent ceux introduits par la colonisation, en particulier, l'immatriculation au bénéfice des individus, qui apparaît comme une "romanisation" de la terre africaine (2). Enfin, la loi sur le Domaine National du 17 juin 1964 s'applique à toutes les terres non immatriculées - ou en cours d'immatriculation - à la date de son entrée en vigueur. Très séduisante dans ses principes qui reprennent les

(1) Et non pas collective, ce qui impliquerait un pouvoir des institutions supra-familiales sur un bien familial.

(2) Thème développé par TRIBILLON J.F. : Urbanisation, colonisation et développement au Sénégal, Thèse Sc. Eco, Faculté de Droit, Paris, 1969.

traditions paysannes (propriété communautaire, droit d'usage lié à la mise en valeur par les individus, inaliénabilité du sol), la loi divise les terres du Domaine National en quatre catégories, dont "les zones urbaines", lesquelles sont régies depuis 1966 par le Code de l'Urbanisme (31 décembre 1966). Ce dernier constitue théoriquement un instrument très efficace de contrôle et de planification des espaces urbains. Il permet l'établissement de plans d'urbanisme dont l'exécution est facilitée par la réglementation concernant les lotissements et les autorisations de construire dans les agglomérations groupant 5.000 habitants ou plus, les textes s'appliquant aussi bien aux titres fonciers privés qu'aux terrains du Domaine National. L'Etat jouit ainsi d'un pouvoir absolu dans les villes puisqu'il délivre directement (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) ou indirectement (Gouverneur de région et préfets) toute autorisation nécessaire aux modifications et aux créations. La réalité est cependant moins simple que les textes, et Rufisque offre un bon exemple de disharmonie entre le contenu, l'esprit de la loi et les faits.

On peut en effet y relever au moins trois types de situations qui illustrent les nombreux cas d'imbroglio juridique. Il y a d'abord une interprétation - voire une utilisation - de la loi par la population lebou à travers le prisme du droit coutumier traditionnel, concernant à la fois les terrains immatriculés et le Domaine National. A Ndargou Ndao par exemple, le propriétaire d'un titre foncier privé avait installé vers 1950 des familles d'immigrants, sur les conseils de la mairie de Rufisque. Après son décès en 1972, le titre foncier est revenu à sa veuve, laquelle demanda aux autorités de déguerpir les "irréguliers" installés sur son terrain, considéré alors comme un bien maternel inaliénable. Or, certains habitants disposaient de permis d'occuper, délivrés illégalement par l'ancien maire, mais dont la validité "humaine" ne

pouvait être mise en doute puisque le droit d'usage accordé s'était traduit par une mise en valeur effective. Tout le monde était dans "son droit" (mais lequel?) et il a fallu déguerpir les habitants en leur procurant un autre terrain, mais sur le Domaine National cette fois. Une autre interprétation classique consiste à revendre des parcelles situées sur le Domaine National : c'est le cas dans les lotissements de Fass Nimzatt et Dar Es Salam sis sur d'anciens titres fonciers publics versés en 1964 dans le domaine de l'Etat. Pour un déguerpi du Sud installé en 1957, les parcelles attribuées sont assimilées à des "biens acquis", donc aliénables à la lumière du droit coutumier. D'autre part, si la loi interdit de vendre la parcelle ou le permis d'occuper, elle n'interdit pas de vendre la maison : mais comment vendre l'un sans l'autre? La revente d'une parcelle est donc conçue comme la rétrocession d'un droit d'usage dont on peut profiter, puisqu'on vend moins la terre que ce qui a été construit dessus pour la mettre en valeur. Pour éviter les ennuis on déclarera simplement à l'Etat que le nouveau venu est un "hébergé" qui attend des jours meilleurs pour pouvoir s'installer sur sa propre parcelle. Une bonne partie des Rufisquois habitant au Nord de la route sont des "hébergés" de ce type. Reste enfin le cas des immigrants installés avant 1964 avec l'accord du détenteur des droits coutumiers, sur un terrain non immatriculé et incorporé depuis dans le Domaine National. Avant l'entrée en vigueur de la loi, les autorisations de construire sur ce type de terrain étaient accordées sur production d'un certificat de "chef coutumier". Mais la loi, dont l'esprit confirmait les droits d'occupation, n'avait pas prévu de titre établissant l'existence de ces droits. Or, pour construire, il faut posséder obligatoirement un titre administratif, le certificat coutumier n'ayant plus de valeur légale. Depuis le 26 mai 1970 un arrêté du Ministère de l'Urbanisme, "interprétant" l'article 91 du Code de l'Urbanisme (obligation de produire le permis d'occuper) a permis de régler une situation très ambiguë

en accordant des "certificats personnels d'installation" : on peut considérer qu'à Rufisque tous les chefs de famille de Colobane Kao, de Gouye Mouride, de Dangou Sud et des marges irrégulières qui longent la route de Sangalkam sont concernés. Mais combien ont revendu leur parcelle depuis la première installation?.

Le second type de situation anormale est lié à la position de force que l'immatriculation procure à certains propriétaires, en particulier au Nord de Diokoul. Deux titres fonciers privés, couvrant une vingtaine d'hectares sont actuellement vides alors que la densification se poursuit activement dans le vieux quartier lebou. On pourrait mettre en oeuvre un desserrement du quartier vers la route, à condition de posséder la maîtrise du sol : or, les propriétaires refusent toute installation immédiate, préférant attendre et spéculer sur les besoins d'espace prévus par le plan d'Urbanisme dans lequel on envisage de lotir à cet endroit le futur quartier "Diokoul extension". Il y a donc un "gel foncier" dérivant d'une logique fondée sur le profit, et qui conduit à la dégradation interne de Diokoul tout en bloquant les possibilités d'amélioration. L'Etat pourrait certes décider de "l'utilité publique" de l'opération Diokoul-extension, mais il faudrait alors attaquer de front les intérêts de quelques notables dont on a trop besoin par ailleurs.

La troisième distorsion entre la loi et les faits résulte de la forte pression démographique, responsable d'installations irrégulières sur les terrains du Domaine National : autour du Camp Marchand, à la périphérie des anciens lotissements, le long de la route de Sangalkam des grappes nouvelles apparaissent depuis 1970. De même, la pression démographique engendre l'occupation irrégulière de terrains privés immatriculés au Nord Ouest de Colobane : sur le TF 89, appartenant à la °

société NOSOCO, un "géomètre" a vendu en 1969 des lots dont l'administration n'avait jamais approuvé le tracé, et dont la société propriétaire ignorait l'existence.

La forte demande aboutit ainsi à la création d'un marché foncier spontané, lequel a débuté en 1964 au moment du vote de la loi, chacun essayant d'obtenir un constat de mise en valeur plus facilement négociable par la suite. Il y a donc un "dérapage foncier" : les autorités administratives disposent d'un ensemble de textes à priori très efficaces, mais dont l'application se heurte à la rapidité de la croissance urbaine et à la grande diversité des situations et des pratiques foncières à Rufisque. En fait, contrairement au "phénomène Pikine" la mise en oeuvre de la loi de 1964 a eu pour effet de freiner la croissance de la ville dans l'espace : la spéculation sur les terrains lotis a permis à d'anciens déguerpis de revendre leurs parcelles - en les divisant - aux nouveaux arrivants, les anciens quartiers jouant ainsi un rôle *d'éponge* s'engorgeant progressivement sans gagner en superficie. D'autre part, beaucoup de propriétaires de titres fonciers ont "gelé" leurs terrains en attendant une revalorisation par le Plan d'Urbanisme. Enfin, l'Etat est quand même intervenu plusieurs fois pour faire respecter la loi, en évacuant par la force des irréguliers. La conjonction de ces trois facteurs et le développement du statut de locataire accompagnant la densification des vieux quartiers lebou explique le faible étalement spatial de Rufisque depuis la période 1960 - 1965.

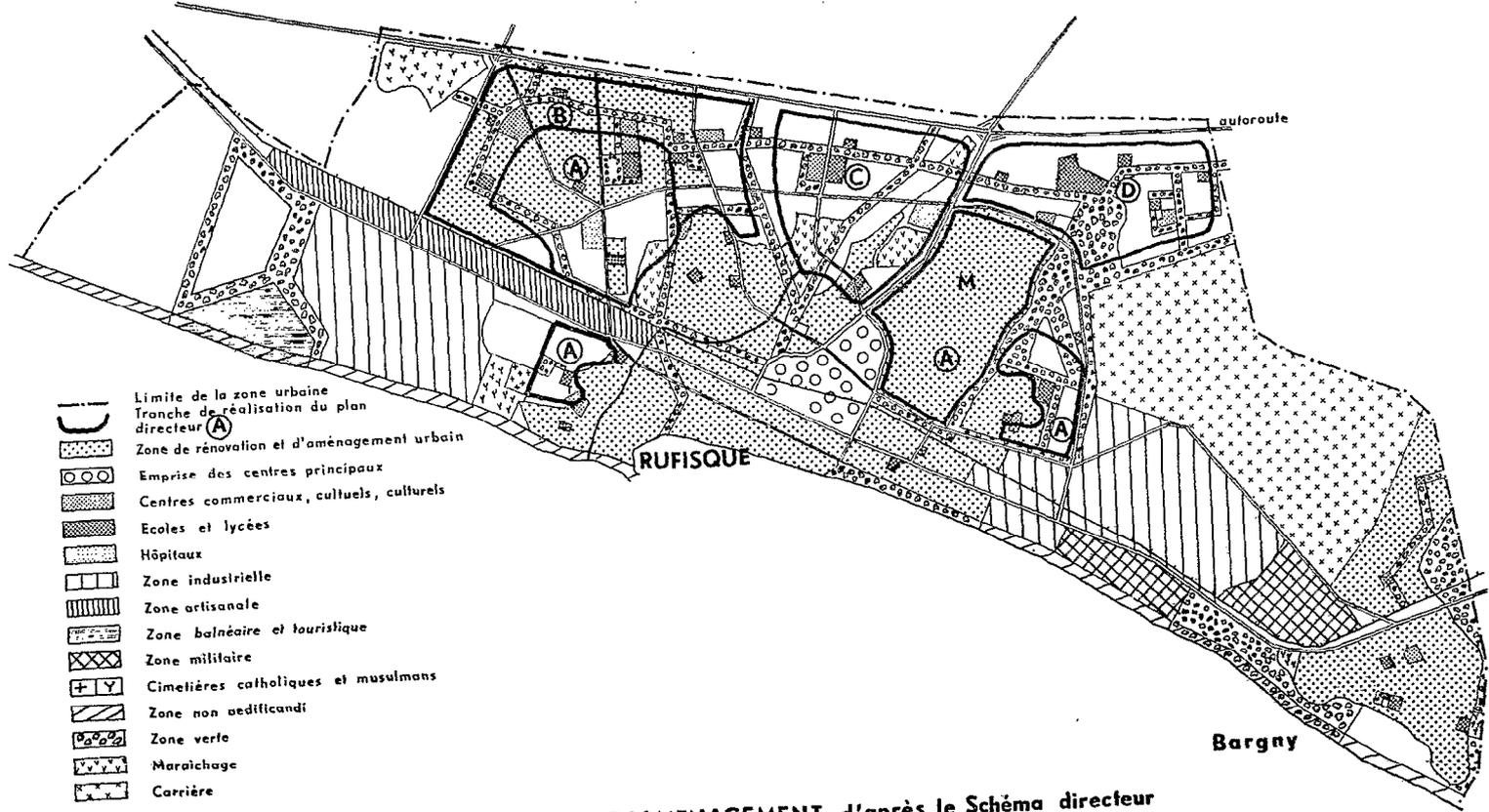
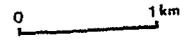
On peut enfin s'interroger sur le rôle de la répartition géographique des titres fonciers. Les terrains de l'Etat sont en effet peu nombreux au Sud du Boulevard M. GUEYE : l'Escale et les quartiers lebou sont ainsi quadrillés par des titres fonciers privés, ce qui

favorise la spéculation et bloque toute tentative de rénovation par les pouvoirs publics (compte tenu des liens existant entre les notables locaux et l'appareil d'Etat).

Face à une croissance démographique difficile à contrôler et à une situation foncière complexe, le Plan d'Urbanisme (figure 16) propose une double réponse : d'une part, il prévoit une série de mesures d'urgence pour parer au plus pressé, d'autre part il esquisse les grandes lignes de l'organisation de l'espace rufisqueois en 1980.

. Cinq quartiers ont été classés comme "secteurs de rénovation urbaine" : *Diokoul, Tiawlène, Mérina, Fass-guendel et Colobane Kao* (auxquels il faut ajouter *Bargny*). Des plans de détail - approuvés et rendus exécutoires en 1972 - ont été dressés pour chaque quartier, et tous les aménagements en sont désormais tributaires. Compte tenu des moyens de financement, il s'agit moins d'une rénovation profonde avec implantation de logements modernes que d'une tentative d'amélioration de l'équipement de base: développement d'une voirie aérant les îlots densifiés, rétablissement d'alignements créant un réseau de circulation intérieure pouvant servir de support à des aménagements vitaux (eau, égouts par exemple). Du fait du recul de la côte, le domaine public maritime a été élargi de 100 mètres vers l'intérieur : les constructions de bord de plage doivent donc être déguerpies soit vers "Diokoul extension", soit vers le nouveau lotissement du Camp Marchand, au Nord de la route nationale et une digue de protection devrait être construite d'ici 1980.

. Le lotissement "Camp Marchand" est le premier élément d'un vaste ensemble s'étendant sur plus de 700 hectares du Domaine National à l'intérieur duquel les autorités comptent canaliser la croissance urbaine de



-  Limite de la zone urbaine
-  Tranche de réalisation du plan directeur (A)
-  Zone de rénovation et d'aménagement urbain
-  Emprise des centres principaux
-  Centres commerciaux, culturels, culturels
-  Ecoles et lycées
-  Hôpitaux
-  Zone industrielle
-  Zone artisanale
-  Zone balnéaire et touristique
-  Zone militaire
-  Cimetières catholiques et musulmans
-  Zone non aedificandi
-  Zone verte
-  Maraîchage
-  Carrière

RUFISQUE : PLAN D'AMENAGEMENT d'après le Schéma directeur

la ville d'ici 1980. A cette date, la superficie de Rufisque devrait atteindre 1.050 hectares avec une capacité d'accueil de 198.000 habitants, le plafond de densité ayant été fixé à 200 habitants par hectare pour les zones d'extension, qu'on peut regrouper en deux types. Les unes sont entièrement nouvelles et seront créées au Nord, autour des HLM (zone A) et de part et d'autre de la route de Sangalkam (zones B, C, D). Les autres sont des extensions de certains quartiers existants : Diokoul-Ouest, Colobane-Est, l'Escale-Nord entre la voie ferrée et l'ancien hippodrome.

Tableau 13 : CAPACITE D'ACCUEIL DE LA VILLE EN 1980

Quartiers	Surface ha	Densité	Population
- ville actuelle	328	220	72.160 (données de 1967)
- extensions			
zone A	272	200	34.400
zone B	90	200	18.000
zone C	130	200	26.000
zone D	35	200	7.000
zone E	21	200	4.200
zone F	27	200	3.400
zone M	125	500	6.200
zone G	22	200	4.400 (Bargny)
	-----	-----	-----
TOTAL 1980	1.050	(188,3)	197.760

Source : Plan d'Urbanisme

Limitée au Nord par l'autoroute Dakar-Thiès, Rufisque devrait être desservie par deux embranchements issus de la voie rapide, et venant se greffer sur l'actuelle nationale. Le premier utilisera le tracé de la route de Sangalkam (dont la largeur sera portée à deux voies de 7 mètres également). La voirie interne aux quartiers et les trois grandes voies de pénétration devraient ainsi assurer une sélection des formes de circulation, la

généralisation des petites voies piétonnières libérant les chaussées.

Le Plan est très ambitieux quant à l'équipement des quartiers. Sur une base de consommation d'eau totale de 30.000 m³ par jour en 1980, on envisage de porter la consommation par tête à 100 litres par jour. L'équipement médical, dont l'insuffisance actuelle est évidente, devrait être amélioré par la construction de deux hôpitaux maternité de 1.000 lits chacun (sur la base de 5 lits d'hôpital et 4 lits de maternité pour 1.000 habitants), chaque quartier disposant en outre de son propre dispensaire. Enfin, pour scolariser 36.000 élèves en 1980, il faudrait construire 21 écoles de 24 classes chacune, 8 CEG (750 élèves chacun) et un nouveau lycée accueillant 1.500 élèves.

Est également programmé dans le Plan la création d'un centre ville moderne, dont le coeur serait la gare rénovée. Il s'agit donc de desserer les fonctions tertiaires au Nord du Boulevard M. GUEYE, entre la route de Sangalkam, l'ancien hippodrome et la voie ferrée : on y implanterait les nouveaux bureaux des services publics et la Préfecture urbaine.

La stratégie urbaine sous-jacente aux textes officiels comporte des aspects positifs. Elle prend en compte le faible revenu de la population et évite ainsi l'écueil habituel qui consiste à créer un "plan - parfait", satisfaisant pour l'esprit, mais concrètement inapplicable. Confier à l'Etat l'aménagement de l'infrastructure de base et laisser le citoyen construire sa demeure est, compte tenu des conditions sociales et économiques actuelles, la moins mauvaise solution, garantissant l'adaptation de la qualité de l'habitat aux revenus. L'expérience prouve en effet que l'installation d'une population à faible revenu dans des logements préconstruits, livrés clés en main, conduit à une rapide dégradation de

ces derniers, du fait de l'impossibilité matérielle de les entretenir mais aussi du fait de la transposition arbitraire d'un style architectural qui ne correspond nullement aux aspirations de ceux qui en "bénéficient" et aux besoins de leur pratique sociale quotidienne. En revanche, quiconque visite un "carré urbain" actuel est frappé par le surprenant contraste entre un intérieur simple mais entretenu et un extérieur toujours très dégradé.

Sans tomber dans une vision romantique exaltant la spontanéité populaire, il faut donc tenir compte des qualités manuelles d'une population très habile, et tout à fait capable de prendre en charge la construction des logements pour peu qu'elle dispose de moyens suffisants et que l'Etat réalise l'infrastructure nécessaire.

Comme les extensions sont prévues essentiellement sur des terrains appartenant au Domaine National, on peut penser que le contrôle foncier y sera effectif, puisque depuis 1970 toute demande d'autorisation de construire doit être accompagné du permis d'occuper, délivré à titre personnel et inaliénable.

Cependant, malgré des fondements réalistes, la mise en oeuvre du Plan se heurte à de nombreux obstacles, et les opérations "d'urgence" elles-mêmes sont très longues à démarrer, si bien qu'on est porté à s'interroger sur la validité d'un projet dont certaines prévisions sont déjà irréalisables. Les mesures proposées sont très souvent perçues par la population comme bureaucratiques et imposées, donc contraignantes. Ainsi, les déguerpissements de la bordure littorale se font avec difficulté, car on ne quitte pas la terre des ancêtres sur une simple injonction de l'administration. Le lien quasi religieux de l'homme et du sol a été totalement négligé par les planificateurs, d'autant plus qu'on désigne d'office un terrain d'installation que la population le boue a toujours plus ou moins

redouté ("les esprits le hanteraient" comme ils hantent la cité HLM). Il a fallu plus de trois ans pour déguerpir 80 familles soit 670 personnes, mais au 1er octobre 1973 il en restait encore plus du double qui n'avaient pas bougé, alors que certaines parcelles abandonnées étaient déjà réoccupées par des irréguliers. Des réactions de refus face à l'action administrative se multiplient au sujet des alignements de voirie interne : ainsi les plans de détail de Diokoul ont bien prévu un réseau de ruelles, mais le tracé est plus l'oeuvre d'un travail technocratique que le résultat d'une discussion sérieuse avec les citoyens concernés.

De plus, certains espaces prévus pour "l'extension" de la ville sont déjà occupés par des irréguliers, comme à Colobane Gouye Mouride où la vitesse d'urbanisation rend caduques les prévisions de "Colobane extension". Les zones A et B s'étendent sur les affleurements marneux, et les plaintes qui s'élèvent à propos du délabrement des HLM n'incitent guère à tenter l'aventure de ce côté. Le Plan pêche ainsi par manque d'information : pour bâtir sur les marnes, selon les nouvelles normes du Code de l'Urbanisme (obligation d'utiliser des matériaux durs, le bois devant être ignifugé et traité, interdiction d'utiliser les matériaux de récupération, *séparation obligatoire du rez de chaussée et du sol par un massif de maçonnerie*), il faut plus que doubler les coûts initiaux de construction, car le chaînage est quasiment obligatoire si l'on veut édifier une demeure stable. Le coût d'un bâtiment en dur du Camp Marchand (avec une toiture en amiante-ciment) avait été estimé en 1966 à 285.000 francs CFA pour 2 pièces et 360.000 francs CFA pour 3 pièces, y compris le tâcheronnage). En 1973, il faut 700.000 francs CFA pour construire 2 pièces et environ 1,2 million CFA pour en construire 4.

C'est donc la *question clé des moyens* qu'il convient de poser, au niveau de l'Etat, de la Préfecture urbaine, des particuliers. On constate en effet que la "rénovation urbaine" dans les vieux îlots densifiés est inexistante, mises à part quelques transformations effectuées par des salariés. De même, le lotissement du Camp Marchand est actuellement occupé moins par les déguerpis que par des salariés de l'usine SOCOCIM, dont l'action n'est d'ailleurs possible qu'à petite échelle et grâce à l'appui de l'employeur. L'Etat, de son côté, a entrepris la réfection du marché et de la place publique, et a réalisé les infrastructures des deux premières tranches du lotissement "Camp Marchand" (voierie, mosquée, écoles, marché). Mais il s'agit en fait de mesures d'accompagnement décidées en dernier ressort sous la pression des événements (dégradation du marché entraînant des protestations, nécessité de lotir à la demande des "Castors"). Le Plan, faute de moyens pour aller vite, apparaît dès lors comme un canevas souvent contraignant pour la population, et sa réalisation devient problématique. Pour l'Etat, c'est un problème budgétaire donc fondamentalement *de choix politique* ; pour les citoyens, c'est un problème de revenu : de quoi vivent les Rufisquois? Cette question est inséparable de l'étude des fonctions d'une ville de plus en plus étouffée par la capitale.

DEUXIÈME PARTIE

**RUFISQUE DANS LE CAP VERT : DU BLOCAGE DES FONCTIONS
AU RESERVOIR DE MAIN-D'ŒUVRE**

CHAPITRE I

LES FONCTIONS URBAINES : RÉGRESSIONS ET DEPENDANCE

Afin d'étudier à la fois la nature des activités rufisquoises et l'espace géographique sur lequel elles exercent une influence quelconque, nous entendrons par fonction "l'application des activités urbaines à un cadre spatial correspondant à l'aire d'influence de la ville". (1)

(1) Définition du Dictionnaire de la Géographie
PUF, 1970, page 188.

1. UNE AIRE D'INFLUENCE COMMERCIALE RÉDUITE

C'est la fonction commerciale qui a connu la plus forte regression. Il y a plus de 40 ans que Rufisque n'exerce aucune responsabilité à l'échelle nationale, les grandes maisons s'étant repliées sur Dakar. C'est donc à l'échelle régionale et locale qu'il convient d'examiner l'activité commerciale de la ville.

Depuis l'après-guerre, le commerce rufisquois de redistribution à l'extérieur de la ville est caractérisé par la substitution progressive des marchands libanais - engageant leurs capitaux ou devenant gérants - aux sociétés européennes. Parmi ces dernières, seule MAUREL et PROM avait essayé un temps de maintenir des activités multiples : alimentation en demi-gros (riz, huile, lait, mil), matériaux de construction (ciment, fer, bois) et représentation de la firme MOBILLOIL. Devant la concurrence et le succès rapide des familles libanaises, en particulier de la société KHADRA frères, MAUREL et PROM dût abandonner la plupart de ses activités, en se contentant de maintenir un dépôt de pain, racheté en 1972 par la société libanaise GAFFARI qui possède à Rufisque 2 magasins d'alimentation (dont 1 de demi-gros), une boulangerie industrielle, 1 cinéma et contrôle une station service. Le caractère familial des entreprises, la mobilisation très rapide du capital, la spécialisation surtout dans le commerce d'alimentation en demi-gros ont abouti à une main mise d'autant plus rapide sur les circuits de redistribution régionale que ces derniers étaient négligés par les anciennes maisons de traite, reconverties à Dakar

dans des affaires plus lucratives (import-export, en particulier en liaison avec les plans FIDES). Les commerçants européens de moins en moins nombreux (9 patentés seulement en 1973, contre 24 en 1962) se sont spécialisés dans des affaires ne dépassant pas le cadre de la ville (pharmacie ou droguerie). En monopolisant le commerce alimentaire de demi-gros (sur les quatre patentés des classes 1 et 2, 3 sont libanais) et en conservant quelques activités d'import-export (matériaux de construction) les commerçants libanais contrôlent presque totalement l'appareil de redistribution régionale, sauf pour le riz sur lequel l'ONCAD (1) garde la haute main. La substitution s'est accompagnée d'une transformation de l'aire d'influence de Rufisque : ne possédant pas le réseau commercial des anciennes maisons de traite, les libanais se sont surtout intéressés à l'espace proche de la ville, en essayant de lutter contre l'influence grandissante de Dakar. En effet, la redistribution à partir de Rufisque se heurte à deux obstacles ; à l'Est, la zone d'influence de Thiès arrive jusqu'à Pout, et la circulation facile et rapide sur la route nationale favorise les relations directes avec Dakar, ce qui évite une rupture de charge - donc une augmentation des coûts - engendrée par un relais à Rufisque. Au Nord et à l'Ouest, le phénomène s'accroît d'autant plus qu'on se rapproche de la capitale. Le seul atout des négociants rufisquois réside dans le type de commerce particulier des villages du Cap Vert : les petits boutiquiers maures, qui sont majoritaires, rencontrent des difficultés pour se déplacer et acheter leurs produits à Dakar (pas de camions, système de transport peu pratique), et ils sont "tenus" par un système de crédit lié au volume de leurs ventes (les livraisons mensuelles sont proportionnelles aux traites remboursées). C'est pourquoi l'aire d'influence la plus proche - dont les libanais ont hérité - est toujours solidement contrôlée.

(1) Office National de Commercialisation et d'Aide au Développement.

Tableau 14 : RÔLE DU COMMERCE RUFISQUOIS DE REDISTRIBUTION
DES PRODUITS ALIMENTAIRES

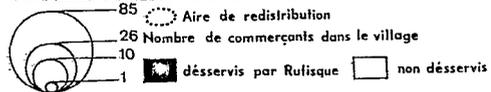
A = nombre total de commerçants patentés (1971)

B = nombre de commerçants desservis par Rufisque.

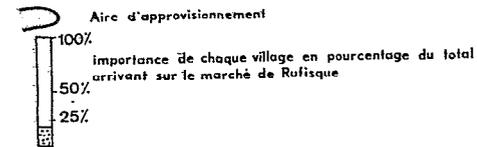
Villages	Chiffres d'affaires (en millions CFA)									
	2-10		1 - 2		0,5 - 1		0,2 - 0,5		-de 0,2	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Bargny	-	-	-	-	2	1	18	16	65	58
Diam-Niado	-	-	1	-	1	1	-	-	6	6
Sébikotane	1	-	2	1	1	1	2	1	20	11
Yene	-	-	1	-	-	-	-	-	6	1
Ndiangal	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Dougar	-	-	-	-	-	-	-	-	4	2
Keur Ndiaye LÔ	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5
Sangalkam	-	-	-	-	-	-	1	1	6	6
Noflaye	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Ndoyène	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Kounoune	-	-	-	-	-	-	-	-	7	4
Ndiakhirate	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Gorom	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Bambylor	-	-	-	-	-	-	2	2	8	85
Deni Birame	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ndao	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Deni Malick	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gueye	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4

Source : Enquêtes thématiques (1973)

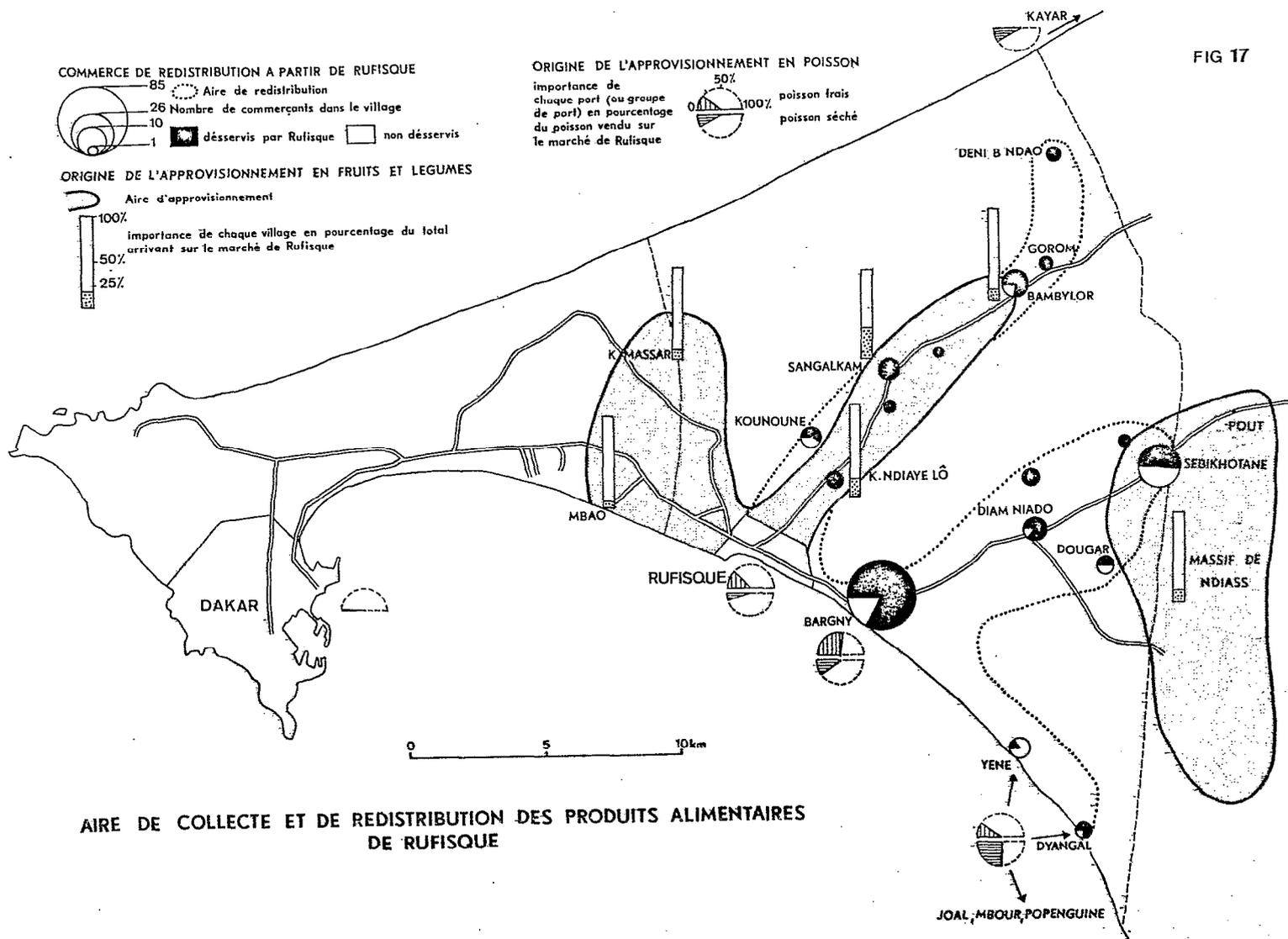
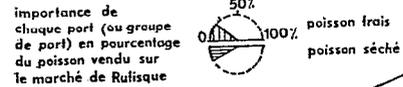
COMMERCE DE REDISTRIBUTION A PARTIR DE RUFISQUE



ORIGINE DE L'APPROVISIONNEMENT EN FRUITS ET LEGUMES



ORIGINE DE L'APPROVISIONNEMENT EN POISSON



AIRE DE COLLECTE ET DE REDISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE RUFISQUE

L'espace desservi par Rufisque (figure 17) s'étend surtout au Nord, le long de la route de Mboro ; il s'élargit à l'Ouest mais s'arrête à Mbao alors qu'à l'Est l'influence de Thiès et le rôle de la route nationale bloquent l'action de Rufisque autour de Sébikotane. Ainsi, le rôle de relais repose plus sur le dynamisme de quelques commerçants (conjugué à un système de crédit qui relève quelquefois de l'usure) que sur la nécessité matérielle de passer par Rufisque : l'amélioration du réseau routier apparaît comme un facteur très favorable à Dakar, tout gain de temps permettant d'éviter Rufisque pour peu que s'organise un transport local. Le meilleur exemple est fourni par Cayar, ancien "fief" des maisons rufisquoises, où les camions qui "descendent" le poisson vers la capitale "remontent" au retour des produits alimentaires : le relais a été court circuité en grande partie à cause de l'accroissement de la vitesse de relation avec la capitale (la route bitumée Rufisque - Sangalkam - Bambylor - Mbayakh - Cayar date de 1951).

Si l'aire de redistribution est bloquée et réduite (20 km au Nord, 5 km à l'Ouest, une douzaine de km à l'Est), la ville elle-même reste un gros marché dont l'aire de collecte en produits alimentaires dépasse largement les limites de la périphérie immédiate.

Le déclin de la pêche à Rufisque peut être considéré comme une cause d'élargissement de l'aire de collecte de la ville. Trois données permettent de mesurer approximativement la régression des activités de pêche. D'une part le tonnage des prises a très nettement diminué depuis 1960. A cette date, J.C. PINSON l'évaluait à environ 3.000 tonnes par an. En 1972 Rufisque vient au dernier rang des centres de pêche piroguière du Cap Vert, le tonnage annuel pouvant être estimé entre 800 et 1.000 tonnes.

Tableau 15 : LA PECHE PIROGUIERE DANS LE CAP VERT EN 1972

Centres	Poissons de fond (tonnes)	Poissons de filet (tonnes)	crevettes requins mollusques divers (tonnes)	TOTAL
Yoff-Ngor Camberène Ovakam	2.173	808	25	3.006
Dakar	1.975	2.617	495,5	5.088
Thiaroye	140	686	5	831
Rufisque	311	431	1	743
Bargny	273	1.039	4	1.316
Niangal	604	481	-	1.084
TOTAUX	5.476	6.062	530,5	12.069

Source : Rapports mensuels des agents du Service des Pêches Maritimes.

Ces statistiques reposant sur les rapports d'agents locaux sont discutables. Mais elles ne sont pas très éloignées d'autres estimations, puisque la Direction des Pêches à Dakar évalue à 14.487 tonnes le total du Cap Vert pour 1972 (soit environ 7,3% du total de la pêche piroguière du pays qui dépasse 196.000 tonnes).

D'autre part les pêcheurs rufisquois sont de moins en moins nombreux : on en comptait 2.000 à 2.500 en 1960, mais ils sont moins de 1.200 - probablement un millier - en 1972 (estimation fondée sur les enquêtes relatives à la population réellement active, parmi laquelle on ne trouve que 7% de pêcheurs). Enfin, les difficultés rencontrées pour former une coopérative (48 adhérents en 1972) et la diminution du nombre de pirogue (une centaine sont motorisées contre 174 en 1960, et il reste environ

80 pirogues à voile contre 206 en 1960) attestent la régression générale de la pêche rufisquoise. Les conditions naturelles n'ont pourtant pas changé : la "décharge" (1) vers le Cap Vert des eaux tropicales libériennes au mois d'août favorise la pêche aux poissons de surface (sardinelles, chinchards) alors que les phénomènes d'upwelling provoqués par les alizés entraînent la remontée d'eaux subprofondes (100 - 150 m) en saison sèche (janvier février à Rufisque) d'où une "fertilisation de la couche de couverture" (2) et une arrivée de poissons de fond (mérus, pagres, fausses morues, tassergals en particulier). Cependant, le déplacement du maximum de l'upwelling (en décembre vers Joal, en janvier vers Rufisque, en février-mars vers Cayar) obligeait les pêcheurs à s'éloigner en saison sèche, d'où l'importance de la motorisation des pirogues. Or, les progrès rapides de la pêche industrielle à Dakar et les rafles à grande échelle des chalutiers étrangers ont privé les rufisquois de zones de pêche où de surcroît ils arrivent après leurs concurrents locaux. La transformation des techniques a abouti à une marginalisation de Rufisque en tant que port de pêche piroguière: le coût sans cesse plus élevé du matériel (un moteur canadien de 6 cv valait 110.525 francs CFA en 1972, un moteur de 25 cv 166.286 CFA, soit pour le premier 25.325 francs d'acompte et 24 versements de 3.550 francs CFA à la coopérative) et la concurrence des chalutiers modernes expliquent non seulement la diminution du nombre des pêcheurs mais aussi la baisse du total des prises. Il faut enfin mentionner un autre facteur de déclin : la diminution - voire l'arrêt total - des migrations saisonnières de Saint Louisiens (les "Guet Ndariens") qui venaient autrefois en

(1) ROSSIGNOL M. et

ABOUSSOUAN M. : Hydrologie côtière de la presqu'île du Cap Vert, Centre ORSTOM de Thiaroye, 1967.

(2) idem.

en saison sèche à Ndunkou, Tiokho, Guendel et animaient les sorties en pirogue. Beaucoup préfèrent maintenant travailler à Cayar, et on trouve d'anciens "rufisquois" qui sont aujourd'hui employés comme saisonniers sur les chalutiers modernes ou les cordiers basés à Dakar. L'approvisionnement d'une population augmentant rapidement et dont la nourriture de base fait une large place au poisson (70 kg par an et par habitant pour le Cap Vert en 1968 ; le riz au poisson "tieboudien", est aussi fréquent que le couscous de mil) nécessitait donc un élargissement de l'aire de collecte : on peut considérer que c'est chose faite, puisqu'en 1972 Rufisque fournit seulement le quart des poissons frais vendus quotidiennement sur le grand marché.

ROLE DES CENTRES DE PECHE DANS L'APPROVISIONNEMENT DU GRAND MARCHE DE RUFISQUE EN POISSON FRAIS.

- Bargny	:	51,5%	
- Petite Côte	:	20,0%	
	dont		
		Niangal	: 5,7%
		Yène - Siendou	: 2,8%
		Mbour	: 2,8%
		Joal	: 2,8%
		Popenguine	: 5,9%
- Rufisque	:	25,8%	
- Dakar	:	2,7%	

Source : Enquêtes thématiques 1972.

ORIGINE DU POISSON SECHE VENDU SUR LE
GRAND MARCHÉ (estimations à partir
des enquêtes).

	GUEDJ	KETIAKH	METORA
Rufisque	10%	-	-
Bargny	20%	10%	-
Mbour	30%	60%) 100%
Joal	20%	30%	
Cayar	20%	-	-

GUEDJ = poisson fermenté, séché, non salé
 KETIAKH = poisson braisé, séché (sardinelle surtout)
 METORA = poisson fumé, séché, grillé extérieurement
 (silures, requins, raies).

L'élargissement a été rendu possible par l'organisation spontanée (1) de circuits commerciaux très divers, élaborés par des pêcheurs de la Petite Côte ou des intermédiaires - souvent rufisquois - possédant un petit capital et quelques moyens (une voiture, une camionnette, des amis chauffeurs de cars-rapides par exemple). Une enquête réalisée sur le grand marché permet, en comparant les lieux de résidence des marchands (77% de femmes) et les types d'approvisionnement, d'approcher la réalité d'une toile d'araignée complexe mais vitale pour Rufisque.

(1) qui est d'autant plus nécessaire que si Rufisque possède une fabrique de glace (450 kg par jour) les chambres froides (72 compartiments réservés au poisson, volume 40 m3) sont hors d'état de marche.

LIEUX DE RESIDENCE DES MARCHANDS DE
POISSON (Grand Marché)

Rufisque	: 62,9%	Petite Côte	: 8,6%
Bargny	: 22,9%	Pikine	: 2,8%
Dakar	: 2,8%		

TYPE DE CIRCUITS UTILISES PAR 100
VENDEUSES DE POISSON (Grand Marché)

. Poissons secs achetés à un "bana-bana" (1)	: 15
. Poissons frais achetés à un "bana-bana"	: 30
. Poissons pêchés par le mari	: 27
. Poissons achetés directement à un pêcheur	: 16
. Poissons achetés à un grossiste	: 12

Source : Enquêtes thématiques 1972.

Quelques exemples peuvent illustrer la diversité des circuits.

Astou NDOYE, 30 ans, née à Rufisque vend sur le marché les poissons pêchés par son mari. Ce dernier, Rufisquois de naissance, travaille au large de Bargny, mais débarque ses paniers à Siendou où il s'est associé à un chauffeur qui ramène les poissons vers 5 heures du matin, (pour 25 francs CFA par panier), ce qui permet de commercialiser "deux pêches" nocturnes.

(1) Terme intraduisible, l'homme étant à la fois marchand ambulancier, courtier, prêteur, transporteur.

Adji K. SAMB, 65 ans, née à Rufisque, habite Tiokho. Tous les matins, elle achète "la pirogue" d'un patron rufisquois, qu'elle partage ensuite entre plusieurs détaillantes, jouant ainsi un rôle de demi-grossiste.

Rokhaya FALL, 34 ans, née à Yène et y résidant, vient tous les matins en car rapide pour vendre la pêche de son mari.

Amadou SOW, 48 ans, né à Siendou, possède une pirogue. Il pêche au large de Bargny, mais achète également trois ou quatre autres "pirogues", le tout étant transporté par ses soins et revendu à des marchandes de Rufisque.

Khardiatou SAMB, 29 ans, habitant à Siendou vient chaque matin vendre la pêche de son mari à des intermédiaires.

Allasane SOW, né à Podor, habite Pikine et achète à un grossiste dakarais une dizaine de paniers qu'il transporte pour revendre lui-même sur le marché.

Oumar CISSE, né à Ndayane (Mbour) attend à Mbour le retour des pirogues vers 3 heures du matin : il dispose d'une camionnette, achète de la glace et prépare le poisson dans des cagettes ; à 6 heures il est à pied d'oeuvre à Rufisque et commence à distribuer les lots aux détaillantes.

Tous ces circuits plus ou moins directs échappent totalement aux contrôles administratifs, mais permettent une desserte très régulière du marché rufisquois. Ils favorisent ainsi l'existence d'un monde qui vit autour du circuit du poisson (transporteurs, porteurs de paniers sur le marché; fabricants de cagettes) et confèrent surtout à la femme lebou une place non négligeable dans l'activité économique.

A l'inverse de la pêche, les activités agricoles exercées par les citoyens restent importantes. Le faible pourcentage d'actifs agricoles (environ 5%) relevé dans les enquêtes masque le rôle effectif de l'approvisionnement local, car le nombre de chefs de ménage et de salariés qui ont déclaré posséder une ou plusieurs parcelles cultivées - par eux-mêmes ou par leur famille - dépasse largement celui des seuls "cultivateurs".

Quartiers	% des chefs de ménage ayant une activité agricole (unique ou complémentaire)	Pour 100 salariés enquêtés, nombre exerçant une activité agricole complémentaire.
Escale	28,5%	15
Diokoul	31,5%	17
Tiawlène-Mérina	30,1%	20
Fass-Nimzatt	19,5%	13
Santhiaba	30,3%	22
Colobane	16,6%	11
Guendel	32,0%	16
Dangou	31,7%	21

Source : Enquêtes thématiques 1972.

Généralement de petite taille (tableau 16)

les exploitations fournissent surtout du sorgho et du mil, l'arachide n'étant pas cultivée sur les vertisols lourds, compacts et difficiles à travailler (on ne la rencontre que sur les sols "dior" des digitations sablonneuses) : la production destinée à l'autoconsommation familiale l'emporte. Cependant les Lebou ont conservé le plus souvent les anciens "lakhas", aires du terroir traditionnel où le manioc, cultivé en permanence, était accompagné d'un cortège de manguiers. Les rendements moyens, élevés par rapport aux céréales, (4 tonnes par ha pour le manioc en 1972), permettent une commercialisation des surplus dont les femmes se chargent le plus souvent. Quelques citadins ont des activités plus spécifiques, tels les Mandjack installés à Guendel, qui louent aux Lebou des groupes de palmiers ceinturant les niayes, creux interdunaires parsemant le manteau des sables ogoliens à trois kilomètres au Nord de la ville. Le vin de palme peut ainsi être vendu chaque matin au grand marché, de même que le lait caillé provenant du bétail appartenant aux notables rufisquois et dont la garde est

Tableau 16 : TAILLE DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES DES CITADINS

Quartiers de Résidence	Superficie des terrains (ha)			
	- de 0,5	0,5 à 1	1 à 5	+ de 5
Escale	23%	68%	9%	-
Diokoul	19%	61%	20%	-
Tiawlène				
Mérina	11%	49%	24%	16%
Santhiaba	19%	52%	20%	9%
Fass Nimzatt	17%	22%	44%	17%
Colobane	21%	48%	25%	6%
Guendel	42%	44%	12%	2%
Dangou	20%	53%	12%	15%

Tableau 17 : POUR 100 ACTIFS EXERCANT UN TRAVAIL

	AGRICOLE (unique ou complémentaire)			
	ont un terrain en "propriété"	ont un terrain en "location"	ont des productions uniquement autocon- sommées	ont des produc- tions commer- cialisées
Escale	74	26	64	36
Diokoul	69	31	81	19
Tiawlène				
Mérina	52	48	72	28
Santhiaba	42	58	71	29
Fass Nimzatt	38	62	58	42
Colobane	24	76	81	19
Guendel	52	48	53	47
Dangou	43	57	79	21

Source : Enquêtes thématiques 1972

assurée par des bergers Peul. Enfin, s'il n'y a pas de cultures intra-urbaines, l'élevage domestique reste un élément fondamental pour l'auto-alimentation de la ville : 68% des "carrés" visités lors des enquêtes "îlots-photos" servaient aussi d'enclos pour les moutons. Cependant, le travail agricole d'une partie des citadins est loin de suffire aux besoins de Rufisque : l'aire de collecte ne se limite pas à la campagne accolée immédiatement à l'espace urbain.

Tous les produits importés, tel de riz, et les fabrications industrielles, boissons et conserves par exemple, transitent par Dakar, relais obligatoire pour les 7 maisons rufisquoises de redistribution. Quant aux denrées quotidiennes vendues sur le grand marché, elles proviennent pour l'essentiel des villages situés au Nord de Rufisque et desservis par la route bitumée (71,6% des produits sont originaires de Keur D. Sarr, Keur Ndiaye Lô, Sangalkam et Bambylor).

ROLE DES VILLAGES DANS L'APPROVISIONNEMENT
DU GRAND MARCHÉ DE RUFISQUE

Nord	Ouest-Nord-Ouest	Est
Sangalkam : 34,2%	Mbao : 5,5%	Sébikotane: 2,2%
Keur Ndiaye :	Keur Massar: 6,0%	Pout et le
Lô :	Ngalap : 3,7%	massif de
Keur D. Sarr : 23,6%	Niacoulrab :	Ndiass : 11,0%
Bambylor : 13,8%		
71,6%	15,2%	13,2%

Source : Enquêtes thématiques 1972

Les "bana-bana" ont un rôle clé dans les circuits d'approvisionnement, puisque 76,3% des vendeurs enquêtés ont affirmé qu'ils passaient par leur intermédiaire et n'étaient que le dernier maillon de la chaîne. Comme pour les circuits du poisson, on peut résumer la diversité des situations à l'aide de quelques exemples.

Arame FAYE, 43 ans est née et réside à Sangalkam. Epouse d'un cultivateur, elle vient tous les matins par car rapide à Rufisque pour vendre des tomates, des patates et des citrons : c'est un des rares exemples de circuit direct.

Amy DABO, 45 ans, est née et habite à Rufisque. Elle prend le car rapide à 4 heures du matin pour Keur Ndiaye Lô où elle rencontre un "bana-bana" qui fait "le tour des champs"; elle ramène en moyenne 3 sacs de choux qu'elle revend sur le grand marché : c'est un premier cas de circuit indirect.

Cissé DIOP, 49 ans, est né et demeure à Ndiass. Il est en relations avec un intermédiaire lui-même lié à un "gros-siste" ; tous les matins, il prend le car pour Rufisque avec trois sacs de manioc de 40 kg qu'il revend à des marchandes ou bien aux consommateurs s'il ne trouve pas d'acquéreurs intermédiaires : le circuit indirect se complique.

Mamadou SECK, 40 ans, né à Thiénaba, vient à Rufisque en saison sèche : il parcourt la région de Pout-Sébikotane et achète des patates aux paysans, puis va les revendre sur le marché de Rufisque ; depuis 1970, il s'est associé à un "bana-bana" et se contente d'assurer le transport à partir de Pout.

L'approvisionnement en viande passe par le Foirail, qui se tient entre les km 15 et 16 de la route nationale 1. Après l'achat des bêtes sur pied, les bouchers rufisquois disposent de deux moyens de transport modernes : le camion frigorifique du grossiste A. DIENG, qui part des abattoirs de la SERAS au km 9, et le camion prêté par la Commune à la coopérative des bouchers qui transporte les

Tableau 18 : ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PRODUITS VENDUS SUR
LE GRAND MARCHE DE RUFISQUE.

PRODUITS	Sangalkam	K. Ndiaye K.D. Sarr	18 Bambylor	Mbao	K. Massar	Niacoulrab	Sébikotane	Pout et massif de Ndiass
Charbon de bois								X
quinquiliba	X						X	X
huile de palme	X	X		X				
Aubergines	X			X				
Choux	X				X		X	
Citrons	X			X				
Carottes	X	X		X	X			
Manioc				X		X	X	X
Mangues	X			X			X	X
Persil	X	X		X				
Piments	X	X		X	X			
Salades	X	X		X	X			

bêtes vivantes. Un seul boucher évite les circuits internes du Cap Vert : El Hadj Mamadou M. NDIAYE, né à Podor et qui possède un troupeau autour de Dahra.

Au total, la fonction commerciale de Rufisque vaut plus par le marché que constituent les 80.000 habitants que par une importante capacité de redistribution des produits. A l'échelle régionale, il n'y a pas de réciprocité dans les relations avec Dakar ; si Rufisque est un relais de redistribution dont l'aire d'influence se réduit peu à peu, la ville n'est pas un relais vers Dakar, et les produits qui sont descendus quotidiennement vers la capitale (poissons, fruits, légumes) n'y transitent pas. L'ancienne cité de l'arachide apparaît ainsi comme un satellite commercial utilisé à sens unique : le temps de "l'insolente réussite" est bien révolu et seule subsiste une aire de collecte autonome pour le poisson et les produits de la campagne environnante.

2. UNE RÉGRESSION DU NOMBRE D'UNITÉS INDUSTRIELLES

Héritage de la seconde guerre mondiale (1) favorisé par la proximité de Dakar, *la fonction industrielle* de Rufisque a pu un temps faire figure de stimulant capable de compenser le déclin commercial. Malgré l'essor de quelques entreprises (BATA, SOCOCIM), les activités industrielles rufisquoises sont en déclin : en 1963, on dénombrait 8 unités employant plus de 50 salariés, et

(1) sur la genèse, voir la troisième partie.

LES UNITES INDUSTRIELLES A RUFISQUE

Tableau 19 :

Entreprises branches date de création CA 1975 (millions CFA) salaires 1972 Capital 1975 (millions CFA)

Entreprises	branches	date de création	CA 1975 (millions CFA)	salaires 1972	Capital 1975 (millions CFA)
BATA	Cuir	1940	3.147	943	1.155
SOCOCIM	M. de construction	1948	3.417	240	1.200
ICOTAF	Textile	1949	Intégré à Icotaf Pikine	400	Intégré à Icotaf Pikine
VALDARIC	Chimie	1944	395	72	58
IMPRIMERIE NATIONALE	Imprimerie	1940	28 (1972)	107	80 (budget Etat)
SORUGAL	I. alimentaire	1970	?	20	?
GINA	I. alimentaire	1973	53	20	12

Source : Enquêtes thématiques. Rapport Annuel de la Direction de l'Industrie - Septembre 1976

elles n'offrent que 1.800 emplois. Cette régression trouve son origine dans la fermeture d'unités de fabrication insuffisamment compensée par les extensions ou les créations nouvelles.

Les deux principales disparitions sont liées à des phénomènes de "restructuration" entre les groupes financiers dominant l'industrie sénégalaise. Comme à l'époque de la crise et du détournement du trafic arachidier, Rufisque est victime d'une stratégie des détenteurs de capitaux qui accentue son écartellement entre la proximité de Dakar et l'éloignement du bassin de l'arachide. En effet, les disparitions ont été provoquées par des transferts, l'un au bénéfice de Dakar, l'autre à l'avantage de Kaolack. En 1956, la SCAF (Société de Conserve Africaines Alimentaires), filiale du groupe GRACIET, avait repris l'ancienne conserverie de la SOFAC localisée dans l'Escale. Grâce à un équipement moderne, les productions de la nouvelle conserverie de thon connurent une croissance rapide : 200 tonnes en 1957-1958 (première année de production), 1.380 tonnes en 1960-1961, 2.700 tonnes en 1962-1963. Avec un chiffre d'affaires de 500 millions CFA en 1963, 300 emplois saisonniers (6-7 mois), des exportations importantes (98% de la production), la SCAF était devenue l'un des piliers des activités industrielles rufisquoises. En 1965, le quota de répartition lui attribuait 20% du tonnage pêché au Sénégal. C'est à cette date que commencent les premières tractations financières entre le groupe GRACIET et un consortium de sociétés françaises propriétaires (1) de la SAPAL (Société Africaine de produits alimentaires), dont la conserverie se trouve à Dakar. En 1968, les

(1) Atlanco-Sénégal, Cica-Sénégal, Cofrapal-Sénégal.

négociations aboutissent à une association des deux groupes sous forme d'une entente commerciale à l'échelle du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ; au Sénégal, la fusion et la concentration au bénéfice de l'usine de Dakar l'emporte : la SCAF devient un nouvel actionnaire de la SAPAL, et matérialise son apport au capital social en transférant l'ensemble de ses moyens de production (évalués à 22,5 millions CFA) de Rufisque à Hann, les matières premières inventoriées étant vendues au prix du marché. La conserverie de thon a donc cessé toute activité à Rufisque après la campagne 1967-1968 (capacité à cette date : 6.000 tonnes, 30 tonnes par jour de stockage). C'est également un phénomène de concentration qui a provoqué la fermeture de l'huilerie de la CFAO, installée au début de la guerre au bout de la rue LEBON, à proximité d'un wharf inutilisé. L'huilerie de Rufisque disposait d'un matériel permettant d'effectuer toutes les opérations, du décorticage de la graine au raffinage de l'huile : en 1963, elle traitait 14.000 tonnes d'arachides pour produire 4.000 tonnes d'huile et 5.000 tonnes de tourteaux. Avec 25.000 bouteilles vendues par mois sous l'étiquette " LA RUFISQUOISE", un chiffre d'affaires dépassant le demi-milliard CFA, l'usine employait une centaine de salariés pendant 8 à 10 mois. C'est encore un processus d'entente commerciale et de rachat, lancé cette fois par la SODEC (Société de décorticage, dont l'huilerie se trouve à Lyndiane près de Kaolack), qui est à l'origine de la fermeture en 1966 : pour 120 millions CFA, la CFAO a vendu l'usine de Rufisque dont le matériel a été transféré à Lyndiane. Enfin, les établissements V.Q. PETERSEN possédaient une usine de décorticage à Keuri Kao, qui jouait un rôle de soupape de sûreté pour les usines de Dakar : utilisée comme soutien (1962 : 12.000 tonnes, prévisions 1964 : 4.000 tonnes), elle servait surtout depuis 1963 à stocker des engrais fabriqués avec des produits importés, activité rendue inutile par la création de l'usine d'engrais

le SIES en 1968. Au total, les fermetures ont engendré la suppression de 600 à 700 emplois permanents, saisonniers ou journaliers, et ont contribué à la dégradation de l'Escale en créant des îlots vides et laissés à l'abandon.

Cette régression des offres d'emplois dans le secteur secondaire n'a jamais été compensée puisque moins de 400 emplois nouveaux ont été créés depuis 1960, alors que la population de la ville a doublé.

LES CREATIONS D'EMPLOIS INDUSTRIELS
A RUFISQUE DEPUIS 1963.

Entreprises	Emplois en 1963	Emplois en 1972	SOLDE
Sococim	291	240	- 51
Bata	680	943	+ 263
Icotaf	307	400	+ 93
Valda	50	72	+ 22
Imprimerie Nationale	98	107	+ 9
Sorugal	-	20	+ 20
Gina	-	20	+ 20
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1.426	1.802	+ 376

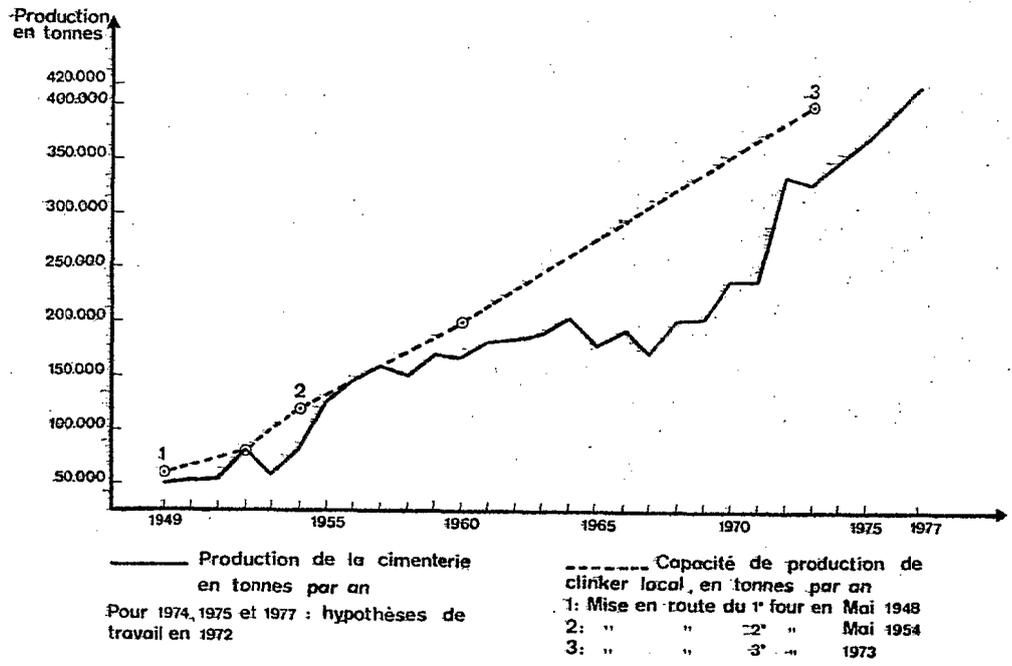
On trouve pourtant à Rufisque des entreprises qui travaillent à l'échelle internationale.

L'affleurement du calcaire de Bargny (Lutétien inférieur) à proximité de la voie ferrée du Dakar-Niger et de la route nationale, a favorisé l'implantation d'une cimenterie de la SOCOCIM, Société Coloniale des Chaux et Ciments appartenant à un groupe marseillais, devenue la Société Ouest Africaine des Ciments, filiale du groupe LAFARGE. Le gisement, prospecté entre 1942 et 1945, offre deux avantages : il est accessible par la

Fig. 18

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA CIMENTERIE

Sources : SOCOCIM



route et l'exploitation à ciel ouvert est d'autant plus aisée que les sols sont peu profonds et leur excavation facile ; d'autre part, la sédimentation rythmique témoignant de l'instabilité du fond marin tertiaire a engendré un faciès particulier, où alternent très régulièrement des niveaux de calcaire sublithographique et des niveaux marneux ; c'est pratiquement la composition idéale pour fabriquer le clinker (60% de calcaire, 40% de marnes), premier stade dans l'élaboration du ciment. Première et seule cimenterie installée en Afrique Noire francophone jusqu'en 1966, la SOCOCIM a longtemps approvisionné tout le marché africain, se contentant d'importer du gypse par le port de Dakar. Depuis 1960, le marché du ciment en Afrique Noire s'est doublement transformé. L'apparition de cimenteries "concurrentes" (qui appartiennent souvent au même groupe financier) a fermé des débouchés, même s'il a fallu faire appel, au départ, à l'approvisionnement en clinker par l'usine de Rufisque et à l'aide de ses techniciens. Aujourd'hui, la SOCOCIM garde une filiale au Gabon (Libreville) , approvisionne quelquefois les cimenteries du Mali et du Niger et détient des participations financières dans la Société de Broyage de clinker d'Abidjan. Mais la perte de certains marchés extérieurs (Togo, Bénin et surtout Cameroun) a bloqué la production jusqu'en 1967-1968 : en 1967 le tonnage produit dépassait à peine celui de 1959 (figure 18). Cependant, une nette reprise du marché sénégalais depuis 1968-1969 a permis à la SOCOCIM de relancer sa production : le Sénégal consomme en 1972-1973 entre 220.000 tonnes et 250.000 tonnes de ciment par an, soit 70 à 80% des productions de l'usine de Rufisque. Comme la diminution récente du volume des ventes à l'étranger a été bien compensée par la hausse des prix à l'exportation (7.800 CFA par tonne en 1973 contre 6.000 CFA en 1972, soit + 30%), la société a pu investir plus de 800 millions CFA dans la construction d'un troisième four, ce qui porte la capacité de production à plus de 400.000 tonnes par an

(plan de production pour 1976 = 395.000 à 420.000 tonnes, réserves du gisement estimées à 15 ans pour une production de 500.000 tonnes par an).

EXPORTATIONS DE CIMENTS ENTRE 1970 ET 1973

Destinations	1970	1971	1972	1973
Exportations Totales	76.867	59.379	98.937	64.338
dont Mauritanie	34.409	24.294	37.592	24.315
Mali	-	8.563	9.396	53
Gambie	3.674	2.660	10.300	14.529
Guinée Rép.	9.821	17.233	28.370	11.202
S. Léone	300	150	10.375	13.480
C. d'Ivoire	1.350	6.390	2.600	750
VALEUR (millions CFA)	349	355	595	503

Source : BCEAO ; Le commerce extérieur du Sénégal en 1973 - Février 1975.

Mais les deux milliards CFA d'investissements réalisés depuis 1942 n'ont pas suscité un appel de main d'oeuvre d'échelle comparable : comme pour les oligopoles chimiques de Mbao, la nature des activités (extraction mécanisée, broyage de clinker et fours à ciment automatisés) n'est pas très favorable à la création de multiples emplois. De plus, la SOCO CIM entretient peu de relations interindustrielles - amont : elle dispose de sa propre centrale électrique (4 groupes de 500 cv alimentés en fuel par des camions venant de la SAR) et n'est reliée au réseau SENELEC que pour les opérations de concassage et de broyage. Enfin, l'aire de recrutement de la main d'oeuvre reste limitée : sur les 230 salariés africains, 132 résident à Rufisque, 92 à Bargny et 6 seulement dans les villages du Cap Vert.

Etendue sur une emprise de 7 hectares dont 14.000 m² couverts, l'usine BATA diffère de la SOCOCIM par la diversité de ses activités et par l'ampleur d'un marché qui couvre en amont tout le Sénégal et touche en aval quelques pays industrialisés. La S.A. BATA Africaine, dont le siège social est à Dakar, a été fondée en 1939 par "l'organisation BATA" (1) : un simple atelier de fabrication employant 80 salariés fonctionnait alors dans l'Escale, rue Gambetta. L'usine actuelle a été construite entre 1944 et 1946 à l'Est de Tiawllène, aucun terrain suffisamment vaste n'ayant pu être acheté dans l'Escale même. Ayant bénéficié pendant longtemps d'une situation de monopole en Afrique francophone, l'usine de Rufisque travaille depuis 1950 à l'échelle internationale.

Tableau 20 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE L'USINE BATA
(paires de chaussures)

Année	Production	Evolution Technique
1941	4.200	1942 : début du tannage du cuir pour les semelles
1945	75.000	1947 : début des activités de peausserie pour tiges
1950	500.000	1948 : début de la fabrication des articles-toile à semelle caoutchouc ("tennis")
1955	1.100.000	1958 : début de la fabrication des produits en matière plastique
1960	3.750.000	
1970	4.400.000	
1972	5.000.000	Projet de création d'une tannerie moderne.

(1) sur la genèse de "l'organisation BATA" voir :
MEYNIER A., Annales de Géographie 1935 - p. 542-546.

Avec une capacité de production annuelle de 6 millions de paires de chaussures, un chiffre d'affaires de 3.147 millions CFA en 1975, l'usine BATA-SENEGAL reste, en dépit de l'apparition de "concurrents-Bata" disséminés en Afrique, un des "grands" du marché africain.

LES "CONCURRENTS-BATA" DE L'USINE DE
RUFISQUE EN AFRIQUE NOIRE (1972)

BATA Côte d'Ivoire	7.300.000 paires
BATA Cameroun	6.800.000 paires
BATA Bénin	800.000 paires
BATA Congo	772.000 paires
BATA Togo	304.000 paires

L'appartenance à une société multinationale gigantesque (84 usines, 90.000 salariés, 3.000 magasins, 3 milliards de paires confectionnées en 1972) a permis de compenser en partie la "perte" des marchés ouest africains (1) par la recherche de nouveaux débouchés pour des produits de luxe (cuir) : en 1973, l'usine de Rufisque a exporté 50% de sa production-cuir vers des pays industrialisés, grâce à l'appui du réseau de vente BATA, support essentiel d'une "reconversion partielle" fortement aidée par le faible coût de la main d'oeuvre africaine et l'inflation qui sévit en Europe. Le Sénégal n'absorbe plus que 35 à 40 % des ventes (2), (14 magasins,

(1) En fait, cette "perte" traduit la réorganisation du trust, réponse économique aux aléas issus de la balkanisation politique.

(2) Il faut prendre en compte les importations frauduleuses par la Gambie pour expliquer les difficultés sur le marché sénégalais.

30 dépositaires), et malgré les difficultés liées aux délais de livraison, BATA compte exporter vers l'Europe et les Etats Unis près du tiers de sa production totale en 1980.

L'ampleur de la production explique l'existence d'une importante tannerie (capacité actuelle : 900 tonnes par an de cuirs de bovins, soit 130.000 peaux) ravitaillée par la SERAS - Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal - dont les produits convergent par camion sur Rufisque à partir de points de collecte administrativement fixés chaque année. De même, la diversité des chaussures fabriquées conduit BATA à importer des produits industriels européens (colorants d'Allemagne, résines de PVC de France et de Suisse) et à travailler avec des usines de "l'axe Thiaroye-Mbao" (emballage de la Rochette, tissus de la Sotiba et Icotaf), la SENELEC fournissant l'énergie (environ 3,5 millions kwh par an). La nature du travail dans une usine de confection de chaussures et le "système BATA" (fragmentation des opérations au maximum ce qui conduit à la standardisation du travail "simple et rapide") ont favorisé la création de nombreux emplois : 680 salariés en 1963, 749 en 1965, 943 en 1972. La grande caractéristique du processus de confection des chaussures est en effet le rôle capital que tiennent les artisans piqueurs : assis devant leur "Singer", ils cousent les pièces de cuir provenant de la découpe et constituent le maillon essentiel avant la pose des semelles, qui est presque automatisée. Plus de la moitié du personnel de l'usine travaille ainsi dans un secteur où le travail à la chaîne reste inconnu : la ruche bourdonnante du service cuir s'apparente plus à une manufacture qu'à un atelier d'usine.

Tableau : 21

REPARTITION DE LA MAIN D'OEUVRE DANS
L'USINE BATA

Secteur	Nombre	Mode de rémunération (sauf maîtrise)
Achats des matières premières	67	horaire
Injection (chaussures plastiques)	65	horaire
Tannerie	54	à la pièce
Entretien	48	horaire
Service cuir	467	horaire
Confection	177	découpe à la pièce
Administratifs chaussures	65	mensuel

Tableau : 22

LIEUX DE RESIDENCE DE LA MAIN D'OEUVRE DE
L'USINE BATA

Domicile	Nombre de résidents
Rufisque	732 personnes
Dakar	3 personnes
Bargny	172 personnes
Keur N'Diaye Lô	4 personnes
Sébikotane	4 personnes
Dougar	2 personnes
Yeumbeul	2 personnes
M'Bao	1 personne
Thiaroye s/mer	1 personne
Keur Massar	2 personnes
Keur Moussa	1 personne
Dène Diarkhate	1 personne
Kounoune	1 personne
Keur Daouda Sarr	1 personne
Sangalkam	1 personne
Bambylor	<u>1 personne</u>
TOTAL	943 personnes

Source : BATA

La grande majorité des ouvriers (732 salariés soit 77,6%) réside à Rufisque, et l'impact hors de la ville est faible (tableau 22) sauf à Bargny où logent 18,2% des salariés. Un service de ramassage par autocar est organisé par l'entreprise, qui fournit également des Vélosolex à crédit, destinés au faible nombre de salariés habitant les villages du Cap Vert.

La troisième usine travaillant avec l'étranger est l'unité de fabrication de produits pharmaceutiques de la société VALDAFRIC, installée en bordure de l'Escale à Diokoul. Créée en 1942 pour se rapprocher du marché de la gomme entrant dans la composition des pastilles, l'usine VALDA a été pendant longtemps la seule unité pharmaceutique installée en Afrique francophone : en 1965, elle produisait environ 6 millions de boîtes de pastilles et quelques fournitures parapharmaceutiques (gouttes, dragées). Mais la concurrence de produits nouveaux importés et vendus à meilleur prix a obligé VALDA à diversifier ses productions : pommades, produits toniques et surtout depuis 1968 bombes aérosols (insecticides) l'emportent - en valeur - sur la production de pastilles. En 1972, l'usine de Rufisque a ainsi fourni 8.000 flacons de produits pharmaceutiques, 30 tonnes de pommades, 314 tonnes de pastilles (20% environ de la valeur de la production globale) et 400.000 bombes insecticides (66% de la valeur de la production). La diversification s'est accompagnée d'une transformation de l'aire géographique de collecte des matières premières : la gomme (150 tonnes achetées en 1972) ne représente plus que 15% de la valeur des achats, tout le reste venant d'Europe en transitant par Dakar, avec quelquefois une première transformation dans la capitale.

A l'aval de la production, le marché déborde largement les frontières du Sénégal : l'étranger absorbe en effet 60% du volume des ventes par l'intermédiaire des agents VALDA (Abidjan et Maroc) ravitaillés le plus souvent par voie maritime, plus rarement par avion. Au Sénégal même, les transports sont assurés par deux camions et trois petites voitures. Malgré l'importance du marché, l'usine VALDA est loin d'atteindre la taille des deux oligopoles rufisquois : son chiffre d'affaires reste modeste - 395 millions CFA en 1975 - et elle offre seulement 70 emplois permanents (plus une trentaine d'emplois journaliers pendant la période de traite de la gomme), nombre difficilement maintenu grâce à la création des nouvelles activités. Le personnel africain réside en totalité à Rufisque, et les cadres européens sont logés dans "l'immeuble VALDA", érigé sur la place J. GABARD, au coeur de l'Escale.

Les autres usines, anciennes ou de création récente, travaillent uniquement à l'échelle nationale, voire régionale, et seuls les héritages antérieurs à 1960 ont un intérêt pour l'emploi industriel. Créée en 1949, située à l'Est de Colobanne, l'ex-Manufacture de Rufisque - rachetée par ICOTAF en 1958 puis intégrée au niveau de la production et de la gestion à l'usine de Pikine en 1965 - dispose de 10.000 broches et 160 métiers à tisser en petite largeur. Après des débuts difficiles liés à la spécialisation initiale dans la cretonne, la Manufacture travaille à façon pour l'usine ICOTAF de Pikine. Depuis le rachat et la réorganisation, l'activité de l'usine de Rufisque est limitée à la filature et au tissage du coton sénégalais et quelquefois de fibranne (800 à 1.000 tonnes de filés, 5 millions de mètres de tissus), la finition étant assurée à Pikine ; 400 emplois ont été cependant maintenus après la crise de 1965, dans une unité où l'équipement reste archaïque.

- le matériel n'a jamais été renouvelé - et qui est totalement subordonnée aux besoins de l'usine de Pikine.

C'est à la fin de l'année 1940 que l'Imprimerie Nationale du Sénégal fut transférée de Dakar à Rufisque, consécutivement au "bombardement de Dakar" en septembre 1940. D'abord installée dans la rue Gambetta, elle se trouve depuis 1965 à l'entrée Ouest de la ville, avant l'intersection du canal de ceinture et de la route nationale. Sa principale activité consiste à imprimer le Journal Officiel, les Débats Parlementaires et les brochures, registres et imprimés administratifs.

PRODUCTION DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
EN 1972

Produits	Quantités	Valeur (millions CFA)
Journal Officiel	200.000	15
Brochures	20.000	8
Imprimés divers (nombre de commandes)	620	10

Source : Imprimerie Nationale

Les matières premières sont toutes importées d'Europe par l'intermédiaire d'entreprises dakaroises (Pagenà, Vezia, Société Africaine du Papier) qui les reçoivent par voie maritime. Les clients principaux sont les services de l'Etat, ce qui explique l'infériorité des recettes par rapport au budget de fonctionnement, le déficit provenant de la non facturation des frais d'édition du Journal Officiel et des actes de Justice. L'Imprimerie emploie malgré tout 107 salariés permanents, dont 102 Rufisquois.

Les créations récentes, déjà peu nombreuses, n'offrent qu'un nombre très restreint d'emplois. L'usine de fabrication de gaufrettes GINA (Gaufrette industrielle africaine) qui est installée dans les anciens bâtiments

de la SCAF, utilise certes des produits semi-finis élaborés au Sénégal, (farine, sucre, huile d'arachide, confiseries), mais l'investissement modeste (52 millions CFA) n'a créé qu'une vingtaine d'emplois, tout comme à la fabrique de glace SORUGAL, implantée à côté de la gare de Rufisque. Ce ne sont pas les quelques activités extractives (carrières DESPLATS à Bargny, 35 à 40.000 m3 en moyenne par an) qui sont susceptibles de résorber le déficit d'emplois sans cesse plus important.

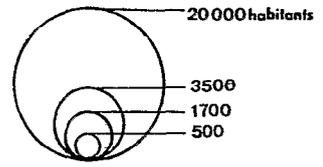
Masquée par l'importante production des deux oligopoles, la regression des activités industrielles est cependant évidente ; moins d'usines, moins d'emplois, peu de créations nouvelles pour une population toujours plus nombreuse, voilà un bilan médiocre qui est plus significatif que les performances financières de BATA ou SOCOCIM.

3. UNE VILLE SOUS TUTELLE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

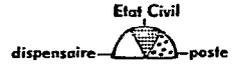
Pour des raisons liées à la genèse de la ville (Rufisque a été créée par et pour le commerce), l'étude de la fonction commerciale a été privilégiée et séparée du reste *des fonctions tertiaires*. On peut également justifier cette distinction en envisageant le degré de soumission à Dakar : alors que le commerce rufisquois conserve malgré tout une aire d'influence autonome (aire de collecte en produits alimentaires par exemple), les autres activités tertiaires ont le plus souvent un caractère de relais répercutant des décisions prises à Dakar : dans ce domaine, Rufisque est une ville sous

Limites de la 3ème préfecture urbaine (RUFISQUE)

POPULATION DES CENTRES "RELAIS"



ADMINISTRATION AVEC RELAIS



RELAIS ECHAPPANT A RUFISQUE



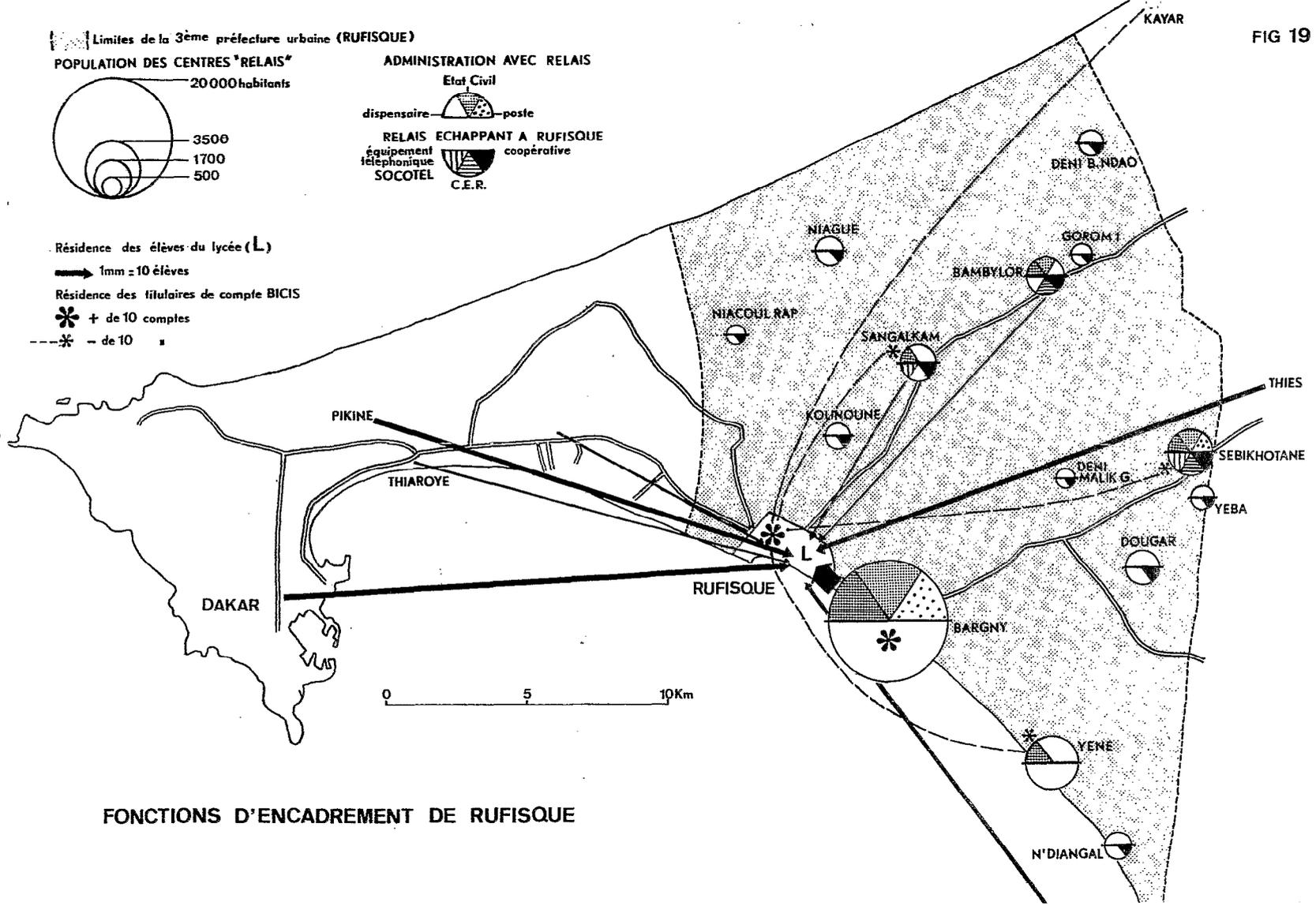
Résidence des élèves du lycée (L)

1mm = 10 élèves

Résidence des titulaires de compte BICIS

* + de 10 comptes

---*--- de 10



FONCTIONS D'ENCADREMENT DE RUFISQUE

tutelle.

La tutelle est d'abord politique : les institutions communales rufisquoises ont en effet été supprimées en 1964, et la ville est devenue le septième des neuf arrondissements qui ont formé jusqu'en 1972 la "région du Cap Vert" et la "municipalité de Dakar", ces deux entités ayant les mêmes limites. Depuis 1972, une réforme administrative a simplifié le découpage territorial : la région du Cap Vert est désormais divisée en trois préfectures urbaines, Dakar, Pikine et Rufisque. Le régime municipal, le mode de représentation des populations, les pouvoirs du préfet - simple exécutant du Gouverneur de Région - font de Rufisque un satellite chargé de transmettre sur le territoire qu'on lui a attribué (ex 7è, 8è et 9è arrondissements) la volonté du pouvoir central : la digestion politique, amorcée en 1937, est aujourd'hui totale.

Dans le cadre de cette organisation particulière, la *fonction administrative de Rufisque* s'exerce soit directement sur toute la partie orientale de la presqu'île, soit indirectement par l'intermédiaire de relais locaux (figure 19). L'administration directe concerne surtout les Services Préfectoraux; les Contributions (l'Inspection des Impôts et Domaines de Rufisque couvre les trois anciens arrondissements), la Justice de Paix, la Gendarmerie et certains services comme les Travaux Publics dont l'aire d'action dépasse même les limites régionales. De même les écoles des ex 8è et 9è arrondissements (19 écoles primaires, 1 CEG à Bargny) sont rattachées à l'Inspection primaire de Rufisque, scindée en deux depuis 1972 (Rufisque 1 pour la ville, Rufisque 2 pour le reste). Par contre, beaucoup de services publics disposent de relais locaux, ce qui permet de distinguer une aire de desserte proprement rufisquoise, différente de l'aire d'influence générale. Plusieurs degrés dans la

dépendance des relais à l'égard de Rufisque apparaissent. Les uns sont contrôlés par la ville : c'est le cas des dispensaires de Yène, Sébikotane, Bambylor, Sangalkam et Bargny, éléments de la circonscription médicale de Rufisque qui fonctionne comme un réseau hiérarchisé grâce à 6 ambulances ; les bureaux locaux d'Etat Civil (Bargny, Sébikotane, Bambylor) relèvent également de ce type. La couverture postale est assurée pour la "banlieue " Nord - jusqu'à Cayar - par un bureau mobile (camion) basé à Rufisque, alors que les bureaux fixes satellites de Bargny et Sébikotane desservent le littoral et une partie du massif de Ndiass. Cependant, le contrôle d'autres relais échappe à Rufisque : les coopératives agricoles, les services locaux de l'Elevage travaillent directement avec Dakar et depuis l'automatisation du réseau téléphonique du Cap Vert (équipements SOCOTEL à Mbao, Sangalkam, Sébikotane), Rufisque n'est plus un pivot de communication. Il existe enfin des installations techniques sur lesquelles la ville n'a jamais disposé d'un quelconque pouvoir administratif, comme les trois centres émetteurs (Aéronautique Civile, Marine, OPT) installés au Nord Ouest de l'espace bâti.

Bien que les deux principaux établissements d'enseignement relèvent également de la tutelle dakaroise, leur aire d'influence dépasse largement celle des autres services publics. Le lycée A, SADJI recrute des élèves hors de Rufisque et au delà des limites de la Préfecture Urbaine.

RESIDENCE DES ÉLÈVES DU LYCÉE EN 1973

(3è, 2è, 1è, Terminales).

Rufisque	: 391	Mbao	: 1
Bambylor	: 2	Mbour	: 8
Bargny	: 39	Ouakam	: 1
Dakar	: 9	Pikine	: 10
Gorom 1	: 1	Sangalkam	: 3
Hann	: 1	Sébikotane	: 7
K. Ndiaye Lô	: 1	Thiaroye	: 3
K. M. Sarr	: 1	Thiès	: 9
Km 16	: 3	Yeumbeul	: 1
		Yène	: 1

Source : Lycée

L'Ecole Nationale et Multinationale des Télécommunication (internat), seul établissement d'enseignement supérieur existant à Rufisque, rayonne à ce titre sur toute l'Afrique Noire.

NATIONALITE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
MULTINATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE RUFISQUE, (promotion 1973/1974)

Angola	: 1	Niger	: 9
Cote d'Ivoire	: 20	E. C. A.	: 2
Hte Volta	: 3	Sénégal	: 24
Mali	: 5	Togo	: 5
Mauritanie	: 9	France (marine)	: 1

Source : Ecole des Télécommunications

La tutelle est aussi financière.

La fonction bancaire de la ville est des plus modestes : une seule succursale est installée rue GAMBETTA, et encore n'existe-t-elle que depuis 1967. Simple antenne bi-hebdomadaire au début, bureau local permanent depuis 1972, l'agence rufisqueoise de la BICIS - Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal - travaille essentiellement avec la ville et n'a qu'un très faible rôle régional (93% des déposants sont Rufisquois, et on compte un seul bénéficiaire de crédit hors de la ville).

RESIDENCE DES TITULAIRES DE COMPTE
A L'AGENCE BICIS DE RUFISQUE.

Lieu de Résidence	Nombre de titulaires
Rufisque	559
Bargny	30
Cayar	5
Km 23	2
Sangalkam	1
Sébikotane	2
Yène	1

Source : BICIS

Les entreprises industrielles et la plupart des gros négociants entretiennent des relations directes avec Dakar : c'est ainsi que la BIAO (Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale) procède périodiquement à la collecte des fonds par camion, sans passer par l'intermédiaire d'un relais rufisqueois. Enfin, bien que certains sièges sociaux soient localisés à Rufisque (SOCOCIM, VALDA) les programmes d'investissements et la politique industrielle dépendent de centres de décisions extérieurs à la ville, laquelle apparaît comme un

pion, élément d'une stratégie souvent internationale.

. Parmi les activités tertiaires excluant le commerce, *seuls les transports* bénéficient d'un réseau autonome de cars-rapides, contrôlé par des transporteurs de la ville, et dont le rayon d'action s'étend à l'Ouest jusqu'à Hann et Yeumbeul, et à l'Est jusqu'à Mbour et Thiès. Un réseau local de taxis permet également de joindre les villages jalonnant la route qui mène à Cayar par Sangalkam et Bambylor.

Malgré les récentes réformes de structure administrative, les emplois dans le secteur tertiaire public ou semi-public sont moins nombreux qu'en 1960. A cette date, J.C. PINSON estimait à plus d'un millier le nombre de postes dépendant de l'administration ; en 1973, il n'en reste guère plus de 700, et certains services ne renouvellent plus leur personnel (T.P., agents de l'ex-municipalité par exemple). De plus, la fonction militaire a pratiquement disparu. Les deux anciens camps de l'armée sénégalaise (Camp X. LELONG, Camp MARCHAND) ont été transformés, l'un en CEG, l'autre en base de sapeurs-pompiers, et seul subsiste un Camp du Génie (Camp JOALLAND) à Bargny. En 1963, les trois camps regroupaient environ 1.000 sénégalais, dont les familles résidaient en majorité dans des logements loués en ville par l'armée. Si la fermeture des camps a assez peu affecté le commerce local (l'alimentation en gros était fournie par l'Intendance de Dakar), elle a en revanche provoqué une importante baisse des revenus parmi certains propriétaires de l'Escale.

Au total, la mise sous tutelle s'est accompagnée d'un arrêt du recrutement en fonctionnaires, qui cumulé à la régression des emplois industriels, transforme de plus en plus Rufisque en réservoir de main d'oeuvre au service de la Capitale.

CHAPITRE II

LES INCIDENCES DES PROBLÈMES DE FONCTION : VERS UNE BANLIEUE DAKAROISE

1. LES INCIDENCES SUR LA POPULATION ACTIVE

La dégradation du marché rufisquois du travail consécutive au blocage et à la stagnation des activités procurant des revenus sûrs et constants (salaires) survient à un moment où le rythme de croissance démographique de la ville s'accélère. Le déséquilibre de structure (de plus en plus de jeunes inactifs) est donc aggravé par les difficultés rencontrées par les actifs potentiels (15-59 ans) pour se procurer un emploi sur place : le poids effectif des actifs réels reste faible par rapport à la population totale, dont l'entretien devient ainsi de plus en plus difficile.

En reprenant les données démographiques précédemment utilisées (adultes de 20 à 59 ans = 45,4% de la population totale) et en les réajustant avec les résultats obtenus pour la classe d'âge 15-19 ans, on parvient à évaluer la population active potentielle (15-59 ans) de la ville : regroupant 59,08% des citoyens, elle peut être estimée entre 47.000 et 50.000 personnes (1). Compte tenu de la faible participation des femmes aux activités salariées, ce sont surtout les actifs masculins qui ont été pris en considération. Ils représentent 30,45% de la population totale, soit 24.360 individus (pour 80.000 habitants) ou 25.882 (pour 85.000 habitants). Les enquêtes "îlots-photos" ont permis de mesurer dans quelques quartiers la part des actifs masculins réels par rapport aux actifs en âge de travailler : elle varie entre 46% et 67,3%. A partir de ces résultats, on peut calculer une fourchette d'estimation du total des actifs masculins qui font vivre la population rufisqueoise.

Hypothèse 80.000 habitants

actifs potentiels :

24.360

actifs réels :

46% = 11.206

67,3% = 16.394

Hypothèse 85.000 habitants

actifs potentiels :

25.882

actifs réels :

46% = 11.906

67,3% = 17.418

(1) 47.264 avec l'hypothèse 80.000 habitants
50.218 avec l'hypothèse 85.000 habitants.

Tableau : 23

PART RELATIVE DE LA POPULATION ACTIVE
DANS QUELQUES QUARTIERS DE RUFISQUE.

QUARTIERS	actifs réels pop. résidente	actifs réels pop. active totale 15/59 ans	Hommes actifs réels Hommes actifs 15/59 ans	Femmes actives réelles Femmes actives 15/59 ans
Diokoul	19,4%	35,1%	67,3%	7,7%
Escale	17,3%	28,3%	47,8%	13,3%
Colobane	21,0%	29,5%	46 %	14,5%
Santhiaba	26,6%	40,4%	56,2%	25,4%
Tiawlène + Mérina	17,4%	37,1%	54 %	24 %
Fass Nimzatt	19,8%	34,5%	50,8%	14,2%

Source : Enquêtes "flots-photos".

Le moyen terme entre toutes les hypothèses s'établit entre 13.800 et 14.600 : nous pouvons retenir un ordre de grandeur de 14.000 à 15.000 travailleurs réellement en activité. En 1963, J.C. PINSON estimait que le chômage touchait, à des degrés divers, plus du tiers des hommes en âge de travailler : dix ans plus tard il n'est pas hasardeux d'avancer que la situation s'est aggravée et qu'au moins 40% des actifs masculins sont sans travail. Les "hommes utiles" fournissant les revenus monétaires aux Rufisquois représentent moins de 20% de la population totale (17,6% et 18,7% pour 80.000 et 85.000 habitants). La survie de beaucoup de citoyens repose ainsi sur le nécessaire développement d'activités "marginales" : micro-commerce ambulante lié au rayonnement des "bana-bana", longtemps appréhendé comme "parasitaire" par les chercheurs européens, prostitution, commerce et fumeries de yamba (chanvre indien) dans des tripots clandestins ("les maquis").

Dans ces conditions, les possibilités de réaliser les projets du Plan d'Urbanisme reposant sur le seul revenu des Rufisquois (comme la rénovation urbaine) apparaissent bien restreintes, d'autant que la structure professionnelle de la population active ne favorise pas les hauts revenus et limite ainsi les possibilités d'épargne.

Peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de la qualification professionnelle depuis 1960/1961, (tableau 24). En grande majorité, les salariés rufisquois sont classés dans les catégories 1 à 4 du tableau des salaires horaires, c'est à dire au plus bas de l'échelle des revenus monétaires.

Tableau 24 : STRUCTURE PROFESSIONNELLE DE LA
POPULATION ACTIVE (REELLE) RUFISQUOISE.

Catégorie socio- professionnelle	enquête 60/61 (en %)	enquête 1972/1973 (en %)
professions libérales	6,1%	4,8%
cadres de Direction (secteur privé et public)	1,4%	1,5%
techniciens supérieurs AM, AT, OP, OHQ	5,5%	7,8%
employés de bureau	5,7%	7,0%
" de commerce	14,1%	10,1%
" des transports et services	5,5%	11,0%
manœuvres, ouvriers non qualifiés, artisans	46,1	47,9
agriculteurs et pêcheurs	13,9	11,9

Source : enquêtes thématiques pour 1972/1973.

Il est illusoire de prétendre dresser des tableaux exacts de revenus par ménage. Il faudrait d'abord définir la notion de "revenu" en comptabilisant par exemple les activités agricoles ou commerciales complémentaires ; il faudrait ensuite disposer de données sérieuses et vérifiables (une fiche d'enquête sur 25 indique un montant "approximatif"); il faudrait enfin pouvoir saisir tous les revenus non salariaux, en particulier ceux des artisans et de toute la population active difficile à intégrer dans les catégories habituelles (activités multiples du bana-bana ou du transporteur par exemple). Les quelques chiffres recueillis n'ont donc d'intérêt que par l'ordre de grandeur révélé.

Tableau 25 : REVENUS MENSUELS DES CARRÉS ENQUETÉS
(pour 100 carrés)

Quartiers	- 12.000 CFA	12 à 25.000 CFA	25 à 50.000 CFA	+50.000 CFA
Escale	29%	44%	25%	22%
Santhiaba	35%	48%	10%	7%
Colobane	38%	32%	24%	6%
Fass-Nimzatt	13%	47%	26%	14%

Tableau 26 : ENQUETE DU SECRETARIAT DES MISSIONS
D'URBANISME ET D'HABITAT (SMUH) EFFECTUEE
A RUFISQUE EN 1975 : REVENUS DES MENAGES
(quartiers Ouest)

Quartiers	- 12.000 CFA	12 à 25.000 CFA	25 à 50.000 CFA	+50.000 CFA
Ndunkou	33%	32%	16%	19%
Diokoul	30%	23%	27%	20%
Médine et Cité Filao	25%.....	35%	40%

Le revenu médian, calculé par l'équipe "économie" de la mission du SMUH, varie de 18.000 à 25.000 CFA par mois. Mais il faut prendre en compte la *taille de la famille concernée par ce revenu*. Or, les enquêtes thématiques ont mis en lumière un phénomène classique et déjà connu à Dakar : la taille des "familles" résidentes est souvent élastique et dépendante du volume des revenus.

Tableau 27 : APPROCHE DES RELATIONS ENTRE SALAIRE ET
TAILLE DE LA FAMILLE DEPENDANTE DANS
DEUX QUARTIERS DE RUFISQUE

Revenu Mensuel	Ventilation des carrés étudiés (nombre de personnes vivant du revenu),				
	1 à 5	6 à 9	11 à 15	16 à 20	+ de 20
FASS NIMZATT :					
- de 12.000 CFA	21%	79%	-	-	-
12 à 25.000 CFA	5%	70%	25%	-	-
25 à 50.000 CFA	2%	54%	42%	2%	-
+ de 50.000 CFA	2%	6%	64%	26,5%	1,5%
COLOBANE :					
- de 12.000 CFA	77%	23%	-	-	-
12 à 25.000 CFA	12%	71,5%	16,5%	-	-
25 à 50.000 CFA	15%	39%	32%	12%	2%

Source : Enquêtes thématiques

On peut rapprocher ces résultats de ceux obtenus par G. PFEFFERMANN, à propos des travailleurs des industries du Cap Vert.

Tableau 28 : RELATIONS SALAIRE-TAILLE DE LA FAMILLE
ELARGIE (d'après "Industrial Labour in
the Republic of Senegal - Londres 1968),

Revenus	Personnes à charge		
	1 à 5	6 à 9	10 et plus
- de 16.000 CFA/mois	47%	28%	25%
16 à 25.000 CFA/mois	24%	36%	40%
+ de 25.000 CFA/mois	17%	20,5%	62,5%

La "caisse de résonance" des emplois effectifs est d'autant plus forte que les structures et la pratique sociales privilégient la parenté : ainsi, à moins d'une rupture avec le milieu familial, tout progrès individuel (emploi découvert, augmentation du revenu) s'accompagne

d'une réaction en chaîne qui conduit à un phénomène d'agglomération spatiale des parents proches ou éloignés s'installant auprès de l'élément familial susceptible de subvenir aux besoins immédiats. A ce propos, il est assez remarquable de constater que dans les carrés étudiés, le nombre des adultes nés à l'extérieur de Rufisque est d'autant plus grand qu'on est dans les tranches de revenu supérieures et dans les unités de résidence de grande taille. Cela n'implique pas l'absence d'améliorations partielles de l'habitat : les constructions en dur sont en effet plus nombreuses parmi les "hauts" revenus, en dépit du plus grand nombre de "dépendants".

Tableau 29 : RELATIONS ENTRE LE REVENU ET LA NATURE DE L'HABITAT (Diokoul-Mérina-Tiawllène-Colobane-Fass Nimzatt).

Revenu mensuel	Dur	Bois	Paillottes
- de 12.000 CFA	18%	73%	9%
12 à 25.000 CFA	32%	67%	7%
25 à 50.000 CFA	57%	43%	-
+ de 50.000 CFA	100%	-	-

Source : Enquêtes thématiques

Mais ce réajustement spontané de l'habitat au revenu reste insuffisant pour résorber les graves déséquilibres en équipements de base (circuits de l'eau notamment) et surtout *il n'est le fait que des actifs réels essentiellement des salariés*, ce qui exclue de la "rénovation urbaine" les bas revenus et surtout les actifs sans emploi, c'est à dire la majorité de la population active.

Les problèmes de fonction ont également une incidence sur la mobilité de la population active : le manque d'emplois à Rufisque contribue à l'accélération des mouvements pendulaires vers la capitale, qui draine de plus en plus la main d'oeuvre d'une ville placée en situation

de réservoir. Pour mesurer les migrations quotidiennes, on peut partir de la structure par branches de la population active en la comparant aux emplois existant à Rufisque.

Tableau 30 : STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE PAR BRANCHES D'ACTIVITE COLLECTIVE (enquêtes thématiques)

Branches	Nombre	%
- Agriculture	181	4,9%
- Pêche	255	7,0%
- Artisanat "traditionnel" (forgerons, bijoutiers, tisserands)	241	6,5%
- Artisanat "moderne" (plomberie, menuiserie, tailleurs)	376	10,2%
- Artisanat de "transition" (mécaniciens, maçons, soudeurs)	180	4,9%
- Energie et industrie (y compris BTP)	811	21,9%
- Fonction Publique	595	16,2%
- Banques et Assurances	176	4,9%
- Commerces	372	10,1%
- Transports et services annexes	494	13,4%
	<hr/>	<hr/>
	3.681	100,0%

En supposant que tous les non salariés travaillent à Rufisque, il est possible, sur la base de 15.000 travailleurs, d'estimer le nombre des migrants quotidiens qui ont un emploi salarié hors de la ville.

Tableau 31 : ESTIMATION DES MIGRATIONS QUOTIDIENNES DE TRAVAIL.

Branches d'activité collective	Population rufisqueoise active salariée		emplois à Rufisque	nombre de migrants
Energie, BTP, Industrie	21,9%	3.285	1.800	1.485
Fonction Publique	16,2%	2.430	700	1.730
Commerce établi	10,1%	1.515	1.000	515
Banques, Assurances	4,9%	735	- de 10	725
Transport et Annexes	13,4%	2.010	environ 600	1.410
TOTAL SALARIES	66,5%	9.975	4.110	5.865

Ainsi, en excluant les emplois relevant d'activités primaires ou artisanales et sans tenir compte d'un monde marginal par rapport aux classifications traditionnelles (comme les bana-bana, qui devraient être environ 2.500, sur la base de un pour 30 habitants proposée par A. SECK), on s'aperçoit que la majorité des *salariés* résidant à Rufisque travaille *à l'extérieur de la ville*. Les résultats des enquêtes relatives aux lieux de travail des actifs masculins salariés et les données recueillies par la mission du SMUH en 1975 confirment pleinement cette idée.

Tableau 32 : LIEUX DE TRAVAIL DES ACTIFS MASCULINS
SALARIES RESIDENTS A RUFISQUE

Quartiers	Rufisque	Dakar	Axe Thiaroye Mbao	Thiès	Cap Vert (divers)
Colobane	48,2%	47,4%	-	4,4%	-
Djokoul	43,0%	45,0%	4,5%	6,0%	1,5%
Escale	51,2%	37,8%	5,5%	5,5%	-
Fass Nimzatt	48,1%	39,0%	6,5%	3,5%	3,0%
Santhiaba	41,8%	47,0%	7,5%	3,7%	-
Tiawllène					
Mérina	56,6%	35,9%	4,0%	3,5%	-

Source : Enquêtes thématiques

Tableau 33 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR
LIEUX D'ACTIVITES

Secteur	Djokoul			Médine Cité Filao			Ndunkou		
	RF+	DK+	Ail+:	RF	DK	Ail.:	RF	DK	Ail.
structuré	38%	47%	15%	63%	47%	0	36%	55%	9%
dont			:			:			
Services	45%	50%	5%	75%	25%	0	13%	80%	7%
Industries	25%	40%	35%	0	100%	0	58%	42%	0
F. Publique	39%	50%	11%	85%	15%	0	42,8%	43%	14,2%

+ RF : Rufisque

DK : Dakar

Ail. : Ailleurs

TOTAL QUARTIERS OUEST

- Travaillent à Rufisque 33%

- Travaillent à Dakar 50%

+ Travaillent ailleurs 17%

(Cap Vert)

Source : Enquêtes SMUH 1975.

En 1963, J.C. PINSON évaluait le nombre des salariés rufisquois employés hors de la ville à environ 2.000 personnes, mais faisait remarquer que ce total n'excédait par le 1/3 de l'ensemble des travailleurs de la ville. Aujourd'hui, 6.000 personnes environ quittent quotidiennement Rufisque pour gagner leurs lieux de travail, mais elles représentent près de 60% du total des salariés : les graves problèmes de fonction ont ainsi pour corollaire une progressive transformation du rôle régional de Rufisque. Le "pôle secondaire" jouissant d'une relative autonomie décrit par J.C. PINSON il y a 10 ans entre de plus en plus dans l'orbite dakaroise, en devenant un fournisseur de main d'oeuvre.

2. LES INCIDENCES SUR LE RÔLE DE RUFISQUE DANS LA REGION DU CAP VERT : DE LA VILLE SATELLITE A LA BANLIEUE ?

Un méthode classique utilisée pour définir le rôle d'une ville consiste à séparer les fonctions dites "banales" ou tertiaire induit (auxquelles ont recours les citoyens dans leur vie quotidienne) des fonctions dites "spécifiques" (satisfaisant des besoins extérieurs), qui donnent sa véritable personnalité à l'organisme urbain. On peut également décrire des aires d'influence à différentes échelles (locale, régionale; nationale). Mais l'organisation particulière du Cap Vert conduit la préfecture de Rufisque à exercer des fonctions administratives chevauchant le local et le régional, avec une grande complexité dans les degrés de dépendance entre l'Est de la presqu'île et la ville.

La satellisation de la ville apparait cependant aussi bien dans le domaine des fonctions banales que dans celui des fonctions spécifiques.

. Vassalisée au plan politique, Rufisque est désormais sous la coupe du Gouverneur de région. La ville ne dispose plus d'un budget propre, voté par ses seuls élus, et l'ancienne Commune n'est qu'un élément du vaste ensemble administratif qui s'étend sur 55.000 ha de la pointe des Almadies à la lisière du massif de Ndiass. Le tertiaire administratif n'est ainsi qu'un relais dakarois. Ville issue du commerce, Rufisque maintient difficilement une fonction de redistribution des produits alimentaires, mais son aire d'influence est de plus en plus grignotée par Dakar qui bénéficie de l'amélioration du réseau routier et intensifie ses relations directes avec les villages du Cap Vert. L'aire d'influence la plus vaste - au niveau régional - est finalement l'aire de collecte en produits vivriers : ainsi Rufisque vaut plus par un rôle de consommation que par un rôle dynamique d'animation, et la ville a plus besoin des campagnes environnantes que ces dernières ont besoin d'elle, car la vitesse de relation avec Dakar permet aux ruraux d'éviter, quand le besoin s'en fait sentir, l'ancienne cité de l'anachide (on va par exemple se faire soigner dans les hôpitaux dakarois qui sont mieux équipés ; quand un litige foncier survient, c'est aux services dakarois qu'on s'adresse, alors que les titres sont déposés au service topographique de Rufisque, qui n'est pas pour autant le siège du pouvoir de décision).

. La satellisation n'est pas moindre pour les fonctions spécifiques. Les établissements industriels implantés à Rufisque ont certes une aire d'action qui, au delà du territoire national, couvre un vaste marché international. Les relations par telex ou

télégrammes internationaux de SOCOCIM ou de BATA sont à cet égard très révélateurs.

Tableau 34 : LES RELATIONS PAR TELEX ET TELEGRAMMES INTERNATIONAUX (janvier à juin 1973) DE BATA ET SOCOCIM.

BATA :

Télégrammes internationaux : Canada (7) - Italie (4) - France (3) - Libéria (3) - E.C.A. (1) - R.P. Congo (1) - Gabon (1) - U.S.A. (1) - S. Léone (1) -

Télégrammes intérieurs : Mali (3) - Niger (2) - Togo (1) - Hte Volta (1) - C. d'Ivoire (1) -

Telex : France (40) - Cameroun (6) - Suisse (4) - Belgique (3) - Pays Bas (2) - Hte Volta (2) - Maroc (2) - Canada (1) - Algérie (1) - Niger (1) - Madagascar (1) - Togo (1) -

SOCOCIM :

Télégrammes intérieurs : Gambie (2) - Guinée (1) -

Télégrammes internationaux : France (7) - Autriche (1) -

Telex : France (49) - R.F.A. (18) - S. Léone (12) - Espagne (4) - Suisse (3) - Maroc (3) - Danemark (3) - G.B. (1) - Autriche (1) - Tchecoslovaquie (1) - Grèce (1) -

Source : OPT

Mais l'action industrielle ne doit rien au dynamisme propre de Rufisque ; elle est impulsée de l'extérieur, quelquefois par l'intermédiaire de Dakar (siège social de la S.A. BATA AFRICAINE) et les pouvoirs de contrôle et de décision échappent totalement à une ville qui n'a aucune prise sur des unités fonctionnant comme des enclaves étrangères proches d'une source de main d'œuvre à bas prix. S'il est vrai enfin, comme l'affirme J. LABASSE, que la fonction financière est "la plus urbaine de toutes" (1), il faut alors convenir de la grande faiblesse de Rufisque en ce domaine, puisque la seule succursale bancaire qui y est installée n'est même pas utilisée par les plus importants détenteurs ou manipulateurs de capitaux résidant ou travaillant en ville. Ainsi, quelles que soient les fonctions envisagées, Rufisque apparaît comme une ville satellite, dont le degré de dépendance vis à vis de la proche capitale s'accroît, que Dakar soit le siège des décisions ou le simple relais d'initiatives extérieures.

- L'intégration progressive de Rufisque dans l'aire de même rythme de travail de Dakar est aujourd'hui évidente lorsqu'on examine quelques flux de relation entre les deux villes.

. Comme la majorité des salariés rufisquois travaille désormais à Dakar ou sur "l'axe industriel Thiaroye-Mbao", les migrations pendulaires s'accompagnent d'un important trafic routier. Le rail, qui offre pourtant le plus bas prix de transport (carte hebdomadaire Bargny-Dakar : 600 F CFA ; Rufisque-Dakar : 500 F CFA) est délaissé au profit du système souple des

(1) LABASSE J. : L'espace financier , A. Colin , Coll. U. 1974 , p. 95.

cars rapides et des autobus de la SOTRAC. D'après les estimations de la Direction de la Régie des Chemins de Fer, 250 travailleurs rufisquois utilisent le train de banlieue Bargny-Dakar, soit à peine 4% des migrants quotidiens. Rufisque est aussi reliée à la capitale par la ligne 15 de la SOTRAC, qui aboutit au Palais de Justice après avoir traversé la zone industrielle portuaire et le quartier du Plateau. Avec 51 départs de Rufisque (dont 8 entre 6h20 et 8h10) et 48 départs de Dakar (dont 10 entre 7h10 et 20h), cette ligne assure une desserte très régulière, mais nettement moins souple que les 538 passages de cars rapides enregistrés entre Rufisque et l'Ouest de la presqu'île.

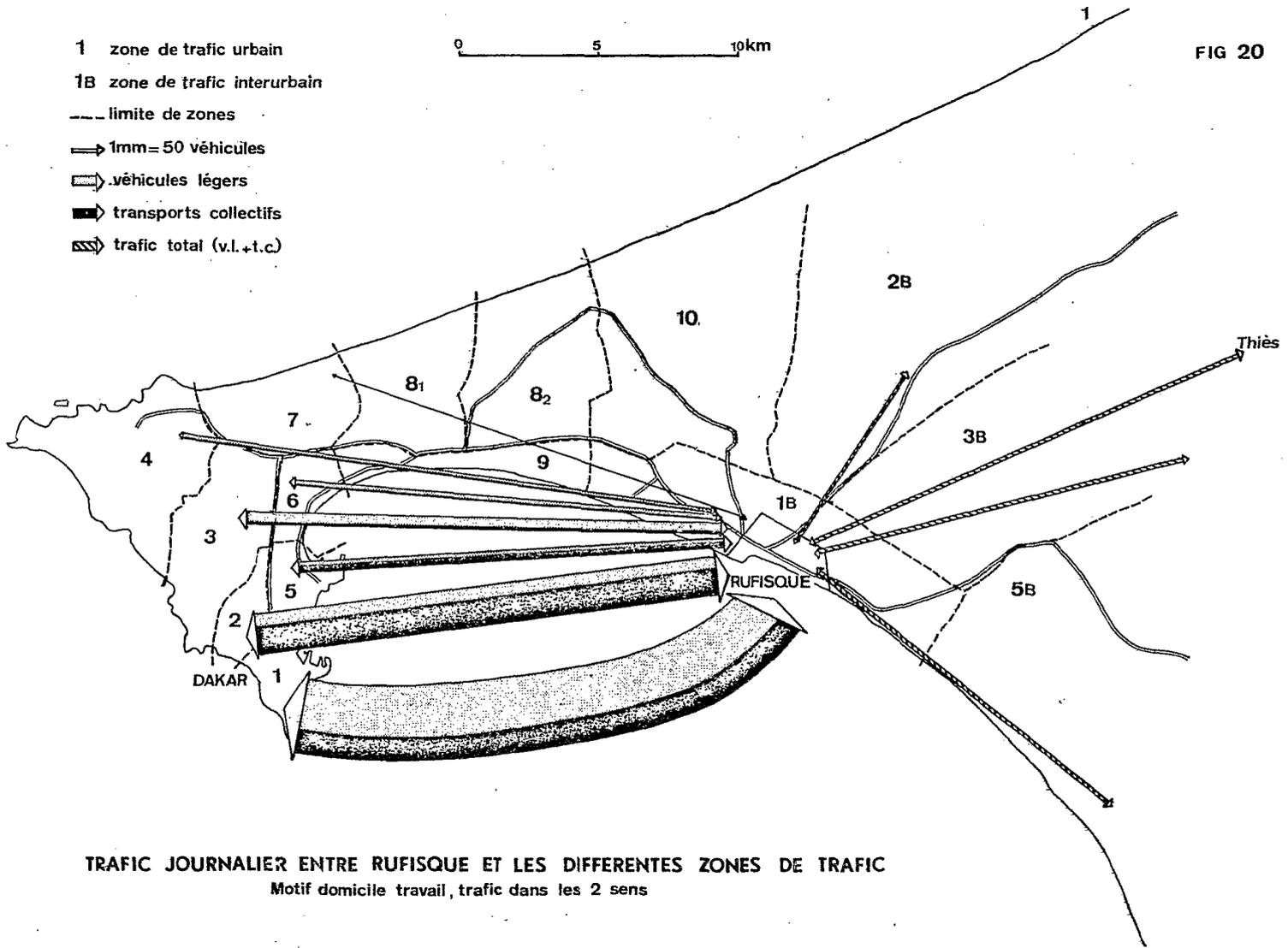
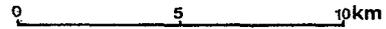
Tableau 35 : TRAFIC JOURNALIER ENTRE RUFISQUE ET L'OUEST DE LA PRESQU'ILE
(motif: relation domicile-travail)
trafic dans les deux sens.

Vers les zones	véhicules particuliers légers	transports collectifs
1	555	257
2	123	301
3	108	20
4	34	8
5	44	59
6	57	8
7	-	2
8	-	-
9	-	-
10	-	-

Source : BCEOM : Rapport de factibilité sur l'autoroute Dakar - Thiès - 1973.

FIG 20

- 1 zone de trafic urbain
- 1B zone de trafic interurbain
- limite de zones
- 1mm = 50 véhicules
- ▨ véhicules légers
- transports collectifs
- ▩ trafic total (v.l.+t.c.)



TRAFIC JOURNALIER ENTRE RUFISQUE ET LES DIFFERENTES ZONES DE TRAFIC
 Motif domicile travail, trafic dans les 2 sens

On constate ainsi que 97,2% des véhicules assurent la liaison avec Dakar-ville, dont 51,5% avec le Plateau (services et administration) et 10,6% avec la zone industrielle portuaire. D'autre part, la dissymétrie entre les flux de transport à l'Ouest et à l'Est de Rufisque illustre bien le déséquilibre des mouvements au profit de la capitale (figure 20).

Tableau 36 : TRAFIC JOURNALIER ENTRE RUFISQUE ET L'EST DE LA PRESQU'ILE
(motif domicile-travail)
trafic dans les deux sens.

	vers 1b (Rufisque) VPL + Transports collectifs
2b (Sangalkam)	29
3b (Sébikotane)	42
4b (Thiès)	42
5b (Petite Cote)	40
TOTAL	153

Source : BCEOM : Rapport de factibilité op. cit.

Le déséquilibre se retrouve dans les mesures de trafic (volume de passagers) effectuées depuis 1970, et qui montrent l'importance des relations avec la capitale.

Tableau 37 : VOLUME DE TRAFIC JOURNALIER (passagers)
EN 1972

	Trafic observé	trafic calculé	local. non saisi	marge d'erreur
Entrées de Dakar	18.511	17.803	-	3,8%
Entrées Ouest de Rufisque	-	7.912	-	-
Entrées Est de Rufisque	5.125	3.634	1.491	-

Source : BCEOM : Rapport de factibilité op. cit.

. L'examen des relations téléphoniques de Rufisque confirme l'intégration au rythme de vie dakarois. Le trafic urbain et interurbain automatique de juin 1972 à juin 1973 s'élève à 625.222 communications, soit à peu près 1.700 par jour : près de 83% concernent Dakar, alors que les relations avec le réseau interurbain semi-automatique sont insignifiantes (2.861 soit moins de 9 par jour en moyenne). On pourrait multiplier les exemples pris dans la vie quotidienne pour démontrer le degré croissant de dépendance : l'équipe de football de Rufisque ne joue-t-elle pas au stade Demba DIOP à Dakar? Le lycée A. SADJI n'a-t-il pas dû attendre 1972 pour être enfin promu centre d'examen du baccalauréat, alors que ses élèves étaient les seuls à subir les épreuves dans un établissement situé hors de leur ville? Faut-il enfin rappeler que tous les enseignants de l'Ecole Multinationale des Télécommunications habitent Dakar, et qu'un nombre infime de professeurs du Lycée résident à Rufisque?.

Vassalisée, progressivement digérée, Rufisque est-elle devenue une banlieue? Si on s'en tient aux relations fonctionnelles, cela ne fait aucun doute. Par la centralisation du pouvoir politique, par l'ampleur de ses besoins, par l'héritage colonial qui en fait une capitale hypertrophiée, Dakar tient Rufisque sous sa coupe, soit directement (administration, banque) soit indirectement (sièges sociaux-relais). Mais le terme de banlieue peut-il s'appliquer à une ville distante de 25 kilomètres et séparée de la capitale par 15 kilomètres de discontinuité dans le tissu urbain? Au sens strict, la banlieue "résulte d'un processus d'urbanisation de l'environnement rural d'une ville initiale" (Dictionnaire de la Géographie p. 32), et se définit comme la partie extérieure d'une agglomération. Y-a-t-il "agglomération" quand le bâti s'interrompt sur une telle distance?. Si

par ailleurs une ville peut se définir par la conscience qu'ont les citoyens de sa spécificité, alors Rufisque n'est pas encore perçue comme une banlieue : on se dit encore "Rufisquois" en 1975, et nul ne songe à se définir comme "Dakarois", malgré le sentiment d'une dépendance accrue.

Les faits imposent pourtant une réalité : Rufisque devient progressivement une banlieue, et l'espace vide sera comblé d'ici la fin du siècle, avec ou sans la mise en oeuvre du projet d'axe "Dakar-Thiès". Produit d'un système de domination privilégiant le commerce et l'activité maritime, Rufisque, par sa position, pouvait-elle être autre chose qu'un "noeud manqué", comme l'écrivait en 1950 Jacques RICHARD MOLARD ?.

La rapide croissance démographique de cet héritage aux fonctions bloquées conduit à s'interroger sur la possibilité d'existence d'un seuil de population au delà duquel la ville disposerait d'une capacité d'auto-entretien assurée par un fort taux de natalité, la solidarité parentale et le développement d'activités d'auto-subsistance, sous produits de la pauvreté. Rufisque n'est pas la seule ville du Sénégal à connaître ce processus de "croissance sans développement", et l'exemple de Saint Louis est encore plus significatif. Existe-il alors un point de non retour justifiant la permanence du fait urbain dans un processus de non développement? Il est clair que cette situation est largement conditionnée par la concentration du pouvoir dans la capitale, produit et instrument d'un système de dépendance. C'est donc moins dans les "contingences spatiales" que dans le choix de société effectué par les autorités nationales qu'il faut chercher les solutions pour combattre la "clochardisation" de l'ancienne cité de l'arachide.

CROISSANCE URBAINE ET ESPACE RURAL :
LA FAIBLESSE DU POUVOIR D'ENCADREMENT DE RUFISQUE

La manifestation la plus visible dans le paysage rural cap verdien de la croissance de l'agglomération dakarquoise et de son satellite rufisquois est sans conteste la mise en valeur des "niayes" aux fins de productions maraîchères. L'étude minutieuse et très complète de J.C. ARNAUD (1) dispense de décrire les systèmes de cultures, techniques de production et circuits de commercialisation étant également bien connus. Il est par contre intéressant, afin d'éviter des redites, de montrer l'originalité de la mise en valeur de l'Est de la presqu'île et d'étudier l'animation de l'espace rural par le biais des flux d'échanges. Rufisque puise dans cet espace une grande partie de son ravitaillement en produits

(1) ARNAUD J.C. : L'économie maraîchère et fruitière du Cap Vert, Thèse de 3ème cycle ,
Strasbourg , 1970.

agricoles, et la ville y exerce un pouvoir de contrôle administratif. Mais est-ce le seul pôle actif? Compte tenu des résultats déjà exposés (peu de produits agricoles vendus sur le marché de Rufisque proviennent de la partie du Cap Vert située à l'Ouest de la ville) l'investigation portera sur les CER (1) de Bambylor et Sébikotane, limites administratives discutables mais qui permettent au moins de mesurer quelques éléments (population, production par exemple).

1. PAYSAGES ET UTILISATIONS DE L'ESPACE

1.1. UN MILIEU NATUREL PLUS DIVERSIFIÉ QU'À L'OUEST

Très étroit entre Cambérène et le marigot de Hann (moins de 5 km) le col de la presqu'île s'évase à partir de la direction méridienne de Pikine. Alors qu'au Nord-Est les accumulations sableuses trouées d'étendues lacustres prolongent sans discontinuités les monotones ondulations qui entourent Pikine et Thiaroye, à l'Est, l'apparition du substratum marno calcaire est responsable d'une diversification des données du milieu. Passé le marigot de Mbao, on rencontre d'abord l'affleurement des marnes et argiles papyracées de l'Yprésien, qui coiffent le horst individualisant le plateau de Mbao : quelques baobabs (*Adansonia digitata*) parsèment çà et là un maigre tapis graminéen incapable de freiner les effets d'un

(1) Centre d'expansion rurale : unité fonctionnant à l'échelle de l'arrondissement et conçue comme une des cellules de base du développement (animation du milieu rural, vulgarisation de techniques agricoles).

ruissellement concentré qui dissèque les versants en bad-lands. A partir de Rufisque s'ébauche le plateau de Bargny (1), dont les roches constitutives sont des marnocalcaires du Lutétien. Au Nord, ce plateau est recouvert d'épandages sableux, où l'on peut reconnaître des alignements hérités d'un ancien système dunaire et qui ont profité d'ensellements entre Mbao et Bargny pour pousser des digitations au droit de Rufisque, jusqu'à Santhiaba. Ce moutonnement de sols "dior" porte une steppe à graminées, alors que les creux interdunaires et les vallées fossiles qui convergent au Nord de Sangalkam vers le lac Retba sont tapissés de sols hydromorphes et ourlés d'une végétation à affinités guinéennes (*Elaeis Guineensis*, *Dalium guineense*, *Syzygium guineense* par exemple) dont une infime fraction - peut être primitive - a été conservée dans la cuvette de Noflaye (20 ha classés en Réserve botanique). Il est clair que seules la proximité de la nappe phréatique et l'action de l'alizé maritime (abaissement de la température, atténuation du déficit hygrométrique (2) peuvent expliquer le maintien d'une flore hygrophile probablement issue d'une des pulsations humides du Quaternaire. Par contre, au Centre et au Sud du plateau de Bargny s'étendent les vertisols lithomorphes surmontant parfois des encroutements calcaires : les sols foncés et noirâtres du Centre portent des baobabs entre lesquels, au milieu de nombreuses termitières (6 à 10 à 1'ha d'après S. MORIN), pousse un tapis graminéen clairsemé;

 (1) sur la morphologie voir MORIN S. : le plateau de Bargny et son évolution au Quaternaire récent, Bull. IFAN, A, Tome XXXV, n°4, octobre 1973, p. 764-814.

(2) d'après GIFFARD P.L.; l'alizé entraîne 6 à 11 grammes de vapeur d'eau/m³ et permet ainsi des condensations nocturnes capitales pour la végétation.

Source : L'arbre dans le paysage sénégalais, CTFT, Dakar 1971, Tome 1, p.4.

le Sud au modelé très disséqué, est couvert d'une brousse à épineux composée d'un étage arboré (*Adansonia digitata*) d'un hallier clair (*Commifora africana*) et d'un étage graminéen (*Aristida hordacea*, *Sporobolus granubaris*).

A l'Est du plateau de Bargny s'étend un palier qui permet de gagner l'amphithéâtre de hauteurs que constitue la "falaise" de Thiès (escarpement de ligne de faille inversé) : il s'agit du horst de Ndiass, armé par les séries du Maestrichien (200 à 300 mètres de sables plus ou moins indurés, 70 m de grès calcaires, 30 à 50 m d'argiles et marnes surmontées de grès argileux sur le littoral) et recouvert par une cuirasse ferrallitique massive, partiellement démantelée, associée à des matériaux sablo-argileux résiduels, hérités de paléosols. Les versants comme les croupes portent un taillis inextricable d'*Acacia ataxacantha*, qu'on retrouve également au Nord, associé à *Combretum micranthum* et *Calotropis proceera* dans des halliers très denses qui tapissent le glacis polygénique façonné depuis le Pléistocène en contrebas de la "falaise" de Thiès.

Les cuirassements nombreux, l'importante étendue des vertisols chimiquement intéressants mais dont les qualités physiques sont défavorables (seul le sorgho y vient relativement bien) et l'éloignement relatif de Dakar permettent d'expliquer les nuances régionales de la mise en valeur.

1.2. LES ÉLÉMENTS ORIGINAUX DE LA MISE EN VALEUR

Si on rapporte la population des villages aux superficies des deux CER, on obtient des densités respectives de 82,8 h/km² et 42,7 h/km² pour Bambylor et Sébikotane. L'exploitation des niayes au Nord de Rufisque explique sans doute les plus fortes densités du secteur de Bambylor auxquelles s'oppose le moindre peuplement des marges orientales dont on peut rendre en partie responsable la médiocrité des sols où les cultures de céréales, comme le sorgho, sont quelquefois les seules possibles.

- Le premier élément original de l'Est de la presqu'île est en effet l'importante place que tiennent encore les plantes cultivées dont la diffusion ne doit rien aux marchés urbains. Les surfaces portant le mil ou le sorgho sont en quasi totalité localisées à l'Est de Rufisque, en particulier sur les vertisols du CER de Sébikotane (à ce propos, on peut s'interroger sur le rôle des montmorillonites des environs de Pout dont les capacités de rétention en eau semblent favoriser quelquefois des cultures de contre saison : on a ainsi récolté du sorgho en janvier 1975 à Keur Daouda Cissé, au Nord de Pout).

MILS ET SORGHOS DANS LA REGION DU CAP VERT EN 1971 - 1972

Secteurs	Superficie (ha)	Rendement kg/ha	Production tonnes
Dakar	12	400	5
Bambylor	187 19,8%	550	103 13,8%
Sébikotane	747 80,0%	854	638 85,5%

Source : Rapport annuel DSA - 1971/1972.

La production capverdienne de niébé, manioc et patates douces est également concentrée dans le secteur de Sébikotane.

MANIOC ET PATATES DOUCES DANS LE
CAP VERT - 1971 - 1972.

Secteurs	Superficie (ha)		Rendement kg/ha	Production tonnes	
Bambylor	12,50	13,6%	4.000	50	13%
Sébikotane	82,50	86,4%	4.000	330	87%
Dakar	-	-	-	-	-

Source : Rapport annuel DSA - 1971/1972.

Par contre, la présence des niayes et des vallées fossiles parsemant le manteau sableux au Nord de Rufisque, l'existence du marché rufisquois et la proximité du marché dakarois rendu facilement accessible par la route bitumée constituent des facteurs d'ajustements spontanés dont le résultat est le développement rapide des cultures maraîchères dans le CER de Bambylor, ce qui permet l'entretien d'une forte densité de population.

En dépit des incertitudes climatiques des dernières années, et malgré la vulnérabilité des entreprises de mise en valeur, (6.700 personnes, soit la moitié de la population du CER ont dû être secourues après l'hivernage catastrophique de 1972) les bas fonds interdunaires qui jalonnent la route de Keur Ndiaye Lô jusqu'à Mbayakh (limite du Cap Vert) représentent environ 50% des superficies consacrées à la production de légumes dans la région du Cap Vert (soit 1.200 hectares

sur 2.490 en 1972) (1).

Jusqu'en 1968, l'extension des superficies cultivées a été rapide. J.C. ARNAUD à partir d'un examen de photos aériennes, estime qu'entre 1961 et 1968, la "superficie légumière" a progressé en moyenne de 20%. Il donne quelques exemples très significatifs de la forte progression au Nord de Rufisque : à Kouounoune + 25,9% (224 ha à 282 ha) ; à Niakoul Rap + 25,6% (87 ha à 113 ha). Entre 1970 et 1974, cet essor a été stoppé, les mauvais hivernages provoquant une stabilisation, voire une régression, des superficies légumières.

Tableau 38 : LES PEJORATIONS CLIMATIQUES RECENTES
STATION ASEENA DE RUFISQUE ET MBAO-THIAROYE

	Normales 1931-1960		1971		1972		1973	
	P (mm)	Nb jours	P (mm)	Nb jours	P (mm)	Nb jours	P (mm)	Nb jours
Mbao								
Thiaroye	568,9	41	185,2	30	180,7	17	292,9	26
Rufisque	620,1	38	452,5	39	124,7	11	389,4	28

STATION DU CER DE SEBIKOTANE

Mois	1971			1972			1973		
	P (mm)	Nb jours		P (mm)	Nb jours		P (mm)	Nb jours	
Juin	46,2	2		13,6	3		17,9	2	
Juillet	97,2	8		2,6	1		72,7	8	
Aout	231,9	12		73,2	6		167,4	14	
Septembre	148,5	9		57,8	7		75,4	5	
Octobre	9,1	1		2,5	1		-	-	
TOTAUX	532,9	28		149,7	18		333,4	29	

(1) Aucun chiffre de production n'a été retenu tant l'imprécision est grande. Un exemple : la production d'oignons du Cap Vert est estimée selon les auteurs à 850 tonnes (ITA-Dakar 1970), 2.350 tonnes (ARNAUD 1969) 10 à 15.000 tonnes (Conseil interministériel sur le maraîchage, janvier 1972).

Ces très graves péjorations climatiques ont non seulement bloqué le processus de transformation des niayes (en 1973/1974, 220 hectares à Kounoune et 93 hectares à Niakoul Rap ont été cultivés) mais elles ont engendré une grave crise de production : si les cultures de bas fonds (tubercules, courges, aubergines, oignons) ont donné un maigre résultat, les cultures de versant (tomates, salades, haricots verts, radis), nécessitant un arrosage fréquent, ont souvent été abandonnées. Or, le système de rotation en année "normale" permettait 5 à 6 récoltes en culture arrosée et 2 à 3 en culture de bas fonds ; de plus, la sécheresse est survenue au moment où la diversification des cultures commençait au Nord de Rufisque. La zonation établie par J.C. ARNAUD (légumes chers dans la proche banlieue de Dakar, choux autour de Thiaroye, pommes de terre et carottes à l'Est) sans être totalement remise en cause, doit être en effet nuancée pour le secteur de Bambylor, qui approvisionne désormais Rufisque en salades, radis et tomates, les spécialisations anciennes subsistant (persil et choux fleurs de Kounoune par exemple). Au total, le bilan des années 1971/1974 montre un net coup d'arrêt dans la progression des cultures maraîchères au Nord de Rufisque.

Cependant, les incidences de la croissance urbaine doivent se mesurer au moins à l'échelle de la décennie. Depuis 1961, la spécialisation maraîchère provoquée par une forte demande sur les marchés urbains du Cap Vert, (50 à 60.000 tonnes en 1970) a fait progresser d'au moins 25% la superficie légumière au Nord de Rufisque. De même, le nombre d'exploitations maraîchères du CER de Bambylor a fortement augmenté (moins de 700 évaluées en 1961, au moins 1.170 recensées en 1973).

Tableau 39 : RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AU NIVEAU
DES VILLAGES ENCADRES PAS L'INSPECTION
REGIONALE - (décembre 1973) -

Villages	Nb exploitations		Actifs		Inactifs		Total
	Maraich.	Fruit.	M.	F.	M.	F.	
Deni Guedj	92	41	107	110	83	44	344
Niacoul Rap	43	46	48	45	38	36	167
Kaniak	116	47	100	95	66	62	323
Gorom 2	42	79	171	139	132	125	567
Gorom 3	13	15	25	24	14	24	87
Deni Sud	373	311	199	219	248	238	904
Mpeuth	33	69	73	73	53	48	247
Kounoune	244	128	251	183	175	155	764
Bambylor	31	55	72	87	84	62	305
Deni Nord	183	318	245	209	225	187	866
TOTAUX	1.170	1.110	1.291	1.184	1.118	981	4.588

Source : Rapport du chef du CER de Bambylor 1974.

Or, à cette progression des superficies et du nombre d'exploitations correspond une forte croissance de la population du CER.

Tableau 40 : L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DU
CER DE BAMBYLOR DEPUIS 1961

1961 : 3.955 habitants - Source : Enquête démographique
au 1/20

1969 : 8,283 habitants - Source : Recensement du CER. Archives
de l'IR de l'Agriculture.

1973 : 13.257 habitants - Source : Recensement de décembre
1973 , CER de Bambylor.

Tableau 41 : POPULATION DES VILLAGES DU CER DE
BAMBYLOR

	1961 (IR Agriculture)	1969 (IR Agri- culture)	1970 1er pas- sage enqu. 70)	1973 (recense- ment CER 73)
Kounoune	344	425	653	-
Ngalap	99	123	142	-
Keur N. Lô	347	620	453	-
Keur D. Sarr	133	196	172	-
Niaga	315	1.037	929	-
Niakoul Rap	239	377	490	-
Diakhiraté	80	145	411	-
Noflaye	107	190	39	-
Sangalkam	160	544	612	1.530
Ndiougouye	21	27	15	-
Nguendouf	50	180	37	-
Bambylor	461	1.130	532	1.720
Ouya Mbam	77	317	313	-
Mbeuth	94	136	145	-
Deni B. Ndao	395	681	842	-
Deni Niaye	314	416	458	-
Deni Guedj	98	309	69	-
Kaniak	69	135	161	-
Gorom 1	249	562	576	-
Gorom 2	198	297	349	-
Gorom 3	89	158	105	-
Tivaouane	-	-	251	-
Ndiassane	-	-	113	-
Tyr	-	278	-	-
TOTAUX	3.955	8.283	7.912	13.257

L'accroissement naturel n'est pas seul responsable de cette progression qui engendre une forte densité rurale (plus de 82 h/km²) ; en effet, on dénombre en 1973 24 villages, soit au moins deux de plus qu'en 1961 (Tivaouane et Deni Guedj), qui sont des groupements de populations Peul sédentarisées et tournées vers le maraîchage. D'autre part, parmi les 450 à 470 nouvelles exploitations recensées, plus de 72% sont tenues par des cultivateurs qui jusqu'ici ne pratiquaient pas le maraîchage, mais résidaient dans les limites du CER. Or, la production maraîchère fait appel à une main d'oeuvre importante qui n'est plus issue, dans sa majorité, des ménages d'exploitants. En 1970, J.C. ARNAUD soulignait l'importance de la main d'oeuvre étrangère aux ménages cultivant les niayas. Nous avons repris les mêmes exemples pour l'année 1973.

Niakoul Rap Kounoune Deni Birame Gorom 1
Ndao

1969 :

exploitations à

m. o. familiale (1)	47%	29%	31%	30%
---------------------	-----	-----	-----	-----

exploitations à

m. o. 1/2 familiale (2) (cousins, parents)	42%	53%	60%	59%
---	-----	-----	-----	-----

exploitations à

m. o. étrangère (3)	11%	18%	9%	11%
---------------------	-----	-----	----	-----

1973 :

exploitations 1	43%	21%	23%	27%
-----------------	-----	-----	-----	-----

exploitations 2	47%	55%	71%	55%
-----------------	-----	-----	-----	-----

exploitations 3	10%	24%	6%	18%
-----------------	-----	-----	----	-----

On constate que l'appel à la famille devient de plus en plus important et que le recours à une main d'oeuvre étrangère à la famille (dont 45% de Serer

en 1969) n'a pas diminué : ne peut on alors penser que la mise en valeur des niayes contribue à fixer une importante population, en assurant aux ouvriers agricoles un revenu mensuel qui variait de 4.500 CFA à 10.000 CFA en 1970?. Il faut enfin rapprocher la pression démographique et la taille des exploitations, d'autant plus que les niayes forment un chapelet de dépressions disjointes plus qu'un vaste ensemble nettement délimité.

TAILLE DES EXPLOITATIONS MARAICHERES
EN 1972

(Kounoune - Bambylor - Deni Nord)

- de 10 ares	10-20 ares	20-30 ares	30-50 ares	50-75	+de 100
1,5%	15,5%	19,0%	40,0%	19,0%	1,0%

Source : Enquêtes thématiques

La dispersion des bas-fonds et la persistance des lakhas sur les ondulations portant des sols "dior" confèrent ainsi au paysage, même en saison sèche, un caractère souvent verdoyant que J.C. ARNAUD n'hésite pas à qualifier de "semi-bocager".

- Cependant, l'élément le plus original de mise en valeur, étroitement lié à la route, est l'important développement de l'arboriculture et l'apparition d'unités agro-industrielles modernes. En 1968, sur 1.000 à 1.100 ha de vergers que comptait le Cap Vert, 700 à 800 étaient localisés dans les secteurs de Bambylor et Sangalkam. En 1972, d'après les rapports de l'Inspection Régionale de l'Agriculture, l'Est de la presqu'île possède 1.000 des 1.200 ha de vergers de la région. Certes, des facteurs historiques expliquent l'antériorité de l'arboriculture dans le secteur oriental : dès 1940, des colonats sont créés par l'administration à Sangalkam et Bambylor-Noflaye (initiatives prises pour lutter contre l'insalubrité et surtout la maladie du sommeil) ; dès 1945/1946, des Libano-Syriens complantent

des vergers autour de Sébikotane. Mais c'est à partir de 1951 (ouverture de la route bitumée Rufisque-Cayar) que la progression devient spectaculaire : d'abord élargies autour des colonats, les superficies arboricoles s'étendent ensuite de part et d'autre des axes de communication, en particulier entre Sangalkam, Bambylor et Rufisque, ainsi qu'autour de la piste Sangalkam - Niakoul Rap. Aux productions fruitières issues du terroir traditionnel lebou (mangos, papayes) s'ajoutent désormais celles qui sont volontairement orientées vers les marchés urbains (mangues greffées, noix de coco, avocats). La taille des exploitations et l'allure géométrique du contenu tranchent singulièrement avec l'éparpillement des cultures maraîchères.

TAILLE DES VERGERS EN 1969

(d'après J.C. ARNAUD)

	- 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	+ de 10 ha
Rufisque à				
Gorom	12,5%	25%	50%	12,5%
Sébikotane	17,0%	50%	25%	8,0%

TAILLE DES VERGERS ACHETES DE 1969

A 1973 ENTRE RUFISQUE ET BAMBYLOR

- de 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	+ de 10 ha
26,2%	26,2%	31,2%	16,4%

Source : J.O. du Sénégal

Trois unités agro-industrielles modernes sont implantées à l'Est de la presqu'île. A Sébikotane, le "ranch FILFILI", déjà ancien, associe l'arboriculture irriguée et un élevage moderne (porcs et volailles) dont les produits sont vendus à Dakar, en particulier dans les deux magasins de la société. Depuis 1970, deux nouvelles créations ont renforcé l'originalité des secteurs de Bambylor et Sébikotane. Le ranch d'embouche de Bambylor (NUTRISENEGAL) qui s'étend sur 100 ha a été inauguré en

1970, avec une capacité théorique d'accueil de 3.000 bêtes pour une "production" annuelle de 9.000 animaux. En 1972, le ranch dispose de 2.000 à 2.200 bovins "permanents", qui sont répartis par catégories dans des parcs spécialisés (15 jours à 3 mois d'embouche). Alimentés à partir de graines de coton, de mélasse, de sons, de maïs et de blé, de produits SANDERS, les bovins qui proviennent en majorité de l'immense ranch de Doli (80.000 ha) sont achetés sur la base d'un poids moyen de 350 kg et engraisés en 40 jours en moyenne (poids de sortie 380 à 390 kg à 52% de rendement). Or, la récente création d'une coopérative de bouchers du Cap Vert (9 janvier 1972) précipite le démarrage de NUTRISENEGAL : la demande régionale en 1972 est évaluée à 2.000 animaux par mois. C'est pourquoi un vaste programme a été élaboré pour porter de 2.000 à 4.000 le nombre d'animaux hébergés en permanence et qui seraient répartis de la façon suivante :

600 animaux vendus au bout de 15 jours)	
1.200 animaux vendus au bout d'un mois)	
600 animaux vendus au bout d'un mois et demi))	coopérative
1.100 animaux vendus au bout de deux mois)	
500 animaux vendus au bout de trois mois)	exportation

Une telle ventilation aboutit à une fourniture annuelle de 42.200 animaux, avec une durée moyenne d'engraissement de 34 jours : la société NUTRISENEGAL dispose donc d'un vaste débouché, mais c'est à l'amont que des freins subsistent (difficultés pour l'achat d'animaux).

La troisième unité moderne est l'oeuvre de la société américano-hollando-sénégalaise BUD SENEGAL. Installée au départ sur 375 ha à Sébikotane, la BUD utilise des techniques modernes et très rentables fondées sur le système d'irrigation goutte à goutte qui permet une économie d'eau d'environ 40% par rapport aux systèmes

classiques, Dès 1972 65 variétés de haricots verts, 55 variétés de melons, 15 variétés de laitues ont été essayées parmi 800 variétés de légumes ; à la fin de l'année 1974, 50 hectares supplémentaires ont été mis en culture à Kirène. L'objectif est de produire 100.000 tonnes de fruits et légumes sur 3.600 ha en 1978 (1), ce qui constituerait la plus grosse exploitation mondiale de cultures maraîchères. De septembre 1973 à juin 1974 la BUD a produit 7.240 tonnes de légumes (dont 34% ont été exportés) ; elle emploie 2.000 travailleurs permanents et 1.150 temporaires.

On constate ainsi que le paysage rural, à l'Est du Cap Vert gagne de plus en plus en formes géométriques révélatrices non seulement d'une diffusion des techniques modernes de production mais surtout d'une main mise foncière accrue exercée par les citadins.

2. UNE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE CITADINE QUI S'ACCROÎT AU BENEFICE DE DAKAR

L'originalité foncière de la partie orientale de la presqu'île procède de trois facteurs ; la situation hors de la République Lebou au XIX^e siècle, l'éloignement du front d'urbanisation jusqu'à une époque récente, la pénétration récente des capitaux urbains liée à la croissance de l'agglomération dakaroise.

(1) dont 475 ha autour du lac Tamna, et 525 ha autour de Séhikotane.

Alors qu'à l'Ouest, dans les limites de l'ancienne République Lebou, la terre était morcelée du fait des fortes densités de population, l'existence de grands domaines fonciers caractérisait les marges orientales plus faiblement peuplées où l'insécurité et la médiocrité des sols ne favorisaient guère une forte implantation humaine. De plus, l'éloignement relatif de Dakar ainsi que le déclin et le faible poids démographique de Rufisque dans l'entre deux guerres ont limité l'immatriculation de terrains jugés peu utiles, alors qu'à l'Ouest la question foncière a rapidement tourné au débat politique (affaire de la Médina, problème des terrains du Tound par exemple) du fait de la proximité de la capitale. Il subsiste aujourd'hui des héritages de cette situation. Peu de terres sont immatriculées en titres fonciers privés : en 1971, les titres fonciers immatriculés ne représentaient que 19,5% de la superficie du "terroir-test" de Sébikotane soit 3460 ha sur environ 18.000 ha ; J.C. ARNAUD évalue la part des terres immatriculées à 15-30% autour de Kounoune et Mbaou. L'espace traditionnellement contrôlé par les maîtres de la terre reste vaste : toutes les terres entre Sangalkam, Kounoune et Niakoul Rap dépendent d'une famille lebou de Kounoune, le détenteur des droits coutumiers résidant à Sangalkam. Enfin, prêts de terre et locations dominent les modes de faire valoir des exploitations maraîchères au Nord de Rufisque (voir à ce sujet l'étude des régimes fonciers exposée dans la thèse de J.C. ARNAUD, 4ème partie).

Cependant la caractéristique essentielle est aujourd'hui la main mise de quelques catégories de citadins sur des terres rendues intéressantes par la double progression du front d'urbanisation et du marché, liée à la rapide expansion démographique. Cet essor de la propriété foncière citadine à l'Est, vigoureusement impulsé au

moment du vote de la loi sur le Domaine National (nécessité de faire immatriculer au plus vite les terres), a été favorisé par le moindre intérêt porté aux terres agricoles à l'Ouest (1), la spéculation immobilière privilégiant ici les sols "dior" constructibles. Ainsi à l'Ouest, on procède rarement à des achats en vue d'une mise en valeur agricole, les profits se faisant surtout sur les sols "dior" parce qu'on est au *contact direct du front d'urbanisation*. A l'Est au contraire, on est à la *périphérie du front d'urbanisation*, et la mise en valeur la plus rentable pour les capitaux urbains - au stade actuel de la croissance urbaine - reste le développement de l'arboriculture et quelquefois du maraîchage. Cette situation est renforcée par la quasi impossibilité financière pour les cultivateurs locaux de mettre en valeur autre chose que les niaves. En effet, l'investissement initial pour un verger moderne irrigué d'un ha (mangues, noix de coco), productif seulement au bout de 5 ans, se montait à environ 990.000 CFA en 1969. Or, la valorisation des terrains sous l'effet de la demande des fonctionnaires permet de vendre des bordures de route jusqu'ici inutilisées parce que trop coûteuses à équiper. Ainsi, les vendeurs de terrains immatriculés entre 1969 et 1973 - sont surtout des cultivateurs qui n'ont pas la possibilité de complanter des vergers mais qui gagnent de l'argent en rétrocédant des terres dont ils n'ont pas d'autre moyen de tirer profit.

(1) Elles sont d'ailleurs immatriculées depuis longtemps et précieusement conservées par les Lebou.

LES VENDEURS DE TERRAINS IMMATRICULES
ENTRE RUFISQUE ET BAMBYLOR ENTRE 1969 ET 1973.

- Européens	
(sociétés, individus)	12,2%
- familles Lebou résidant à Kounoune ou Sangalkam	14,0%
- cultivateurs	68,5%
- divers	
(prêle noms non identifiés)	5,3%

Source : J.O. du Sénégal + Enquêtes thématiques (1973)

L'endettement des cultivateurs, l'importance relative des sommes proposées, la notabilité des acquéreurs (députés, haut fonctionnaires) ont grandement favorisé des ventes souvent en marge de la loi (revente des droits d'occupation dans les colonats, ventes de parcelles du Domaine National immatriculées rétroactivement). C'est pourquoi la propriété citadine progresse aussi bien dans les anciens colonats que le long des bordures de routes transformées ensuite en vergers.

Dans le CER de Bambylor, les résultats obtenus en 1972 par les Services de l'Aménagement du Territoire chargés d'étudier l'application de la loi sur le Domaine National illustrent bien la récente et très rapide émergence des fonctionnaires en tant que propriétaires ou usufruitiers de terres agricoles à l'Est de la presqu'île.

Tableau 42 : EVOLUTION DES CATEGORIES SOCIO-PROFES-
SIONNELLES DES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS
DE PERMIS D'OCCUPER DANS LA ZONE
DE BAMBAYLOR SANGALKAM.

	Avant 1960	1960-1964	1965-1970	Après 1970
cultivateurs	88,87%	57,32%	51,57%	13,16%
fonctionnaires	8,52%	28,02%	41,35%	56,58%
secteur privé	2,11%	13,40%	4,83%	26,31%
marabouts	-	-	0,90%	-
indéterminés	0,50%	1,25%	1,35%	3,95%

Source : WADE M.T. : Problèmes fonciers dans la banlieue
maraîchère du Cap Vert - 52 p, ronéo
D. Aménagement du Territoire , non
publié.

Tableau 43 : EVOLUTION DE LA PART DES SUPERFICIES
OCCUPEES OU DETENUES PAR LES CATEGORIES
SOCIO-PROFESSIONNELLES.

	Avant 1960	1960-1964	1965-1970	Après 1970
cultivateurs	32,51%	27,82%	18,77%	22,20%
fonctionnaires	6,97%	40,92%	53,67%	59,00%
secteur privé	59,59%	22,13%	26,29%	14,14%
marabouts	-	2,99%	-	-
indéterminés	0,93%	6,14%	1,27%	4,66%

Source : WADE M.T. : Problèmes fonciers dans la banlieue
maraîchère du Cap Vert - op. cit.

Les importantes variations du "secteur privé" s'expliquent par le problème du T.F. N° 1975 (Rufisque) couvrant 2.515 ha, englobant 7 villages, immatriculé au nom de la Compagnie Foncière d'Afrique depuis 1914 (ce qui est contesté par les chefs de village) et dont une partie (100 ha) a été rétrocédée en 1969 à l'actuel propriétaire de la société NUTRISENEGAL, M.C. BERTIN. En toute logique, cet immense titre devrait être reversé dans le Domaine National pour que les droits d'usage soient confiés aux cultivateurs des 7 villages : c'est pourquoi il a été exclu des calculs de superficie "privées" après 1970.

Les fonctionnaires se sont d'abord intéressés aux anciens colonats. Il en existe deux au Nord de Rufisque. Créé en 1939, celui de Sangalkam (57 ha) avait pour objectif la lutte contre la maladie du sommeil par une mise en valeur rationnelle de l'espace. Celui de Bambylor Noflaye (75 ha), créé en 1941, avait pour vocation d'accueillir des anciens combattants de la guerre de 1914-1918. Déjà en 1959, un recensement de l'Inspection Régionale de l'agriculture montrait que les fonctionnaires étaient plus nombreux que les attributaires initiaux (artisans, cultivateurs).

Tableau 44 : ETAT DES COLONATS EN 1959 D'APRES L'IR.
DE L'AGRICULTURE.

Profession des détenteurs de parcelles	Sangalkam	Bambylor-Noflaye
cultivateurs	5	3
haut fonctionnaires professions libérales	2	-
chefs religieux et coutumiers	1	2
fonctionnaires (employés)	12	14
artisans	4	-
divers	4	2

Depuis 1959, la part des citoyens s'est accrue, elle a été renforcée par des expulsions de cultivateurs pour mise en valeur insuffisante.

Tableau 45 : LES PERMIS DE CULTURE DANS LES 2 COLONATS
ENTRE 1959 et 1964,

profession	Sangalkam	Bambylor-Noflaye
cultivateurs	2	-
politiciens	1	1
haut fonctionnaires	-	-
professions libérales	4	3
fonctionnaires (employés)	8	11
artisans et commerçants	-	1
divers	2	-

Source : I.R. de l'Agriculture du Cap Vert
(cité par J.C. ARNAUD)

Politiciens et fonctionnaires contrôlent également les vergers complantés de part et d'autre de la route bitumée et de la piste Sangalkam-Niakoul Rap. A Sangalkam, les hommes politiques, les hauts fonctionnaires et les employés de l'administration contrôlaient en 1969 respectivement 32%, 13% et 42% des vergers de manguiers et cocotiers. A Niakoul Rap, les proportions étaient de 36%, 32% et 12% (1). Nous avons relevé pour les années 1969-1973 (source : Journal officiel) toutes les demandes d'achat et de bornage de vergers existant ou à créer le long des axes de communications.

(1) données recueillies par J.C. ARNAUD.

Tableau 46 : COMPOSITION PROFESSIONNELLE DES ACHETEURS
DE VERGERS (OU DE TERRES DESTINEES A DEVENIR
DES VERGERS) ENTRE 1969 ET 1973.

Agriculteurs	: 7,0%	Fonctionnaires	: 54,4%
Artisans	: 7,0%	Prof. libérales	: 3,5%
Commerçants	: 7,0%	Ouvriers d'industrie:	1,7%
Retraité fonction publique	: 12,3%	Etat Sénégalais	: 7,0%

Source : J.O. du Sénégal

Cependant, plus que la progression d'une propriété foncière citadine illustrant en toute logique la nature particulière de la classe dirigeante contrôlant l'appareil d'Etat, c'est la résidence des acheteurs qui est révélatrice de l'étouffement de Rufisque par la capitale. En effet, entre 1969 et 1973, on dénombre moins d'un tiers de Rufisquois parmi les acheteurs de vergers au Nord de la ville.

LIEUX DE RESIDENCE DES ACHETEURS DE VERGERS
AU NORD DE RUFISQUE ENTRE 1969 ET 1974.

Rufisque	18	: 31,6%
Dakar	34	: 59,6%
Cap Vert	5	: 8,8%
. Sébikotane		
. Sangalkam		
. Pikine		
. Yoff		

Source : J.O. du Sénégal

De plus, la superficie des terrains achetés par les Rufisquois est très nettement inférieure à celle achetée par les Dakarois. Entre 1969 et 1973, 311,34 ha de vergers ont été vendus au Nord de Rufisque : les

habitants de la ville en ont acheté 49,67 ha, soit seulement 16%. La puissance dakaroise est ainsi confirmée ; c'est la capitale qui contrôle les terres utiles à ses propres besoins, y compris aux portes de Rufisque (Sangalkam n'est qu'à 9 km). Comme les unités de production modernes sont des créations dakaroises, on constate que les habitants de la vieille cité de l'arachide ne disposent que d'un très faible pouvoir de contrôle foncier sur les campagnes. Peut-il d'ailleurs en être autrement dans une ville jadis conçue comme un outil de l'activité de traite mais qui ne fut jamais réellement enracinée dans un terroir et dont l'étouffement actuel bloque toute possibilité de main mise sur le milieu rural?.

3. L'ANIMATION DE L'ESPACE RURAL

3.1. LES ÉLÉMENTS DE SUPPORT DES ÉCHANGES

Le Cap Vert dispose d'une infrastructure routière suffisamment étoffée pour qu'aucun village ne soit à l'écart d'un axe important de circulation. Sur les routes bitumées qui desservent l'Est de la presqu'île se greffent en effet quatre pistes (Yène-Bargny ; Yène-Bounga-Douga-Sébikotane ; Sébikotane-Bambylor ; Sébikotane-Sangalkam-Niakoul Rap-Keur Massar) vers lesquelles convergent des faisceaux de pistes secondaires innervant le semis villageois. Du champ au marché, une intense activité de circulation anime l'espace rural, en particulier le matin entre 4 et 6 heures, quand les cars rapides peuvent légalement circuler hors des trajets réglementés. Différents modes de transport permettent de

véhiculer légumes et fruits vers les marchés urbains. L'âne et la charrette assurent la liaison entre champs et villages. Parmi ces derniers, une hiérarchie apparaît, fondée sur la situation par rapport aux pistes et routes bitumées, lesquelles sont sillonnées par les cars rapides affrétés par des bana-bana, et par les camions de certains grands magasins dakarois ou de l'Union des Coopératives.

La route apparaît ainsi comme un facteur essentiel de localisation des points de ramassage, que ces derniers soient des centres constitués (villages comme Sangalkam, Sébikotane, Bounga, Noflaye, Bambylor) ou qu'ils résultent d'une simple croisée au débouché des pistes secondaires (points de regroupement échelonnés le long de la piste Sangalkam-Keur Massar par exemple). Il faut souligner l'importance de la "route des niayes" (Thiaroye-Malika-Rufisque) qui traverse une aire de forte production et dont le débouché sur la nationale est situé après l'ancien contrôle routier de Thiaroye, utilisé jusqu'en 1969 pour faire payer une taxe arbitraire (50 CFA par sac ou panier). Mais on pouvait s'y soustraire en empruntant le tronçon Yeumbeul-Thiaroye Gare-Tivaouane, et l'abandon de la taxe (01/07/1969) a très peu modifié les trajets habituels et la localisation des points de ramassage.

La route est également un facteur de fixation de petits marchés spontanés où la commercialisation directe l'emporte (vente par la femme ou la famille du producteur). A Keur Ndiaye Lô, chaque dimanche, une centaine de marchandes s'installe en bordure d'une route fréquentée par les Dakarois qui reviennent de Cayar et les Rufisquois en quête de légumes d'appoint. Ce sont surtout les points d'arrêts des taxis et cars rapides qui favorisent la fixation de petits marchés quotidiens : vente de pomme-cajou à Keur Mbaye Fall (on utilise les Darcassous - Anarcadium Occidentale - du périmètre de reboisement

de Mbaq qui s'étend sur 800 ha) ; ventes de mangues et de manioc à Diàm Niadio, Mbourouk, Sébikotane ; vente de choux, oignons, patates, noix de coco à Thiaroye (10 points de vente en 1973 dispersés entre Tivaouane et la bretelle qui mène à Thiaroye s/mer).

Les efforts d'encadrement du monde rural contribuent par ailleurs à l'organisation des échanges. Jusqu'en 1966, les tentatives de modernisation portant sur la production (étalement dans le temps, amélioration de la qualité) et sur la commercialisation (plans de campagne, dates fixes de ramassage, circuits organisés, recherche de débouchés extérieurs pour le haricot vert) étaient l'oeuvre du SYNJAMAR - Syndicat des Jardiniers et Maraîchers du Cap Vert - . Groupement de maraîchers volontairement associés après une période d'essai pour les candidats, le SYNJAMAR regroupait en 1968 3.000 adhérents, répartis en 20 sections (groupe de villages, parfois un seul village important). La réussite du SYNJAMAR face aux coopératives étatiques dont certaines avaient créé des sections maraîchères (Bambylor) incita les autorités à prendre en main une organisation critiquée au plan idéologique (émergence d'une élite de maraîchers au détriment du plus grand nombre) et incontrôlée au plan politique. Avec la création de l'UNICOOP - Union régionale des coopératives rurales du Cap Vert - regroupant les 24 coopératives régionales aujourd'hui multi-fonctionnelles (maraîchage, productions vivrières), les autorités disposent d'une structure d'encadrement des paysans dont les responsables essaient, depuis 1965, d'organiser la commercialisation des produits. Depuis 1969, l'UNICOOP possède au km 9 de la route de Rufisque un centre de conditionnement des pommes de terre (calibrage, ensachage). De plus, l'Union passe des contrats avec des sociétés privées exportatrices ou des conserveries (CODAPAG + SIDCA), reprenant par exemple les circuits du haricot vert élaboré par le SYNJAMAR avec lequel une "association" (c'est à

dire une prise en main) fonctionne depuis 1972.

Cependant, s'il est possible de mesurer approximativement les flux à l'amont de la production (semences et engrais distribués par les coopératives ou par les sociétés privées sous contrat avec l'UNICOOP ; plants distribués par la station du km 15 et le centre de Sangalkam), il n'existe aucune mesure des flux-aval, car le contrôle de la commercialisation ne concerne que très peu de produits (haricots verts, pommes de terre) et les circuits spontanés par lesquels transitent 80% du volume de légumes vendus sont statistiquement incontrôlables.

3.2. QUELQUES ÉLÉMENTS DE MESURE DES FLUX D'ÉCHANGES LIÉS AUX ACTIVITÉS AGRICOLES

L'approvisionnement en semences est souvent issu des prélèvements sur les récoltes locales. Cependant, les tentatives d'amélioration de la qualité des produits, les variétés diffusées par le SYNJAMAR ou les sociétés d'exportation comme la CODAPAG et l'effort de l'UNICOOP permettent d'esquisser des premières mesures de flux à l'amont de la production.

Le tableau 47 montre bien, à cet égard, la concentration de l'activité maraîchère à l'Ouest du plateau de Bargny. On peut également mesurer les quantités d'engrais distribués par l'ONCAD et revendues par les coopératives dans le monde rural.

Tableau 47 : SEMENCES ET GRAINES A ENSEMENCER (CAMPAGNE 1973 - 1974)
DISTRIBUEES PAR L'UNICOOP (EN KG)

Coopératives	p. de terre	haricots verts	carottes hatives	poireaux	tomates roma	choux	oignons
Dougar							
Yeba							
Sébikotane							
Yene-Kao							
Yene-Guedj							
Niangal							
Noflaye	19.650	50					55,6
Deni	65.200	8	6,7		1,1		45,2
Gorom 1	39.100	55			0,3		31,6
Bambylor	10.000		0,1				19,2
Niagua	60.450		5,0				51,3
Niacoul Rap	17.100		4,5			3	27
Rufisque	4.450	50	1,2	1,0	1,0	1,7	56,3
Kounoune	16.500		6,7		0,5		85,3
Total Est	232.400	163	24,2	1,0	2,9	4,7	371,5
Total C. Vert	289.100	2.415	24,3	6,75	13,0	11	923
% Est	80,4%	6,75%	100%	17,4%	23%	42,7%	40,2%

Source : UNICOOP

Tableau 48 : QUANTITES D'ENGRAIS VENDUS PAR L'ONCAD
AUX COOPERATIVES MARAICHERES DE L'EST DE
LA PRESQU'ILE (CAMPAGNE 1973-1974).
engrais chimiques (en tonnes)

Coopératives	10/10/20	14/7/7	10/10/8
Deni B. Ndao	10,6	2,3	-
Gorom 1	-	14,0	6,5
Kounoune	10,0	-	-
Bambylor	-	0,1	2,4
Niakoul Rap	-	5,0	4,0
Niagua	14,5	10,0	4,0
Noflaye	-	1,0	3,0

Source : UNICOOP

Mais tous les producteurs n'adhèrent pas aux coopératives, et les estimations de consommation relevées dans les rapports du CER de Bambylor montrent qu'il existe un commerce local de redistribution d'engrais, organisé par des bana-bana qui contrôlent ainsi tous les circuits entourant la production proprement dite. De même, on sait que depuis la fermeture de l'usine de compost de Mbao (dont les produits pourtant peu chers étaient délaissés du fait de la présence de débris de verre et de déchets de porcs), les maraîchers s'approvisionnent en poussières d'arachide à Thiaroye (sac de 10 kg vendu 100 CFA) et à Mbao en débris de poissons (350 CFA le sac de 50 kg). Par ailleurs, il est difficile d'évaluer le volume des produits de vannerie (paniers, cagettes) fabriqués à partir de feuilles de rônier et provenant de Joal, Fadiouth, Pire ou Tivaouane. En revanche, le nombre de plants distribués aux arboriculteurs par les stations du km 15 et de Sangalkam est connu.

Tableau 49 : NOMBRE DE PLANTS DISTRIBUES EN 1971-1972
PAR LES STATIONS DU KM 15 ET DE SANGALKAM.

Espèces	Vendus	Cessions gratuites	Total
Manguiers greffés	1.786	50	1.836
manguiers ordinaires	264	-	264
orangers	1.274	100	1.374
mandariniers	3.101	30	3.131
citronniers	1.085	40	1.125
goyaviers	279	-	279
cocottiers	2.294	30	2.324
grenadiers	500	-	500

Source : Rapport DSA - 1971-1972

Enfin l'embouche d'un stock de 2,000 animaux dans le ranch de Bambylor a favorisé l'apparition d'un "circuit-fournisseur" de la société NUTRISENEGAL.

LES FOURNISSEURS DU RANCH DE BAMBYLOR EN
1972 - (poste alimentation du bétail)

- Mélasse : CAPA (aujourd'hui CSS à Richard Toll)
- Grains de coton : SOMIEX (Dakar)
- Sons, maïs et blé : SENTENAC (Dakar)
- : GMD (Dakar)
- Produits alimentaires
d'appoint : SSEPC (Thiaroye).

Source : NUTRISENEGAL

On peut constater que Rufisque a un faible rôle de fournisseur de l'espace rural ; les coopératives travaillent directement avec l'UNICOOP à Dakar et les sociétés agro-industrielles n'ont aucune relation avec la ville à l'amont de leur production, Il y a

pourtant des commerçants rufisquois qui redistribuent des semences au Nord de la ville : mais ils sont peu nombreux - 3 - et leur influence est nulle au delà d'un rayon de 7 à 8 km, sauf le long de la route de Cayar où ils tiennent cependant une place très modeste.

Tableau 50 : NOMBRE DE MARAICHERS QUI S'APPROVISIONNENT EN SEMENCES A RUFISQUE.

Villages	Nombre de maraichers recensés	maraichers enquêtés	maraichers desservis par Rufisque	%
Kounoune	244	70	12	17,1%
Gorom 2	42	20	4	20,0%
Bambylor	31	31	5	16,1%
Niakoul Rap	43	20	0	-

Source : Enquêtes thématiques (1974)

A l'aval de la production, on ne dispose que des rares chiffres publiés par les sociétés agro-industrielles ou l'UNICOOP. Ainsi, NUTRISENEGAL a commercialisé environ 2.000 bêtes en 1972, les 3/4 étant destinés à la coopérative des bouchers sénégalais, le reste étant vendu en Côte d'Ivoire (Froid industriel d'Abidjan) au Zaïre (Société Commerciale d'Alimentation Kinshasa) et au Libéria (400 bêtes sur pied pour Monrovia).

La BUD a vendu plus de 3.000 tonnes de légumes sur le marché dakarais en 1973 et exporté environ 2.500 tonnes vers l'Europe occidentale. Enfin, l'UNICOOP aurait commercialisé 3.000 tonnes de pommes de terre en 1972, mais on ne connaît pas les quotas attribués à ses partenaires pour les circuits du haricot vert (les coopératives sont regroupées en secteurs, chaque exportateur sous contrat travaillant avec un secteur privilégié, comme la SIDCA qui depuis 1968 contrôle un ensemble groupant Kounoune 1, Keur Ndiaye Lô, Deni Nord et Deni Niaye, Niakoul Rap et Gorom 3).

Cependant, une enquête menée parmi quelques producteurs et commerçants montre là encore la progression du marché dakarois aux portes mêmes de Rufisque.

Tableau 51 : RÔLE DU MARCHÉ DAKAROIS CHEZ LES MARAÎCHERS AU NORD DE RUFISQUE.

- VENTE DIRECTE PAR L'EPOUSE OU LA FAMILLE

Villages	Maraîchers enquêtés	Vente directe	Vente à Dakar	Vente à Rufisque
Kounoune	70	13	2	11
Bambylor	31	7	2	5
Sangalkam	30	8	2	6
Gorom 2	20	7	2	5
Niākoul Rap	20	3	3	-

- VENTE PAR DES BANA BANA

Villages	Bana-bana interrogé	vont plutôt à Dakar	vont plutôt à Rufisque
Kounoune	30	9	21
Bambylor	22	10	12
Sangalkam	13	6	7
Gorom 2	8	3	5
Niākoul Rap	15	11	4

Source : Enquêtes thématiques (1974)

Même si les produits maraîchers sont plutôt acheminés vers Rufisque, la ville n'apparaît pas comme le seul centre attractif.

3.3. BAMBYLOR, SANGALKAM, SEBIKOTANE : TROIS «PÔLES» AUX RELATIONS ÉTROITES AVEC DAKAR

Pour mettre en application la loi sur le Domaine National, les Services de l'Aménagement du Territoire ont lancé un programme de recherche visant à créer des communautés rurales dans le Cap Vert. Fondées sur l'étude des solidarités nées de l'utilisation des équipements, ces recherches ont abouti à une cartographie du terroir-test de Sébikotane, (juin 1968), qui a servi de base à la décision de création de la communauté rurale. En 1974, le chef du CER de Bambylor, dans un exposé consacré au pré-découpage en sections rurales, a mis en valeur l'existence de deux "pôles" principaux, Bambylor et Sangalkam. La "zone d'influence" du premier pôle couvrirait environ 95 km² et regrouperait 6.368 habitants vivant dans 625 "carrés" répartis en 14 villages. Le second village "polariserait" 65 km² et 6.864 habitants occupant 770 "carrés" et 10 villages.

Dans une région où la croissance urbaine est le phénomène majeur caractérisant l'organisation de l'espace, on peut se demander si ces trois "pôles" relèvent du pouvoir d'encadrement rufisqueois ou si, bien qu'étant situés dans l'aire d'influence administrative de la ville, ils entretiennent plus de relations avec la capitale. En l'absence de mesures précises (excepté pour les transports) on peut développer trois arguments allant dans le sens de la seconde hypothèse. Les équipements de Bambylor et Sangalkam ne dépendent pas tous de Rufisque, en particulier ceux qui sont utilisés pour l'encadrement direct de la production agricole.

Tableau 52 : EQUIPEMENTS ET DEPENDANCE PAR RAPPORT A RUFISQUE.

Bambylor	Siège du contrôle	Sangalkam	Siège du contrôle
1 école			
6 classes	Rufisque	1 centre vétérinaire	Dakar
8 boutiques	Rufisque	1 mission de développement agricole	Dakar
2 mosquées 1 pour le vendredi)	local	1 secco semencier	Dakar
1 dispensaire	Rufisque	1 station agricole	Dakar
1 c. Etat Civil	Rufisque	9 boutiques	Rufisque
1 CER	Dakar	1 école	
		3 classes	Rufisque
1 coopérative agricole	Dakar	4 mosquées (1 pour vendredi)	local
1 ferme d'embouche	Dakar	1 centre Etat Civil	Rufisque
1 marché	local	1 marché	local

Par ailleurs, les résidents se rendent plus à Dakar pour bénéficier de la plupart des services (soins dans les hôpitaux par exemple), et l'automatisation du réseau téléphonique permet d'éviter l'ancien relais rufisquois. Enfin, l'examen des flux de transports montre qu'il y a dans ce domaine des relations plus fréquentes et plus nombreuses avec Dakar qu'avec Rufisque,

Tableau 53 : TRAFIC JOURNALIER MOYEN VP + TRANSPORTS
EN COMMUN.

Zone	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1b	Total
2 b Bambylor												
Sangalkam	33	25	7	9	3	2	0	3	0	0	29	111
3 b Sébikotane	82	30	20	7	3	2	0	13	0	0	42	199

Source : BCEOM op. cit.

Ainsi, les liaisons entre la zone 2b (Sangalkam-Bambylor) et Rufisque ne représentent que 26,1% du volume du trafic alors que les relations de la même zone avec Dakar-ville dépassent 60% du trafic total (61,3%). De même, les relations entre Sébikotane et Dakar l'emportent largement sur celles Sébikotane-Rufisque (67,8% du volume total contre 21,1%). Une fois de plus, la proximité de Dakar accentuée par la vitesse de relation, apparaît dans le cadre du système actuel comme un facteur de marginalisation de Rufisque.

C'est dans la double concentration du pouvoir politique et des instruments de domination économique, renforcée depuis l'Indépendance, qu'il faut chercher les raisons de la macrocéphalie caractérisant l'agglomération dakaroise. Ce phénomène se traduit spatialement par le développement rapide d'excroissances démesurées (Pikine) et par des digitations industrielles et urbaines qui rapprochent de plus en plus le "front d'urbanisation dakarois" de l'ancienne cité de l'arachide. Ainsi, se forme progressivement à l'Est de Dakar un *emboîtement d'espaces* lesquels apparaissent comme les produits de différents moments historiques de mise en valeur du Cap Vert, (moments d'efficacité paysagique au sens de P. GOUROU) témoins à la fois du temps de l'arachide et de la croissance contemporaine de la capitale.

TROISIÈME PARTIE

**LES EXCROISSANCES ORIENTALES DE DAKAR :
ESPACE INDUSTRIEL ET REJETS URBAINS**

**LA GENÈSE DE L'ESPACE INDUSTRIEL
ENTRE THIAROYE ET MBAO**

Avec un chiffre d'affaires de 190 milliards CFA en 1974, l'industrie sénégalaise vient au troisième rang en Afrique noire francophone, après la Côte d'Ivoire (244 milliards CFA) et le Gabon (230 milliards CFA). Fournissant plus de 23% de la production intérieure brute, le secteur industriel sénégalais présente trois caractéristiques : il est récent, géographiquement concentré, et dominé par des industries légères de consommation, puisque les industries alimentaires et textiles contribuent respectivement pour 42,8% et 11,6% au chiffre d'affaires global. Le Cap Vert regroupe en 1974 88% des entreprises et 79,4% des emplois industriels. Cependant, toute l'armature n'est pas concentrée à Dakar-ville, Il existe en dehors de la zone industrielle portuaire, deux autres ensembles, l'un centré sur Rufisque, l'autre étiré entre les km 9 et 20, au Sud de la route de Rufisque : c'est l'espace industriel Thiaroye-Mbao, qu'on pourrait appeler "axe Thiaroye-Mbao" du fait de l'étirement et du parallélisme à la route. Il s'agit d'en retracer la genèse

et d'en définir les caractères spécifiques par rapport aux ensembles sénégalais et cap verdien. Guidé par le souci de toujours le replacer dans le contexte national, il nous a paru nécessaire d'élargir l'explication de sa genèse, car sa constitution progressive, la nature des industries implantées et son rôle actuel ne peuvent se comprendre sans faire appel au contexte économique et politique qui conditionne la croissance industrielle au Sénégal. C'est moins dans les "atouts géographiques" - qui existent depuis longtemps - dont dispose le Cap Vert que dans leur valorisation par de nouveaux mécanismes qu'il faut rechercher les causes de la croissance industrielle et de la naissance de "l'axe Thiaroye-Mbao".

1. LES EFFETS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

En 1939, les relations entre la France et ses colonies d'Afrique Noire restent largement dépendantes de ce qu'un grand nombre d'auteurs ont appelé le "pacte colonial". L'essentiel des activités consiste alors à "ramasser et rassembler vers les ports les matières premières qui sont exportées à l'état brut, et répartir en échange les produits fabriqués importés" (1). La main mise déjà ancienne des maisons de traite sur les circuits commerciaux, intégrant l'achat, le conditionnement et le transport des matières premières (mais aussi la revente des produits manufacturés à des paysans englués dans un système de

(1) DURAND H. : Essai sur la conjoncture de l'Afrique Noire - Paris - Dalloz - 1957- p. 27.

crédit qui les paralyse) illustre parfaitement la nature du capitalisme colonial français, usurier par son organisation et parasitaire par l'orientation de ses activités. Outre la relative faiblesse des investissements réalisés par rapport à la colonisation britannique, on est frappé par la répartition estimée de ces investissements par branches d'activité. Le tableau publié par Jean SURET-CANALE, les comparaisons établies par l'auteur avec d'autres sources, montrent à quel point le commerce et ses supports logistiques ont été privilégiés à la fois par les sociétés et par les placements particuliers. On se reportera à l'ouvrage cité pour les détails du commentaire, en particulier pour les bilans publiés par les sociétés, l'évaluation des capitaux investis, les réévaluations totales en francs 1940.

Tableau 54 : ETAT DES INVESTISSEMENTS (AOF-AEF-CAMEROUN-TOGO) DE 1900 A 1940 (en milliers de francs 1940).

Branches d'activité	Investissements		total	% par branches
	sociétés	particuliers		
Commerce	8.761.962	1.752.392	10.514.354	39%)
Sociétés immobilières	814.953	81.495	896.448	3,5%)48,5%
Banques	1.556.732	-	1.556.732	6%)
Industries	2.176.801	435.460	2.612.161	9,6%)
Mines	1.860.304	186.030	2.046.334	7,5%)17,1%
Transports	879.150	87.915	967.065	3,6%
Plantations	2.451.848	2.451.848	4.903.696	18%)
Eleavage	71.450	14.290	85.740	0,3%)30,8%
Forêts	1.933.236	1.449.927	3.383.161	12,5%)
Total des inv. privés	20.506.436	6.459.357	26.965.693	100%
Inv. publics	7.033.014	-	7.033.014	
Total général	27.539.357	6.459.357	33.998.707	

Source : SURET CANALE J. : Afrique Noire : l'ère coloniale (1900-1945). Ed. Sociales 1964 p. 207.

Cette orientation des capitaux vers les branches qui drainent les produits bruts sans les transformer est confirmée par les statistiques de capitalisation boursière publiées par la revue *Marchés Coloniaux* en 1946. Au 4 juin 1945, la branche "commerce" représentait 63% du capital des sociétés, contre 16% aux "plantations et forêts" et respectivement 4% et 7% pour l'industrie et les mines.

L'espace colonial a donc un rôle bien précis de fournisseur de matières premières à l'état brut et de débouché pour les produits manufacturés par la métropole : c'est un espace "vassalisé". Dans ce cadre rigide, tout processus d'industrialisation est impossible, sauf dans quelques cas très rares. Ainsi, la croissance des besoins européens en oléagineux vers 1915 - 1920, et la dévaluation du franc en 1920, qui fait bondir la valeur nominale des 100 kg d'arachide de 113 francs en 1921 à 305 francs en 1926, favorisent des initiatives individuelles au Sénégal : une huilerie est créée à Diourbel dès 1920, une autre à Dakar en 1924, et les établissements V.Q. PETERSEN fonctionnent en 1932 dans la capitale de l'AOF. La première exportation d'huile du Sénégal date de 1927, mais très rapidement les huiliers métropolitains vont freiner cette timide amorce d'industrialisation. Une loi du 6 août 1933 accorde bien aux huiles coloniales un régime préférentiel à l'importation sur le marché douanier français, mais assortit ce geste de "bonne volonté" d'un impérieux contingentement qui limite en fait les possibilités réelles des entreprises installées au Sénégal. Jusqu'en 1939, le maximum d'entrée en franchise sur le territoire français sera limité à 5.000 tonnes. Si on excepte les huileries qui sont en position de faiblesse, le secteur "industriel" sénégalais se résume à la veille de la guerre à des petites entreprises de consommation urbaine (fabrique de boissons, savonnerie, biscuiteries), à une modeste usine textile

(SOCOSAC) et à des activités qui relèvent plus, par leur taille et leur rôle, des services urbains que de l'industrie proprement dite (énergie, bâtiment, services portuaires). La nature du système bloque donc toute possibilité d'industrialisation. Seul un ébranlement violent et profond pouvait créer des conditions nouvelles, propices à la naissance de véritables activités industrielles. En ce sens, la seconde guerre mondiale constitue le point de départ du processus de croissance industrielle au Sénégal.

Jusqu'en 1942, date à laquelle les autorités coloniales rejoignent d'AOF le camp des Alliés, les relations maritimes, sans être inexistantes, sont peu nombreuses et incertaines entre le Sénégal et la France. La diminution du nombre des navires et de la capacité du transport maritime ont un double effet sur les échanges sénégalais : les importations de produits manufacturés et de denrées vivrières comme le riz s'effondrent, les exportations d'arachide sont gravement compromises puisque la flotte alliée domine l'Atlantique. Ainsi, en 1941, la production sénégalaise tombe à 220.000 tonnes d'arachides et les exportations dépassent à peine 170.000 tonnes, contre plus de 450.000 tonnes entre 1936 et 1939. Le blocage des prix en France, la difficulté à trouver des navétanes et le déficit en riz incitent les paysans sénégalais à augmenter la part des cultures vivrières au détriment de l'arachide. Cette première phase de la guerre conduit les autorités françaises à augmenter le contingent d'huile admis en franchise. Déjà, depuis 1939, pour des raisons d'économie de transport, le ravitaillement en huile de l'Afrique du Nord était en partie assuré directement à partir du Sénégal. A cette date le contingent s'élevait à 12.000 tonnes. En 1941, la franchise atteint 45.000 tonnes : il faut non seulement alimenter l'Afrique du Nord mais aussi compenser les dommages subis par les industries métropolitaines (usine LESIEUR détruite à

Dunkerque par exemple). Ainsi, la production d'huile du Sénégal passe de 11.000 tonnes en 1939 à 40.000 tonnes en 1941, les exportations progressant entre ces deux dates de 5.500 tonnes à 24.000 tonnes. L'essor de la production est dû au développement des huileries préexistantes mais surtout à la création de nouvelles unités, complétant les usines de décortilage installées après la crise de 1930 - 1931 pour permettre des économies de frêt (1). La Société LESIEUR remplace l'usine de Dunkerque en créant une unité à Dakar en 1941, et la CFAO met en route en 1940 son huilerie de Rufisque, approvisionnée par l'usine de décortilage de la société V.Q. PETERSEN, également installée à Rufisque entre 1935 et 1938. En dépit de l'opposition constante des huiliers métropolitains, qui imposent en 1942 l'autorisation préalable des gouverneurs à toute création ou extension, les exportations d'huile vont se substituer peu à peu à celles des arachides, d'autant plus qu'à partir de décembre 1942, l'AOF bascule du côté des Alliés, devenant ainsi une vaste aire de ravitaillement. La première conséquence de la guerre, quelle que soit la période considérée, avant ou après décembre 1942, est donc le développement à Dakar et Rufisque d'huileries disposant d'un vaste marché potentiel (Afrique du Nord, camp allié). Il faut ajouter à cette conjoncture l'existence de facteurs favorablement appréhendés par les industriels : main d'oeuvre abondante et peu coûteuse, inexistence de lois sociales protégeant les travailleurs, absence ou faiblesse des organisations syndicales sauf dans le chemins de fer (2), possibilité de produire l'électricité en utilisant les coques d'arachide comme combustible.

-
- (1) le décortilage permettait une économie de frêt de 20%, les graines décortiquées ne pesant que 70-75% du poids des arachides en coque pour un volume égal à 35% seulement de leur volume initial.
- (2) voir à ce sujet un des romans d'Ousmane SEMBENE : "Les bouts de bois de Dieu" en livre de poche - Presses Pocket - Paris 1971.

Tout en favorisant le développement d'industries auxiliaires du commerce d'exportation, l'état de guerre va faciliter l'apparition d'industries de substitution d'importation. En effet, si avant 1942 la coupure est très nette entre la France et le Sénégal, après cette date l'économie sénégalaise est tournée vers "l'effort de guerre", donc vers l'exportation. Or, l'AOF, coupée de ses sources normales d'approvisionnement, constitue un important marché, d'autant que la population européenne, à fort pouvoir d'achat, augmente rapidement durant les années de guerre. A Dakar, on dénombre 6.500 non africains en 1936, mais 17.300 en 1948. Pour approvisionner ce marché comme pour se rapprocher de certaines matières premières difficiles à trouver en Europe (cuir, gomme), des initiatives individuelles locales ou un choix délibéré d'entreprises européennes aboutissent à la création d'industries de consommation. Comme depuis 1942, l'autorisation préalable du gouverneur est nécessaire pour créer des entreprises industrielles, on connaît parfaitement le nombre et la nature des unités implantées entre 1942 et 1945 (1). Pendant cette période, trente autorisations sont accordées pour le Sénégal, dont plus d'une vingtaine pour le Cap Vert, où sont concentrés les plus gros investissements. C'est là en effet que se juxtaposent le plus important marché (population française nombreuse) et l'outil de travail le plus précieux (port de Dakar). Si on

(1) cette liste est publiée dans deux ouvrages :
 ISEA - Les industries du Cap Vert - Dakar - 1964 -
 Synthèse de la situation économique de l'ex AOF (1948-1958) - Chambre de Commerce de Dakar - 1960.

considère l'approvisionnement des entreprises, deux types d'industries de consommation peuvent alors être dégagés : celles qui traitent les matières dont l'importation reste possible (brasserie, biscuiterie, confiserie, savonnerie, constructions mécaniques), celles qui transforment les matières premières locales. C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut classer les entreprises installées à Rufisque, dont la proximité de Dakar devient un atout important ; disposant d'une main d'oeuvre abondante, bien reliée à la capitale par la route et la voie ferrée et offrant des terrains moins chers, la vieille cité de l'arachide est bien placée pour accueillir les retombées industrielles que la guerre procure au Cap Vert. En 1940, à la suite du bombardement de Dakar par une expédition navale anglo-gaulliste, l'Imprimerie Nationale est transférée à Rufisque. En 1941, la firme BATA transforme son centre de stockage des chaussures en atelier mécanisé de fabrication, utilisant les cuirs du Sénégal. Un centaine de salariés sont ainsi employés au centre de l'Escale, dans la rue Gambetta. En 1942, la société VALDA qui connaît des difficultés d'approvisionnement en gomme arabique, implante à la limite de l'Escale et de Diokoul une usine de produits pharmaceutiques (pastilles au menthol, pommades), qui emploie une cinquantaine d'ouvriers. En 1944, une conserverie de thon, la SOFAC (Société franco-africaine de conserves), est inaugurée dans un ancien secco d'arachide, qui jouxte les wharfs de Rufisque ; 650 emplois temporaires sont ainsi créés. Enfin, c'est en 1942, que le gisement de calcaire de Bargny est prospecté par la Société Coloniale des Chaux et Ciments de l'AOF (SOCOCIM), mais les travaux de la cimenterie, à peine ébauchée, ne seront effectués qu'entre 1945 et 1948, date de mise en route de l'usine. Quelques petites entreprises à la situation précaire, liées à une pénurie momentanée et qui disparaîtront après la guerre, complètent cette première étape de l'industrialisation : tannerie, chocolaterie et briquetteries ne survivront pas à la concurrence après 1950.

Le bilan de la période 1939-1945 apparaît donc favorable dans le domaine de l'amorce industrielle au Sénégal. Deux espaces ponctués d'unités industrielles traduisent dans le paysage les effets de la guerre. Le premier s'étend au Nord Ouest du port de Dakar, le second est constitué par le quartier de l'Escale à Rufisque. Or, loin d'être arrêté par la fin de la guerre, le processus d'industrialisation va se poursuivre dans la période 1945-1960, avec pour conséquences la densification de la zone industrielle autour du port, l'apparition d'une zone industrielle à l'Est de Rufisque par desserrement de BATA et création de deux unités importantes, enfin la constitution progressive d'un espace industriel entre Thiaroye et Mbaou.

2. LA NOUVELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE COLONIALE ET SES CONSEQUENCES SUR LA CROISSANCE INDUSTRIELLE (1950-1960)

On ne peut envisager en détail les mécanismes et l'évolution de la nouvelle politique coloniale française; il existe à ce sujet des ouvrages classiques (1) qui en exposent clairement la chronologie. Il convient néanmoins de rappeler sommairement les causes et effets de cette politique, dans une perspective expliquant la poursuite et l'accélération de la croissance industrielle, ainsi

(1) GRIMAL H. : La décolonisation (1919-1963) A. Colin - Coll. U - Paris 1965 -

o. collectif : L'Afrique Noire contemporaine - A. Colin - Coll. U - Paris 1968.

que la naissance de l'"axe Thiaroye-Mbao". Il s'agit donc de répondre à une triple interrogation : pourquoi des industries? Quels types d'industries? Pourquoi cette localisation?.

2.1. LES CAUSES DE LA NOUVELLE POLITIQUE COLONIALE

Les transformations dans les relations de tous ordres entre la métropole et ses colonies d'Afrique Noire procèdent de deux séries de facteurs, d'ordre politique et économique, qui apparaissent comme des conséquences directes de la guerre.

Après la victoire des Alliés en 1945, l'appréhension politique du fait colonial a profondément évolué. Nouveaux rapports de force en Europe Occidentale, émergence d'élites africaines et nouvelles conceptions des relations internationales se conjugent pour remettre en cause "l'ancien régime" colonial. Depuis la crise économique de l'entre deux guerres, et en dépit de l'immobilité du système, les hommes politiques sont de plus en plus nombreux à poser la question coloniale. A. SARRAUT n'écrivait-il pas dès 1931 : "la crise de la colonisation partout est ouverte" (1)? En France une volonté de renouveau (idéal de la Résistance, importance numérique de la gauche, Conférence de Brazzaville) se manifeste par le vote de la constitution d'octobre 1946, régissant entre autres les rapports métropole-colonie. La création de nouveaux cadres institutionnels (2) favorise ainsi

(1) SARRAUT A. : Grandeurs et Servitudes coloniales
Paris 1931 - p. 219

(2) Election des Assemblées Territoriales dans les
"territoires d'Outre Mer" par exemple.

l'écllosion d'une classe politique africaine. C'est précisément le second facteur politique qui contribue à désagréger l'immobilisme du système colonial d'avant guerre. La grande originalité de l'émancipation politique de l'Afrique Noire, est, mis à part la faiblesse ou l'absence des luttes armées permanentes, (sauf au Cameroun) le rôle capital joué par l'affirmation culturelle. Si l'idée de nation paraît étrangère aux intellectuels africains de l'époque, par contre la réhabilitation de l'Homme africain, nié par le système colonial, est au centre de leur quête. Cette recherche effectuée aussi bien par les "francophones" que les "anglophones", aboutit à un rejet parfois violent, au nom des valeurs africaines, de la main mise coloniale : c'est tout le sens des courants qui se reconnaissent dans la "négritude" ou l'"african personality".

Ce n'est pas un fait nouveau en 1945; Léopold Sédar SENGHOR écrit dans l'"Etudiant Noir" depuis 1934, et l'Union des Etudiants d'Afrique Occidentale à Paris est un creuset d'idées d'autant plus important que les liens sont étroits avec l'Ecole Normale W. Ponty, au Sénégal. Ce qui est nouveau c'est d'abord une prise de conscience, provoquée par la guerre, du rôle de l'Afrique. Cette prise de conscience n'est pas que le fait des seuls intellectuels, mais aussi de soldats démobilisés et d'ouvriers syndiqués qui sont peu nombreux, mais qui constituent néanmoins des noyaux d'action très actifs. Or, ce bouillonnement d'idées ou d'actions, parfois confuses, souvent sans liens directs, trouve un terrain d'expression politique grâce au nouveau cadre institutionnel de 1946. Avec l'affirmation définitive du courant de négritude, cristallisé autour de "Présence Africaine" qui paraît en 1947, c'est désormais sur la scène politique que les intellectuels africains apparaissent. Au Sénégal, l'existence des quatre communes de plein exercice avait favorisé depuis le XIX^e siècle l'apparition d'une classe politique. Les élections municipales en avril-mai 1945, l'envoi de députés africains à la première

Assemblée Constituante d'octobre 1945, l'application de la nouvelle législation après 1946 provoquent la constitution de groupes politiques, souvent affiliés à des partis métropolitains. Avec la naissance du RDA en octobre 1946 à Bamako, apparaît un programme axé sur l'"émancipation des divers pays africains du joug colonial", qui répond aux orientations des instances internationales, dominées par les deux vainqueurs de la guerre : Etats Unis et Union Soviétique. En effet, le troisième facteur politique de remise en cause de l'ordre colonial est le déclin de l'Europe occidentale par rapport à ses alliés, dont l'une des conséquences est la faillite de l'idée coloniale traditionnelle. La guerre avait déjà montré la faiblesse des Empires coloniaux français et anglais. Le rapport des forces en 1945 n'est plus en faveur de l'Europe. Dès 1941, la Charte de l'Atlantique affirmait "le droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre". C'était une première brèche dans l'idéologie coloniale. De même l'idée d'internationalisation des colonies qui seraient contrôlées par une Assemblée des Nations jusqu'à un stade de maturité suffisante, apparaît comme une condamnation nette des systèmes d'assimilation ou de domination possessive. La relative conjonction, pour des raisons diverses, des intérêts américains et soviétiques durant une courte période aboutit à une orientation très anticolonialiste de l'ONU. La Charte de San Francisco indique clairement que l'un des buts de l'ONU est "de développer entre les nations des relations amicales, fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux mêmes". La Constitution française de 1946 et l'action des intellectuels africains s'inscrivent donc dans un contexte international nouveau, tout comme dans un cadre économique qui n'est plus celui de 1939.

En effet, la transformation des liens de nature politique coïncide avec la rupture du "pacte colonial" d'après guerre. On ne peut comprendre cette rupture, donc la continuation de l'amorce industrielle liée à la guerre, sans envisager les changements qui surviennent dans le capitalisme après 1945, en particulier en France. Deux données sont particulièrement intéressantes : l'intervention grandissante de l'Etat dans le processus de reproduction du capital, la conjoncture économique entre 1945 et 1955.

Avant 1939, l'Etat n'avait qu'un faible rôle en tant qu'agent de production. Ses interventions étaient rarement institutionnalisées, et la notion de secteur public était confinée à l'administration. En 1945, il s'agit de remettre sur pied une économie marquée par la pénurie générale et la vétusté, voire l'absence pour cause de destruction, des anciens moyens de production. Il faut donc rééquiper l'appareil productif français, ce qui constitue une lourde charge et a pour conséquence fondamentale une transformation de la composition organique du capital (1). On retrouve ainsi des éléments concourant à la baisse du taux de profit immédiat, d'autant plus marquée, qu'après la guerre, les investissements à réaliser sont de grande ampleur. La réponse au problème fut trouvée dans l'intervention directe de l'Etat, prenant en charge les investissements les plus coûteux, créant un secteur public productif au niveau industriel et tentant de contrôler la remise en route de l'économie tout en régularisant le marché par l'intermédiaire du plan.

(1) Cette idée est exposée par J. SURET-CANALE mais semble apparaître comme un fait nouveau, alors que c'est une constante de l'évolution du capitalisme, et en particulier pendant chaque période d'innovation technique et scientifique, aussi bien au XIX^e qu'au XX^e siècle.

Intervention directe et planification correspondaient par ailleurs aux voeux des formations politiques alors majoritaires, bien que l'accord sur le contenu fut loin d'être réalisé. Or, les nouvelles formes d'action économique valent aussi bien pour la métropole que pour les Territoires d'Outre Mer, dotés également d'un "plan de développement économique et social "(1) à partir de la loi du 30 avril 1946. Ainsi, à une situation nouvelle en métropole correspond une transformation relative des fonctions de l'espace colonial. C'est dans ce cadre que s'explique la poursuite de l'industrialisation. De plus, la conjoncture économique et politique favorise l'Afrique Noire jusqu'alors considérée comme une simple pourvoyeuse de matières premières. Les problèmes indo-chinois, l'avance de l'influence soviétique en Europe Centrale, l'effort américain pour relever le Japon et l'Allemagne entament sérieusement le marché potentiel français : l'Afrique apparaît désormais comme une terre où il est possible d'investir ailleurs que dans le commerce. Cette nouvelle possibilité est sérieusement appuyée par la décision de créer le franc CFA en 1945 : d'une équivalence de 1,70 francs métropolitains à l'origine, la nouvelle unité de compte passe à 2 francs en 1948 ; c'est une valorisation incontestable du capital déjà investi mais aussi un cadre monétaire alléchant pour des investisseurs hésitants. Précisément, le capitalisme privé hésite de moins en moins. Non seulement les marchés proposés dans le cadre des plans par l'autorité administrative coloniale sont intéressants, mais les événements politiques contribuent à privilégier l'Afrique Noire. La vague de nationalisation de l'après guerre en France incite à un repli de certains capitaux en Afrique, jugée

(1) L'idée de plan pour l'Afrique n'est pas neuve (plan Maginot de 1931, projet SARRAUT de 1921) mais la nouveauté est qu'à partir de 1947 elle est appliquée réellement, ce qui montre clairement que le contexte a changé en profondeur.

plus sûre au plan de la confiance et de la stabilité. De même, le début de la guerre d'Indochine s'accompagne d'une redistribution géographique de quelques capitaux. Enfin, l'état de guerre froide qui succède à la courte période d'entente, et la guerre de Corée, conditionnent un état d'esprit nouveau à l'égard du continent africain : recherche et mise en valeur des richesses minérales semblent désormais primordiales. On conçoit l'Afrique comme un "réduit défensif chargé d'alimenter les théâtres d'opérations possibles" en cas de conflit Est - Ouest (1). Un Comité d'études des zones d'organisation industrielle de l'Union française est créé en 1950 : on prévoit des complexes intégrés et un approvisionnement direct des grandes villes par des industries légères. Cette nouvelle manière d'appréhender l'Afrique est bien caractérisée dans l'ouvrage d'Huguette DURAND (2) consacré à la conjoncture en Afrique Noire. L'auteur y montre la croissance rapide de la circulation fiduciaire dans l'immédiat après guerre (en AOF on passe de 9,7 milliards CFA à 18,6 milliards CFA entre janvier 1948 et janvier 1949) et le développement de la spéculation sur les valeurs mobilières d'Afrique tropicale. Enfin, changements au sein du capitalisme et conjoncture internationale rejoignent dans leurs effets le sentiment répandu après la guerre qu'il faut "aider" l'Afrique. J. RICHARD-MOLARD (3) évoque cet esprit généreux de "dette morale" comme l'une des raisons concourant à "penser" l'Afrique autrement qu'en 1910.

(1) CHARDONNET J. : "Une oeuvre nécessaire : l'industrialisation de l'Afrique" - Paris Genève 1956 - p. 54.

(2) DURAND H. : "Essai sur la conjoncture en Afrique Noire" Dalloz - Paris 1957.

(3) Hommage à Jacques RICHARD-MOLARD - Présence Africaine 1953 - p. 310.

2.2. LES EFFETS INDUSTRIELS DE LA NOUVELLE POLITIQUE COLONIALE

L'application des nouvelles idées passait par la création d'institutions capables de prendre en charge financièrement les projets de mise en valeur. L'originalité du plan français, par rapport aux réalisations britanniques, réside dans son caractère étatique : en 1946 le "Fonds d'investissements et de développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer (FIDES)" est mis sur pied. Alimenté par des dotations budgétaires de la métropole et des contributions des territoires concernés, le FIDES apparaît comme l'outil essentiel de mise en oeuvre des plans quadriennaux, qui démarrent en 1947-1948. Le volume total des investissements publics effectués au Sénégal durant la période des deux plans FIDES (1948-1957) atteint 38,3 milliards CFA. L'orientation des investissements montre la part prépondérante attribuée à l'infrastructure des transports ainsi qu'aux "créations administratives" (bâtiments, logements). Ces deux postes reçoivent plus de 65% du total durant le premier plan, un peu moins de 60% pour le deuxième plan. L'infrastructure des transports seule concentre plus de 40% des investissements entre 1948 et 1952 et pour l'ensemble des deux plans, on peut considérer que le tiers des sommes a été affecté à ce secteur particulier. C'est en effet entre 1947 et 1958 que les réseaux routiers et ferroviaires sénégalais sont améliorés, tandis que la modernisation du port de Dakar se poursuit. A la fin de l'année 1945, le Sénégal ne comptait que 30 km de routes bitumées (inaugurés en 1924 entre Dakar et Rufisque) pour 527 km de routes empierrées et 2.500 km de pistes dites

"de commandant de cercle" (1). C'est au cours du premier plan que le plus gros effort d'équipement routier est accompli. Jusqu'en 1953, on bitume les axes Rufisque-Diam Niadio - Thiès) pont de Mbaba (route de 9 mètres de large jusqu'à Thiès), Diam Niadio - Mbour - Kaolack, Kaolack - Nioro du Rip. En 1954 le Sénégal dispose de 530 km bitumés nouveaux. A la veille de l'Indépendance, le réseau routier comprend 907 km bitumés, 1.127 km empierrés, et environ 4.000 km de pistes. Dans le même temps, des révisions de tracé et des améliorations techniques sont apportées aux réseaux du chemin de fer Dakar - Niger, et l'aéroport de Dakar Yoff atteint la "classe A" (capacité d'accueil par avion de 135 tonnes) à partir de 1952. Parallèlement, les travaux reprennent à cadence accélérée au port de Dakar, pour faire face tant à l'accroissement du trafic qu'aux nouvelles exigences de la marine marchande. En 1960, le port dispose d'un plan d'eau de 216 ha, dragué entre moins 5 m et moins 11 m, et de 10 km de quais associés à 460.000 mètres carrés de terre-pleins,

La mise en oeuvre des plans aboutit donc à l'ouverture d'un vaste marché pour les entreprises industrielles directement intéressées par les travaux d'infrastructures : c'est ce qui explique l'avance prise par les industries de matériaux de construction, en particulier la cimenterie de la SOCO CIM inaugurée en mai 1948 sur une base de production d'environ 60.000 tonnes par an. De même, les entreprises livrant du béton ou des éléments préfabriqués profitent de l'essor urbain de Dakar (2), canalisé par le

(1) Source pour toutes les données relatives aux transports Sénégal d'Aujourd'hui N° spécial Equipement Dakar - GIA - 1973.

(2) Les autorisations de construire pour immeubles (privés) d'habitation passent de 80.895 m² en 1950 à 149.983 m² en 1955.

Plan Directeur d'Urbanisme de LOPEZ GUITTON et LAMBERT, élaboré en 1946 et approuvé par l'arrêté 907 du 15 février 1951. Ainsi, la SABE (Société d'Exploitation des Brevets Erié) s'installe en 1948 au km 15 de la route de Rufisque, et l'extraction de pierres à bâtir, argiles et sables suit la progression du réseau routier en particulier entre Rufisque et Thiès.

Tableau 55 : MATERIAUX DE CONSTRUCTION EXTRAITS DES CARRIERES DE DAKAR , RUFISQUE ET BANLIEUE DE 1950 A 1954.

	Pierres (1.000 m3)	(tonnes)	sables (1.000 m3)	coquillages (m3)
1950	125,0	4.867	102,1	876
1951	170,2	5.823	141,6	612
1952	163,6	29.086	123,8	440
1953	125,5	38.473	62	213
1954	144,7	13.691	48	285

Source : Annuaire statistique de l'AOF - 1954

Volume 5 - tome 1 - Paris 1956

Cependant, les possibilités offertes par les projets de grands travaux ne suffisent pas à expliquer la poursuite de la croissance industrielle. En effet, les obstacles sont encore nombreux après la guerre, et beaucoup d'entreprises hésitent à investir dans un pays où le régime douanier pour les produits industriels est défavorable (1), et où le coût de l'eau et de l'énergie reste plus élevé qu'en métropole. En 1954, le kwh d'électricité est vendu 12 francs CFA contre 7 francs

(1) bien que la taxe à la production (10 à 16% en France) n'existe pas et que l'impôt sur les BIC soit de 18% au lieu de 35% en France.

en métropole et le mètre cube d'eau vaut 24 francs CFA contre 3 francs métropolitains (1). Mais ces obstacles seront rapidement levés. Le programme d'équipement énergétique lancé en 1947 favorise en effet une augmentation rapide de la production d'électricité au Sénégal, (16 millions de kwh en 1947, plus de 76 millions en 1955) ce qui entraîne une baisse corrélative du coût (6,9 francs CFA le kwh en 1957) ; d'autre part, le faible coût de la main d'oeuvre compense largement le poste énergie, lequel pèse de toute façon beaucoup moins que les salaires dans le prix total des produits des industries légères. En revanche, l'obstacle fiscal est plus grave. Après le rétablissement d'un régime douanier normal en 1950, les charges sont relativement lourdes pour des investisseurs qui doivent importer en totalité leurs biens d'équipement. Les droits d'entrées sont en effet calculés sur la valeur CAF et atteignent 15% de cette dernière, alors que la taxe de compensation se monte à 7,5%. Par ailleurs, les produits industriels sont soumis à une "fiscalité en cascade" (taxe de transaction, taxe locale sur le chiffre d'affaires, taxe de consommation, droits de sortie). Il faut attendre 1954 et 1955 pour voir le Grand Conseil d'AOF prendre des mesures d'incitation industrielle. A partir de 1955, le droit fiscal de sortie, la taxe de transaction, et la taxe locale sur le chiffre d'affaires sont supprimés pour les produits exportés, alors qu'on diminue les taxes de consommation pour les produits vendus sur le marché. C'est l'attente de ces mesures qui explique le hiatus entre les créations industrielles de l'immédiat après guerre et celles qui suivront l'incitation fiscale de 1955, reprise dans l'application de la loi cadre de 1956 (2). Cette dernière, en effet,

 (1) HAUSER G. : Les industries de transformation de la région de Dakar - Etudes Sénégalaises, N° 5, 1954.

(2) SECK A. : Les conséquences économiques de loi-cadre Africa 1958 - N° 2.

favorise les investissements privés en offrant d'abord des garanties au capital (régimes fiscaux particuliers, garantie de durée, assouplissement pour la constitution des sociétés), en organisant ensuite le crédit pour les petites et moyennes industries, en incitant enfin les gouvernements locaux à mettre en valeur leurs propres richesses alors que simultanément l'action économique au niveau de la fédération d'AOF décline. Ainsi, le Cap Vert, qui a des nombreux atouts (1) (port international greffé sur la route et la voie ferrée, main d'oeuvre abondante, marché local et national important) recueille les avantages d'une situation valorisée par un contexte politique et économique favorable à la création d'industries manufacturières (2).

Alors que les unités industrielles installées pendant la guerre étaient concentrées à Dakar et Rufisque, et que le potentiel des deux villes est renforcé après 1945, le fait nouveau à partir de 1950 est la constitution progressive d'un axe d'industrialisation entre Thiaroye et Rufisque, pour lequel la route joue un rôle capital, et qui est constitué uniquement d'entreprises de substitution d'importations, travaillant pour le marché africain. Dès 1954, G. HAUSER remarquait l'existence "d'une zone de concentration industrielle entre les km 10 et 13 de la route de Rufisque". A quoi correspond cette nouvelle localisation et quels types d'industries y rencontre-t-on?

(1) sur ce point voir JODOIN M. : Les industries manufacturières dans la région dakaroise. Département de Géographie - Université de Montréal - 1963.

(2) en dépit de vives oppositions en métropole (ex l'affaire des Grands Moulins de Dakar, les problèmes de fixation du contingent d'huile).

On peut envisager deux principaux facteurs de localisation. En premier lieu, une moindre dépendance des nouvelles industries par rapport à la fonction portuaire peut expliquer une implantation hors de la zone de manutention directe, située au Nord-Ouest des quais. En effet, la plupart des usines appartiennent à la branche textile, dont les activités sont essentiellement tournées vers l'AOF. Or, transformant des produits primaires en provenance de l'intérieur (coton de l'Office du Niger et de Haute Volta), approvisionnant partiellement un très vaste marché (l'AOF étant le principal débouché de l'industrie cotonnière française) (1), les entreprises de filature-tissage, de blanchiment teinturerie et la fabrique de couvertures sont relativement peu dépendantes du port de Dakar. Certes, elles y ont des liens à l'amont de leur production (importation de colorants, de fibranne en bourre, de déchets de laine, jute ou chiffons) mais la matière première principale tout comme les fabrications empruntent le rail et la route sans passer par le port, En 1953, la Cotonnière du Cap Vert (filature et retorderie de coton), l'usine de filature-tissage de l'ICOTAF (Industrie Cotonnière Africaine) et la première unité de blanchiment-teinture de la SOTIBA (aujourd'hui SOTIBA-SIMPAFRIC, Société Teinture-Blanchiment-Apprêts et d'Impressions Africaine) constituent les premiers éléments d'un groupe textile auquel s'adjoindront en 1957 la deuxième unité SOTIBA (usine d'impression fancy prints) et la Société Cotonnière Transocéanique (fabrique de couvertures). La nature des autres activités industrielles, plus dépendantes du port pour l'importation des matières premières, permet également de prendre quelque distance : c'est le cas pour la fabrication des cartons d'emballage, assurée

(1) L'industrie textile Outre Mer en 1955
Marchés Coloniaux, 2 juillet 1955.

par l'usine de la Société LA ROCHETTE DAKAR, située au km 15 de la route de Rufisque, à mi chemin des deux principaux marchés urbains. Enfin, le même raisonnement peut s'appliquer à certaines industries alimentaires (boissons : Tonic Afric par exemple au km 9,7)

Le second facteur de localisation industrielle est incontestablement l'existence de la route bitumée Dakar-Rufisque. Dès 1951, elle est élargie à 9 mètres et prolongée au delà de Rufisque vers Diam Niadio, puis vers Thiès. En 1953, elle s'articule à Thiaroye avec la prolongation Est de l'autoroute qui relie Dakar à la Patte d'Oie. Or cette route offre d'importantes possibilités pour des implantations industrielles, qui s'ajoutent aux conditions techniques satisfaisantes pour la circulation. Elle ouvre l'accès à des terrains peu éloignés de Dakar, mais beaucoup moins chers que ceux de la zone portuaire. Deux raisons concourent à expliquer la modicité des prix : les terrains traversés ne sont pas inclus dans l'aire d'expansion de l'espace bâti dakarais, et la spéculation y est peu importante ; pour l'essentiel, on est en présence de sols "dior", les niayes étant moins nombreuses au Sud qu'au Nord de la route. Ces sols, partiellement cultivés en céréales durant l'hivernage, servent d'espace de transit, en saison sèche, pour les bovins destinés au marché dakarais. Les terrains sont ainsi rarement immatriculés, ce qui facilite d'autant leur achat à bas prix (moins de 500 francs CFA le m²). Quant à la localisation particulière de chaque usine, elle dépend de facteurs souvent très divers. Par exemple, la Cotonnière du Cap Vert a racheté un terrain de 3 ha qui appartenait à une ancienne pêcherie de thon, installée sur le domaine public maritime, près du wharf de Thiaroye. ICOTAF et SOTIBA construisent sur les terrains les moins chers et les plus proches de la route. Il est cependant frappant de constater que ces unités textiles sont toutes groupées autour de Thiaroye. La route surmonte en effet

dans ce secteur une des réserves d'eau importantes de la presqu'île. Le substratum argileux imperméable est ici en position de fossé monoclinal, de direction S.E - N.O., évasé dans sa partie Sud et s'encaissant progressivement vers le Nord. Le fond de ce fossé est à la cote - 30 le long du littoral Sud, et atteint -70 sur le littoral Nord. L'accumulation sableuse y est donc importante, mais les formations sont de nature différente. A la base, on trouve des sables argileux discontinus, d'épaisseur variable ; ils sont surmontés de sables grossiers de 2 à 10 mm constitués de quartz, de concrétions ferrugineuses, de silix et de basalte ; enfin au sommet dominent les sables éoliens de l'Ogolien. La nappe douce qui imbibe ces formations se superpose à un biseau salé au Nord, au Sud et à l'Ouest. L'exploitation intensive de cette nappe commence en 1950, et provoque la formation d'un bassin versant progressivement élargi :

- 9,5 km² en juillet 1953 - débit 13.500 m³/j
- 16,4 km² en juin 1955 - débit 17.000 m³/j
- 19,4 km² en juillet 1957 - débit 17.500 m³/j.

Enfin, la route, entourée de terrains à bas prix, où l'alimentation en eau sur place pose peu de problèmes, est accompagnée jusqu'à Thiès par une ligne aérienne de 30 kv qui assure la distribution d'énergie en provenance de la nouvelle centrale thermique de Dakar (1). Tous ces atouts se combinent à la volonté de l'administration dakaroise. A ce titre, le plan directeur d'urbanisme adopté en 1951 donne à la route de Rufisque un rôle de support quant à l'élargissement des activités industrielles vers l'Est. Cette idée est depuis restée

(1) en 1954 une centrale comprenant quatre groupes de 12.800 kw de puissance chacun est mise en service à Bel Air.

une des bases de l'organisation volontaire de l'espace, et a toujours été reprise, que ce soit par le plan directeur révisé en 1957, par le nouveau plan ECOCHARD en 1966, ou par le projet d'"axe Dakar-Thiès" des Services d'Aménagement du Territoire de la République du Sénégal. Ainsi, depuis 1950, l'action administrative et la valorisation par la route de terrains disponibles et peu éloignés de Dakar expliquent la naissance d'un "nouvel espace industriel", s'étirant linéairement suivant l'unique axe de communication.

L'importance en 1960 de ce nouvel espace industriel confirme la continuité du processus d'industrialisation depuis la fin de la guerre. A la veille de l'Indépendance, l'industrie occupe en effet une place non négligeable dans l'économie sénégalaise. On dispose à ce sujet de quelques données intéressantes, qui doivent cependant être appréhendées avec prudence. Les publications font état de multiples difficultés rencontrées pour fournir une analyse précise : l'appareil statistique est embryonnaire et il n'existe pas de fichier industriel capable de donner une image correcte de la réalité. De plus, les liens financiers étroits entre commerce et industrie empêchent souvent de séparer les comptes d'exploitation strictement industriels des entreprises à activités multiples. Il faut envisager les données comme des indications générales, compte tenu de l'impossibilité de produire des comptes d'activités exacts. Les progrès de l'industrie peuvent être illustrés par quelques exemples. La consommation d'énergie a considérablement augmenté depuis 1947.

Tableau 56 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE AU
SENEGAL (en 1.000 kwh)

1947 : 16.150	1951 : 34.042	1955 : 63.637
1948 : 20.366	1952 : 37.638	1956 : 74.288
1949 : 24.093	1953 : 43.743	1957 : 85.606
1950 : 29.235	1954 : 53.435	1958 : 95.338
		1959 : 105.483

Source : Economie et Plan de développement
République du Sénégal 1962.

La structure de la distribution reflète la part importante de la consommation industrielle.

Tableau 57 : STRUCTURE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE
EN 1960 (en 1.000 kwh)

Eclairage	: 19.538
Appareils ménagers	: 16.110
Force motrice BT	: 9.865
Force motrice HT	: 81.335
TOTAL	126.848

En 1959, l'industrie proprement dite (à l'exclusion de l'artisanat et du secteur Bâtiment-Travaux Publics) contribue pour 11% à la production intérieure brute au coût des facteurs : c'est la plus importante d'Afrique Noire francophone. Son chiffre d'affaires global est estimé (avec les BTP) à 57,7 milliards CFA, et les industries extractives et manufacturières emploient entre 14 et 15.000 salariés.

Tableau 58 : LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES AU SENEGAL
EN 1960

Branches	Nombre d'entreprises			Personnel employé		Total
	- de 50 salariés	+ de 50 salariés	total	- de 50 salariés	+ de 50 salariés	
Extraction	2	6	8	86	1.215	1.301
Conserveries	-	5	5	-	1.100	1.100
Grains-farine	3	8	11	100	720	820
Boissons	4	2	6	90	450	540
Huileries	-	6	6	-	2.249	2.249
Autres ind. alimentaires	15	2	17	350	260	610
Tabacs	-	1	1	-	115	115
Textiles	4	8	12	90	2.000	2.090
Confection	-	4	4	-	330	330
Chaussures	1	1	2	30	590	620
Bois	-	3	3	-	478	478
Papier carton	-	1	1	-	134	134
Chimie	6	4	10	80	520	600
Trav. des métaux	20	5	25	320	500	820
Matériaux de transport	1	2	3	36	420	456
Eau Electricité	1	3	4	15	1.299	1.314
TOTAL	<u>64</u>	<u>65</u>	<u>129</u>	<u>1.338</u>	<u>13.144</u>	<u>14.532</u>

Source : Commissariat au Plan : la structure de
l'industrie sénégalaise d'après la comptabilité
économique (1959-1960).

Tableau 59 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR BRANCHES EN 1959

Branches	chiffre d'affaires (en millions CFA)
Energie et industries extractives	6.851
Métallurgie et mécanique	1.326
Matériaux de construction et BTP	8.332
Industries alimentaires et tabac	35.443
Textiles et cuir	3.242
Bois et ameublement	982
Chimie	601
Industries polygraphiques	755
TOTAL	57.532

Sources :-Ministère des Finances, République du Sénégal :
Situation économique du Sénégal , 1962

-Commissariat au Plan : La structure de l'industrie Sénégalaise d'après la comptabilité économique , (1959-1960)

Si l'industrie sénégalaise apparaît relativement diversifiée, elle présente néanmoins des caractères néfastes quant à ses effets réels d'entraînement, ce qui nous fonde à parler d'une "croissance" industrielle plus que d'un véritable "développement". Les industries de consommation dominent l'ensemble, et la branche "Alimentation" représente à elle seule plus de 83% du chiffre d'affaires des industries manufacturières. Or c'est une branche où la valeur ajoutée n'est pas très forte (26,2% du chiffre d'affaires contre 30,6% à la moyenne sénégalaise), qui a peu de relations avec les autres branches industrielles, et dont la vitalité est sous l'étroite dépendance de la production arachidière puisque les huileries dominent (plus de 60% du chiffre d'affaires total des industries manufacturières). Malgré sa diversité apparente, l'industrie sénégalaise est donc vulnérable. D'autre part, les échanges inter-industriels sont faibles, l'essentiel des

activités d'achat ou de vente, à l'amont comme à l'aval de la production, se faisant surtout avec "l'extérieur" (monde agricole ou métropole) : à la valeur ajoutée globale déjà peu importante s'ajoute donc la faiblesse des consommations intermédiaires inter-industrielles qui sont hautement capitalistiques.

Par rapport à l'ensemble national, en quasi totalité concentré dans le Cap Vert, le nouvel espace industriel est assez original. On n'y trouve aucune huilerie, on compte une seule entreprise de la branche Alimentaire, mais on retrouve 70% des emplois du Textile (1) ; c'est intéressant au niveau de la masse salariale, qui atteint presque le tiers de celle distribuée par les industries alimentaires dont le chiffre d'affaires est pourtant 10 fois supérieur.

Tableau 60 : VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHES EN 1959

Branches	V.A. en millions CFA	Répartition en %		
		Salaires	Impôts	Profits bruts
Energie Extraction	2.155	57,9%	4,8%	37,3%
Métallurgie mécanique	436	57,0	9,0	34,0
Bâtiment matériaux de const.	3.733	69,9	10,7	25,4
Alimentaires tabac	9.294	21,2	50,5	28,3
Textile cuir	1.118	53,9	13,2	32,9
Bois	293	68,9	10,5	20,6
Chimie	249	41,8	7,1	51,1
Industrie polygraphique	336	78,2	7,8	14,0

Source : La structure de l'industrie ... op. cit.

(1) Où la valeur ajoutée (34,4% du chiffre d'affaires) est supérieure à celle des industries alimentaires (26,20%) et à la moyenne nationale (30,6%).

Au total, "l'axe industriel Thiaroye-Mbao" a été favorisé par les mesures d'incitation, puisque huit unités y ont été installées entre 1956 et 1960 ; à cette date on y dénombre plus de 2.200 salariés, soit 15% des emplois industriels recensés au Sénégal.

Même si la "zone portuaire" possède, et de loin, la première armature industrielle, la "route de Rufisque" joue désormais un rôle important : dans les 61 entreprises choisies en 1959 pour élaborer l'indice de production industrielle, on retrouve toutes celles implantées entre le km 9 et le km 15, C'est l'une des raisons qui poussent le gouvernement du Sénégal indépendant à renforcer l'industrialisation au Sud d'une route devenue aujourd'hui l'élément vital de l'opération "zone franche industrielle".

Tableau 61 : LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ENTRE THIAROYE ET MBAO EN 1960.

Branches	Nombre d'entreprises		total	nombre de salariés		total	% de salariés sénégal
	-50 sa.	+50 sa.		-50 sa.	+50sa.		
Boissons	1	1	2	20	100	120	22,2%
Textile	1	4	5	20	1420	1440	68,8%
Chimie	0	2	2	0	450	450	49,7%
Mat. de construction	1	0	1	0	70	70	-
Papier	0	1	1	0	140	140	100%
Travaux des métaux	1	0	1	20	0	20	2,5%
TOTAL	4	8	12	60	2180	2240	15%

3. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT SÉNÉGALAIS ET LE RENFORCEMENT DE L'ARMATURE ENTRE THIAROYE ET MBAO

3.1. LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE SÉNÉGALAISE AU COURS DES DEUX PREMIERS PLANS (1961-1969)

A l'accélération très nette de la croissance industrielle à partir de 1956, (production nette : +78% entre 1956 et 1959), succède un période d'incertitude, voire de crise grave pour certaines branches comme le textile. Cette stagnation coïncide avec la balkanisation politique de l'ex AOF : alors qu'une partie de l'industrie sénégalaise avait vocation à desservir l'immense territoire fédéral, elle se trouve peu à peu coupée de ses principaux marchés, ce qui conduit à un état de surcapacité de production. Dès septembre 1958, ce fut la perte du marché guinéen où s'écoulaient pour plus d'un milliard CFA de produits. Puis, les conditions d'accession à l'Indépendance dans le cadre de la Fédération du Mali, aboutissant en août 1960 à l'éclatement de cette éphémère union, coupèrent l'industrie sénégalaise de son plus gros marché extérieur. Au moment de la rupture avec l'ancien Soudan, ce dernier absorbait en effet le tiers des produits manufacturés au Sénégal, dont : 70% des confiseries, 50% du sucre, 35% des allumettes, 27% des produits textiles, 30% du tabac, 25% du savon, 15% du ciment et des chaussures. Enfin, l'apparition d'industries concurrentes en Afrique même (Côte d'Ivoire, Cameroun) consécutive à la volonté des gouvernements de transformer l'héritage des frontières coloniales en réalités nationales, et à la stratégie industrielle des

sociétés européennes, ramenait le marché potentiel au seul territoire sénégalais. Les conséquences de cette conjoncture politique défavorable ne se firent sentir qu'à partir de 1962, sauf dans les branches où le Sénégal disposait d'une situation de monopole (cimenterie) et dans celles qui exportaient peu sur l'Afrique (conserveries - huileries). On peut suivre cette stagnation en observant l'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'indice de production industrielle, élaboré par les économistes en 1959.

Tableau 62 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE
ENTRE 1961 ET 1965 - (en millions kwh)

Désignation	1961	1962	1963	1964	1965
Eclairage	21,5	23,4	25,6	26,7	27,3
App. ménager	18,5	20,2	29,9	25,7	26,0
Force motrice BT	10,8	11,6	12,8	13,7	12,6
Force motrice HT	100,7	116,9	114,2	130,2	138,2
TOTAL	151,5	172,1	175,5	196,8	204,1

Source : Ministère du Plan, Situation Economique du Sénégal en 1966.

On constate que la hausse de la consommation est due essentiellement à la force motrice haute tension : or elle est en grande partie distribuée sur le réseau 90 KV à destination de Taïba, où la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba, créée en 1957, exploite un gisement de phosphate tricalcique. Mais l'importante consommation énergétique de cette industrie extractive ne doit pas masquer la modicité de la consommation des autres branches industrielles. De même, l'évolution de l'indice de production industrielle, aussi discutable soit-il quant à la réalité qu'il recouvre, montre clairement la phase de ralentissement entre 1962 et 1965.

Tableau 63 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
ENTRE 1960 ET 1965 (base 100 en 1959)

Branches	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Electricité	121,7	143,7	163,2	165,9	187,1	193,0
Extraction	167,2	395,6	477,2	438,5	549,1	693,1
Mat. de construction	99,3	106,3	107,0	111,5	116,6	105,5
Chimie	105,6	101,4	104,2	116,4	109,0	116,9
Tabac						
Allumettes	95,7	94,1	115,9	91,6	85,6	95,3
Huilerie	102,4	109,1	107,0	111,2	122,3	123,8
Graines farines	100,6	107,0	112,0	108,4	102,4	94,3
Boissons confiseries	96,2	113,2	130,8	143,0	140,7	130,1
Conserveries	169,6	162,9	203,0	224,5	173,1	131,5
Textile et annexes	113,3	124,8	122,3	134,6	134,0	151,2
Chaussures	132,1	159,6	127,6	188,2	158,7	128,6
Industries diverses	320,4	324,3	223,1	148,3	184,9	158,7
Ensemble Sénégal	117,0	130,0	132,2	131,2	139,0	141,5

Source : Ministère du Plan - Situation Economique du Sénégal en 1966.

A l'exception des industries dépendantes d'un approvisionnement irrégulier (huileries, conserveries qui représentent la moitié de la valeur ajoutée du secteur industriel) et des activités extractives en fort progrès puisque le phosphate est totalement exporté jusqu'en 1968, la situation en 1965 n'est guère plus brillante qu'en 1962.

Les taux de croissance (1) sont très irréguliers, voire en déclin constant, en particulier dans les branches dont les unités de production sont localisées sur l'axe. Il en est ainsi pour les matériaux de construction (SABE) liés aux activités du bâtiment et des travaux publics qui sont dans une conjoncture difficile. La consommation intérieure de ciment est en baisse et les autorisations de construire stagnent.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION INTERIEURE
DE CIMENT (en 1.000 tonnes)

1950	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
164	127	138	160	160	169	163	146

Tableau 64 : AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE ACCORDEES DANS LE CAP VERT

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Nombre total	647	821	777	843	570	476
Surfaces couvertes (1.000 m ²)						
- constructions nouvelles habitat	165,5	118,3	129,4	127,8	61,2	50,2
autres dont usage industriel	22,0	37,3	14,1	19,4	14,4	27,3
- surélévations habitat	6,2	6,7	3,1	7,8	0,9	2,0
autres usages	2,9	2,6	10,6	4,9	0,6	1,0

Source : Situation du Sénégal ... op. cit.

(1) Ainsi que le taux de croissance de la valeur ajoutée qui ralentit :

1959-1960	: + 2,4%
1960-1961	: +10,7%
1961-1962	: + 2,0%

TOTAL15,1%

De même, la fermeture progressive des marchés extérieurs place le textile dans une situation grave ; or c'est sur l'axe que sont localisées les usines les plus importantes (Cotonnière du Cap Vert, Icotaf, Sotiba, S.C.T.).

Tableau 65 : PRODUCTIONS DU SECTEUR TEXTILE DE 1961 A
1966 (en tonnes)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Filés de coton	450	602	645	360	330	407
Tissus de coton imprimés	1238	1124	1177	1213	1131	1346
Couvertures de coton	758	688	258	245	269	243

Source : Situation du Sénégal ... op. cit.

Enfin, contrebande et perte des marchés concourent à freiner la production de la CAFAL, manufacture d'allumettes, située au km 13,7 sur la route de Rufisque.

PRODUCTION D'ALLUMETTES DE LA CAFAL
ENTRE 1961 ET 1966 (en caisses)

1961	1962	1963	1964	1965	1966
14.797	11.274	10.411	9.735	13.162	14.569

La situation générale se répercute également sur les activités de service comme les cartonnages, l'usine de la société la ROCHETTE Dakar produisant 3.691 tonnes en 1965, soit à peine plus qu'en 1961 (3.682 tonnes). On constate donc que "l'axe Thiaroye-Mbao" est directement touché, d'autant plus que ses unités industrielles sont tournées en totalité vers les marchés africains. Par contre, Dakar-port paraît plus immunisé grâce à la prépondérance du couple huilerie-conserverie, peu concerné par le marché

ouest-africain.

Cette stagnation industrielle s'inscrit dans une conjoncture économique difficile. La production arachidière est en sensible augmentation, mais les résultats toujours aléatoires restent sous la dépendance des variations pluviométriques. Pour combler le déficit en denrées vivrières, le Sénégal paye le prix fort : plus de quatre milliards CFA pour le riz en 1966 (contre 2.697 millions en 1961) et entre 2 et 2,5 milliards CFA pour le sucre. Cela contribue à déséquilibrer une balance commerciale déjà vulnérable à la dégradation des termes de l'échange. Or, les estimations de population en 1960 donnaient 3,05 millions habitants, avec un taux annuel d'accroissement de l'ordre de 2,7%, soit un doublement en 26 ans. L'augmentation de population de 20 à 53 ans était estimée en moyenne à 41.000 par an. Sans tenir compte des femmes et des nombreux chômeurs, il aurait fallu créer au total *20.000 emplois annuels* pour équilibrer l'accroissement démographique ; en privilégiant les secteurs de l'industrie et du commerce, l'effort à consentir équivalait à 20 milliards d'investissements nouveaux (1). En fonction de ses moyens, le Sénégal ne pouvait qu'essayer d'atténuer les effets de la stagnation, et tenter de corriger la nature du secteur industriel (absence d'industries de base, en dehors de la cimenterie et l'extraction des phosphates).

Les mesures de protection de mai 1961, puis la promulgation du Code des investissements (1962 et 1965) traduisent les réactions du gouvernement face au problème industriel. Le 9 mai 1961 entrent en vigueur les principes

(1) VERRIERE L., DIOP S.L., THIAW O. : Situation économique du Sénégal en 1962, Ministère des Finances et des Affaires Economiques.

de protection de l'industrie sénégalaise ; ainsi sont prohibées à l'importation toutes les marchandises que le Sénégal pouvait lui même fournir au marché national (allumettes, sucre en morceau, huiles ...). Les autres biens, pour lesquels la production nationale était insuffisante, sont soumis au contingentement et à l'autorisation préalable (bonnetterie, matériaux de construction, lits métalliques par exemple). De même, pour pallier la faiblesse de l'épargne nationale, l'étroitesse du marché, la réserve de l'initiative privée, le gouvernement donne une triple orientation à sa politique industrielle. Il recherche d'abord un élargissement du marché dans le cadre de l'Union douanière et monétaire née en janvier 1959. Il encourage ensuite l'investissement national, en créant un Bureau des Industries, en participant au financement de la Banque Sénégalaise de Développement, en prenant des participations directes ou indirectes dans les sociétés industrielles (phosphates, matériel agricole, engrais, raffinerie de pétrole). Enfin, des mesures législatives sont prises pour attirer les investisseurs étrangers avec l'adoption du Code des Investissements le 22 mars 1962 (loi n° 62.33, modifiée et complétée par la loi 65.34 du 19 mai 1965). Ce code prévoit des garanties générales (dont le droit au transfert des capitaux et de leurs revenus, et le principe de non discrimination en matière fiscale et d'obligations sociales) et surtout institue deux régimes particuliers s'appliquant aux entreprises, et dont l'accès est fondé sur le principe de l'agrément. Des avantages communs aux deux régimes sont définis : utilisation de l'expropriation pour cause d'utilité publique pour les besoins de l'installation, équipement des terrains industriels par l'Etat par exemple. On distingue les entreprises dites "prioritaires" (investissements minimum de 40 millions CFA sur trois ans et création directe d'un minimum de 40 emplois permanents de cadres et ouvriers sénégalais) et les entreprises dites "conventionnées" (importance spécifique par rapport au Plan, programme

d'investissement minimum de 500 millions CFA sur trois ans, engagement de production vis à vis de l'Etat). Les deux régimes bénéficient d'avantages fiscaux et de garanties conçus comme "un ballon d'oxygène" pour les industriels. Ces efforts législatifs ne sont pas isolés. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une volonté de planification économique: conçue comme l'instrument primordial du développement, le Plan quadriennal apparaît en effet comme un facteur fondamental d'explication, tant des localisations industrielles que de la nature des nouvelles unités implantées. Le premier plan quadriennal (1961-1964) a été approuvé en mai 1961 par l'Assemblée Nationale du Sénégal. Préparé sous la direction du R.P. LEBRET avec l'aide de deux sociétés d'études, ce plan ambitieux assignait au secteur industriel deux objectifs : d'abord accentuer les efforts pour développer les industries légères de consommation, et créer des industries de base capables d'atténuer le déficit commercial, en particulier des industries chimiques dont une raffinerie de pétrole (1) ; contribuer ensuite à une politique de l'emploi par un fort taux d'accroissement de la production (+ 13% par an, 8.000 emplois attendus pour 17 milliards d'investissements). Révisés en 1963, ces objectifs ambitieux ne furent pas atteints : à cette date, on comptait à peine 7 milliards CFA investis, et malgré d'intéressantes réalisations (raffinerie de Mbao, usine de matériel agricole de la SISCOA, Berliet Sénégal, complexe thonier) et un taux de croissance moyen évalué à 5,6% par an, le nombre d'emplois industriels avait très peu progressé (il était de l'ordre de 15.000 en 1964). Le bilan du deuxième plan quadriennal (1965-1969) plus satisfaisant révèle une reprise assez nette de

(1) en 1961, le prix du pétrole est bas et constant : c'est l'époque du boom énergétique pétrolier.

de la croissance industrielle, en dépit des soubressauts liés à la prépondérance des huileries et du textile, l'approvisionnement de l'un et le marché intérieur de l'autre étant directement influencés par les aléas climatiques et les variations de prix de l'arachide. En 1969, le chiffre d'affaires total de l'industrie (BTP exclus) est estimé à 67 milliards CFA, (contre 44 en 1964), et le secteur secondaire contribue pour plus de 18% à la production intérieure brute.

PRINCIPALES BRANCHES INDUSTRIELLES
EN 1969
(chiffre d'affaires en millions CFA)

	total industries	Alimentation	Chimie	Textile	Eau électricité
C.A. 1969	67.177	34.939	7.840	6.931	4.390
% total	-	51%	11%	10%	6%

On remarque la part de plus en plus grande prise par les industries autres que les huileries, et la relative importance de la chimie. De plus, les exportations représentent 44% du chiffre d'affaires, ce qui prouve que depuis 1960, tout en se diversifiant l'industrie sénégalaise s'est tournée progressivement vers le marché intérieur. Par rapport aux prévisions du plan, 76% des investissements ont été réalisés.

Tableau 66 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE AU COURS DU 2ème PLAN (1965-1969) - (base 100 en 1959).

	1965	1966	1967	1968	1969
Ensemble des industries	141,5	159,7	160,4	160,7	167,3
Electricité	193,0	210,1	226,6	238,1	163,4
Extraction	693,1	785,9	872,9	861,8	807,9
Matériaux de construction	105,5	112,0	99,4	116,7	118,9
Chimie	116,2	129,2	141,8	148,9	162,0
Tabac - allumettes	95,3	98,8	92,1	85,1	104,2
Huilerie	123,8	129,5	123,2	135,2	107,3
Grains et farines	94,3	103,6	95,1	97,6	115,3
Boissons	130,1	129,4	116,3	118,8	133,5
Conserveries	135,1	160,5	163,2	217,2	235,8
Textiles et annexes	151,2	189,7	216,6	197,9	212,2
Chaussures	128,6	160,0	177,2	174,7	163,2
Industries diverses	158,7	299,2	256,8	152,2	124,0

Source : Direction de l'Industrie

Dans le domaine de l'emploi, il est plus difficile de cerner la réalité car les évaluations diffèrent selon les sources, les bases de calcul changeant en fonction du nombre d'entreprises recensées. Comme les recensements industriels sont de plus en plus précis, une augmentation du nombre d'emplois ne fait souvent que révéler des emplois préexistants mais non répertoriés auparavant, ce qui ôte toute signification aux chiffres bruts. D'après le "Troisième Plan" on compte 18.300 emplois industriels en 1967, et le Rapport Annuel (1971) de la Direction de l'Industrie en dénombre 20.400 en 1969.

C'est un progrès par rapport à la stagnation du premier plan, mais si on considère qu'en rapport avec l'accroissement démographique il aurait fallu créer au moins 2.000 emplois industriels par an (1) depuis 1960, on ne peut que constater l'écart grandissant entre les besoins du pays et les réalisations effectives.

En dépit de la stagnation au cours du premier plan et des insuffisances du deuxième plan, "l'axe Thiaroye-Mbao" apparaît renforcé en 1969. En 1963, c'est sur le littoral de Mbao qu'est construite la raffinerie de pétrole de la SAR (Société Africaine de Raffinage). Mais c'est surtout au cours du deuxième plan que l'axe acquiert une importance de plus en plus grande au sein du secteur secondaire sénégalais. En effet, 37,5% des investissements industriels (soit près de 6 milliards CFA) sont réalisés le long de la route de Rufisque, entre Thiaroye et le Cap des Biches.

Tableau 67 : INVESTISSEMENTS REALISES ENTRE 1965 ET 1969
ENTRE THIAROYE ET LE CAP DES BICHES.

(en millions CFA)

Branches	Entreprises	Invest. de l'axe	invest. total au Sénégal	% de l'axe
Energie	EEOA			
	Centrale Cap des Biches	1.850	2.580	71,7%
Chimie	SIES (2900)			
	SSEPC (130)			
	Usine Compost (200)	3.030	3.550	85,3%
Textile	SOTIBA (850)			
	ICOTAF (155)			
	SOBOCO (66)	1.071	2.270	47,1%

(1) Compte tenu des besoins exprimés en 1960 et de la structure de la population active.

Source : BOUC A.: Les industries dakaroises et leurs fonctions in "Dakar en devenir" p. 148

Cette "affirmation industrielle" de la route de Rufisque repose sur trois éléments. D'abord, le choix du Cap des Biches, entre Mbaq et Rufisque, pour développer un vaste programme d'équipement énergétique (centrale thermique), puisqu'en 1977 la puissance installée devrait atteindre 110.000 kw soit autant que le potentiel sénégalais installé en 1969. Terminée en janvier 1967, la première tranche du programme comporte une centrale thermique (puissance installée 27.500 kw), alimentée par un oléoduc venant de la raffinerie de Mbaq. Le développement de l'industrie chimique de base constitue le second élément. Aux atouts précédemment étudiés s'ajoutent en effet d'autres facteurs de localisation industrielle, en particulier pour le raffinage du pétrole importé : proximité de la mer, configuration de la côte, situation relative d'abri par rapport aux courants et à la barre, favorisent le littoral méridional de la presqu'île. De plus, le cordon dunaire littoral y est peu élevé, aisé à franchir et à aménager, et desservi par la route bitumée, alors qu'au Nord les dunes vives puissantes et les difficultés d'accès maritime constituent un obstacle important. Enfin, la situation de Mbaq - à l'Est de l'agglomération dakaroise - favorise l'implantation d'industries polluantes puisque les vents dominants (alizés N. NE) rabattent sur l'océan les fumées et diverses émanations. Ainsi se conjuguent les avantages du littoral sud proche de Dakar et la volonté des compagnies pétrolières de conserver un marché africain, si petit soit-il. La proximité du port de Dakar et les facilités d'approvisionnement par voie ferrée ou route en phosphate tricalcique de Taïba favorisent de même la naissance de l'usine de fabrication d'engrais de la SIES : trop dangereux à transporter, l'ammoniac ne pouvait être manipulé que sur une petite distance ; très dangereux à utiliser, il était délicat de le travailler trop près du port et de la ville, d'où le choix porté sur la route de Rufisque, entre Thiaroye et

Mbao.(1). Le point commun aux industries chimiques et à la centrale thermique du Cap des Biches est le besoin de proximité immédiate de l'océan : espace de travail pour la raffinerie, réserves en eau de refroidissement pour les autres usines, tout concourt à une implantation au Sud de la route, pas très loin du grand centre de consommation et de redistribution qu'est Dakar, mais suffisamment éloigné pour éviter les nuisances de tous ordres. Enfin, le troisième élément de renforcement de l'axe est la reconversion du textile qui porte à la fois sur les produits et les marchés. Après la crise de 1962-1965, accélérée par le départ des troupes militaires françaises en 1965, l'industrie textile sénégalaise s'est tournée vers la fabrication de produits nouveaux destinés en priorité au marché national, en substituant des produits locaux aux produits importés. Le phénomène est très net pour les imprimés de coton dont les entrées représentaient en moyenne 2.400 T (1.600 millions CFA) entre 1960 et 1963 et ne représentent plus en 1967/1968 que 700 T (550 millions CFA). La même évolution caractérise les tissus fils couleur, (1.600 tonnes et 900 millions CFA en 1960/1963 contre 700 tonnes et 45 millions CFA en 1968). Ainsi, ICOTAF qui diversifie sa production, met en service en 1968 deux nouveaux ateliers de tissage : une unité de tissage JACQUARD pour la production d'articles en satin damassé, une autre unité de fabrication de pagnes. De même, la SOTIBA-SIMPAFRIC inaugure en février 1968 une usine moderne (2) d'impression "real wax prints" en grande largeur, qui s'ajoute à l'usine de teinture (1951) et à celle d'impression de fancy prints (1957). Enfin, les

(1) L'ammoniac anhydre gazeux arrive à l'état liquéfié par un pipe maritime.

(2) Trois usines de ce type existaient alors dans le monde en Hollande, Suisse et Angleterre.

relations entre les différentes entreprises se transforment avec la création à Thiès d'une filiale commune, la STS (Société Textile Sénégalaise), dont l'usine de filature-tissage traite le coton sénégalais et livre les écrus à la SOTIBA.

3.2. LA SITUATION EN 1974 ET LA PLACE DE «L'AXE THIAROYE-MBAQ» DANS LES PERSPECTIVES INDUSTRIELLES

Un premier bilan global de l'industrie sénégalaise a été dressé pour l'année 1974 par la SONED (Société Nationale des Etudes de Développement). Entre 1962 et 1974, le chiffre d'affaires de l'industrie (sans BTP) a été multiplié par 4,2 ; la valeur ajoutée est passée de 13,6 milliards CFA à plus de 69 milliards : elle a ainsi été multipliée par 5 tandis que la production intérieure brute ne l'était que par moins de 3. Le secteur secondaire contribue désormais environ au quart de la production intérieure brute (23%, 26% avec le BTP). Corrélativement, le nombre d'emplois industriels recensés est passé de 13.430 à plus de 26.000 (27.000 selon la Direction de l'Industrie). L'évolution de la contribution respective des branches au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée est intéressante et révélatrice.

Tableau 68 : EVOLUTION DE LA PART DES BRANCHES AU C.A.
DE L'INDUSTRIE (en %)

Branches	1962		1974	
	C.A.	V.A.	C.A.	V.A.
Extraction	4,5	3,3	15,1	30,0
Alimentaire (huilerie)	65,3 (37,6)	59,0 (31,0)	42,8 (27,9)	31,5 (14,8)
Textile-Confection cuir	11,2	13,8	11,6	11,5
Chimie	3,5	4,5	15,0	9,1
Bois-meubles	-	2,2	2,9	2,9
Papiers	2,5	-	-	-
Matériaux de construction	2,4	?	2,2	2,5
Transformation des métaux	3,0	2,8	4,5	4,3
Eau-énergie	7,6	14,4	5,9	8,2

Source : SONED et Vème Plan de développement

Depuis 1962, des mutations sont intervenues : elles procèdent de l'émergence assez rapide d'industries liées à l'accélération de la mise en valeur des ressources minières nationales (phosphate tricalcique de Taïba, phosphate d'alumine de Thiès) et à la reconversion du textile qui a appuyé après 1965 la diffusion du coton comme nouvelle culture commerciale. Mais, ces mutations ne se sont pas accompagnées d'une profonde transformation qualitative de l'armature industrielle : cette dernière reste inarticulée, et ses effets d'entraînement sont faibles. De plus, même si la contribution des huileries a diminué en valeur relative dans la production industrielle, la croissance du secteur secondaire reste largement dépendante des revenus arachidières. L'arachide demeure en effet la principale source de revenus monétaires du monde rural (68% de la population du pays, 33,6 milliards

CFA distribués en brousse en 1974-1975) et les produits arachidières fournissent 91,9% des droits à l'exportation perçus par l'Etat. Ainsi, l'évolution récente de l'indice de production montre bien que la croissance impulsée par l'extraction des phosphates, reste tributaire des variations de la récolte d'arachide.

Tableau 69 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE 1970-1976 (base 100 en 1969)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Ensemble de l'industrie	106,1	104,9	131,0	119,4	126,8	147,6	172,6
sans huilerie	104,9	113,0	122,2	128,7	133,7	140,8	162,5
Huilerie	110,3	77,2	161,1	87,4	103,0	170,9	207,0
Extraction	96,6	131,0	121,3	150,0	161,2	162,8	239,5
Textile de base	101,1	100,1	117,8	107,2	105,6	107,8	118,8

Source : BCEAO : Indicateurs Economiques Sénégalais
Août - Septembre 1977.

La croissance industrielle récente s'inscrit dans un cadre législatif de plus en plus libéral. Depuis, le 12 juin 1972, les investissements sont en effet régis par un nouveau code redéfinissant les deux régimes particuliers : celui des entreprises "prioritaires" (investissements minima : 100 millions CFA ou création de 50 emplois permanents) ; celui des entreprises "conventionnées" (programme d'investissements : 500 millions CFA) qui bénéficient, outre des avantages consentis aux premières (exonération d'impôts, de patente, de taxes pendant une durée variable, prix spéciaux pour l'eau et l'électricité) d'un régime fiscal longue durée. Une loi d'encouragement à la création de la PME sénégalaise favorise depuis 1972 l'investissement des nationaux. Parallèlement les autorités développent une politique de sénégalisation du capital déjà investi, et contrôlent la collecte des produits nationaux par l'intermédiaire

d'organismes publics ou de sociétés d'économie mixte. Enfin, une Société Nationale d'Etudes et de Promotion industrielle est chargée de promouvoir l'industrie au Sénégal.

Pendant le troisième Plan (1969-1973), l'espace industriel Thiaroye-Mbao a accueilli peu de nouvelles unités, l'accent étant mis plutôt sur le renforcement des activités existantes. La seule réalisation importante est la mise en service en 1973 d'une usine de produits pharmaceutiques (SIPOA), dont le projet était étudié par la SONEPI depuis 1969 ; c'est cependant la première usine du genre en Afrique Noire francophone. L'unique acte de renforcement de l'axe est la mise en route en 1971 d'une turbine à gaz de 14.000 kw de puissance au Cap des Biches, ce qui porte la puissance totale installée à 41.500 kw soit 42,5% du potentiel sénégalais.

La route de Rufisque apparaît dans les projets hors-plan et dans les quatrième et cinquième plans comme l'élément vital de l'organisation d'un espace industriel s'étendant de Thiaroye à Rufisque, intégrant les usines existantes, et associant deux des grands projets du pays : la zone franche industrielle et le chantier de réparations navales Dakar-Marine (1). Ainsi la diminution du rythme des créations industrielles entre 1969 et 1973 semble provisoire. Quatre unités ont été implantées en 1974, dont l'usine de lait concentré CODIPRAL (du groupe NESTLE) et l'usine de fabrication de produits en matières plastiques SENEPLAST. Ces récentes implantations, la délimitation officielle de la future zone franche le 22 avril 1974 et la création de la

(1) cf chapitre III.

société d'aménagement (SAPROZI) le 27 mai 1974 constituent autant d'éléments favorables à l'élaboration d'un vaste ensemble industriel, étiré sur plus de 15 kilomètres entre Thiaroye et Rufisque. Cet ensemble ne constitue, par ailleurs, qu'un des éléments d'un projet plus vaste, étudié par les Services d'Aménagement du Territoire, et qui consiste à contrôler la croissance urbaine du Cap Vert en la canalisant le long d'un "axe Dakar-Rufisque-Thiès", dont les lignes de force seraient l'actuelle route bitumée et la future autoroute passant plus au Nord (dont le premier tronçon Dakar-Rufisque était programmé au quatrième plan).

CHAPITRE II.

LA STRUCTURE INDUSTRIELLE ET SON FONCTIONNEMENT

1. LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE INDUSTRIELLE

1.1. LES ÉLÉMENTS MESURABLES SIMPLES

La composition par âge des unités industrielles de l'axe ne diffère pas sensiblement de celle de l'ensemble industriel sénégalais. Plus de 52% des 100 premières unités sénégalaises ont été créées après 1960. Sur l'axe, 55% des unités industrielles sont postérieures à l'Indépendance. On peut néanmoins faire valoir la relative ancienneté de la branche textile, puisque à l'exception de la troisième usine SOTIBA-SIMPAFRIC, les principales unités ont été implantées entre 1945 et 1960. A l'inverse, les usines chimiques tranchent par leur aspect récent, lequel illustre la modeste mais réelle amorce de transformation qualitative du secteur secondaire.

Si la composition par âge souligne peu l'originalité de "l'axe Thiaroye-Mbao", la composition *par branches d'activité* diffère très nettement de celle de l'ensemble national. On peut appréhender le phénomène au niveau de la répartition du nombre d'usines et surtout en observant la répartition du chiffre d'affaires par branches.

Tableau 70 : REPARTITION PAR BRANCHES DU NOMBRE D'UNITES INDUSTRIELLES AU SENEGAL ET SUR L'AXE THIAROYE-MBAO (eau , énergie exclues).

Branches	Sénégal (1974)	Axe (1972)
Extraction	3,5%	0
Alimentaire	34,2%	14,8%
Chimie	10,7%	37,0%
Transformation des métaux	17,1%	3,7%
Bois, papier, carton imprimerie	21,8%	14,8%
Matériaux de construction	3,2%	3,7%
Textile, cuir	9,5%	26,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Source : Enquête SONED - Direction de la Statistique (1974)
pour la colonne Sénégal.

Outre l'absence totale d'industries extractives, on constate que la physionomie de l'axe Thiaroye-Mbao est loin de refléter celle du Sénégal : les industries alimentaires sont mal représentées tandis que l'essentiel du potentiel de production repose sur la chimie et le textile (63% des unités). L'originalité est encore plus nette lorsqu'on mesure la part relative de la chimie et du textile dans le chiffre d'affaires global des unités de l'axe.

Tableau 71 : REPARTITION PAR BRANCHES DU CHIFFRE D'AFFAIRES (1974) DES INDUSTRIES SENEGALAISES ET DES INDUSTRIES DE L'AXE (non compris eau, électricité, BTP).

Branches	Sénégal		Axe	
	C.A. millions CFA	%	C.A. millions CFA	%
Extraction	27.846	16,0	0	0
Alimentaire	78.793	45,3	1.941	5,3
Chimie	27.617	15,9	22.592	62,2
Textile et cuir	21.345	12,3	10.299	28,4
Transformation des métaux	8.870	5,1	70(1)	0,2
Papier-carton-bois imprimerie	5.339	3,1	1.243	3,4
Matériaux de construction	4.050	2,3	172	0,5
	<hr/> 173.860	<hr/> 100,0	<hr/> 36.317	<hr/> 100,0

(1) La SATEC a été classée dans cette branche. L'énergie et l'eau n'ont pas été prises en considération (CA 1974 : 10.879 millions CFA) car les comptes d'exploitation ne dissocient pas la part de l'axe, (centrale du Cap des Biches en particulier).

Source : SONED - Direction de la Statistique pour la colonne Sénégal.

Réalisant plus de 90% du chiffre d'affaires total de l'axe, la chimie et le textile surclassent largement les autres branches, ce qui confirme leur rôle moteur dans cet ensemble industriel. Cependant, les distorsions entre la répartition par unités et par chiffres d'affaires (la chimie qui ne représente que 37% des unités réalise plus de 60% du chiffre d'affaires) conduisent à s'interroger sur la taille des entreprises, plus révélatrice de leur importance économique réelle.

L'examen de la *taille financière* des entreprises de l'axe, envisagée sous l'angle du chiffre d'affaires, fait apparaître trois données. Il se dégage d'abord, une similitude entre la situation du Sénégal et celle de l'axe : un petit nombre d'entreprises réalisent une part essentielle du chiffre d'affaires total. En 1974, 21,3% des entreprises du pays réalisent 87,9% du chiffre d'affaires de l'industrie et regroupent 91,7% des investissements totaux. Sur l'axe, 81,7% du chiffre d'affaires proviennent de quatre entreprises qui dominent de loin leurs branches respectives. Ainsi, la SAR et la SIES ont ensemble un chiffre d'affaires de 20.235 millions CFA (1974) soit 89,5% du total "chimie" de l'axe et la SOTIBA-SIMPAFRIC et l'ICOTAF (1) contribuent pour 91,5% au chiffre d'affaires des unités textiles. L'axe est donc caractérisé par une *double concentration* concernant les activités et la taille financière des entreprises des deux principales activités. A ce titre, on peut reprendre l'analyse d'A. BOUC (2) : l'axe, comme le Sénégal, est dominé par des oligopoles dont les structures financières montrent qu'ils reposent sur un étonnant mélange d'ententes et de concurrences (3).

(1) SOTIBA-SIMPAFRIC seule fait 72,8% du C.A. Quant à ICOTAF, le chiffre d'affaires publié inclue l'usine de Rufisque, mais c'est à Pikine que le potentiel de production est le plus important.

(2) Les industries dakaroises et leurs fonctions. in "Dakar en devenir", p. 148.

(3) voir à ce sujet le développement sur le textile et la S.T.S. dans les pages suivantes.

Abstraction faite de la place des oligopoles, les entreprises de l'axe diffèrent de l'ensemble sénégalais. On remarque d'abord l'importance des entreprises qui brassent un chiffre d'affaires relativement conséquent. En prenant l'année 1974 pour référence et en conservant la classification adoptée au Sénégal en "petites" "grandes" et "moyennes" entreprises, on constate en effet qu'il y a relativement plus de "moyennes" et "grandes" entreprises que dans l'ensemble national.

Tableau 72 :

	Petites CA = 5 à 25 millions CFA	Moyennes CA= 25 à 250 millions CFA	Grandes CA+ de 250 millions CFA
Sénégal	105 43,10%	95 37,4%	54 47%
Axe	4 16,7%	7 29,2%	13 54,1%

Source : SONED et Rapport annuel de la Direction de l'Industrie , année 1974 (publié en 1976).

Cette constatation peut être affinée par l'examen de la classification des "grandes et moyennes" entreprises par tranches de chiffre d'affaires : sur l'axe 12,5% réalisent un CA compris entre 1 et 5 milliards CFA (8,2% pour le Sénégal), 8,3% réalisent un CA compris entre 5 et 10 milliards CFA (1,2% pour le Sénégal) et une entreprise (4,1%) fait plus de 10 milliards de CA pour 4 entreprises au Sénégal (1,5%). La seconde différence réside dans la faible importance des petites entreprises dont le chiffre est inférieur à 25 millions CFA. Plus de 43% des entreprises sénégalaises sont dans ce cas, alors que l'axe n'en compte qu'un peu plus de 15%. Dans une industrie nationale qui juxtapose des grosses unités et une poussière de petites entreprises, l'axe Thiaroye-Mbao tient ainsi une place originale : on y

trouve à côté des "grands" une importante armature de moyennes entreprises.

La même situation caractérise les entreprises de l'axe lorsqu'on prend en compte la classification *par tranches d'investissements réalisés*. Les tableaux portent sur des années différentes : s'il a été possible de suivre avec précision les investissements réalisés par les 24 entreprises de l'axe existant en 1974, par contre les données concernant l'industrie sénégalaise dans son ensemble portent sur l'année 1972. Compte tenu de l'écart temporel assez faible, on peut estimer que la comparaison se justifie. Comme pour les tranches relatives aux chiffres d'affaires, il y a un décalage de l'axe vers les valeurs supérieures.

% des entreprises ayant investi	sur l'axe	au Sénégal
+ 100 millions CFA	66,7	62,3%
+ 500 millions CFA	29,2%	23,5%
+ un milliard CFA	16,7%	15,7%

Source : pour le Sénégal - Rapport Annuel de la Direction de l'Industrie (année 1972).

On retrouve ici l'impact des moyennes entreprises, ayant investi entre 500 millions et un milliard CFA (12,5% des entreprises de l'axe, 7,8% pour le Sénégal).

Au total, l'axe Thiaroye-Mbao apparaît comme *le premier ensemble chimique et textile du Sénégal*. En 1974, les entreprises de l'axe réalisent 81,8% du chiffre d'affaires de la chimie sénégalaise, plus de 66% du chiffre d'affaires du textile manufacturier (non compris egrenage du coton, industries du cuir déduites), la grande originalité par rapport à l'industrie nationale résidant dans la faible représentation des industries

alimentaires.

Tableau 73 : PART DE L'AXE THIAROYE-MBAO DANS LES
INVESTISSEMENTS REALISES AU SENEGAL
- fin 1974 - en millions CFA -

	Sénégal	Axe	% de l'axe/Sénégal
Total des investissements	109.047	16.122	14,78%
dont :			
Energie et eau	27.500	2.450	8,9%
Extraction	9.383	0	0
Alimentaire	42.279	840	1,98%
Textile, cuir	10.457	0	0
Textile seul	7.968	4.223	53%
Chimie	9.168	8.486	92,6%
Papier-carton-bois imprimerie	2.355	?	?
Matériaux de construction	3.576	98	2,74%
Transformation des métaux	2.254	25	1,10%

Source : SONED pour la colonne Sénégal
Rapport annuel de la Direction de l'Industrie
(1974) pour l'axe.

La concentration des investissements sur la chimie et le textile (on exclue ici le poste énergie vu *son faible intérêt pour l'emploi*) se répercute sur la part relative des branches représentées sur l'axe dans le chiffre d'affaires des industries sénégalaises.

Tableau 74 : PART DE L'AXE THIAROYE-MBAO DANS LE C.A.
DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES EN 1974
(en millions CFA) (1)

	C.A. du Sénégal	C.A. de l'axe	% de l'axe/ Sénégal
Alimentaire	78.793	1.941	2,5%
Textile + cuir	21.345	-	-
textile seul	15.563	10.299	66,1%
Chimie	27.617	22.592	81,9%
Papier, carton, bois imprimerie	5.339	1.243	23,3%
Matériaux de construction	4.050	171	4,2%
Transformation des métaux	<u>8.870</u>	<u>70</u>	<u>0,8%</u>
	146.014	36.317	24,8%

Source : SONED et Rapport annuel de la Direction de
l'Industrie (1974)

(1) branche 3 de la classification internationale ONU,
c'est à dire à l'exclusion de l'eau-gaz-électricité,
des industries extractives, des BTP.

Bien que des investissements importants aient été concentrés entre Thiaroye et Mbao, leurs conséquences au niveau de l'emploi industriel direct restent en deçà de ce qu'un tel volume peut laisser espérer. En 1973, on dénombre en effet 3.418 emplois industriels permanents, ce qui représente 15,1% des emplois offerts par les industries manufacturières nationales, 12,8% des emplois industriels du pays, et un peu plus de 16% de ceux de La région du Cap Vert. Certes, depuis 1960 la progression est importante (+52%), mais elle est relativement mineure par rapport à celle des investissements (+60%). En regard des investissements réalisés, le nombre d'emplois permanents créé est peu important. La cause,

fondamentale réside dans le rôle de relais que la chimie de base, et aujourd'hui l'énergie, jouent par rapport au textile. En effet, si l'implantation des nouvelles unités chimiques s'est accompagnée d'un gonflement des investissements et des chiffres d'affaires, elle a rarement engendré d'importantes créations d'emplois, car la nature même du secteur chimique de base n'est pas propice à l'élargissement du marché du travail. C'est le cas en particulier pour la raffinerie de la SAR, dont le chiffre d'affaires en 1974 est 43,3 fois supérieur à celui de la Cotonnière du Cap Vert, mais qui emploie seulement 176 salariés contre 120 à la filature de coton. En restant dans la description quantitative des éléments de la structure industrielle, il nous faut donc constater un divorce entre la physionomie financière et celle de l'emploi : ce ne sont pas les entreprises concentrant les plus gros investissements et réalisant les plus importants chiffres d'affaires qui sont de ce fait les premiers fournisseurs d'emploi. Les tableaux ci-dessous illustrent en particulier la faiblesse intrinsèque de la branche "chimie" dans ce domaine.

Tableau 75 : REPARTITION DES CHIFFRES D'AFFAIRES ET DES EMPLOIS PAR BRANCHES SUR L'AXE THIAROYE-MBAO en 1972.

Branches	C.A. en millions		Emplois	
	total	%	total	%
Chimie	8.460	50,50	837	24,4
Textile	6.757	40,35	2.270	66,5
Alimentaire	511	3,05	129	3,8
Matériaux de construction	162	0,95	42	1,2
Transformation des métaux	70	0,40	20	0,6
Papier, carton, bois	780	4,75	120	3,5
TOTAL	16.740	100,0	3.418	100,0

Source : Enquêtes thématiques en 1973

Avec plus de 50% du chiffre d'affaires total, la chimie emploie moins du quart des salariés, alors que le textile en regroupe les 2/3. Les rapports emplois/chiffres d'affaires ou emplois/investissements sont encore plus révélateurs.

Tableau 76 : RAPPORT EMPLOIS/CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHES EN 1972 SUR L'AXE THIAROYE MBAO (C.A. en millions CFA)

Branches	C.A.	Emplois	E/C.A.
Chimie	8.460	837	0,09
Alimentaire	511	129	0,25
Textile	6.757	2.270	0,33
Matériaux de construction	161	42	0,25
Transformation des métaux	70	20	0,29
Papier, cartons bois	780	120	0,17

Ainsi, c'est dans la chimie que le nombre d'emplois par million CFA de chiffre d'affaires est le plus faible.

Tableau 77 : RAPPORT EMPLOIS/INVESTISSEMENTS PAR BRANCHES EN 1972 SUR L'AXE THIAROYE-MBAO (investissements en millions CFA)

Branches	Investissements	Emplois	E/Investis.
Chimie	7.685	837	0,10
Alimentaire	130	129	0,99
Textile	4.750	2.270	0,47
Matériaux de construction	98	42	0,42
Transformation des métaux	25	20	0,8

Source : Enquêtes thématiques 1973.

Tableau 78 : CLASSIFICATION DES ENTREPRISES DE L'AXE SELON LE RAPPORT
EMPLOI/CHIFFRE D'AFFAIRES (1972)

E/C.A./Branches	- de 0,10	0,11 à 0,20	0, 21 à 0,30	0,31 à 0,50	0,50 à 1,0	+de 1,0
Chimie	: SAR	: SIES	: SIMPA	: CAFAL	: SENEPLAST	:
Alimentaire	:	: TONIC AFRIC	:	:	: WEHBE -	:
	:	:	:	:	: 7 UP	:
Textile	:	:	: SOTIBA	: C. CAP VERT:	:	:
	:	:	: SIMPAFRIC	: SOBOCO	: ICOTAF	: S.C.T.
Const. électrique	:	:	: SATEC	:	:	:
Matériaux de const.	:	:	: SABLE	:	:	:
Papier - cartons	:	: LA ROCHETTE	:	:	:	:

CLASSIFICATION DES ENTREPRISES DE L'AXE SELON LE RAPPORT
EMPLOI/INVESTISSEMENTS (1972)

E/Invest. /Branches	- de 0,10	0,11 à 0,30	0,31 à 0,60	0,60 à 1,0	+ de 1,0
Chimie	: SAR	: SIAP	: CIPIK	: CAFAL	:
	: SIES	: SIMPA	: SENEPLAST	:	:
Alimentaire	:	:	:	: TONIC AFRIC	:
	:	:	:	: WEHBE-7 UP	:
Textile	:	:	: SOTIBA	: ICOTAF	: SOBOCO
	:	:	:	: C. du CAP VERT:	:
Matériaux de const.	:	:	: SABLE	:	:
Const. électrique	:	:	:	: SATEC	:

Le nombre d'emplois directs créés par million CFA d'investissement est dérisoire dans le secteur chimie, à l'inverse des "industries de main d'oeuvre" (textile, alimentaire). Il faut cependant nuancer cette vue d'ensemble trop largement influencée par la situation d'oligopoles de la SAR et de la SIES, en établissant une typologie par entreprises fondée sur les rapports précédemment utilisés. On remarque alors que si la chimie de base offre peu d'emplois par rapport aux investissements et aux chiffres d'affaires réalisés, certaines unités chimiques (matière plastique, allumettes, chaussures) se classent dans les mêmes tranches que les établissements utilisateurs de main d'oeuvre. C'est un élément important de réflexion pour la stratégie industrielle du Sénégal : les industries de base sont économiquement vitales, mais elles n'ont d'efficacité sociale qu'accompagnées d'un tissu d'entreprises de plus petite taille, servant de support à une politique de l'emploi.

Il aurait été utile de préciser les remarques précédentes en tentant d'établir une classification basée sur le seul critère définissant le rôle économique réel d'une entreprise : *la valeur ajoutée*. Malheureusement les informations dans ce domaine restent fragmentaires, et ne sont établies que par branche, sans qu'on puisse accéder au stade de l'usine proprement dite. Si le service statistique de la Direction de l'Industrie dispose depuis 1970 d'un recensement des entreprises, ce dernier est loin d'être complet. Comme d'autre part, les entreprises ont des régimes différents au regard du Code des investissements et qu'elles sont presque toutes sous la dépendance de capitaux étrangers, on conviendra de la difficulté à se procurer des renseignements ; c'est ainsi qu'à la SOTIBA-SIMPAFRIC, la direction refuse systématiquement toute enquête ou sollicitation, y compris la visite de l'usine. Il faut donc avoir recours aux publications sénégalaises récentes, dans lesquelles les unités implantées

entre Thiaroye et Mbao ne sont pas individualisées.

Tableau 79 : PART DE LA VALEUR AJOUTEE DANS LES
BRANCHES INDUSTRIELLES DU SENEGAL EN 1974.

Branches	Production millions CFA	V.A. millions CFA	V.A./P	Part de la branche dans la VA globale de l'industrie
Extraction	27.761	20.911	75,3%	30,0%
Alimentaire (huileries)	74.505 (45.231)	22.048 (10.286)	29,6% (22,7%)	31,5% (14,8%)
Textile, cuir confection	18.016	8.016	44,5%	11,5%
Bois, meubles, papier, imprimerie	3.805	2.021	53,1%	2,9%
Chimie	27.250	6.367	23,3%	9,1%
Matériaux de construction	3.605	1.757	48,7%	2,5%
Transformation des métaux	9.092	3.033	33,3%	4,3%
Energie	<u>9.640</u>	<u>5.063</u>	<u>52,5%</u>	7,2%
TOTAL	173.674	69.217	39,85%	<u>eau= 1%</u> 100%

Source : Enquêtes SONED 1976.

Les résultats obtenus par la SONED sont proches de ceux de la Direction de l'Industrie qui prennent en compte le secteur "pseudo-industriel" (77,7 milliards CFA de V.A., 194,6 milliards CFA pour la production soit un rapport V.A./P = 39,92%). Ils confirment les défauts de la branche chimie, dont la valeur ajoutée reste faible par rapport à la production, tandis qu'émergent les industries de main d'oeuvre (textile en particulier). Pour étudier plus finement la structure de l'axe, il faudrait pouvoir établir les ratios classiques, solidité financière (capitaux propres/immobilisation) fond de roulement (stocks + réalisables et disponibles/dettes à court terme) dépendance financière (actifs bruts/dettes totales), rotation des capitaux propres ; il faudrait

également élaborer des ratios de résultats comme le taux de productivité du capital. C'est, malheureusement impossible dans les conditions actuelles d'accès aux documents.

En dehors des considérations financières, la taille des entreprises peut être étudiée en relation avec les emplois procurés.

Tableau 80 : REPARTITION DES ENTREPRISES DE L'AXE THIAROYE-MBAO

Nombre d'emplois par branches (1972)

Branches	Emplois 0 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 500	+500
Alimentaire	-	-	2	-	-
Textile	-	-	1	2	2
Bois-papier	1	-	-	1	-
Chimie	3	1	1	3	-
Matériaux de construction	-	1	-	-	-
Transformation des métaux	1	-	-	-	-
TOTAL	5	2	4	6	2
en %	26,4	10,5	21,0	31,6	10,5

Tableau 81 : REPARTITION DES ENTREPRISES SENEGALAISES
Nombre d'emplois par branches en 1972.

Branches	Emplois 0 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 500	+500
Extraction	4	2	3	1	1
Alimentaire	21	18	7	13	3
Textile	-	3	3	3	3
Bois-meubles	6	5	2	1	-
Papier	16	3	1	2	-
Chimie	9	5	3	6	-
Mat. construction	1	2	2	2	-
Transf. métaux	6	6	3	5	-
Eau-électricité	-	-	-	-	2
TOTAL	64	45	26	34	9
en %	36,4	25,5	14,8	19,3	4,0

Source : Rapport annuel de la Direction de l'Industrie-1973.

L'originalité de l'armature industrielle de l'axe apparait à nouveau : les petites entreprises (- de 100 salariés) sont moins nombreuses que celles de l'ensemble national (57,9% contre 76,7%), et les micro-employeurs y sont également moins représentés (26,4% contre 36,4%) ; les grosses entreprises sont plus importantes (10,5% emploient plus de 500 salariés contre 4% au Sénégal) ; entre les deux, le tissu d'entreprises moyennes est plus étoffé (31,6% emploient 100 à 500 salariés contre moins de 20% au Sénégal).

Le rôle prépondérant des industries textiles et chimiques, est confirmé par la ventilation des emplois par branches. Si les usines textiles et chimiques réalisent plus de 90% du chiffre d'affaires de l'axe, elles fournissent également plus de 90% *des emplois permanents en 1972*. A cet égard le Textile a un rôle moteur : on y retrouve plus de 66% des emplois, alors que la Chimie regroupe moins du quart des salariés. Les disparités dans la répartition comparée des emplois par branches entre le Sénégal, l'axe et le Cap Vert confirment la place prépondérante du couple textile-chimie entre Thiaroye et Mbaou.

Tableau 82 : REPARTITION DES EMPLOIS PAR BRANCHES
INDUSTRIELLES COMPARAISON SENEGAL-AXE
1974 ET CAP VERT 1970.

Branches	Sénégal		Axe		Cap Vert	
	emplois	%	emplois	%	emplois	%
Extraction	1.816	6,8	0	0	160	1,0
Alimentaire	9.792	36,5	129	3,8	4.904	30,3
Textile-cuir	5.860	21,8	2270	66,5	4.290	26,6
(textile seul)	(3.914)	(14,6)				
Bois-meubles						
papier						
imprimerie	1.889	8,1	120	3,5	1.411	8,7
Chimie	1.912	7,2	837	24,4	1.241	7,7
Mat. construction	830	3,0	42	1,2	385	2,4
Transformation des métaux	2.280	8,5	20	0,6	1.407	8,7
Eau-énergie	2.505	9,1	-	-	2.369	14,6
TOTAL	26.844	100	2.418	100	16.167	100

Source : SONED pour la colonne Sénégal, enquêtes thématiques pour l'axe, Direction de l'Industrie pour le Cap Vert.

1.2. QUELQUES DONNÉES SUR LA STRUCTURE DES EMPLOIS

On peut esquisser une approche de la *structure des emplois* à travers les enquêtes effectuées dans les entreprises chimiques (SAR, SIES, SIMPA) textiles (ICOTAF, Cotonnière du Cap Vert) et du papier carton (LA ROCHETTE). Cependant, les conclusions doivent rester limitées : nous n'avons pu visiter ni enquêter l'entreprise SOTIBA-SIMPAFRIC : or, elle regroupe 34% des emplois de l'axe, ce qui restreint la portée de la réflexion.

D'autre part, les éléments de comparaison avec l'ensemble sénégalais sont rares, et trop vieilliss lorsqu'ils existent (1). En outre, les visites d'entreprises se sont déroulées entre avril et octobre 1973, dans une mauvaise conjoncture politique pour la recherche, puisque c'est en juillet 1973 que le "plan de sénégalisation des entreprises" a été lancé, d'où une certaine tension entre les employeurs et l'Etat sénégalais. On comprendra donc les réticences des uns et des autres à livrer les données relatives à la main d'oeuvre. A l'exception de la SOTIBA, ce sont les grosses entreprises qui ont été les moins réticentes, alors que les dirigeants des petites et moyennes entreprises se sont toujours retranchés derrière des arguments fondés sur "l'inutilité des questions posées". Plusieurs tableaux permettent de résumer la situation dans les entreprises visitées.

Tableau 83 : REPARTITION DES EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES ENQUETÉES - CHIMIE DE BASE

	SAR			SIES		
	Sénégalais	expatriés	total	sénégalais	expat.	Total
Cadres	7	4	11	3	7	10
Maitrise						
AT - AM	23	10	33	23	12	35
Mensuels	39	-	39	51	2	53
Horaires	93	-	93	164	-	164
TOTAL			176			262

(1) Deux données à ce propos : DIOP A. : Les salariés au Sénégal, Revue PENANT, n° 744, avril-mai 1974.

PFEFFERMAN G. : Industrial Labour in the Republic of Sénégal, Londres, 1968.

FILATURES ET TISSAGE DE COTON

	ICOTAF		C. du Cap Vert			
	Sénégalais expatriés total		sénégalais expat. total			
Cadres	1	20	:	21	:	- 2 ; 2
Maitrise AT - AM	4	-	:	4	:	- - ; -
Mensuels) horaires)	625	-	:	625	:	128 - ; 128
TOTAL				650		130

USINE LA ROCHETTE DAKAR

	Sénégalais	Expatriés	Total
Cadres	1	3	4
Maitrise AT - AM	6	4	10
Mensuels	18	3	21
Horaires	87	-	<u>87</u>
			122

Une double différence apparaît entre les activités chimiques et textiles, concernant à la fois les expatriés et les travailleurs sénégalais. Par rapport à l'ensemble du personnel, on trouve proportionnellement plus d'expatriés dans la chimie ; 7,9% à la SAR, 8% à la SIES, contre respectivement 3,8% et 1,5% pour ICOTAF et la Cotonnière du Cap Vert. Deux facteurs concourent à cette différence : d'une part la nature de l'emploi dans la chimie, où la part des postes de haute qualification est plus importante que dans le textile, d'autre part la difficulté à pourvoir les postes de maîtrise (techniciens supérieurs) avec des sénégalais, quoique des progrès soient enregistrés dans ce domaine. Si dans le textile la mécanisation réduit le rôle de la maîtrise, les techniciens et chefs de poste constituent l'élément clé de l'industrie chimique de base (47% des emplois de la SAR et 37% des emplois de la SIES). Ainsi, le rôle des expatriés reste

important non seulement à l'échelon supérieur de l'encadrement mais aussi au niveau du contrôle, de l'exécution technique. Enfin, le travail de filature et tissage mécanisés est uniformisé, alors qu'à la SIES les tâches sont fragmentées, ce qui augmente d'autant le rôle de la maîtrise, puisque les fonctions de chef de poste se trouvent multipliées. Si un seul technicien suffit à surveiller un ensemble de métiers à tisser, dans l'industrie chimique il faut autant d'agents techniques qu'il y a d'ateliers spécialisés. Un bon exemple de fragmentation des travaux est fourni par la répartition de la main d'oeuvre dans l'usine d'engrais de la SIES.

Tableau 84 : REPARTITION DE LA MAIN D'OEUVRE PRODUCTIVE PAR SECTEURS A LA SIES.

Secteur fabrication	secteur entretien	services techniques
. ateliers H2 SO4 25	. atelier généraux 60	4
. ateliers acide phosphorique : 10	. génie civil 23	
. ateliers engrais 40	. laboratoire 19	
. transport matières premières 9		
. ensachages 19		

Source : SIES

On remarque également l'importance du secteur entretien (39% du total des salariés de l'usine), où travaillent chimistes et mécaniciens de haute qualification. Ainsi, ce n'est pas seulement dans l'encadrement et la maîtrise que se retrouvent les expatriés. Ils tiennent encore une place non négligeable dans la main d'oeuvre mensualisée (OHQ et OP), qui est directement impliquée dans les travaux d'exécution, comme à l'usine LA ROCHETTE par exemple.

Tableau 85 : IMPORTANCE RELATIVE DE LA MAIN D'OEUVRE
EXPATRIEE DANS QUELQUES USINES DE L'AXE.

	SAR	SIES	SIMPA	ICOTAF	LA ROCHETTE	C. VERT
Nb expatriés salariés	7,9%	8,0%	3,0%	3,8%	8,1%	1,5%
Nb expatriés emplois cadres	36,3%	7,0%	100%	80,0%	75,0%	100%
Nb expatriés emp. maîtrise	30,3%	34,3%	100%	-	40,0%	-
Nb expatriés emp. mensuels	-	3,7%	-	-	16,6%	-

Source : Entreprises enquêtées.

La différence dans la répartition sectorielle de la main d'oeuvre se retrouve chez les travailleurs sénégalais, dont la qualification est supérieure dans les industries chimiques. Alors que la sénégalisation des postes de cadres est faible dans l'industrie textile, on constate qu'elle est très avancée dans les unités chimiques de base. A la SAR, on trouve 7 ingénieurs africains pour 4 expatriés, et depuis 1972 le Directeur Général de la Société est un sénégalais. En 1975, il ne devait plus rester que 2 expatriés pour tout l'ensemble du personnel. Cette situation un peu particulière est liée à la politique de formation professionnelle et à la provenance de l'encadrement européen. C'est la société ELF qui assure la formation théorique et pratique sur place, puis organise des stages en France, à l'IFP et dans les raffineries du groupe. De même, ELF est chargée de l'assistance technique de l'usine de Mbao : ainsi les cadres arrivés depuis 1963, du fait de leur appartenance à ELF-Union, ne peuvent faire carrière à la SAR. Leur mission consiste à assurer la marche de l'usine tout en contribuant à former un personnel sénégalais compétent. De 80 en 1964, leur nombre doit se réduire à 2 en 1975 : cette substitution apparaît comme une réussite intéressante, qui démontre qu'au

niveau des ingénieurs, le Sénégal est tout à fait en mesure de prendre en charge ses moyens de production. Il en va tout autrement pour les postes d'exécution directe, c'est à dire du travail manuel qualifié : dans ce domaine, les difficultés de formation restent nombreuses. Ainsi, dans le secteur entretien de la SIES, les postes d'électriciens et de mécaniciens de niveau OHQ ou OP2 ne sont pas sénégalisés. De même à l'usine de LA ROCHETTE, on trouve encore 3 expatriés sur les 21 OP et 4 techniciens sur 10 sont européens.

Le déséquilibre de niveau technique entre les emplois de l'industrie chimique et ceux du textile est remarquable également lorsqu'on compare la répartition catégorielle des ouvriers horaires de ces deux branches.

Tableau 86 : VENTILATION DES OUVRIERS HORAIRES
PAR CATEGORIES

	1	2	3	4	5	6	7
SIES	:	: 3,6	: 15,8	: 12,2	: 40,3	: 15,3	: 12,8
SAR	:	:	×-----	100-----	×		
ICOTAF	×---	23,2---	×76,8	:	:	:	:
LA ROCHETTE	×---	48,1---	×---	32,5---	---	×19,4---	×

O.horaires

total salariés	en %
SIES	67,5%
SAR	57,4%
ICOTAF	99,3%
LA ROCHETTE	93,8%

Source : Entreprises enquêtées

Au Sénégal, les salariés horaires (1) sont répartis en 7 catégories (1 et 2 : manoeuvres, 3 et 5 : OS, 5 et 7 : OP). Alors que dans le textile, le stade 4 n'est jamais dépassé, les ouvriers professionnels (CAP minimum) sont majoritaires dans la chimie de base, et ont une place importante dans l'industrie du papier-carton. En ce sens l'axe Thiaroye-Mbao offre un bon exemple des problèmes d'industrialisation du Sénégal : le textile est un bon pourvoyeur d'emplois mais de médiocre niveau technique, la chimie de base est très formatrice mais le marché du travail y est limité. C'est pourquoi on attend beaucoup du futur complexe pétrochimique de Cayar, fournissant l'éthylène, le chlore et ses dérivés, et surtout du PVC et des fibres de polyester.

Enfin, quelques données ont pu être recueillies à propos de l'âge des travailleurs et de leur ancienneté de l'entreprise. Elles reflètent assez fidèlement la genèse historique de l'axe, en particulier la succession textile-chimie dans le temps. C'est en effet dans l'industrie textile que la main d'oeuvre est la plus âgée : plus du 1/3 des salariés de la Cotonnière du Cap Vert ont plus de 15 ans de maison, et 50% travaillent dans l'entreprise depuis plus de 10 ans. A ICOTAF-Pikine, l'âge de la majorité des salariés est compris entre 27 et 42 ans, et la part des anciens (42 - 52 ans) est plus forte que celle des nouveaux. C'est une situation logique pour des usines mises en route en 1953, et la grande stabilité de la main d'oeuvre dans une même entreprise ne peut surprendre : elle résulte moins des conditions matérielles satisfaisantes pour le monde ouvrier que de l'absence de solution de rechange.

(1) En dehors du personnel administratif, la main d'oeuvre féminine productive est peu nombreuse : 20 salariées à SIMPA, 15 à l'usine de la CAFAL.

En effet, les enquêtes de G. PFEFFERMAN montrent que plus de 50% des ouvriers sont prêts à changer d'emplois pour une hausse de salaire de 5%. Mais où aller?. Le recensement de 1970 donne 698.000 habitants à la région du Cap Vert, dont 41% forment la population active. En excluant l'élément féminin, la différence entre le nombre de salariés effectifs et la population active masculine est de l'ordre de 65.000 à 70.000 unités. D'autre part, on comptait en 1970 36.500 demandeurs d'emplois officiellement déclarés. Dans ces conditions, tout emploi industriel quelles qu'en soient les difficultés, apparaît comme un véritable "don du ciel" (1). La stabilité de la main d'oeuvre est donc la conséquence du manque d'emplois et apparaît comme le résultat direct de la pression d'une forte demande sur un marché très limité. La seule exception à cet état de fait se trouve précisément dans l'industrie chimique de base : à l'usine d'engrais de la SIES, on a immatriculé systématiquement tous les salariés. En 1972, on dénombre 506 fiches alors qu'il n'existe que 262 emplois réels. Les changements sont donc fréquents, et la rotation de main d'oeuvre rapide, ce qui est en relation soit avec des conditions de travail très difficiles (vapeurs nauséabondes, produits chimiques dont la manipulation est dangereuse) soit avec la nature des emplois proposés (difficulté à former des ouvriers qualifiés). Mais cette instabilité reste exceptionnelle par rapport au reste des entreprises.

(1) Idée développée dans l'article de A. DIOP
op. cit.

1.3. MAÎTRISE DU CAPITAL ET PROPOSITION DE TYPOLOGIE

Pour compléter l'étude des éléments de la structure et esquisser une *typologie des entreprises de l'axe*, il faut examiner la propriété du capital social.

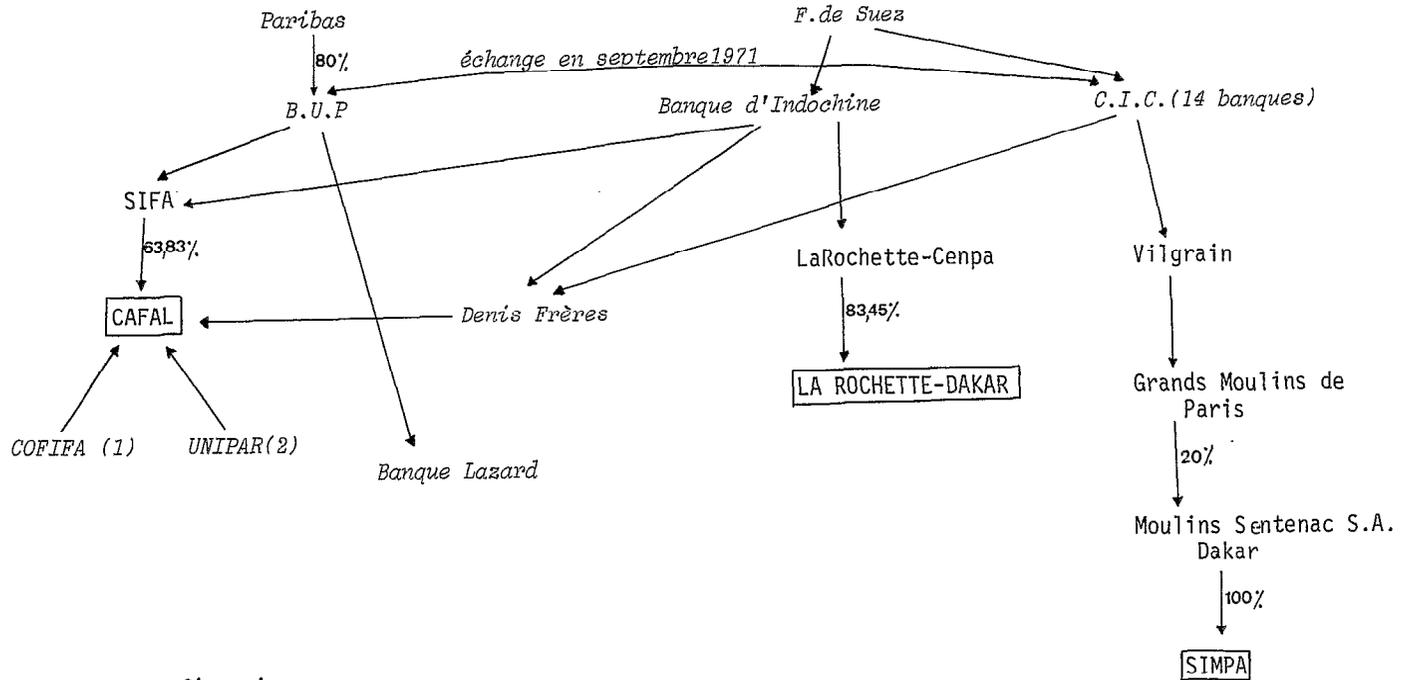
. A l'image du secteur secondaire du pays, (à l'exception des branches minières et énergétique), les entreprises de l'axe sont largement contrôlées par les capitaux étrangers (figures: 21,22,23,24). L'Etat sénégalais ne maîtrise totalement que la petite usine de compost, et détient par l'intermédiaire de la BNDS 10% du capital des deux plus importantes usines chimiques (1). Grâce à la nouvelle société d'économie mixte SENELEC (1972) dont il possède 50% du capital social, le gouvernement dispose en toute propriété des installations du Cap des Biches, la gestion étant assurée par la société paritaire. Quelques petites et moyennes entreprises (SOBOCO, SENEPLAST, WEHBE) appartiennent à des familles libanaises, qu'on regroupe généralement sous le vocable "privés sénégalais" ce qui semble abusif si on tient compte de leur organisation assez particulière (double ou triple nationalité, comptes bancaires disséminés en Europe et au Liban par exemple).

. Cependant, les deux principales branches restent dépendantes du capital européen, les diverses ramifications des participations remontant le

(1) Un peu plus depuis le 1er janvier 1975, l'Etat sénégalais contrôlant depuis cette date 50% du capital social de la CSPT (phosphates de Taïba) et de la SSPT (phosphates de Thiès).

plus souvent vers les grands groupes financiers français : Financière de Suez, Financière de Paris et des Pays Bas (Paribas), Crédit Commercial de France, qui contrôlaient en 1972 54,9% des dépôts bancaires du secteur privé en France. On retrouve ainsi dans la répartition du capital d'ICOTAF des intérêts du Holding Gradis, lié à la B.U.P. (Banque de l'Union Parisienne), laquelle est intégrée au groupe Paribas. De même la société France Niger détient une part non précisée du capital de l'usine de filature-tissage de Pikine, mais France Niger n'est qu'une des multiples filiales d'Unilever, deuxième multinationale dans le monde en 1972. On peut néanmoins penser que le groupe Texunion SA (associant Dollfus Mieg au groupe Gillet, Texunion contrôle 36 usines textiles dans le monde) reste majoritaire dans l'ICOTAF. Le capital de la SIES paraît à priori plus hétérogène dans sa composition, parce qu'il associe l'Etat Sénégalais, l'Etat Français et des investisseurs privés de différentes nationalités. Mais on voit apparaître les mêmes groupes sous différents noms, par l'intermédiaire de sociétés filiales ou de consortiums bancaires. Enfin, les moyennes entreprises n'échappent pas à la règle : la CAFAL est contrôlée par la Société Industrielle et Forestière des Allumettes (SIFA), dépendante de la BUP (groupe Paribas) mais liée également à la banque de l'Indochine (groupe de Suez). On retrouve dans le capital de l'entreprise des participations bordelaises (Denis Frères), liées à la banque G. Dreyfus, c'est à dire au C.I.C. contrôlé par la Financière de Suez. La fabrique de cartons LA ROCHETTE est une filiale de la Société LA ROCHETTE-CENPA, qui occupe le 4ème rang de son secteur en France, mais qui dépend de la Banque de l'Indochine, donc de Suez. On peut ainsi multiplier les exemples de participations directes, détournées, visibles et soupçonnées : *l'axe reste dépendant du capital étranger*, alors que dans le même temps, l'Etat sénégalais accroît son intervention dans les branches énergétique (SENELEC, CGES) et minière (CSPT, SSPT pour les phosphates, SOSERAP :

LES LIAISONS FINANCIERES DANS QUELQUES MOYENNES ENTREPRISES: LA ROCHETTE-DAKAR, CAFAL, SIMPA.



B.U.P.: groupes financiers.

Vilgrain: entreprises industrielles.

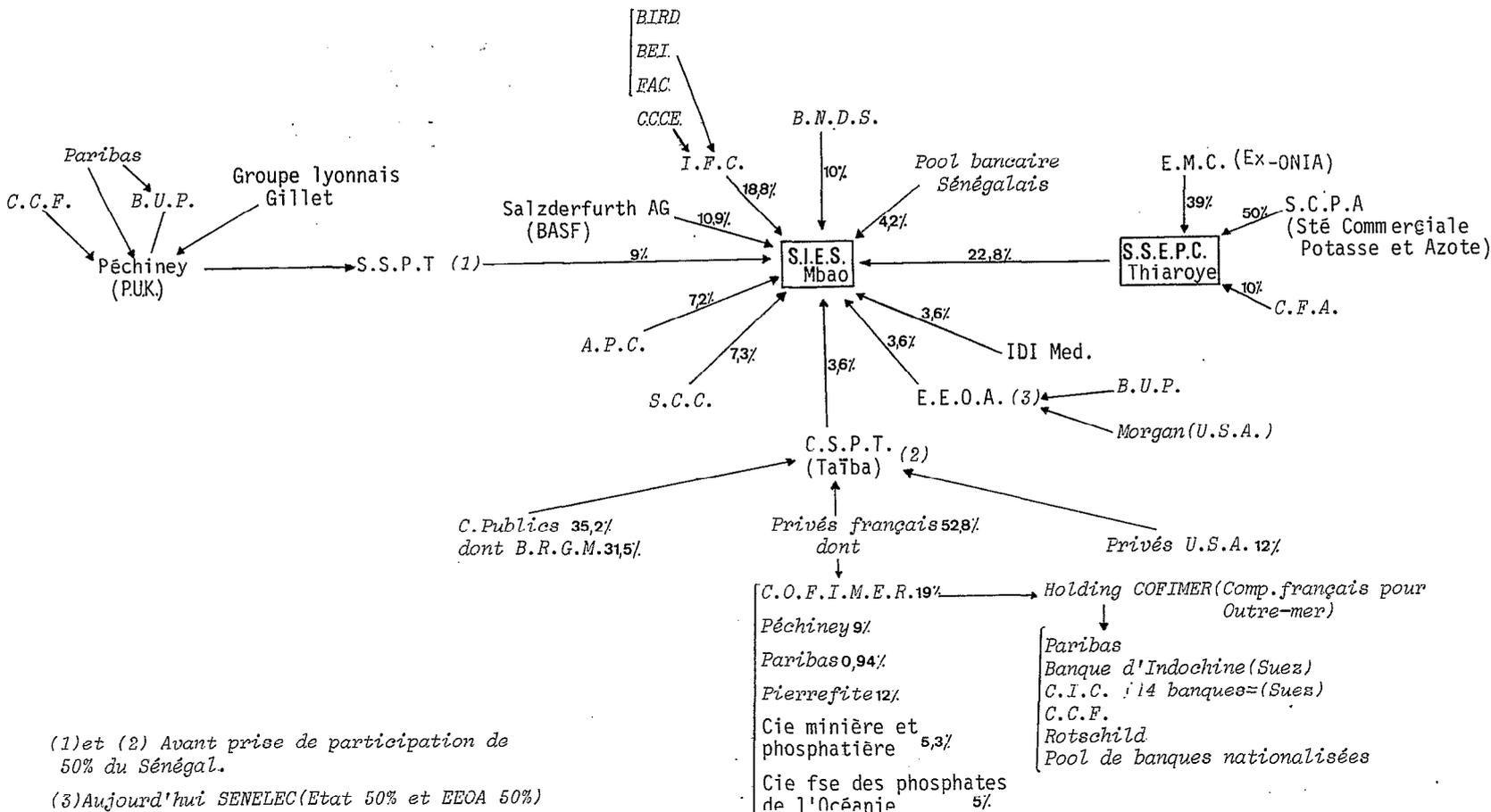
(1) Union des participations de France et d'Outre-Mer] Origine des capitaux non incouvé
 (2) Compagnie financière France Afrique]

LES LIAISONS FINANCIERES DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE:S.I.E.S.,S.S.E.P.C.

(Fabrication d'engrais)

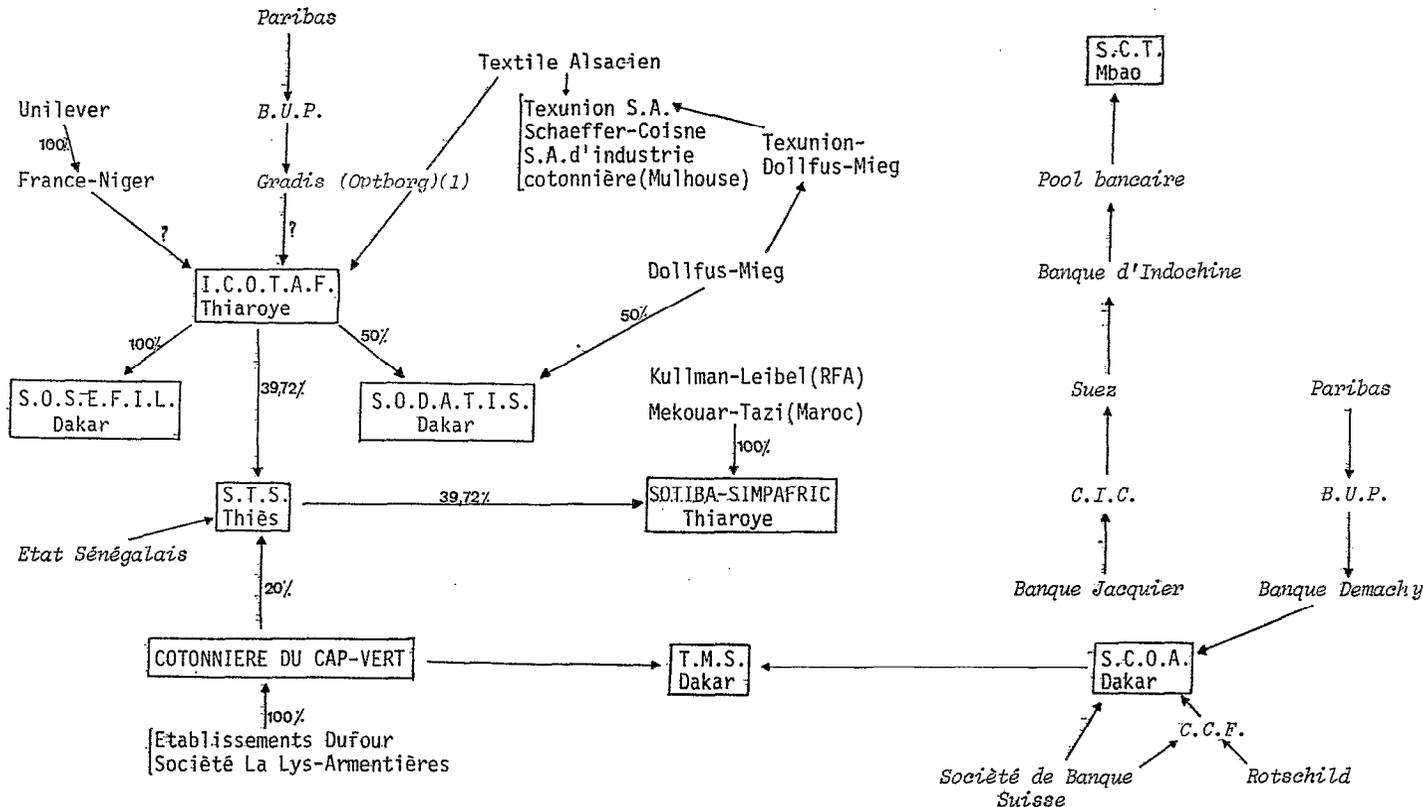
BUP:groupes financiers

EMC: entreprises industrielles



(1) et (2) Avant prise de participation de 50% du Sénégal.

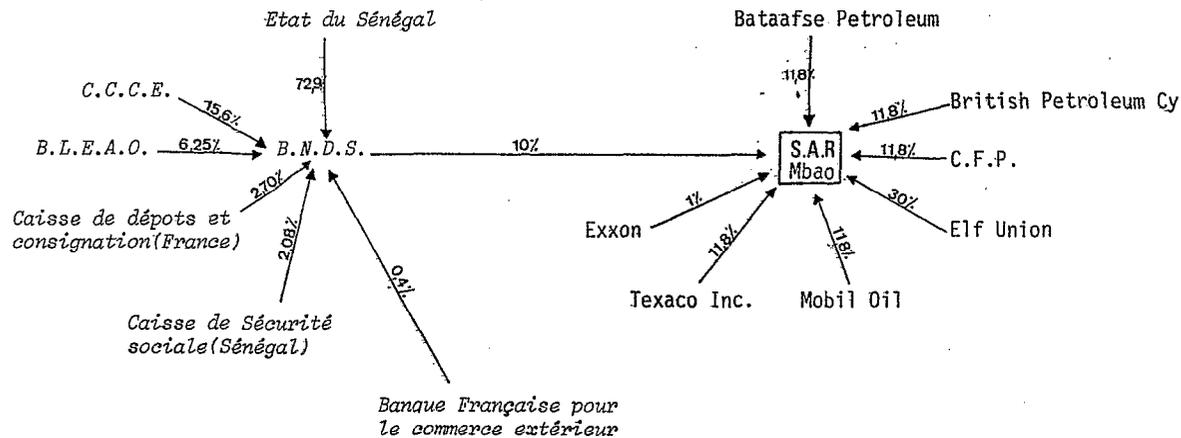
(3) Aujourd'hui SENELEC (Etat 50% et EEOA 50%)



(1) qui contrôle la SOBOA (brasseries) Peyrissacqet Chavanel.

C.I.C.:groupes financiers, Dollfus-Mieg:entreprises industrielles

LE CAPITAL DE LA S.A.R.



C.C.C.E.:groupes financiers

Exxon: entreprises industrielles

société sénégalaise de raffinage et pétrochimie pour le complexe de Cayar, société mixte pour le minerai de fer de la Falémé).

. En combinant tous les éléments recueillis, on peut dégager une *typologie des entreprises* installées entre Thiaroye et Mbao. Trois grands ensembles peuvent être mis en valeur :

- *les oligopoles*, caractérisés par l'ampleur des investissements et du chiffre d'affaires, dominés par les capitaux de sociétés industrielles étrangères, elles mêmes liées à la haute banque. Dominant le marché sénégalais et quelquefois celui des pays voisins, les industries chimiques et textiles (SAR, SIES, SOTIBA, ICOTAF) se différencient toutefois par le nombre d'emplois procurés (le textile apparaissant plus efficace) et par la nature qualitative de ces emplois (la chimie offrant des postes de qualification supérieure).

- *les petites entreprises*, (investissements réduits, chiffre d'affaires (1972) inférieur à 250 millions CFA) réparties en deux groupes :

. les entreprises familiales libanaises des branches alimentaire et textile : biscuiterie et fabrication de boissons (Wehbé - 7 up), bonneterie (SOBOCO).

. les filiales de petites et moyennes entreprises françaises : matériaux de construction (SABE), construction de batteries d'accumulateurs (SATEC),

fabrique de couvertures (SCT) dont le siège social est à Nouméa grâce aux droits d'indemnisation octroyés à diverses sociétés après la guerre d'Indochine en 1954 (la SCT est l'ancienne Cotonnière de Nam Dinh).

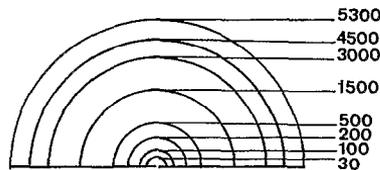
- le tissu important des *moyennes entreprises* (CA 1972 entre 250 et 1.000 millions CFA, rapport emplois/investissements important) dont la composition est plus complexe. On peut y distinguer :

- . les filiales de groupes étrangers opérant à l'échelle africaine, mais qui ont subi la balkanisation politique de l'AOF depuis 1960, et se retrouvent avec un marché fractionné et une surcapacité de production : c'est le cas de manufacture d'allumettes CAFAL, de l'usine de papier-cartons LA ROCHETTE, qui est cependant bien reconvertie, de TONIC AFRIC (boissons) du groupe Jessula Dailland.

- . les filiales d'entreprises plus importantes installées au Sénégal et qui assurent la gestion des usines implantées sur l'axe : ainsi l'usine de matières plastiques SIMPA dépend des Moulins SENTENAC à Dakar.

- . les héritages d'entreprises françaises à caractère familial dont on connaît mal le degré d'intégration aux grands groupes textiles (Cotonnière du Cap Vert).

Il faut mettre à part les créations récentes de multinationales, qui en sont au premier stade de dévelop-

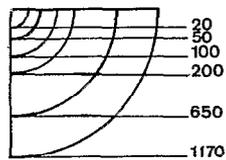


Millions de Francs CFA

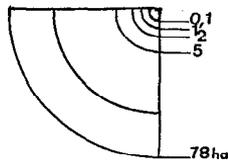
- Chiffre d'affaires en 1972
- Investissement total en 1972
- Capital en 1972

Siège Social

- Dakar
- Thiaroye
- Nouméa



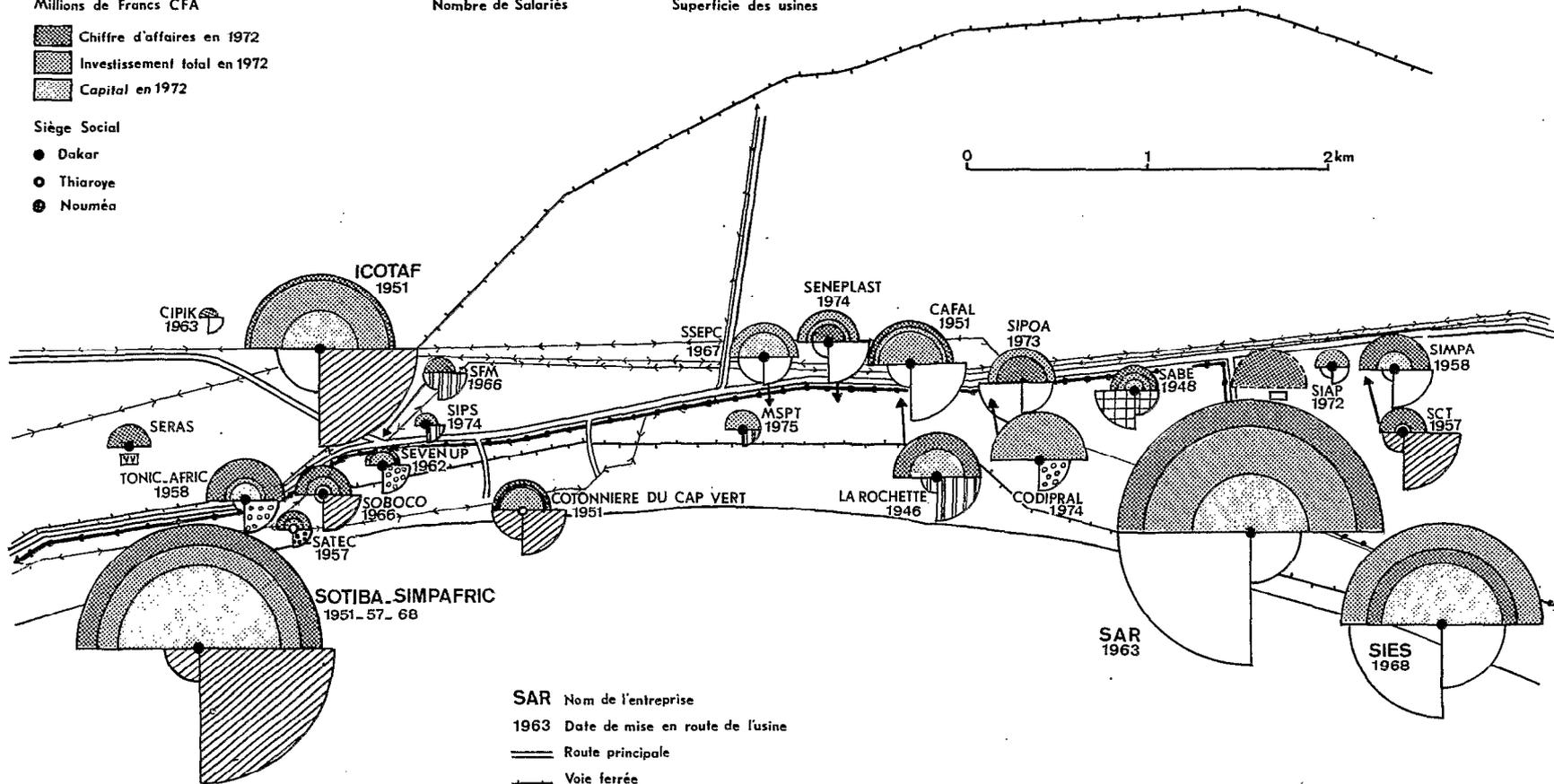
Nombre de Salariés



Superficie des usines

Branches

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| Chimie | Matériaux de construction |
| Textile | Construction électrique |
| Papiers et cartons | Cuir et peaux |
| Alimentaire | |



- SAR** Nom de l'entreprise
- 1963** Date de mise en route de l'usine
- Route principale
- Voie ferrée
- Ligne de force

L'AXE INDUSTRIEL THIAROYE - MBAO

pement et ont de ce fait un impact très inégal : CODIPRAL (Nestlé), SIPOA (usine de produits pharmaceutiques appartenant à la Société SOFFIN de Reims - filiale du groupe allemand Boehringer Ingelheim).

2. LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE : LES LIAISONS AXE-EXTERIEUR ET LES RELATIONS INTERINDUSTRIELLES

Pour étudier les effets de la croissance industrielle sur l'organisation de l'espace, on dissociera pour les besoins de l'exposé les liaisons "externes" (approvisionnement, main d'oeuvre, espace de vente) et les liaisons "internes" (relations directes entre les éléments), bien que cette dissociation soit arbitraire. Pour faciliter l'étude du marché de l'axe, on distinguera les liaisons externes qui sont situées à l'amont et à l'aval de la production, car les espaces de travail coïncident rarement.

2.1. LES AIRES ET LES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT EN MAIN-D'OEUVRE, BIENS ET SERVICES

Compte tenu des données recueillies, les "liaisons amont" peuvent être étudiées d'abord par l'intermédiaire de *l'aire de recrutement de la main d'oeuvre*,

. L'infrastructure de transport pour la main d'oeuvre est d'une grande simplicité. Elle se compose de la route nationale 1, (9 mètres de large, 3 voies, vitesse autorisée 80 km/h) vers laquelle convergent au km 9 le débouché Est de l'autoroute ainsi que l'ancienne route de Rufisque (Dakar-Hann-Thiaroye), et du chemin de fer dont la section Dakar-Thiès est à voie double. La route offre une gamme de moyens de transport plus diversifiée, et surtout plus souple quant aux trajets et aux horaires. En effet, les transports routiers interurbains associent un réseau d'autobus bien organisé, une multitude de réseaux secondaires parcourus par les "cars rapides" (fourgonnettes Renault 12 cv, C.U. : 1.400 kg et de plus en plus minibus Mercedes ou Saviem) et un grand nombre de taxis. L'axe Thiaroye-Mbao est desservi par cinq lignes d'autobus de la SOTRAC (1). Cette société d'économie mixte (SAVIEM-RENAULT 35%, ETAT SENEGALAIS 65%) créée en mars 1974 pour remplacer l'ancienne RTS, dispose en 1974 de 230 véhicules (2) (dont 150 cars Saviem modernes) et détient en principe le monopole de droit des Transports Publics en Commun jusqu'à Bargny. Mais les tarifs supérieurs à ceux des "cars rapides", la rigidité des parcours (points d'arrêt rapprochés, mais fixes et obligatoires) et les problèmes d'horaires plus ou moins bien respectés contribuent à maintenir le système des "cars rapides", pourtant condamné et combattu par les autorités. La prolifération de ces engins (902 en 1965) (3) aussi dangereux par eux mêmes (assemblage hétéroclite de pièces de toutes sortes) que par la manière dont ils sont conduits (chasse

(1) Société des Transports en Commun du Cap Vert, capital social 1971 : 100 millions CFA.

(2) ce qui offre 172.000 places par jour pour un coefficient d'occupation de 60%.

(3) RICHARD J. : Transports urbains et suburbains dans la région du Cap Vert, DES, Fac. de Lettres, Dakar, 1965.

au client, duels entre chauffeurs) avait amené le gouvernement à interdire en 1963 l'importation des fourgonnettes et des pièces détachées, et à supprimer les autorisations de circuler délivrées par le Ministère des Transports.

Mais la popularité et l'efficacité réelle des "cars rapides" a constitué un obstacle majeur à cette politique (545 cars étaient encore recensés en 1970). En 1977, le matériel a été modernisé (410 fourgonnettes SAVIEM neuves pour 10 vieux "cars rapides"), mais les lignes privées subsistent, en dehors des parcours attribués à la SOTRAC.

On peut estimer d'après un rapport du BCEOM (rapport de factibilité sur l'autoroute Dakar-Thiès; Dakar, 1973) le trafic journalier des "cars rapides" entre Dakar et l'axe à un peu plus de 200 véhicules. Si l'emplacement des gares routières de Dakar a été délimité par la municipalité, et si les parcours sont en théorie réglementés, les "cars rapides" offrent un service de ramassage et de redistribution très souple pour les voyageurs, et sur le trajet Dakar-Thiaroye, ils restent plus nombreux et moins chers que les autobus.

Tableau 87 : TARIFS DE TRANSPORTS EN VIGUEUR AU 20 MARS 1974.

Cars Rapides	Francs CFA
Dakar - Hann	30
" - Thiaroye s/mer	40
" - Thiaroye gare	40
" - Malika	50
" - Yeumbeul	40
" - Mbao	60
" - Rufisque	60
" - Bargny	80
Rufisque - Thiarpye	40
" - Hann	45

- Tarifs SOTRAC
 - 1ère section (limite : avenue Malick Sy) : 30 CFA
 - 2ème section (limite : route du Front de Terre): 45 CFA
 - 3ème section (ceinture Ngor-Yoff-Pikine) : 60 CFA.
- Prix comparé du trajet hebdomadaire DAKAR-THIAROYE S/MER
 - car rapide (40X2) 6 = 480 CFA
 - SOTRAC (60X2) 6 = 720 CFA
 - carte RCFS = 300 CFA

Source : J.O. du Sénégal

De son côté, la Régie des chemins de Fer a mis depuis 1942 un train de banlieue au service des travailleurs. Ce train assure la liaison Dakar-Bargny en s'arrêtant partout sur le trajet. Il quitte Bargny à 6h19 le matin pour arriver à Dakar à 7h10, et repart le soir à 18h45 pour faire le trajet inverse. De plus, des omnibus s'arrêtent à toutes les gares et haltes de la ligne, et des autorails semi-directs desservent Colobane, Thiaroye et Rufisque (18 convois au total par jour). Mais en dépit du faible prix des parcours (carte hebdomadaire Dakar-Thiaroye : 300 CFA), le rail est délaissé au profit de la route : lenteur et rigidité (Dakar-Thiaroye : 15 minutes par la route, le double en train lorsqu'on habite près de la gare) font du rail le parent pauvre des courtes distances. Ainsi, le trafic interurbain à Dakar est évalué à 10.700 voyageurs par jour sur la route contre 3.000 sur le chemin de fer. Sur le trajet Dakar-Mbao-Rufisque-Thiès, on dénombre plus de 15.000 voyageurs par jour dont 75% empruntent la route (Source : Rapport d'exploitation de la RCFS 1974). Porte à porte du car rapide, relative régularité de l'autobus, et nombre important de véhicules caractérisent une offre routière abondante, spécialisée et souple.

Enfin, quelques entreprises mettent au service de leur personnel un ramassage organisé. L'usine d'engrais de la SIES dispose de deux cars Mercedès de 28 places et d'un car Citroën de 39 places, qui assurent les liaisons avec Dakar. Les trajets sur Rufisque sont effectués par deux véhicules (1 car de 28 places, 1 minibus VW de 12 places). Deux types de circuits fonctionnent : le premier assure le transport du personnel horaire normal (8h - 17h10), le second plus compliqué répond aux besoins des travailleurs "postés" qui font les 3x8 (04h - 12h / 12h - 20h / 20h - 04h) et qui résident aussi bien à Rufisque qu'à Dakar.

De même, la SAR fait appel à des prestataires de service (depuis la grève de 1972, ses propres activités annexes ont été supprimées) pour organiser deux circuits sur Dakar et Rufisque. L'ICOTAF enfin, assure une navette matin et soir entre Pikine et Rufisque.

L'étude de l'aire de recrutement de la main d'oeuvre à partir des enquêtes dans les usines est faussée par l'absence de renseignements sur la SOTIBA-SIMPAFRIC, qui regroupe plus de 34% des salariés de l'axe. A l'exclusion donc de l'usine de blanchiment-teinture-impressions, une première approche fait apparaître le rôle primordial joué par l'ensemble Thiaroye-Pikine, Dakarville n'envoyant pas plus de travailleurs que Rufisque ou Mpao, les lotissements des km 13 - 14, qui sont en face des usines, ayant un rôle négligeable.

Tableau 88 : ENQUETES SUR LA REPARTITION DE LA MAIN D'OEUVRE.

Usines	Thiaroye	Pikine	Km 14	Mbao	Rufisque Bargny	Dakar ville
Cotonnière du Cap Vert	80	41	-	-	3	2
La Rochette	87	-	-	-	25	10
SIES	50	64	26	10	42	79
ICOTAF	...520....		-	-	130	-
SAR	-	20	5	-	20	117
SIMPA	<u>60</u>	<u>-</u>	<u>30</u>	<u>10</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL	277	215				
	+520=	1012	61	20	220	208=1521
		66,5%	4%	1,4%	14,5%	13,6%

Cependant, ces résultats limités (6 usines ayant répondu au questionnaire emploi sur 18) qui minimisent le rôle de Dakar, paraissent peu conforme à la fois à l'impression visuelle et aux mesures récentes des flux de circulation. Celui qui parcourt, de bon matin, l'ancienne route de Rufisque, entre Hann et Thiaroye est frappé par la ronde des "cars rapides" et l'entassement des voyageurs dans les autobus de la SOTRAC ; or beaucoup de véhicules viennent de Dakar et déposent la majorité de leurs passagers entre les km 9 et 14. On dispose d'autre part des récentes mesures effectuées par le BCEOM pour étudier la saturation de la route de Rufisque et envisager le rôle de la future autoroute Dakar-Thiès. La division du Cap Vert en zones de trafic interurbain est précieuse, car l'axe y est bien individualisé. Malheureusement les asymétries de flux n'apparaissent pas dans les résultats. Or, il est évident pour tout observateur que la banlieue fournit plus de main d'oeuvre à Dakar que l'inverse. On peut en trouver une preuve dans les évaluations de la Régie des Chemins de Fer pour le trafic banlieue au départ de Dakar.

DEPARTS DE DAKAR PAR RAIL POUR LA
BANLIEUE (jour moyen)

Hann	: 80	Mbao	: 10
Thiaroye		Rufisque	
Pikine	: 550	Bargny	: 250

Les trois quart de ces mouvements s'effectuent le soir et le sens des trajets parcourus par le train de banlieue est significatif ; Dakar renvoie vers la banlieue une main d'oeuvre happée le matin. On ne voit pas pourquoi la route ne reproduirait pas, en l'amplifiant, cette asymétrie qui a d'ailleurs été décrite par J. RICHARD en 1965, et qui est confirmée pour Pikine par M. VERNIERE (1). Il est ainsi très difficile d'évaluer le nombre de personnes venant de Dakar pour travailler sur l'axe. Les seules données solides reposent sur le trafic des autobus ; si on cumule le nombre des départs entre 6h et 7h30 sur les cinq lignes qui desservent l'axe et la ventilation des billets par sections, on aboutit à 670 voyageurs par jour entre Dakar et l'axe. En admettant que tous travaillent dans les usines, en totalisant ce nombre avec les données des enquêtes directes, et en ajoutant les emplois des km 9 à 11 non pris en compte, la part de Dakar s'élève à 30% du total des arrivées. Il faudrait enfin tenir compte des "cars rapides" et des véhicules particuliers qui font la navette entre l'axe et la ville.

Les tableaux 89 et 90 indiquent le trafic total dans les deux sens et précisent les origines des flux par zones (enquêtes sur 14.780 véhicules en 1972).

(1) VERNIERE M. : Formation et évolution des banlieues dakaroises : le cas de Dagoudane-Pikine, EPHE, (6ème section), CNRS, 1973.

Tableau 89 : TRAFIC JOURNALIER MOYEN DANS LES DEUX SENS
VEHICULES LEGERS - MOTIF : DOMICILE-TRAVAIL.

Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	722	66	137	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	52	-	-	-	-	-
6	-	-	-	39	-	-	-	-	-
7	98	28	65	58	5	-	-	-	-
8	1994	417	470	91	275	127	14	-	-
9	409	78	130	36	52	48	16	-	-

Tableau 90 : TRAFIC JOURNALIER MOYEN DANS LES DEUX SENS
TRANSPORTS COLLECTIFS

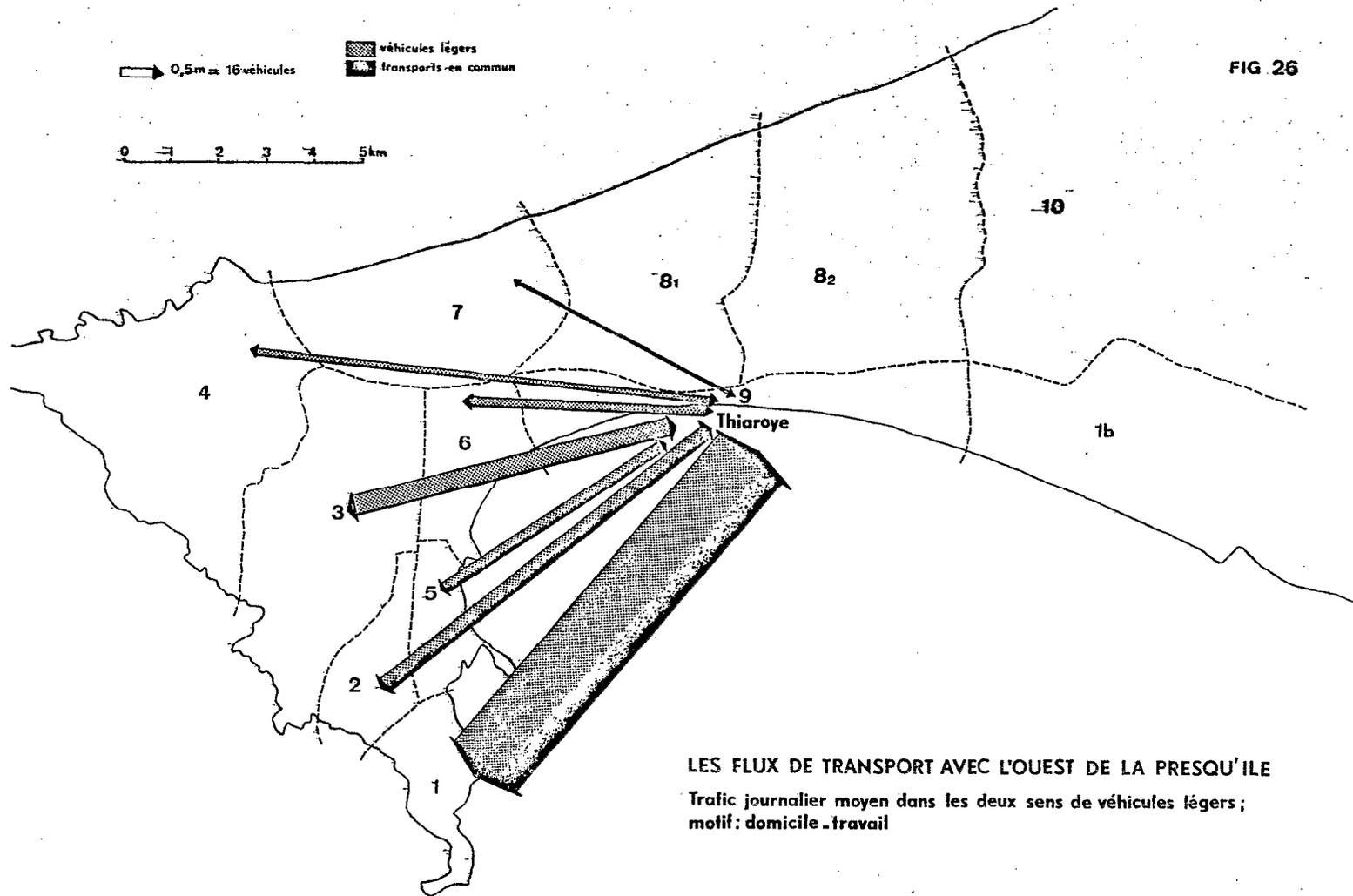
Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	266	28	29	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	3	-	-	-	-	-
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	33	4	-	5	-	-	-	-	-
8	1914	1431	138	74	41	36	8	-	-
9	145	30	9	6	14	4	-	-	-

TAUX D'OCCUPATION DES VEHICULES

MOTIF : TRAVAIL

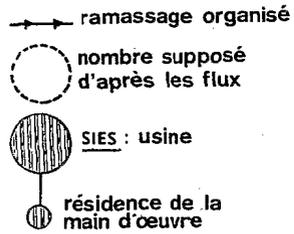
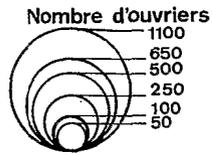
	Pointe	Hors Pointe
Cars rapides	17	17
Auotobus	33,4	23
Véhicules légers	2,32	1,90

FIG 26

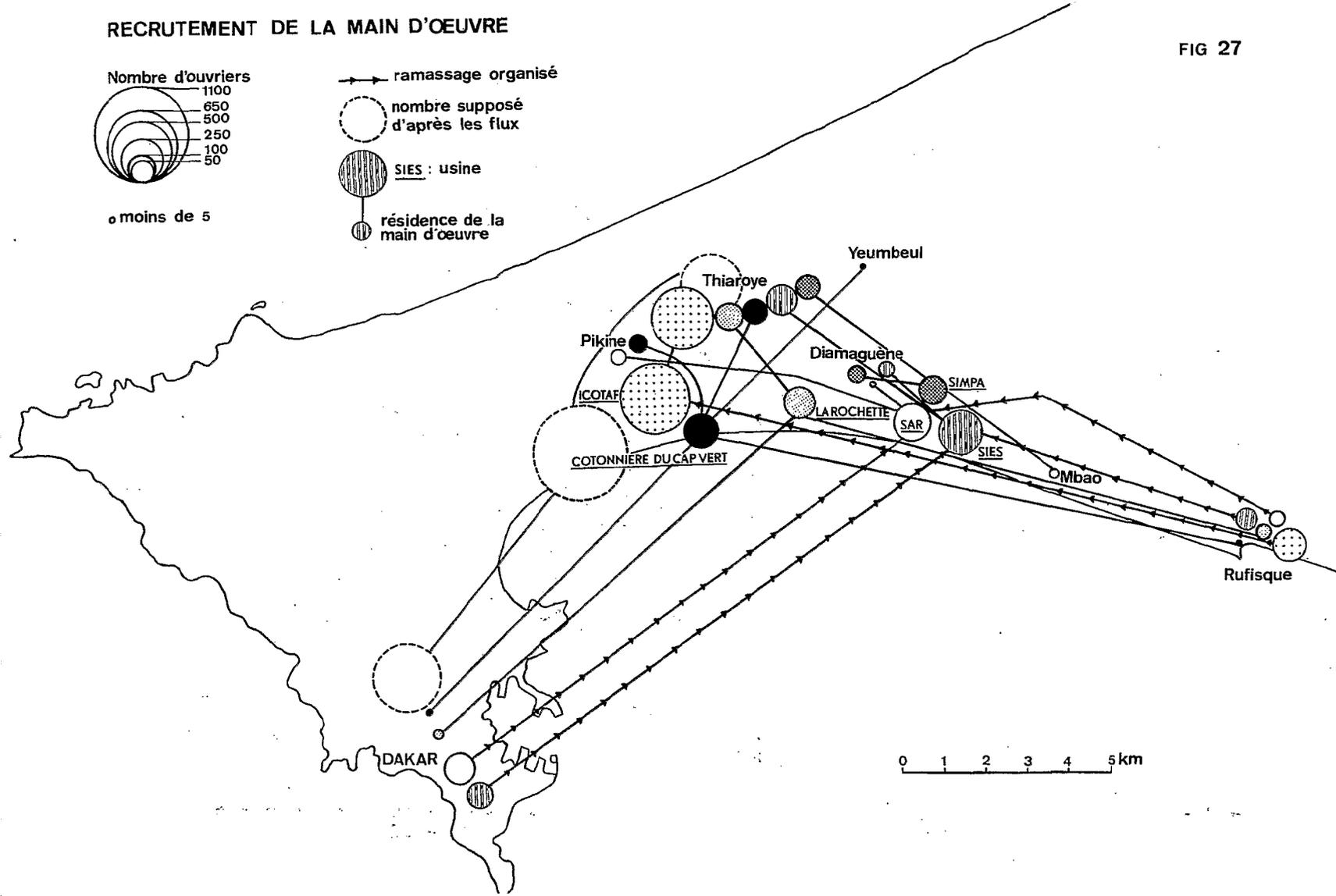


RECRUTEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE

FIG 27



○ moins de 5



L'essentiel des relations de l'axe se fait avec les zones 1,2 et 5, c'est à dire le Plateau, la Médina et la zone industrielle portuaire (figure 26). Le sens des trafics du matin n'est pas connu, mais la modulation horaire est intéressante : 17% du trafic entre 6h et 8h, 18% entre 18 et 20 heures. On peut donc développer une hypothèse extrême qui délimite au niveau supérieur le rôle de Dakar. Entre 6h et 8h, 35 cars rapides circulent entre l'axe et l'Ouest de la presqu'île. En supposant que tous partent de Dakar vers l'axe, ils transporteront vers les usines 595 passagers. On obtient ainsi un plafond maxima susceptible d'arriver de Dakar de $595 \text{ (cars rapides)} + 670 \text{ (autobus)} + 12 \text{ (208 - 196 transportés par la SAR et la SIES)} = 1.277$, soit 36,4% des salariés de l'axe. Comme les flux sont asymétriques, que seuls les 670 passagers autobus (qui ne se rendent tous pas dans les usines) et les 208 enquêtés sont "certains", on voit que la part de Dakar se situe en fait entre 25% et 36,4%, sans qu'il soit possible d'affiner davantage. Cette seconde démarche confirme donc le rôle essentiel de l'ensemble Pikine-Thiaroye Gare-Thiaroye s/mer (figure 27) qui doit fournir environ 50% de la main d'oeuvre de l'axe, alors que les lotissements des km 13 - 14, qui sont pourtant contemporains de la création des industries chimiques, ne constituent nullement un réservoir de main d'oeuvre pour les industries actuellement en place : c'est un premier divorce entre le fait industriel et le fait urbain, tous deux cependant contigus dans l'espace.

L'aire d'approvisionnement des usines en produits bruts et semi-finis dépasse largement les limites administratives et politiques du Cap Vert et de l'Etat Sénégalais. On distinguera donc par commodité l'espace de travail inclus dans le cadre national mais

excluant l'axe lui même et l'espace extérieur au Sénégal, bien que certaines usines s'approvisionnent dans les deux à la fois (par exemple : la SIES, SOTIBA, ICOTAF).

Supplantant le Mali, la Haute Volta et l'Egypte, la Casamance soudanienne et le Sénégal Oriental sont devenus depuis 1970 les principaux fournisseurs de coton des industries textiles du Cap Vert (1). Les progrès de cette culture de rente sont en effet récents et spectaculaires : la production de coton-graine a plus que triplé entre 1969 et 1974, passant de 9.755 tonnes à plus de 30.000 tonnes, tandis que les usines d'égrangeage (Tambacounda, Kahone, Vélingara) atteignaient une capacité de 54.000 tonnes en 1974.

Tableau 91 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COTON AU SENEGAL

Campagnes	Production de coton graine (en tonnes)	Production de coton fibre (en tonnes)
1968-1969	9.755	3.531
1969-1970	10.826	3.905
1970-1971	11.130	4.172
1971-1972	21.170	7.722
1972-1973	23.283	8.512
1973-1974	32.854	11.892

Tableau 92 : PRINCIPALES REGIONS DE PRODUCTION EN 1973-1974

	Superficies (ha)	Production (tonnes)	Rdt moyen en kg/ha
Casamance	11.460	16.594	1.448
Sénégal Oriental	12.130	12.579	1.037
Sine Saloum	5.040	3.468	688
TOTAL	28.630	32.641	1.150?

Source : L'économie Africaine 1975. Soc. Af. d'Edition Dakar, mars 1975.

(1) Seule l'ICOTAF importait encore d'Egypte 5% de ses besoins en coton-fibre en 1972.

Lancé grâce à l'appui de la CFDT, le programme cotonnier est encadré depuis le 29 avril 1974, par une Société d'économie mixte, la SODEFITEX (Société de Développement des Fibres Textiles) (Sénégal 80%, CFDT 20%, capital social 750 millions CFA) dont les objectifs pour 1978-1979 portent sur 55.000 ha et 75.000 tonnes de coton graine. L'industrie cotonnière ne manque donc pas de matière première, puisqu'elle consomme à peine 3.500 tonnes de coton fibre, dont 2.000 tonnes pour ICOTAF et 600 tonnes de coton pour la Cotonnière du Cap Vert, le reste étant livré à la STS (Société Textile Sénégalaise au capital de 350 millions CFA) créée à Thiès en 1969. Alors qu'en 1969-1970, le rail monopolisait la commercialisation du coton fibre, le rôle de la route s'accroît de plus en plus, en particulier pour la desserte des industries du Cap Vert. Au sein de cette aire d'approvisionnement, la STS joue un rôle spécifique d'usine relais : filiale commune d'ICOTAF, de SOTIBA et de la Cotonnière du Cap Vert, elle constitue un complexe de filature-tissage destiné à approvisionner en tissus écrus l'usine de teinture de SOTIBA-SIMPAFRIC, installée à Thiaroye, jusqu'ici obligée d'importer la plus grande partie de ses tissus en grande largeur. Ainsi, l'essor de la culture du coton (prix au kg en 1972 : 200 Fr CFA contre 330 CFA au kg de coton importé) et la création de la STS ont abouti à greffer les anciennes usines textiles à l'aval de nouvelles productions nationales.

C'est un processus inverse qui a lié l'usine d'engrais de la SIÈS au phosphate tricalcique de Taïba, puisque l'extraction a débuté en 1957 alors que l'usine date de 1968. Au Nord de Tivaouane, à 90 km au Nord Est de Dakar, la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (CSPT) exploite en effet un gisement à ciel ouvert, où le phosphate se présente en couches horizontales de 6 mètres d'épaisseur en moyenne. Criblé puis enrichi, ce

phosphate à haute teneur (82% contre 77% et 75% pour les phosphates américains et marocains) était transporté par rail et totalement exporté par Dakar jusqu'en 1969. L'importante production (1.115.000 tonnes en 1967) et l'existence d'un marché de l'engrais qui à l'époque croissait vite (1958 : 20.000 tonnes - 1966 : 55.000 tonnes) justifiaient la création de l'usine de la SIES, d'autant plus qu'elle coïncidait avec en effort d'équipement sans précédent des campagnes sénégalaises (1). De même, le gisement de phosphate d'alumine de Thiès (teneur 34% de P 2/O5, 28% d'Al2 O3) exploité depuis 1948, offrait la possibilité, après calcination, d'obtenir un produit assimilable par des acides faibles.

Tableau 93 : EVOLUTION RECENTE DES PRODUCTIONS DE PHOSPHATES DU SENEGAL (milliers de tonnes)

	Phosphate de calcium			phosphate d'alumine		
	source CSPT (prod)	source Port (sortie)	source Douane (export)	source CSPT (prod)	source Port (sortie)	source Douane (export)
1970	998,0	955,7	859,1	130,4	132,4	90,6
1971	1.396,0	1.172,6	1.120,5	146,6	149,3	86,4
1972	1.250,0	1.446,3	1.334,2	165,6	152,4	91,9
1973	1.553,0	1.537,1	871,0	218,9	199,4	106,0
1974	1.472,0	1.574,0	1.583,0	405,4	304,9	315,0
1975	1.550,0	1.287,7	1.317,2	201,4	239,5	199,7

Source : BCEAO - Indicateurs Economiques Sénégalais
Août, Septembre 1977.

(1) PELISSIER P. : Réflexions sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole.

In Etudes de Géographie Tropicale offertes à P. GOUROU, 1972, p. 397.

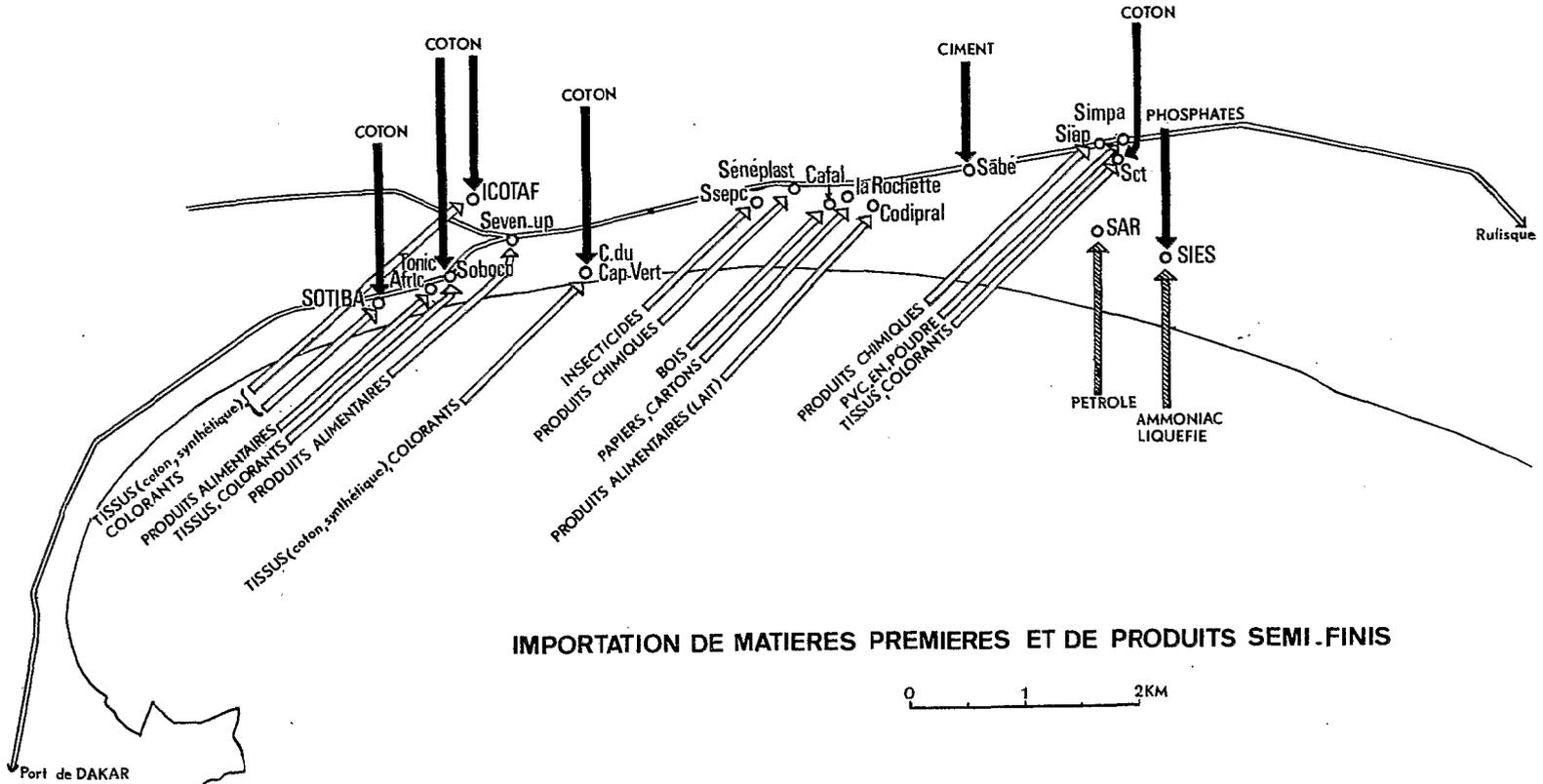
En 1972, la SIES a consommé 60.000 tonnes de phosphate tricalcique, à 3.100 francs CFA la tonne (rendue usine) (1). A la mise en route de l'usine, le phosphate était acheminé par train, et c'est dans ce but qu'avait été construite la bretelle ferroviaire qui longe le littoral au Sud de la route, après la bifurcation de Thiaroye-Gare. Mais l'étroitesse de la voie limitant la charge des convois, les déraillements fréquents et la nécessité de réserver les wagons aux expéditions vers le port, ont rapidement abouti à l'utilisation du camion, la route se substituant une fois de plus au rail dont la stagnation du trafic pose un grave problème à la RCFS (2).

Ces exemples illustrent deux types de relations entre le fait industriel et la mise en valeur de l'espace au Sénégal. Dans le premier cas (textile), des industries déjà anciennes, à la capacité de production importante, ont servi de support au développement postérieur d'une culture de rente appelée à fournir l'essentiel de leur matière première : l'industrie, sans être directement partie prenante dans le lancement du programme cotonnier, à néanmoins servi de stimulant en constituant dès le départ un débouché préexistant. Même si aujourd'hui ce stade est dépassé, puisque le Sénégal exporte plus de coton égrené qu'il n'en fournit à ses propres industries,

(1) prix lié à la convention d'établissement, d'autant plus intéressant que depuis juillet 1974 le prix à l'exportation est de 75 dollars la tonne (16.000 CFA environ contre 4.600 CFA en 1973).

(2) cf son dernier rapport d'activité et le long plaidoyer pour une "coordination nationale des transports".

-  Ravitaillement par la route, du Sénégal (coton, phosphates, ciment)
-  Ravitaillement direct par pipe_line (pétrole, ammoniac liquéfié) de l'Etranger
-  Ravitaillement par le port de Dakar puis la route (bois, papiers, cartons, produits chimiques, textiles, alimentaires) de l'Etranger



IMPORTATION DE MATIERES PREMIERES ET DE PRODUITS SEMI.FINIS

on peut dire que l'industrie textile installée sur l'axe a joué un rôle d'impulsion : le fait industriel est ici premier. Inversement, l'usine d'engrais apparaît comme le résultat d'une évolution très différente. La juxtaposition dans l'espace sénégalais d'un gisement de phosphate déjà exploité et d'un marché relativement important explique en partie la création de la SIES ; le fait industriel est alors second et impulsé. Les relations avec la mise en valeur de l'espace sénégalais sont ainsi différentes : l'industrie textile a précédé et appuyé le développement du coton, l'industrie des engrais a été favorisée par l'existence d'un gisement de phosphates.

Si le Sénégal fournit des produits bruts, il est par contre un faible pourvoyeur en produits semi-finis : la SABE s'approvisionne en ciment à l'usine SOCOCIM de Rufisque, et la SCT rachète des déchets de coton, de jute, de fibranne et des chiffons pour la fabrication des couvertures, mais ces achats locaux sont de faible valeur par rapport aux importations.

Contrairement à l'industrie nationale qui consomme - en valeur - plus de produits locaux que de produits importés, l'axe s'approvisionne encore largement à l'étranger, aussi bien en produits bruts (pétrole, bois) qu'en produits semi-finis. On peut distinguer deux circuits de ravitaillement (figure 28).

- Dans le premier cas, les produits arrivent directement sur l'axe sans passer par l'intermédiaire du port de Dakar, grâce à la situation en bordure de littoral. Ainsi la raffinerie de pétrole de Mbaou est alimentée en huiles de pétrole brutes par un sea-line long de 4,3 km (1), relié à un poste de réception en mer

(1) diamètre : 60 cm ; tirant d'eau au poste de réception : 15 m (capacité autorisée de réception : 55.000 à 60.000 TPL).

qui reçoit actuellement des navires de 30.000 - 35.000 TPL, et qui aboutit à une série de 4 réservoirs de 25.000 m3 chacun (capacité de stockage : 40 jours de production). Depuis 1969, l'aire d'approvisionnement de la SAR en pétrole brut s'est élargie, en particulier vers le Nigéria et l'Irak.

Tableau 94 : IMPORTATIONS D'HUILES DE PETROLE BRUTES

	1970	1971	1972	1973	1975
Quantité (1.000 tonnes)	567,7	563,4	643,5	665,9	652,8
dont Algérie	256,5	87,5	127,5	-	32,0
Gabon	311,2	340,4	179,5	197,6	72,7
Nigéria	-	98,0	215,3	222,7	247,2
Irak	-	37,5	92,3	245,6	215,1
Dubaï	-	-	28,9	-	85,8
Valeurs en millions CFA	2.546	3.474	3.696	4.714	12.886
dont Algérie	1.398	576	826	-	677
Gabon	1.148	2.020	778	1.256	1.161
Nigéria	-	641	1.404	1.947	5.059
Irak	-	237	517	1.511	4.354
Dubaï	-	-	172	-	1.636
Prix moyen CFA/tonne	4.485	6.166	5.744	7.079	19.740

Source : BCEAO : Le commerce extérieur du Sénégal en 1975
in Notes d'Informations et de Statistiques
N° 251 , juin 1977, (chiffres de la SAR).

Moins que la nature du pétrole importé (brut léger) c'est surtout la différence de prix qui explique les transformations récentes de la géographie de l'approvisionnement. Le brut algérien est plus cher car il est riche en essence, kerosène et gas oil, alors que le brut irakien contient 55% de fuel.

VALEUR DE LA TONNE DE BRUT
(franc CFA/tonne)

	Nigéria	Gabon	Algérie	Irak	Dupai
1970	-	3.752	5.440	-	7
1972	6.268	5.638	6.453	5.620	5.931
1973	7.498	5.515	-	6.458	6.557

Or, sur le marché desservi par la SAR la demande en produits noirs (diesel, fuel) est de plus en plus élevée. Si la structure de cette demande joue un rôle important, le prix paraît néanmoins déterminant ; ainsi pour un brut identique l'Irak, qui vend moins cher que le Nigéria, est en 1973 le premier fournisseur de la SAR, alors que les délais de livraison sont de 25 jours contre 5 pour le Nigéria, 6 pour le Gabon et 8 pour l'Algérie. Des produits semi-finis arrivent également à la SIES sans passer par Dakar : c'est le cas de l'ammoniac anhydre gazeux livré sous forme liquide à l'usine d'engrais grâce à une conduite sous marine (10 à 11.000 tonnes en 1972) reliée à un appontement.

« Cependant, le circuit d'approvisionnement le plus utilisé passe par le port de Dakar, le relais étant assuré par la route ; c'est par elle que l'industrie chimique reçoit divers produits ; soufre polonais (20.000 tonnes par an) et chlorure de potassium (8.000 tonnes par an) pour la SIES, polychlorure de vinyle et polyéthylène en granulés et résines pour la fabrication des matières plastiques (2.000 tonnes par an pour l'usine SIMPA), insecticides et aliments pour bétail (SSEPC). C'est également par le port, puis la route, qu'arrivent les divers bois destinés à l'usine d'allumettes de la CAFAL, Ravitaillée à ses débuts en essences tempérées (peupliers français, trembles suédois), la CAFAL s'est tournée depuis 1960 vers des essences tropicales importées de Côte d'Ivoire ; Pouo-Pri-Sohoué (*Funtumia laticifolia*) pour les tiges, Samba (*Triplochiton scleroxylon*) pour les

fourreaux et Ilomna (*Pyonanthus angolensis*) pour les tiroirs de boîte, remplacés de plus en plus par du Kapokier (*Bombax costatum*) venant de Casamance. Parallèlement, la CAFAL entretient depuis 1961 en Casamance des plantations de *Gmelina arborea* (forêt de Boutôlatte 50 ha en 1966, puis programme de 500 ha en forêt de Kalounayes), arbres d'origine malaise, expérimenté en 1954 au parc de Hann et en 1958 en Casamance par le Service Forestier, et qui devrait en principe alimenter l'usine dès 1980. Si l'industrie textile achète son coton au Sénégal, elle est importatrice de produits semi-finis, en particulier de tissus de coton et de tissus synthétiques, dont l'origine est assez diversifiée.

Tableau 95 : IMPORTATIONS DE TEXTILES AU SENEGAL
(fils et tissus de coton, en tonnes)

Origine	1970	1971	1972	1973	1975
Coton en masse	47	90	109	60	2
dont Mali	-	-	-	-	-
Egypte	46	90	109	60	2
Fils et Filés	241	357	344	283	285
dont France	119	151	155	134	39
C. d'Ivoire	120	205	188	149	245
Tissus de coton	3.751	3.980	4.554	2.675	3.917
. tissus écrus	2.149	1.917	2.496	1.512	2.869
dont France	44	31	65	65	26
Chine R.P.	1.632	1.664	2.277	1.382	1.690
Corée	400	122	27	-	-
. tissus teints	357	513	646	383	918
dont France	101	192	98	55	400
RFA	19	35	50	71	126
P. Bas	32	61	75	54	60
Mali	134	79	56	63	15
C. d'Ivoire	18	87	204	48	101
. tissus imprimés	749	994	892	358	131
dont France	74	115	82	47	44
RFA	7	8	12	2	24
P. Bas	5	16	12	2	12
C. d'Ivoire	589	722	697	295	-

Source : BCEAO ; op. cit.

Malgré la baisse des achats de tissus, (-42% entre 1972 et 1973 pour les tissus de coton et -37% pour les tissus synthétiques) la valeur de ces achats reste importante (1,820 millions CFA pour les tissus de coton dont 678 pour les écrus), ce qui montre que le Sénégal peut encore développer sa capacité de filature-tissage, et que le futur complexe pétrochimique de Cayar dispose d'un important marché de fils et tissus synthétiques.

C'est enfin par la route, via le port, que l'axe est approvisionné en colorants (teintures de la SOTIBA), en produits alimentaires (lait en poudre à reconstituer pour CODIPRAL, extraits de sirops et sucre pour l'industrie des boissons), enfin en papiers cartons destinés à l'usine de LA ROCHETTE.

L'aine d'approvisionnement en services est caractérisée par deux phénomènes : une subordination quasi totale à Dakar pour la gestion, les télécommunications, les transports ; un affranchissement relatif vis à vis des infrastructures du Cap Vert pour la desserte en eau et en énergie électrique.

A l'exception de la Cotonnière du Cap Vert et de la SATEC dont les sièges sociaux sont à Thiaroye, toutes les usines de l'axe, sauf la SCT (siège social : Nouméa), dépendent d'un centre de gestion localisé à Dakar, mais qui n'est en fait que le relais de centres localisés à l'étranger. Les services bancaires sont également concentrés dans la capitale du Sénégal, où s'effectuent les opérations de prêts, de remboursements, de réescomptes. C'est au building administratif de l'Avenue Roume et dans ses annexes que se traitent les dossiers d'investissements et les ajustements des projets et du Plan. C'est dans l'Avenue de la République que se détermine la politique de la SAR, et c'est avec l'ONCAD que se traite le marché d'engrais de la SIES. C'est enfin au niveau

des états majors concentrés à Dakar que s'ébauchent les contrats divers ou les ententes de type cartel. L'axe apparait donc comme un espace dominé et contrôlé par le pouvoir de gestion dakarois. On retrouve la même dépendance dans le domaine des télécommunications. Le Cap Vert est la région la mieux équipée du Sénégal en lignes téléphoniques : 6.242 lignes privées pour un total national de 7.874 en 1970 (79,2%). L'axe bénéficie donc d'une infrastructure importante et qualitativement appréciable, puisque depuis 1968, le réseau du Cap Vert est automatisé, et relié également en automatique aux centres de Thiès, Saint Louis et Kaolack. Mais il faut passer par les trois centraux de Dakar (Ponty, Médina 1 et Médina 2) pour le transit international et encore souvent par Thiès pour le transit national. De même, le réseau télex, qui compte 275 abonnés en 1973, est relié à un autocommutateur installé à Dakar. Les quatre oligopoles de l'axe (ICOTAF, SOTIBA, SIES, SAR) y sont reliées par des paires prises dans les cables du réseau téléphonique : quelques pays africains sont ainsi touchés directement via Dakar (1), alors qu'il faut passer par Paris ou Douala pour les autres nations. Enfin, la plupart des entreprises de transport qui desservent l'axe ont leur siège et leurs dépôts à Dakar. A l'exception de la TRANSCAM (Société Rufisqueoise de Transports et Camionnages, siège social et dépôt au km 22), qui travaille avec la plupart des usines de l'axe, et des derniers "conducteurs-propriétaires" de cars rapides qui habitent Thiaroye ou Pikine, les transporteurs sont en majorité basés à Dakar. Le quatrième Plan (1973-1977) apportera peut être une modification d'envergure à cet état de fait puisqu'on y trouve programmé la construction du deuxième dépôt d'autobus de la SOTRAC à Thiaroye-Gare (investissements

(1) Cote d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Libéria, Mauritanie, Sierra Leone.

250 millions CFA) comprenant, outre les parkings, des ateliers d'entretien et de réparations pour 150 à 200 véhicules.

L'étude du ravitaillement des usines en eau et en énergie électrique révèle au contraire un certain degré d'autonomie. C'est heureux pour l'agglomération dakaroise puisque à elles seules la SIES et la Centrale du Cap des Biches consomment en 1972 pour leur refroidissement plus de 250.000 m³ d'eau par jour, soit plus du double des besoins maxima évalués pour tout le Cap Vert en 1975 (112.000 m³ par jour). Cette indépendance vis à vis du réseau de distribution de la SONEES (Société Nationale des Eaux et Electricité au Sénégal) s'explique par la proximité de l'océan dans lequel l'usine d'engrais et la centrale thermique pompent respectivement 1.500m³ par heure et 10.000 m³ par heure, au moyen de prises d'eau qui posent souvent de délicats problèmes (comme la construction d'un tombolo derrière le rocher de protection de la prise d'eau de la centrale thermique). Les industries approvisionnées par la SONEES (1) à partir du centre de refoulement de Thiaroye sont également d'assez grosses consommatrices (en particulier les usines SOTIBA-SIMPAFRIC) puisque'elles utilisent autant d'eau que les unités de vieille zone industrielle pourtant six fois plus nombreuses.

(1) La raffinerie de la SAR dispose d'un refroidissement en circuit fermé, ce qui permet de limiter sa consommation au regard des besoins importants (1000 m³ par heure). L'usine utilise l'eau du réseau SONEES et non l'eau de mer en raison de l'importance des algues.

MOYENNE JOURNALIERE DE CONSOMMATION
 TOTALE DES INDUSTRIES (m3 par jour)
 réseau SONEES.

	1968	% Cap Vert	1975	% Cap Vert
Vieille zone industrielle	4.160	7,4%	5.605	7,4%
Nouvelle zone route de Rufisque	4.145	7,4%	5.770	7,6%

Source : NEDECO. Rapport pour le projet d'assainissement du Cap Vert.

De même, les usines qui consomment beaucoup d'énergie ne sont pas ravitaillées par le réseau SENELEC, mais disposent de leurs propres groupes d'alternateurs. La SIES (13 millions kwh en 1972) couvre 85% de ses besoins avec une centrale qui récupère la "vapeur fatale" de l'atelier de fabrication d'H2 SO4 (puissance installée 2.000 kw). La SAR (7 millions de kwh en 1972) est alimentée par trois groupes de 500 kw chacun, et n'est liée à l'intérieur que par son réseau secours. Les plus petits consommateurs (SIMPA : 1,2 million kwh . Cotonnière du Cap Vert : 1,5 millions kwh ; LA ROCHETTE : 260.000 kwh) sont par contre alimentés en électricité par les lignes du réseau SENELEC dont le parcours est parallèle à la route.

Cependant, dans le domaine de l'organisation de l'espace, un phénomène assez particulier attire l'attention : si les services auxquels les entreprises de l'axe ont recours (en dehors de leur propre production) sont localisés à Dakar, les services qui sont installés le long de la route ne leur sont d'aucune utilité. En effet, les espaces vides entre les unités industrielles sont quelquefois comblés par des installations qui relèvent plutôt d'un *rejet dakarois* à l'extérieur de la ville

proprement dite. C'est le cas des dépôts de sociétés commerciales opérant près du port (dépôt SEGENI au km 9) ou participant aux recherches pétrolières en Casamance (dépôt de la SAR au km 16). C'est le cas de l'hôpital psychiatrique de Thiaroye, installé aux côtés de la raffinerie de pétrole. Des centres de loisirs ont également été créés au Sud de la route (centre hippique au km 14). De même, la route a canalisé la localisation d'unités de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles issus des niayes maraîchères (PAMI au km 9, Fruitière Sénégalaise au km 9,5). Elle est jalonnée au Sud par deux centres de recherches et de production agricoles : Station du km 15 qui fournit des plants d'arbres fruitiers, Centre national d'aviculture au km 20, qui sélectionne des poules et poulets à haut rendement, centres d'aviculture privés qui travaillent pour le marché dakarois. Le grand foirail du Cap Vert s'étend au Nord de la route entre les km 15 et 16 : on y regroupe le bétail (venu à pied) qui est acheminé, une fois les transactions terminées, vers les abattoirs de la SERAS établis au km 9, dans la fourche routière, en face des usines SOTIBA-SIMPAFRIC. Ce divorce entre la nature des services jalonnant la route et les besoins de l'axe contribue à renforcer l'aspect composite d'un paysage où rien ne rappelle les zones industrielles européennes.

2.2. LA DIFFUSION DES PRODUITS MANUFACTURÉS : LES RAPPORTS CAPACITÉ/PRODUCTION ET LES MARCHÉS

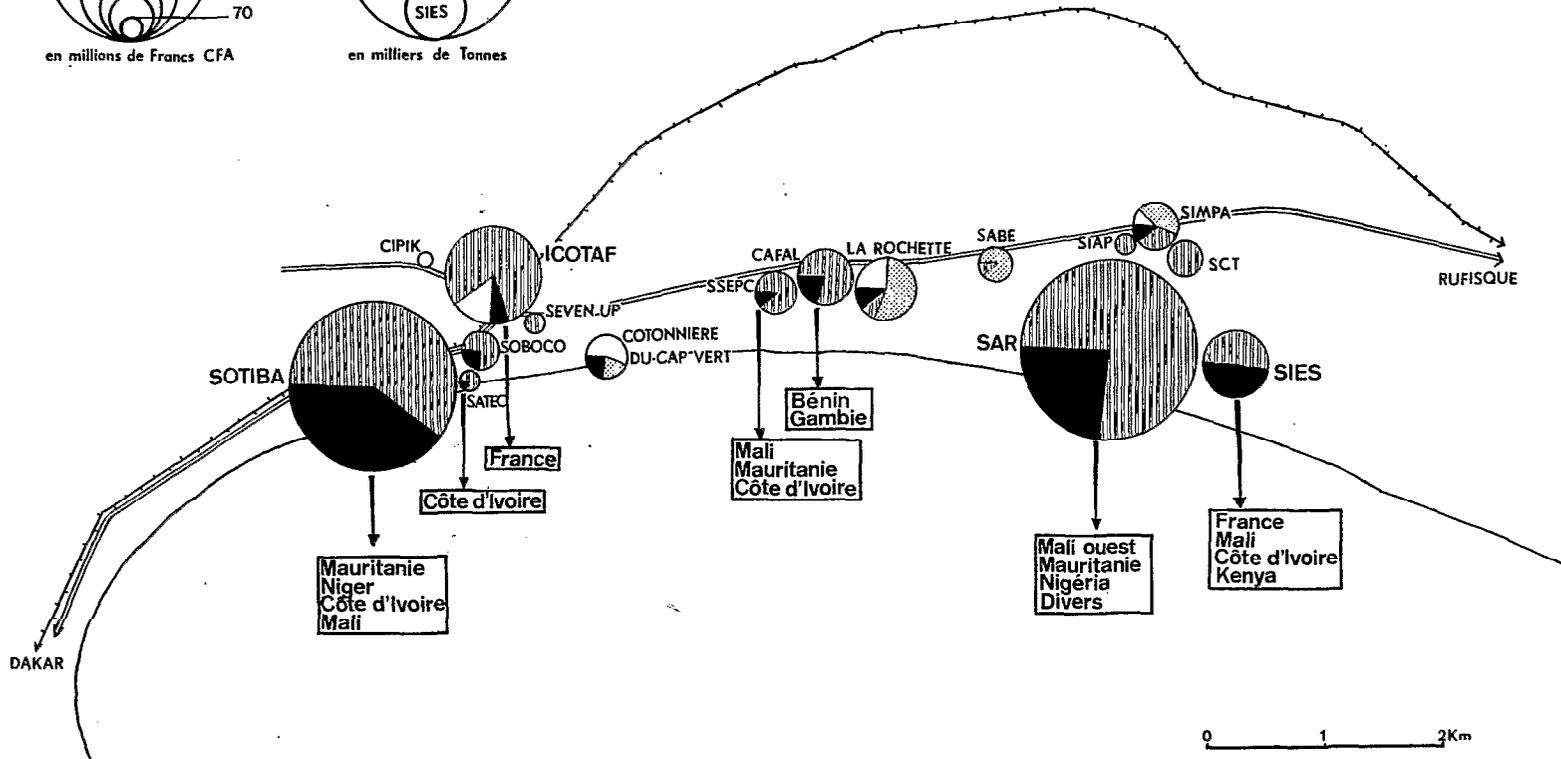
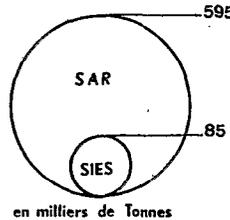
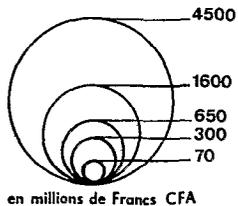
Les usines de l'axe travaillent surtout avec le *marché national* (figure 29), beaucoup plus que les industries sénégalaises en général dont les exportations représentent 47,6% du chiffre d'affaires (1974). On ne trouve entre Thiaroye et Mbaq ni huilerie, ni conserverie de poissons, ni industrie extractive, qui sont des unités

VENTES AU SENEGAL ET EXPORTATIONS

CHIFFRE D'AFFAIRES 1972

TONNAGES (pour ces 2 entreprises)

-  Ventes à l'axe industriel
-  à Dakar et Rufisque
-  au Sénégal
-  Exportations → **Mali** pays acheteurs



fortement exportatrices. Au contraire, les industries textiles, chimiques, la fabrication des boissons et les cartonnages commercialisent au moins 75% de leur production sur le territoire national. On ne trouve guère que la SIES pour vendre en 1972 hors des frontières une quantité d'engrais identique à celle commercialisée par l'ONCAD. Cette situation pose le problème des relations entre la capacité de production installée et le marché national effectif ; on peut distinguer au moins deux types d'entreprises : les héritages de la période 1945-1960, qui ont du faire face à un morcellement puis à une perte de leur ex-marché fédéral (ICOTAF, CAFAL, LA ROCHETTE) et les créations postérieures à 1960, mieux adaptées au marché sénégalais mais corsetées dans leur expansion par les limites de ce marché (SAR, SIES).

Parmi les héritages, on peut opposer les entreprises qui ont reconverti ou adapté leurs productions et leurs marchés et qui semblent avoir réussi, et celles qui se sont mal remises de la concurrence issue des indépendances.

Amorcée après la crise de 1965, la réadaptation de l'industrie textile est en bonne voie. ICOTAF avait été particulièrement touchée par l'éclatement de l'AOF et le départ des troupes françaises : fabricant surtout des drill et de la gabardine utilisés par l'armée ou exportés vers les pays forestiers (Guinée, C. d'Ivoire), l'usine de Pikine a atteint le creux de la vague en 1965 (travail à 40 ou 50% de la capacité de production selon les ateliers, chômage partiel avec 32 heures hebdomadaires par ateliers, licenciements (1). Pour faire face, ICOTAF comme tout le textile sénégalais, a adopté une stratégie industrielle consistant à mieux adapter sa production au nouveau marché pratiquement réduit au seul Sénégal.

(1) Source : Le secteur textile au Sénégal, SEDES, 1965.

Pour approvisionner un marché intérieur évoluant lentement (pouvoir d'achat lié à l'arachide) une série d'investissements importants ont permis de *substituer progressivement des fabrications locales aux produits jusqu'alors importés*. Ainsi depuis 1967, quatre nouvelles unités de production ont été installées à Pikine : un atelier de filterie (capacité annuelle de 60 tonnes de fil à coudre, 30 tonnes de coton à tricoter et à broder) ; une unité de tissage Jacquard (40 métiers permettant la fabrication d'articles en satin damassé) ; une unité de tissage de pagnes (capacité : 600.000 mètres par an, extensible à un million de mètres par an) ; une unité de tissage de fibres synthétiques polyester-coton et polyester-viscose (capacité 500.000 mètres par an, 100 métiers, une teinturerie). Ces 280 millions CFA d'investissements s'accompagnent d'une réorganisation des circuits de distribution avec la création de la SODATIS (Société dakaroise de tissage), constituée à part égales entre ICOTAF et DOLLFUS-MIEG. Les quatre unités nouvelles complètent un potentiel de production déjà important : 11.700 broches à filer, 4.600 broches à retordre, 220 métiers à tisser SACM en grande largeur (140) (1) soit une capacité de production de 12,7 millions de mètres de tissus par an (plus 250.000 couvertures). En 1972, cette capacité a été utilisée à plein (48 heures de travail par semaine à Pikine avec les 3X8, Rufisque travaillant même le dimanche), les plus fortes demandes se localisant précisément à l'aval des nouvelles fabrications diversifiées : tissus teints, toiles pour BATA, fils simples (13 numéros différents) fils à retordre (15 numéros différents) par exemple. A la même date, le Sénégal absorbait 95% des ventes.

(1) auxquels il faut ajouter le potentiel de l'usine de Rufisque (10.000 broches, 160 métiers petite largeur).

La réadaptation de SOTIBA-SIMPAFRIC est un cas un peu différent. Pendant longtemps l'usine a été approvisionnée par l'étranger en tissus écrus, la capacité de tissage de l'industrie sénégalaise étant insuffisante. Cette carence est partiellement éliminée par l'activité de la STS (Thiès) (1) dont l'unique fabrication est destinée à la SOTIBA. C'est surtout la concurrence des tissus teints et imprimés importés à bas prix qu'il a fallu combattre par une politique associant qualité et prix.

C'est pourquoi depuis 1965 la SOTIBA a investi 850 millions CFA pour se moderniser et améliorer la nature de ses productions. L'entreprise regroupe aujourd'hui trois unités. SOTIBA 1 (teinture, blanchiment apprêt) qui date de 1951 a une capacité de 20 millions de mètres par an pour le blanchiment, 15 millions de mètres par an pour la teinture des tissus en petite largeur, 1.000 tonnes par an pour la teinture de fils et 300 tonnes par an pour la teinture des tissus de bonneterie; SOTIBA 2 (SIMPAFRIC), mise en service en 1957, est une usine d'impression de fancy prints (capacité : 20 millions de mètres par an), tissus imprimés généralement sur une seule face, soit au cadre, soit au rouleau. Le fancy (fantaisie) est réalisé sur des écrus de 127 cm de large. La production de SIMPAFRIC est issue d'une technique d'impression au cadre, qui permet une meilleure pénétration du dessin et rapproche l'imprimé obtenu du "wax print" ; SOTIBA 3, inaugurée en 1968, est une usine de "real wax prints" ultra moderne, dont la capacité atteint 5 millions de mètres par an. C'est la première usine du genre en Afrique noire (2) et les productions ont suscité dès 1970 une très forte demande sur le marché sénégalais. Les "wax"

 (1) 12,096 broches SACM et 330 métiers Diederich automatiques.

(2) Elle a précédé l'Uniwax installée en C. d'Ivoire.

sont des imitations très prisées du Batik (en malais : imprimer). Véhiculée par les Hollandais, la technique industrielle de fabrication consiste à appliquer des cires ou des résines de pin, en fusion ou en solution, sur un tissu de coton aux endroits que l'on veut préserver des colorants ultérieurement appliqués. Après durcissement, la couche de cire devient fragile : elle a tendance à craqueler facilement, ce qui engendre des fissures par lesquelles la solution colorante pénètre, dessinant ainsi des veines très fines sur le tissu. On applique ensuite selon les types de wax, les deuxième et troisième couleurs par une impression au rouleau à motif (une ou deux faces). Contrairement à ICOTAF, SOTIBA-SIMPAFRIC ne travaille pas à pleine capacité (10 millions de mètres ont été teints et 14 millions de mètres imprimés en 1972). La concurrence reste sévère et les importations en fraude par la Gambie constituent un obstacle difficile à surmonter sur les marchés du Sine Saloum et de Casamance. C'est pourquoi SOTIBA recherche beaucoup plus qu'ICOTAF les marchés étrangers : 45% des ventes de SOTIBA 1 et 41% de celles de SOTIBA 2 et 3 sont orientées vers le Mali, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et le Niger. On peut cependant considérer que depuis 1960, l'activité de SOTIBA a largement abouti à une substitution d'importations.

Tableau 96 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE TISSUS
TEINTS ET IMPRIMES ENTRE 1960 ET 1973.

Importations	1960	1964	1970	1973
Tissus imprimés				
- tonnes	2.482	1.833	749	358
- francs CFA milliers	1.878	1.527	885	514
Tissus teints				
- tonnes	1.325	1.089	357	383
- francs CFA milliers	729	623	247	316

Source : BCEAO : le commerce ... op. cit.
Statistiques Douanières in Bull. Statistique et
Economique mensuel, Dakar, 1965.

A plus petite échelle, la COTONNIERE DU CAP VERT a diversifié ses productions, en ajoutant aux filés écrus pour tissage des filés pour la bonneterie (20% des ventes) et l'artisanat, et en créant une ficellerie et une unité de fabrication des cablés pour la pêche (10% des ventes). Avec ses 6.000 broches à filer et 2.000 broches à retordre, elle travaille à pleine capacité (capacité : 600 tonnes par an) en 1972.

Tableau 97 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA COTONNIERE DU CAP VERT

Années	Production de filés (tonnes)
1956	118
1960	261
1962	337 démarrage bonneterie
1966	464
1968	431 démarrage des exportations
1970	458
1972	555

Source : CCV

Jusqu'en 1969, l'usine vendait 95% de sa production au Sénégal. En 1972, les exportations représentent 20% des ventes, dont 17% sur une usine située à Pau et appartenant au même groupe.

On peut enfin considérer comme une réussite remarquable, la réadaptation de l'usine de papiers-cartons LA ROCHETTE. En effet, la demande sénégalaise a longtemps été faible (pas d'exportations de fruits comme en Côte d'Ivoire) et de plus l'industrie du plastique est bien représentée et concurrence vigoureusement le papier-carton. Alors qu'en 1960, la Côte d'Ivoire consommait plus de cartons que le Sénégal, ce dernier importait trois fois plus de matière première : la cartonnerie de LA ROCHETTE était localisée dans le Cap Vert mais travaillait surtout

pour le reste de l'AOF. Trois facteurs ont contribué à assurer la transition sans heurts. L'ancienneté de l'usine a d'abord permis de pallier les insuffisances des jeunes états indépendants en 1960 (ainsi la Côte d'Ivoire ne possède sa propre cartonnerie que depuis 1966), d'où la continuité relative du marché extérieur pendant cinq années. La diversification des productions a permis ensuite de mieux s'adapter aux besoins propres du Sénégal ; aujourd'hui, LA ROCHETTE fabrique 1.500 articles différents, dont 60% de gros emballages, 20% de boîtes pliantes, 20% de petits emballages. Enfin, l'existence de clients qui travaillent avec toute l'Afrique Noire (dont VALDA et BATA à Rufisque) et le développement récent des cultures maraîchères à grande échelle (BUD Sénégal à Sébikotane prévoit 3.600 ha équipés en 1977 et espère exporter 100.000 tonnes de fruits et légumes en 1980) ont permis de relancer le marché intérieur, compensant ainsi les pertes à l'exportation. Cependant, la concurrence du plastique devient très sévère pour les boîtes pliantes et les petits emballages destinés aux biscuiteries et confiseries en particulier.

Les petites entreprises implantées avant 1960 n'ont quant à elles que peu de problèmes liés aux marchés extérieurs. C'est le cas de l'usine de matières plastiques SIMPA dont les exportations n'excèdent pas 10% du total des ventes, et dont les diverses productions (chaussures en plastique, sachets et emballages, caisses et casiers à bouteille, et bientôt tuyaux en plastique) s'écoulent aujourd'hui sur le marché dakarais et demain vers la BUD.

La SATEC qui commercialise 10 à 15.000 batteries de 6 et 12 volts (marques TROPIC et SUPERTROPIC) est à classer également dans cette catégorie.

Il existe cependant des héritages qui ont mal vieilli, telle la CAFAL. Première allumetterie installée en Afrique noire francophone, elle dispose d'installations techniquement remarquables : 5 dérouleuses, 4 trancheuses, des machines spéciales pour la fabrication des tiroirs et des coulisses, des machines à enrouler, étiqueter, gratiner, paqueter, blutter, une imprimerie, un laboratoire chimique (pâtes et gratins) des ateliers d'entretien pour un matériel de haute précision, assurent à la CAFAL une capacité de production de plus de 90 millions de boîtes par an (1) (soit 8 milliards de brins). Or après une lutte très difficile pour s'imposer sur le marché de la fédération d'AOF (importations stoppées seulement en 1956, contrebande par la Gambie organisée par des firmes suédoises, incendie de l'usine le 9 mars 1960 !), la CAFAL a perdu ce marché du fait de la balkanisation politique. Des allumetteries naissent partout dès 1961 : Côte d'Ivoire (SOTROPAL), Cameroun (UNALOR), Mali (ECLAIR), Haute Volta (SONICO), Niger (SONIPAL). Pour la plupart filiales de la SIFA (groupe auquel appartient aussi la CAFAL) ces usines accaparent les débouchés extérieurs. Comme la consommation sénégalaise évolue peu rapidement (50 millions de boîtes par an), la production de l'usine du km 13,7 équivaut environ à la moitié de ces possibilités (4.662 millions de brins vendus en 1970), alors que la contrebande massive par la Gambie subsiste.

Le cas des deux oligopoles chimiques est très différent, car ils ont en commun leur jeunesse et des problèmes de blocage. De plus, l'Etat participe au capital des sociétés et les règles du marché sont plus soumises à sa volonté dirigiste.

(1) L'usine en a fabriqué 105 millions en 1966.

La raffinerie de pétrole de la SAR est certainement l'un des rares exemples au monde d'unité de production dont la capacité soit restée constante pendant 10 ans, puisque ce n'est qu'en 1973 que la première augmentation (de 600.000 à 700.000 tonnes) eu lieu. Dès le départ, la SAR s'est heurtée à un problème de marché : la production en 1964 - 1965 avait été fixée entre 450.000 et 500.000 tonnes, mais les possibilités sénégalaises étaient surestimées, le Mali difficile à joindre par voie ferrée et la Mauritanie négligée. La faible ampleur du marché limitait donc la taille de l'usine, et en 1972, malgré une augmentation de consommation en moyenne pondérée de 6% par an, on peut considérer que la situation a peu évolué : le Sénégal représente un marché de 450.000 tonnes, la Mauritanie 100.000 tonnes et l'Ouest du Mali (région de Bamako) environ 60.000 tonnes. De plus, la structure de la consommation sénégalaise constitue un handicap. En distinguant les produits blancs (essence, pétrole, gas oil) destinés aux véhicules routiers et les produits noirs (diesel oil et fuel oil) utilisés en particulier par les industries, on observe une consommation égale en 1971 (1). Or, dans le même temps, le port de Dakar importe plus de 990.000 tonnes d'hydrocarbures (dont 667.000 tonnes de fuel et 175.000 tonnes de diesel) pour assurer en particulier l'avitaillement des navires. La nature du marché est telle que le Sénégal importe plus de produits noirs, qu'il ne fabrique lui-même de produits de toutes sortes. Mais il ne peut assurer la couverture de ses besoins, car en fabriquant 900.000 tonnes de produits noirs, la SAR fabriquerait une quantité de produits blancs pour lesquels il n'y aurait aucun débouché. De surcroît,

(1) voir BCEAO : Les produits pétroliers dans l'économie de l'UMOA - Notes d'Information n° 218 juin 1974.

le système fiscal pénalise les produits blancs (plus de 50% prélevé sur les prix de l'essence ordinaire et du super) et freine donc la croissance de la demande.

PRIX A LA CONSOMMATION DES PRODUITS
PETROLIERS A DAKAR (francs CFA/litre)

	Septembre 1973	Décembre 1973	Mars 1974
Essence super	60,30	61,40	76,70
Essence ordinaire	57,60	58,70	73,40
Pétrole lampant	38,10	38,60	58,30
Gas oil	43,40	44,00	63,90

Ainsi, la production globale de la SAR, bloquée par un marché de faible ampleur à structure défavorable, ne connaît pas d'accroissement très rapide, et à l'exception du fuel oil et du gas oil qui ont une croissance régulière, la production des autres produits raffinés évolue à un rythme lent, voire désordonné.

Tableau 98 : PRODUCTION DE LA SOCIETE AFRICAINE DE
RAFFINAGE (tonnes)

Produits	1970	1971	1972	1973
Essence super	27.546	31.550	53.162	50.508
Essence ordinaire	73.319	47.151	63.086	52.078
Pétrole lampant	16.452	18.243	17.363	15.449
Gas oil	67.595	72.793	107.732	97.996
Diessel oil	53.890	39.042	50.886	46.354
Fuel oil	221.946	228.574	241.160	298.320
Butane	8.669	5.205	4.057	2.759
Propane	543	495	611	507
Carburéacteurs	75.323	55.161	79.672	85.817
Combustibles et pertes	22.399	21.893	26.441	22.605
TOTAL	567.682	520.107	644.170	672.393

Source : SAR

La distribution sur le marché sénégalais (78% du total) est opérée en deux temps. Les produits finis sont d'abord ventilés vers les dépôts par cinq pipes. Le premier ravitaille un dépôt commun à la centrale du Cap des Biches, à la SIES et à SOCOCIM. Un pipe de gaz liquéfié et butane-propane alimente le dépôt GALIAF à Dakar. Un pipe d'essences gagne les dépôts Mobil, BP et Shell, également rejoints par un pipe de kerosène-gas-oil-diesel dont une branche atteint la jetée Nord du port et la centrale de Bel Air (à partir du dépôt Shell). Enfin, un pipe distribue le fuel oil dans tous les dépôts et les soutes du port. Dans un second temps, le camion relie les pipes pour assurer le ravitaillement des stations services appartenant aux propriétaires de la SAR (sauf ELF). Pour les marchés extérieurs, c'est par le rail que sont assurées les liaisons avec Bamako, et un petit caboteur de 1.300 tonnes (TPL) permet d'approvisionner la plus grande part du marché mauritanien.

On retrouve un phénomène de blocage quant aux possibilités pétrochimiques, la raffinerie de Mbao se heurtant toujours à un problème de dimension des marchés. L'élaboration de trois produits de base comme l'éthylène (C_2H_4), l'acétylène (C_2H_2) ou le benzène (C_6H_6) demeure impossible à Mbao. L'éthylène conduit pourtant au polyéthylène (matière plastique) et au PVC par l'intermédiaire du dichloroéthane. De plus, il peut se substituer à l'acétylène au cours du procédé de fabrication du chlorure de vnyle. Or, l'éthylène peut s'obtenir à partir de l'éthane, du propane ou du naphtha, ces deux derniers produits étant fabriqués à Mbao. Deux obstacles bloquent pourtant l'éventuelle production d'éthylène par la SAR. La fabrication d'une tonne de PVC à partir du dichloroéthane s'accompagne de 0,67 tonne d'HCl qu'il faudrait pouvoir aussi valoriser (généralement

HCL est utilisé pour la chloruration de l'acétylène, ce qui permet d'obtenir à nouveau du PVC) ; comme la SAR ne produit pas d'acétylène, on aboutit à un excès d'HCL inutilisable. D'autre part, il n'y a que la production d'éthylène à partir de l'éthane (qui vient surtout du gaz naturel: le méthane) qui évite d'avoir des sous produits difficiles à valoriser ; or, la SAR ne produit pas d'éthane, et à partir du propane ou du naphta, elle est obligée de fabriquer aussi des sous produits actuellement invendables en Afrique de l'Ouest. Enfin, un grave problème de taille se pose : pour fabriquer 10.000 tonnes de PVC, (limite actuelle du marché sénégalais), il faut 18.000 tonnes de dichloroéthane soit 14.400 tonnes de chlore et 5.670 tonnes d'éthylène. Or, il n'existe pas au monde d'unité de fabrication d'éthylène inférieure à 60.000 tonnes, seuil minima de rentabilité. Les mêmes difficultés se retrouvent pour l'acétylène, fabriqué à partir du méthane, de l'éthane ou du propane (ou du carbure de calcium, ce qui est impossible en Afrique actuellement). Mais tous les procédés aboutissent à produire de l'acétylène dilué dans d'autres gaz, lesquels sont inutilisables sur le marché sénégalais. Les plus petites unités de production rentables sont également de trop grande taille (plus de 10.000 tonnes par an). Le benzène qui sert à fabriquer des insecticides et fongicides est aussi à écarter des possibilités, Il n'est jamais obtenu isolément et s'accompagne toujours de xylène et de toluène (utilisés par les industries d'armement) peu valorisables au Sénégal ; de même la dimension minima de rentabilité est très difficile à atteindre : pour 10.000 tonnes de DPT, il faut 7.600 tonnes de benzène (les besoins du Sénégal sont évalués à 1.500 tonnes de benzène et les unités de fabrication de benzène sont au moins de 20.000 tonnes par an). Les mêmes remarques peuvent être appliquées aux copolymères du caoutchouc synthétique (butadiène, styrène) dont la fabrication requiert des investissements très lourds et longs à amortir, et fait appel à une main d'oeuvre

Tableau 99 :

VENTES DE LA SAR EN 1972

(source : SAR)

	V E N T E S							
	SENEGAL		MALI	MAURITANIE	MAURITANIE	NIGERIA	AUTRES	VENTES
	Marché intér.	Soutes	OUEST	SUD Nouakchott	NORD Nouadhibou	Lagos	PAYS	TOTALES
Propane	604,5	-	-	5,1	-	-	0,3	609,9
Butane	2.722,3	-	-	220,8	538,6	149,7	426,2	4.057,6
Essence ordinaire	48.399,4	-	1.933,6	7.805,3	-	-	-	58.138,3
Supercarburant	45.005,3	-	1.113,7	2.270,2	-	3.064,4	-	51.453,6
Pétrole lampant	11.415,7	-	5.009,1	937,7	-	-	-	17.362,5
Carburéacteur	67.759,5	-	-	1.135,7	-	8.147,7	-	77.042,9
Gas oil	56.131,9	-	10.474,6	13.058,6	21.678,1	-	-	101.343,2
Diesel oil n°1	30.608,5	-	6.306,3	4.228,4	-	-	-	41.143,2
Diesel oil n°2	7.144,6	-	-	-	-	-	-	7.144,6
Fuel oil 1000"	3.042,9	-	-	-	-	-	-	3.042,9
Fuel oil 1500"	24.270,8	683,7	4.406,9	38.065,2	-	-	-	67.426,6
Fuel oil 2500"	5.133,0	-	-	-	-	-	-	5.133,0
Fuel oil 3500"	161.530,6	-	-	-	-	-	-	161.530,6
TOTAL FUELS	193.977,3	683,7	4.406,9	38.065,2	-	-	-	237.133,1
T O T A L	463.769,0	683,7	29.244,2	67.727,0	22.216,7	11.361,8	426,5	595.428,9

hautement qualifiée au niveau de l'encadrement. Le blocage de la SAR est enfin accentué par la nature de son approvisionnement en brut, qu'il faudrait changer pour développer un craquage à la vapeur du naphta. C'est pourquoi le futur complexe pétrochimique de Cayar (PVC à partir de monomères importés, fibres de polyester à partir de polymères importés) serait alimenté par une nouvelle raffinerie traitant un brut différent.

L'usine d'engrais de la SIES est dans une situation semblable face au marché sénégalais, mais dispose de deux atouts par rapport à la SAR : l'exportation d'engrais simples et binaires concentrés expédiés vers la France en tant que produits semi finis, et la vente sur le marché ouest africain d'engrais fabriqués par la première usine d'Afrique noire francophone.

Ses moyens de production (un atelier d'acide sulfurique 200 tonnes par jour ; un atelier d'acide phosphorique 65 tonnes par jour ; un atelier de super-phosphates 350 tonnes par jour ; un atelier d'engrais 250 tonnes par jour pour les produits exportés et 350 tonnes par jour pour les produits locaux) lui assurent une capacité de production de 120.000 tonnes par an en engrais locaux et 60.000 tonnes par an en engrais à forte teneur exportables. Mais depuis la mise en route de l'usine en 1968, jamais cette capacité n'a été utilisée pleinement. Depuis 1966, l'irrégularité des précipitations et les réflexes de sagesse conduisant le monde paysan à se préoccuper d'abord de sa sécurité alimentaire, ont gelé le marché des engrais ternaires pour l'arachide (6/20/10 ; 10/10/8 ; 6/10/20) (1).

(1) dans l'ordre le % de chaque élément N, P2 O5, K2 O.

Tableau 100 : DISTRIBUTION D'ENGRAIS POUR L'ARACHIDE
AU SENEGAL DEPUIS 1968 (tonnes)

Campagnes	Engrais
1968-1969	23.947
1969-1970	11.589
1970-1971	6.491
1971-1972	12.287
1972-1973	20.402
1973-1974	20.937
1974-1975	28.639
1975-1976	36.893

Source : BCEAO : La commercialisation de l'arachide au Sénégal en 1975-1976 in Note d'Informations et de Statistiques n° 255, novembre 1977.

La consommation d'engrais reste ainsi largement dépendante des variations climatiques, et en dépit de bons résultats des derniers hivernages, peu de progrès ont été réalisés puisqu'en 1966-1967, 38.281 tonnes d'engrais arachide avaient été distribuées dans le monde rural. En revanche, la production d'engrais-mil (14/7/7) a comme une réelle progression.

PRODUCTION D'ENGRAIS MIL DE LA SIES
(tonnes)

1968	1969	1970	1971	1972
5.900	12.300	18.300	8.200	20.300

Source : SIES

On constate ainsi que la SIES ne pouvait compter que sur un marché sénégalais de l'ordre de 45.000 tonnes en 1972. Or, les conditions de rentabilité de l'usine sont strictement définies par la convention d'établissement, qui fixe également le prix des produits. En 1973, le prix départ usine de l'engrais

arachide était fixé à 22.000 francs CFA la tonne. C'est l'ONCAD qui commercialise les engrais dans le monde paysan par le biais des coopératives, mais le prix de vente aux producteurs était de 11.000 francs CFA la tonne, la différence étant épongée par les organismes de compensation, en vertu de la politique de subvention que même l'Etat sénégalais .Or, l'orientation des subventions et la politique des prix menées par les autorités ne coucourent guère à rémunérer correctement le supplément d'effort demandé aux paysans (équipement, culture attelée) : on peut ainsi s'interroger sur les relations entre cette politique et la faible progression du marché des engrais arachide. De plus, le seuil de rentabilité de l'usine est fixé à 60.000 tonnes par an, et il est garanti par le gouvernement : si la production est inférieure à ce seuil, l'Etat doit verser une indemnité compensatrice qui éponge ainsi les frais fixes de l'usine. Le marché sénégalais, dans l'état actuel de son organisation, est loin d'atteindre 60.000 tonnes par an. C'est pourquoi le seul moyen pour la SIES de survivre consiste à exporter des engrais simples ou binaires concentrés, les bénéfices issus de cette opération étant partagés à égalité entre l'entreprise et l'Etat. En 1972, 40.000 tonnes d'engrais exportés vers la France (supertriple et monocalcique, mono amonique 11/54/0), l'Afrique Francophone et le Kenya, ont ainsi maintenu la SIES dans un état de production normale (85.000 tonnes). Quelques activités dérivées peuvent également être envisagées. Depuis 1973, une unité de sulfure d'alumine fonctionne, avec comme principal débouché l'épuration des eaux du lac de Guiers, qui alimentent le Cap Vert depuis 1971.

De même, la fabrication de gypse issu de l'élaboration d'acide sulfurique (4 tonnes de gypse pour une tonne d' H_2SO_4) permet de disposer de plâtre ; la SIES, qui vend le gypse à la SAED pour améliorer les

sols salés du delta du fleuve Sénégal, prévoit la mise en route d'une unité fabriquant des carreaux de plâtre, lesquels serviront à équiper les cloisons intérieures des bâtiments en dur. Mais ces petites activités induites ne peuvent faire oublier que, tout comme la SAR, la SIES reste un oligopole bloqué.

2.3. LA FAIBLESSE DES LIAISONS INTERINDUSTRIELLES SUR L'AXE

Pour mesurer efficacement les relations entre les unités implantées sur l'axe, il faudrait pouvoir établir une matrice LEONTIEFF, enregistrant en valeur toutes les consommations intermédiaires. Il existe bien un tableau d'échanges pour tout le Sénégal, publié en 1976 par la SONED, mais il n'est pas assez détaillé pour décrire la réalité de l'axe. On se contentera donc des résultats d'enquêtes qui ne prennent pas en compte la valeur de ces échanges.

On ne trouve sur l'axe que des *industries de consommation finale* ce qui réduit considérablement les échanges internes en faveur des achats à l'extérieur. Plus de la moitié des établissements industriels n'entretiennent aucune relation, ni entre eux ni avec les autres. Quant aux liens existants, ils sont faibles et ne dérivent que d'effets économiques mineurs. Les effets "amont" importants (qui indiquent ce qu'une fabrication requiert des autres branches) ne concernent que deux entreprises textiles, SOTIBA et SOBOCO. La première s'approvisionne maintenant à l'extérieur de l'axe (STS à Thiès), et seule la seconde achète des filés sur l'axe (ICOTAF et la Cotonnière du Cap Vert). Les autres effets amont sont faibles : SIES et SSEPC achètent des sacs en polyéthylène à SIMPA, et TONIC AFRIC utilise le gaz carbonique venant de la CIPIK pour fabriquer ses boissons gazeuses. Les

effets "aval" (évaluant combien une fabrication engendre d'activités nouvelles grâce aux moyens qu'elle procure) sont encore plus faibles. Les deux filatures ne sont pas étrangères au développement de la bonneterie SOBOCO, mais on ne distingue pas de créations récentes ayant induit directement des activités industrielles importantes.

D'autre part, les branches représentées ont *un faible pouvoir d'entraînement*. Les branches manufacturières entraînant sont en effet celles qui demandent aux autres plus qu'elles ne leur fournissent, l'essor de leur production stimulant les activités d'amont : il n'y en a pas sur l'axe, car les oligopoles s'approvisionnent à l'extérieur. Par contre, les branches entraînées dominant, mais comme elles sont entraînées par l'extérieur de l'axe (monde rural, marché dakarois) elles n'exercent aucun effet sinon des ralentissements liés aux fluctuations du marché (engrais ou cartonnages par exemple). Enfin les industries chimiques ont des intrafournitures plus élevées que ce qu'elles demandent à l'axe lui même (par exemple la SIES).

Dans ces conditions, la définition de cet espace industriel est délicate : l'examen du paysage montre en effet que l'axe industriel *n'est pas un espace industrialisé*. Lorsque l'industrie est localisée hors des villes, ce concept suppose en effet une profonde transformation paysagique, qui aboutit au façonnement d'un espace spécifique lié au fait industriel, qu'il est convenu d'appeler "zone industrielle" : cette dernière est souvent délimitée et son aspect tranche nettement avec l'extérieur (usines, rails, dépôts, fumées, bruits). Or, pour le moment, rien de tout cela n'apparaît entre Thiaroye et Mbao. De plus, un aspect qualitatif est sous-jacent à la notion d'espace industrialisé : ce dernier suppose un minimum de relations interindustrielles entre des entreprises qui se vendent et s'achètent des produits,

car l'économie industrielle est fondée sur l'échange. Or, les industries de l'axe ne se vendent ou s'achètent qu'une fraction infime de leurs produits, et elles travaillent surtout avec l'extérieur. L'axe ne peut donc être défini comme un espace industrialisé. Loin d'être une "zone", voire un "pôle", l'espace industriel Thiaroye-Mbao résulte d'un saupoudrage d'unités industrielles dont les échanges internes restent peu importants. Simple assemblage d'unités sans liens, l'axe pouvait-il avoir un puissant effet paysagique?.

LE FAIT INDUSTRIEL ET LE FAIT URBAIN :
UNE CONTIGUÏTÉ SANS LIENS

1. LA FAIBLESSE DES EFFETS PAYSAGIQUES DE L'AXE INDUSTRIEL

1.1. LES UNITÉS INDUSTRIELLES DANS L'ESPACE : UN PAYSAGE
PARTICULIER

En dépit de la présence d'industries textiles pourvoyeuses d'emplois et malgré l'importance du tissu des moyennes entreprises, l'axe Thiaroye-Mbao n'apparaît pas comme une "zone industrielle" dense au regard du paysage et du rapport emplois/superficies. Le paysage industriel est distendu, *fractionné en plages discontinues*, et sur les dix kilomètres qui séparent la SOTIBA-SIMPAPRIC du groupe chimique SAR-SIES, on ne

retrouve que rarement les éléments habituels des zones industrielles européennes. Seules quelques pancartes indiquant le nom des entreprises révèlent l'existence d'unités de fabrication souvent placées en retrait par rapport à la route, et masquées par d'épaisses rangées de filaos (*Casuarina equisetifolia*) jalonnées de haies d'euphorbes (*Euphorbia balsamifera*). Il n'y a guère qu'aux km 9 - 10, où se cotoient les bâtiments de la SOTIBA, de TONIC AFRIC, de la SATEC, de SOBOCO et d'ICÓTAF, que l'oeil découvre l'existence de l'axe industriel. Mais hormis la torchère de la raffinerie et les implantations récentes (SIPOA, CODIPRAL), nul signe d'activité n'attire l'attention du passant. L'axe Thiaroye-Mbao semble ainsi dilué dans l'espace, et procède plus d'un assemblage en timbres poste d'emprises privées à caractère industriel que de l'organisation d'une zone industrielle homogène et nettement délimitée dans le paysage. Les noyaux successifs qui le composent sont en effet séparés soit par d'anciens villages lebou aujourd'hui en pleine explosion démographique (Thiaroye), soit par les molles ondulations dunaires de l'Ogolién, piquetées d'acacias ou complantées en manguiers touffus, soit par des niayes ceinturées d'euphorbes ou de palmiers (*Elaeis guineensis*) et tapissées par les planches et les billons des cultures maraichères. Ainsi, la raffinerie de la SAR et l'usine d'engrais de la SIES sont séparées par ces enclos maraichers qui, en s'insérant en doigts de gant entre les unités industrielles, contribuent à façonner un paysage hétérogène et surprenant. Dans ces conditions, la densité d'emploi à l'hectare reste relativement faible. Sur le millier d'hectares qui s'étendent au Sud de la route entre Thiaroye et Rufisque, 145 sont voués actuellement aux activités industrielles. Si on rapporte le nombre d'emplois à l'ensemble des surfaces équipées, on aboutit à une densité de 23,5 emplois par hectare. A titre de comparaison, les zones industrielles françaises "de faible densité" offrent environ 25 emplois par hectare, et les zones américaines entre 13 et 40 emplois par hectare. En envisageant une capacité moyenne

de 30 emplois par hectare et en utilisant au maximum l'espace effectivement disponible au Sud de la route, (952 ha) on peut estimer la capacité minimale d'accueil de l'axe Thiaroye-Mbao-Rufisque à plus de 28.000 emplois industriels. C'est un des éléments du choix effectué par le gouvernement sénégalais en faveur de l'axe pour y implanter la zone franche industrielle.

1.2. LES GRANDS PROJETS ENTRE THIAROYE ET MBAO : VERS UNE VÉRITABLE ZONE INDUSTRIELLE ?

La première tranche de la zone franche industrielle a été inaugurée en mars 1976. C'est le premier élément d'un vaste ensemble, dont les limites ont été fixées entre la route d'accès à la SIES à l'Ouest et la route d'accès à l'ex batterie du Cap des Biches à l'Est, soit environ 650 ha. Le statut de la zone franche, publié en 1974, valable pour 25 ans, définit clairement les conditions juridiques et fiscales de ce cadre attractif conçu pour attirer les industriels étrangers désireux d'utiliser une main d'oeuvre à bas prix. La zone est "franche", les marchandises n'étant soumises à aucun droit ni taxes à l'importation comme à l'exportation, mais elle ne bénéficie pas du statut d'extraterritorialité. Les entreprises installées jouissent d'une exemption fiscale totale, exception faite des redevances rémunérant les services rendus par l'administration de la zone (organisme autonome représentant l'Etat et délivrant l'agrément d'installation aux demandeurs). L'espace ainsi délimité appartient à l'Etat sénégalais, qui propose des bails pour 99 ans ; l'ensemble est ainsi enclos, les accès étant délimités et contrôlés. La zone est "industrielle" : c'est un espace d'accueil pour des unités de fabrication tournées vers l'exportation, le seuil d'agrément étant fixé à 200 millions CFA

d'investissements pour au moins 150 emplois de cadres et ouvriers sénégalais. Chaque usine disposera d'au moins 2 hectares, le rythme de création attendu étant de 25 établissements par an, dont au moins 10 unités productives, les autres pouvant avoir une activité de service. En novembre 1977, une unité était en fonctionnement (MASYDA : matériaux de synthèse de Dakar) et 5 sociétés étaient agréées. Novateur au plan paysagique, ce choix répond à un besoin pressant de création d'emplois. Mais peut on considérer qu'il répond à la double nécessité de s'affranchir des liens de dépendance et de transformer une armature industrielle encore inarticulée?.

"La Société pour le développement de l'infrastructure des chantiers maritimes" du port de Dakar-Marine, plus connue sous le vocable "Dakar-Marine" a été créée le 10 février 1971. Il s'agit d'une société mixte chargée de mener à bien les études techniques et financières nécessaires à la réalisation d'un centre de réparation navales spécialisé dans l'entretien des minéraliers et pétroliers de grande taille. Le premier projet, exposé, en avril 1972, consistait à construire trois grandes cales sèches susceptibles d'accueillir des navires de 300.000, 500.000 et 1 million de TPL. La réouverture du canal de Suez et la récession économique du monde occidental ont contraint les autorités sénégalaises à réviser le projet initial : depuis aout 1975, une seule cale sèche (500.000 TPL) est programmée, le chantier étant ramené à des proportions mieux adaptées à la demande actuelle.

Face à la réouverture du canal de Suez, Dakar dispose encore de deux atouts. Le premier est lié à la taille des navires et concerne les frais d'exploitation d'un gros porteur, pour un 250.000 TPL, ces frais restent supérieurs en passant par Suez, car le gain de

temps obtenu ne compense pas totalement le prix du passage par le canal, et c'est d'autant plus vrai que le navire est plus gros. Le second atout est la position du Cap Vert sur la "route du fer et de la bauxite" parcourue par des minéraliers qui viennent d'Afrique Occidentale (Guinée, Libéria, Sierra Leone et demain Gabon et Cote d'Ivoire), du monde Caraïbe et du Brésil et qui se rendent en Europe. L'intérêt du projet est double : important foyer de main d'oeuvre (2.000 emplois pour la construction du chantier, 4.000 emplois pour le fonctionnement dont 60% d'OHQ et de chefs d'équipe, ce qui revaloriserait l'enseignement technique) un centre de réparation navale peut avoir des effets d'entraînement intéressants par la multiplicité des sous traitances requises. Or, le choix du site du chantier est conditionné par les profondeurs proche de la côte. Comme aucun site ne peut être envisagé à l'Est de Mbao et que les projets "zone Sud" et "zone Nord" du port de Dakar ont été écartés en grande partie pour des raisons touristiques (proximité de Gorée), la seule solution consiste à construire "Dakar-Marine" à la hauteur de Thiaroye (avançée en pointe de l'isobathe -13m). Cela favoriserait les entreprises de la zone franche industrielle : elles disposeraient ainsi d'une infrastructure portuaire et pourraient importer leurs matières premières sans rupture de charge à Dakar, le problème du contrôle douanier étant également résolu. Dakar peut ainsi devenir une "station service" à activités multiples, et "l'axe industriel Thiaroye-Mbao" ne peut que sortir renforcé de cette évolution : avec la zone franche industrielle, Dakar-Marine, et une puissance énergétique installée de 82.500 kw en 1975 à la Centrale du Cap des Biches, un véritable espace industrialisé peut naître au Sud de la route. Mais sa nature et son organisation envisagées correspondent elles aux besoins fondamentaux du pays? N'apparaissent elles pas comme une acceptation de l'actuelle dépendance?.

1.3. LA FAIBLESSE DES EFFETS DIRECTS DE L'AXE SUR L'URBANISATION

Les effets directs de la croissance industrielle au Sud de la route (1) se limitent à l'apparition de petits îlots de villas, destinés à loger les cadres européens, et quelquefois africains, des entreprises de l'axe. On peut distinguer deux types d'îlots. Le premier offre l'aspect d'un lotissement de toute petite taille (1,5 à 2 ha) où les villas, égrenées le long d'alignements géométriques, posées au milieu de grandes parcelles (680 à 800 m²), disparaissent le plus souvent derrière filaos et bougainvilliers (SAR). Seul le lotissement SABE, entouré d'un mur de béton et peu ombragé, montre un visage plus austère. On peut opposer à ces modestes ordonnancements le semis plus lâche des villas piquetant les abords de la Cotonnière du Cap Vert ou de la CAFAL. Bien équipées (climatiseur, piscine, tennis) ces constructions de plein pied n'occupent toutefois qu'une faible superficie par rapport à l'ensemble industriel (moins de 20 ha) : on ne peut vraiment les assimiler à une "croissance urbaine", d'autant qu'elles s'adressent à la fraction de la population active la moins nombreuse (cadres et ingénieurs). Par contre, aucun lotissement destiné aux travailleurs manuels n'a été construit par les employeurs. Il existe bien un projet commun SAR-SIES, mais le dossier est toujours dans les bureaux de la BNDS, sollicitée pour le financement. De même, la SICAP (Société Immobilière du Cap Vert) avait programmé au troisième plan (1965-1969) la construction d'un lotissement

(1) L'étude des anciens village lebou (Thiaroye et Mbao) a été volontairement exclue (des travaux de recherche y sont en cours).

à Mbaou, comprenant 300 logements, et destiné à accueillir les salariés de l'industrie. C'est un groupe de logements destinés aux familles de militaires qui a été inauguré (1977). Sur les 8.654 logements construits par la SICAP entre 1960 et 1971, pas un seul n'est situé le long de la route de Rufisque, entre les km 9 et 20. Aucune des 7.543 HLM n'a été élevée entre Thiaroye et Mbaou. Il n'y a donc *aucune urbanisation volontaire directement liée au fait industriel*. On peut naturellement s'interroger sur l'ampleur des effets indirects : Thiaroye et Mbaou connaissent une véritable explosion démographique (+ 50% et + 90% entre 1955 et 1970). Compte tenu des lieux de résidence de la main d'oeuvre, le "phénomène de résonance" (expression de G. SAUTTER désignant l'arrivée de membres de la famille consécutive à l'acquisition d'un emploi) doit jouer. Mais "l'écho des usines" n'est-il pas qu'un modeste élément du vaste ensemble dakarois au sein duquel c'est "la ville", en tant que phénomène total, qui est perçue en brousse comme un recours contre la pauvreté?

2. UN REJET DAKAROIS A L'EXTERIEUR DE L'AGGLOMERATION : LES LOTISSEMENTS DES Km 13 ET 15

Amorcée en 1950, accélérée depuis 1959, la "rénovation de la Médina" dakaroise, présentée comme un remède efficace contre le surpeuplement et souvent faite en marge des Plans Directeurs successifs, a provoqué l'expulsion d'une partie de la population et la formation de banlieues de déguerpis aux portes de la ville proprement

dite. La plus impressionnante création est sans conteste Pikine, devenue un "symbole de stabilité et de possession de la terre" (1), dont la croissance démographique ne cesse d'étonner (23.630 habitants en 1959, 80.000 en 1966, plus de 120.000 en 1971). Depuis 1964, d'autres lotissements de déguerpis, de taille plus modeste, apparaissent au Nord de la route de Rufisque, entre les km 13 et 15. Par leur assise foncière et par l'utilisation qu'en font leurs fondateurs, ils diffèrent sensiblement de Dagoudane-Pikine, bien qu'ils soient également sous la dépendance dakaroise, en particulier pour l'emploi.

2.1. GENÈSE DES LOTISSEMENTS ET IMPLANTATION DES DÉGUERPIS

A partir de 1961, les menaces de déguerpissements au Nord et à l'Est de la Médina se précisent. Les quartiers établis dans la fourche du Cerf-Volant (Lamsar, Diak Sao, Ndoudy), la marge orientale de la Médina (Diamaguène) et des bidonvilles longeant l'autoroute (Wakhinana, à l'Est de l'autoroute après le pont de la rocade Fann-Bel Air) sont particulièrement visés. Informés par voie de presse ou par le canal politique, les chefs de quartier et la population prennent alors des initiatives pour rechercher des terrains propices à l'accueil des familles menacées par le déguerpissement. Les plus déshérités, les chômeurs, les "hébergés" de passage choisissent de rester en ville en essayant de se reloger chez des parents, ou bien tentent l'aventure

(1) VERNIERE M. : Etapes et modalités de la croissance de Dagoudane-Pikine, op. cit. p. 4.

à Pikine. Mais les salariés et les artisans, dont les revenus sont plus importants, optent pour une autre solution qui consiste à se regrouper en associations d'acquéreurs de parcelles, voire en coopératives, pour acheter des terrains hors de la ville. C'est pourquoi seule une minorité va se déplacer, le reste de la population se dispersant dans Dakar ou gagnant Pikine. Limitées par les emprises publiques à la périphérie de la ville, les installations techniques au Nord (aéroport), les emprises industrielles et les niayes cultivées par les maraîchers à l'Est, les possibilités d'acquérir un terrain pas trop éloigné des lieux de travail et bien desservi par la route étaient assez réduites : seuls quelques terrains privés immatriculés appartenant à des familles lebou de Thiaroye répondaient à ce double impératif, ou bien il fallait franchir le périmètre de reboisement de Mbaou pour s'installer au delà du km 20.

C'est autour des km 13 et 15 que convergent donc les choix des déguerpis. Plus de 60 hectares de sols "dior" ceinturant des niayes, où le terrassement et la construction ne rencontrent aucun obstacle, deviennent ainsi l'objet de transactions. En 1965, cette poussée brutale de la demande en terrains constructibles se lit dans le paysage : le sol ayant changé de propriétaires, les premières constructions apparaissent. On peut cependant distinguer des différences dans les processus d'appropriation et de revente du sol selon la nature des tractations, lesquelles ont été menées soit par des individus soit par des associations.

Le chef de quartier de Diamaguene mena seul les "négociations" avec les familles propriétaires des titres fonciers 7798 (7ha 58 a) et 9493 (4ha 35 a). Parvenu à un accord sur la base de 8.107.750 CFA pour les 12 hectares, il décida, de concert avec les propriétaires, de créer un lotissement de 452 parcelles de

1.500 m² et de garder le reste en "réserve". Avec un apport initial de 3.500 CFA, un remboursement mensuel de 2.000 CFA pendant 13 mois, n'importe qui pouvait acquérir une parcelle au prix de 28.000 CFA. Le prix d'achat du terrain (66,6 CFA le mètre carré, 69,3 CFA en y incluant les frais de terrassement) permettant de fixer le prix coûtant réel de la parcelle à 10.395 CFA, on peut calculer le bénéfice réalisé par les "promoteurs" du lotissement : avec un gain net d'environ 18.000 CFA par parcelle, on aboutit à plus de 7 millions CFA pour les 405 parcelles actuellement occupées. Comme l'Etat a pris à sa charge l'installation des bornes fontaines, de 10 classes d'école sur 12 et que les habitants ont construit eux mêmes le marché, il paraît difficile de trouver un meilleur exemple de spéculation.

C'est au contraire une démarche collective de la coopérative de Wakhinane (1960 : 107 inscrits ; 1963 : 203 inscrits) qui a permis d'acheter à crédit, pour près de 9 millions CFA, un terrain de 13 ha appartenant à une famille de Thiaroye. Avec un capital de départ de 535.000 CFA, un astucieux dosage ethnique dans la composition de l'équipe de direction, la coopérative a assumé elle même les frais de terrassement, et elle est la seule à avoir revendu à ses 262 adhérents les parcelles au prix coûtant, soit environ 12.000 CFA.

APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION
ETHNIQUE : LE C.A. DE LA COOPERATIVE DE
WAKHINANE EN MAI 1974.

Eh. Moustapha GUEYE	Wolof	Marabout président
Djibril CISSE	Lébou	planton- vice- président
Cheikh. M. NDIAYE	Bambara	menuisier - secrétaire
Malal SOW	Toucouleur	planton -trésorier
Alpha CAMARA	Soussou	mécanicien - Com. aux comptes
Elimane DIAKHATE	Soninké	marabout-coordonateur
Malik DIOP	Wolof	? - "

Source : Rapport sur Wakhinane au responsable NEDECO
15 pages (non publié).

De même, la coopérative a pris l'initiative de faire construire une école et une mosquée par les résidents réduits au chômage, et elle réussit à rembourser progressivement ses dettes sans l'aide de banques comme la BNDS, bouée de sauvetage des autres associations minées par les détournements ou incapables de faire face à leurs engagements. En effet, toutes les tentatives des autres associations d'acquéreurs de parcelles n'ont pas eu la réussite financière de Wakhinane. A Lamsar, après un prêt de 4,5 millions CFA de la BNDS en 1966, des détournements importants ont eu lieu en 1967. A Diak Sao, il n'y a pas eu de gestion malhonnête, mais avec 30% de chômeurs parmi la population active résidente, il est devenu très difficile de rembourser l'emprunt BNDS, malgré l'aide du gouvernement, lequel avait financé les travaux de viabilisation et assuré le transport des déguerpis.

Initiatives individuelles et démarches collectives motivées par des menaces de déguerpissement ont donc engendré un transfert et un fractionnement de la propriété. Contrairement à Pikine, où d'après la loi aucune parcelle n'est aliénable (terrain du Domaine National), la spéculation est tout à fait légale (1) dans les lotissements des km 13 et 15, puisqu'ils résultent d'un découpage *de titres fonciers privés*. Dans ces conditions, le coût initial d'installation a été un frein pour beaucoup de demandeurs, y compris pour les coopérateurs : ainsi à Lamsar, la moitié seulement des déguerpis coopérateurs ont acheté une parcelle la première année, et à Wakhinane 84 adhérents sur 200 avaient pris possession de leur terrain en octobre 1964. A l'inverse de Pikine, où la mise en oeuvre de la loi sur le Domaine National a déclenché une fièvre de mise en valeur (avec pour objectif l'obtention du permis d'occuper définitif), les lotissements des km 13 et 15 n'ont été que *très progressivement* occupés. Au prix d'achat déjà élevé de la parcelle, il faut ajouter en effet le coût du transfert des baraques de l'ancien quartier (16.000 CFA par baraque en 1964) ou le prix de construction d'une nouvelle baraque sur place (30.000 CFA en moyenne en 1964). Les déguerpis ont ainsi été contraints d'attendre en moyenne trois ans avant de pouvoir construire, la durée de la construction définitive en dur étant d'environ quatre ans : les déguerpissements s'étant échelonnés entre février 1961 et octobre 1964 (mais les plus importants ont lieu à partir de mars 1963), ce n'est que

(1) Les plans de lotissement, ont par contre été souvent illégaux. Celui de Diamaguène n'a été approuvé qu'en 1966, mais les premières parcelles étaient en vente dès 1961.

vers 1965 et surtout à partir de 1968-1969 que la mise en valeur devint effective. Or, si la spéculation et les détournements, dont le corollaire est le prix élevé des parcelles, ont retardé l'occupation des lotissements ils ont surtout déclenché un nouveau processus de rentabilisation, beaucoup de déguerpis propriétaires ayant loué ou revendu leurs parcelles construites, d'où un nouveau bond du prix des terrains depuis 1970.

Tableau 101 : ESTIMATION DU PRIX DES PARCELLES
DANS QUATRE LOTISSEMENTS
(francs CFA)

	Diak Sao Wakhinane Lamsar Diamaguène			
- prix coûtant				
(achat du terrain				
+ terrassement)	16.200	12.186	16.783	10.453
- taille	198 m ²	180 m ²	216 m ²	150 m ²
- prix du remboursement	20.000	12.200	34.000	28.000
- prix de vente				
en 1964 - nue	47.000	60.000	41.000	60.000
- avec		100.000	110.000	130.000
baraque (4 pièces)	?	à	à	à
		120.000	120.000	150.000

Source : Enquêtes Socio économiques 1974 de NEDECO
20 pages ronéo , non publié,
+ enquêtes thématiques de 1974.

La seule exception à la revente des parcelles et au développement rapide du statut de locataire se trouve à Wakhinane. L'action collective sous forme coopérative y apparaît comme une réussite, puisque les coopérateurs sont restés sur place sans avoir besoin de recourir à leur tour à la spéculation pour pouvoir éponger les frais initiaux.

Ailleurs, les acquéreurs de parcelles au revenu modeste n'ont souvent pas le choix : les détournements à l'intérieur de leurs coopératives les contraignent souvent à revendre au plus tôt la parcelle nue ou à louer au plus vite le logement édifié pour récupérer tout ou une partie de leurs versements. C'est par ce biais que s'esquissent les premiers rapports entre le fait industriel et le fait urbain, une fraction encore très modeste des travailleurs de l'axe se rapprochant des lieux de travail grâce aux possibilités de location aujourd'hui offertes dans les lotissements.

2.2. LA SITUATION DES LOTISSEMENTS EN 1974 : SOUS ÉQUIPEMENT ET DÉPENDANCE

Chargé par le gouvernement de mener les études préalables au vaste projet des "parcelles assainies" de Cambérène, le bureau d'étude néerlandais NEDECO procède depuis 1972 à des enquêtes dans les lotissements des km 13 et 15, afin de déterminer un seuil minima de revenu susceptible de déterminer un "profil" des candidats aptes à mettre en valeur ces parcelles. Les données dont nous disposons constituent les premiers résultats officiels des enquêtes (mai 1974) qui concernent essentiellement les coopérateurs. Deux enquêtes parallèles ont été menées avec un groupe d'élèves du Lycée de Rufisque (estimation de population, étude des lieux de travail).

Les lotissements ont tous la même assiette topographique : tracés sur des légères ondulations sableuses portant des sols "dior", ils ne

débordent jamais sur les "niayes" toujours cultivées et le plus souvent ceintées d'une clôture végétale ou d'une haie arbustive. Diamaguène s'étire ainsi entre deux bas fonds cultivés, dont certaines parties appartenant à l'ancien propriétaire du titre foncier n'ont pas été cédées avec le reste. C'est un exemple assez courant de réaction à la valorisation des terrains sous l'effet de la poussée urbaine. Les produits maraîchers cultivés dans les "niayes" ont un important débouché avec le proche marché dakarois, ce qui justifie la conservation des bas fonds dans les patrimoines familiaux, d'autant plus que les revenus sont loin d'être négligeables (gain net annuel entre 200.000 CFA et 800.000 CFA par hectare selon la nature des plantes cultivées). Au contraire, les rendements céréaliers aléatoires et la forte demande en terrains à bâtir incitent à vendre les sols "dior", à l'exception toutefois des parcelles portant le manioc. En ce sens, le paysage des km 13 et 15 est un excellent révélateur des effets de la croissance de l'agglomération dakaroise : spéculation foncière et spécialisation maraîchère comptent parmi les principaux moteurs de la circulation monétaire.

L'allure géométrique monotone et rigoureuse des lotissements - exceptée peut être la voirie curviligne de Diak Sao 2 - résulte d'une juxtaposition de parcelles souvent petites, ce qui rentabilise d'autant les opérations spéculatives (ainsi les plus petites parcelles sont celles de Diamaguène, seul lotissement où il n'existe pas de coopérative).

Tableau 102 : TAILLE DES PARCELLES DANS QUELQUES
LOTISSEMENTS DES KM 13 ET 15.

Diak Sao 2	Wakhinane	Lamsar	Diamaguène
11x18 =198 m2	12x15 =180 m2	18x12 =216 m2	15x10=150m2
18x14=252 m2	13x18 =234 m2	-	15x12=180m2 (réserve)
10x18=180 m2	11x17 =187 m2		

L'examen des photos aériennes de 1971 (AO 933/37 échelle 3700°) et deux passages sur le terrain (mai et juillet 1974) révèlent l'occupation incomplète du parcellaire : 10 ans après le déguerpissement et la réalisation des terrassements, il subsiste un grand nombre de parcelles nues, ce qui ne signifie pas qu'elles soient toutes vacantes (ainsi à Wakhinane, 60 parcelles sont vides mais ont déjà été attribuées).

Tableau 103 : OCCUPATION DU PARCELLAIRE EN JUILLET 1974

	Diak Sao 1	Diak Sao2	Wakhinane	Lamsar	Diamaguène
Nombre total de parcelles	260	401	262	250	454
Nombre de parcelles vides	52	177	60	68	39
%	20%	44,1%	22,9%	27,2%	8,6%
Nombre de parcelles habitées	169	188	202	160	405
%	65%	46,9%	77,1%	64%	89,2%
Autres parcelles non habitées	39	36	0	22	10
%	15%	9,0%	0	8,8%	2,2%

Source : NEDECO + enquêtes thématiques de 1974.

Cette situation traduit une lente et progressive mise en valeur, que plusieurs données complémentaires confirment. En premier lieu, l'examen des dates d'installation des coopérateurs résidant actuellement dans les lotissements montre que les arrivées se sont échelonnées sur dix ans.

Tableau 104 : DATE D'ARRIVEE POUR 100 COOPERATEURS
(Lamsar - Diak Sao 2)

Date d'arrivée	Coopérateurs déguerpis en 1964 (adhérents au début)	Coopérateurs déguerpis (adhérents après la création du lotissement)
1964/1965	38	11
1966/1967	20	10
1968/1970	24	48
1971/1974	18	31

Source : NEDECO

Les coopérateurs déguerpis de l'ancien quartier (78% des adhérents à Lamsar mais 40% seulement à Diak Sao 2) sont très normalement arrivés un peu plus tôt, mais ceux qui sont restés ont quand même mis 7 ans pour s'installer définitivement (passage de la baraque provisoire à la maison en dur). On peut citer quelques exemples de "circuits" d'arrivée montrant que le retard est imputable au coût d'installation élevé (prix de la parcelle). A Lamsar, Diadié GADIAGA (lot 3, parcelle 4) sculpteur sur bois à Soumbédioune, a adhéré à la coopérative dès 1963. Acquéreur d'une parcelle qu'il ne peut équiper, il attend deux ans chez un cousin à Pikine. En 1966, il arrive à Lamsar et loge dans une baraque provisoire ; il entreprend en 1967 de faire construire en dur et ce n'est qu'en 1973 qu'il peut disposer de 2 pièces

convenables (60 m²) : il est enfin installé.

E.h.Mamadou NDIAYE (lot 5, parcelle 7), membre de la coopérative depuis 1963, n'arrive qu'en 1967, date à laquelle il peut, avec l'aide de sa famille, monter une baraque provisoire et jeter les fondations d'une maison en dur. A la parcelle 15 du lot 3, Amadou SY, mécanicien à la SABE (km 16) cherche depuis 1965 à se rapprocher de l'entreprise qui l'emploie. En 1968, il adhère à la coopérative, mais doit attendre 1971 pour édifier une baraque provisoire et commencer la construction de 3 pièces en dur.

Le pourcentage important de parcelles nues ne résulte pas seulement de l'action de quelques gros acheteurs (à Diak Sao 2, deux coopérateurs possèdent chacun un bloc de 6 parcelles qu'ils tiennent en "réserve pour la famille"). A Diak Sao 2, près du quart (22,5%) des parcelles vides n'ont pas été vendues. Inversement, à Wakhinane, les 60 parcelles nues ont chacune un propriétaire, mais 25 coopérateurs au revenu insuffisant n'ont pas réussi à construire et 6 qui avaient commencé ont abandonné et sont repartis à Dakar. A Lamsar enfin 15 à 20% des propriétaires habitent toujours Dakar et ne disposent que d'une parcelle nue qu'ils n'ont pas les moyens de mettre en valeur. Une autre conséquence du coût d'installation est la volonté de revendre les parcelles équipées ou non, ou de louer les baraques et les pièces en dur aussitôt qu'une occasion se présente. C'est pourquoi les propriétaires "de seconde main" ou les locataires sont relativement nombreux sauf à Wakhinane : à Diak Sao 2, 140 parcelles seulement sont habitées par leurs propriétaires et 48 sont habitées par des locataires ou des racheteurs (soit 25,5% des parcelles habitées). A Lamsar dans 52,5% des parcelles habitées (84 en 1974) on trouve des locataires ou des nouveaux propriétaires. On comprend d'autant mieux les

mouvements de retour vers la capitale que l'équipement des lotissements reste très sommaire.

Tableau 105 : EQUIPEMENT DES LOTISSEMENTS EN JUILLET 1974.

	Diak Sao 1	D. Sao 2	Wakhinane	Lamsar	Diamaguène
% dur	50	40	90	65	90
eau	puits	puits	puits	puits	5 bornes fontaines
électricité possible	non	oui	oui	non	oui
école	non	prévue	3 classes + 1 en cours	non	12 classes
marché aménagé	non	prévu	non	prévu	oui
dispensaire	non	non	non	non	1
A. sociale (soins urgents)	oui	oui	oui	oui	oui
mosquée	prévue	prévue	1	1	1
Origine du nivellement+ viabilisation	Coopérative	Aide Etat	Coop.	Coop.	Propr.+ Etat

A part Diamaguène, où quelques équipements ont été mis en place avec l'aide de l'Etat, aucun lotissement n'offre des conditions décentes d'installation. L'absence de bornes fontaines oblige les habitants à creuser des puits dans les parcelles, mais l'approvisionnement en eau est très irrégulier, car les battements de la nappe de Thiaroye, déjà utilisée par les industries et la ville de Dakar, ont un double effet : en saison sèche, il faut parfois recréuser les puits plus profondément (en 1973, il n'y avait plus d'eau et des traces d'invasion salées ont été décelées), mais en hivernage,

les parcelles bordant les "niayes" sont quelquefois menacées par la remontée de la nappe. L'emplacement de certaines parcelles ne répond pas aux normes de sécurité : plus d'une centaine sont situées au dessous du passage des lignes à haute tension, et depuis 1968 (1) l'administration envisage de les déplacer. A cause de l'absence de marchés équipés, la plupart des femmes s'approvisionnent à Thiaroye-Gare, (42% des enquêtées) ou à Thiaroye-Mer (31% des enquêtées) mais il a fallu attendre 1974 pour qu'une piste en latérite soit construite entre Diak Sao 2 et la route de Thiaroye-Yeumbeul - Malika. Enfin, c'est sur l'initiative d'une coopérative que quelques classes ont pu être construites, mais 20% seulement des enfants scolarisables fréquentent des baraques où seule la présence d'un maître justifie le terme "d'école".

En l'absence de données démographiques sûres (le premier passage de l'enquête de 1970-1971 attribue 6.410 habitants au km 15), il a fallu recourir à une méthode d'estimation basée sur le nombre moyen d'habitants par parcelles, car sans sondage démographique, la méthode utilisée par M. VERNIERE à Pikine est difficilement utilisable.

Tableau 106 : RESULTATS DES ESTIMATIONS DE POPULATION
(enquêtes de 1974)

Lotissements	parcelles habitées	parcelles enquêtées	nombre habit.	Hyp. forte	Hyp. faible	Hyp. moy.
Diak Sao 1	169	35	f: 5 F: 15 m: 8,51	845	2535	1438
Diak Sao 2	188	40	f: 4 F: 13 m: 9,8	752	2444	1842
Wakhinane	202	40	f: 6 F: 17 m: 10,2	1212	3434	2060

(1) P.V. de la séance du 15 octobre 1968 de la Commission Régionale d'Urbanisme.

lotissements	parcelles habitées	parcelles enquêtées	nombre habit.	hyp. forte	hyp. faible	hyp. moy.
Lamsar	160	35	f: 5 ⁺ F:15 m:8,4	800	2400	1344
Diamaguène	405	75	f: 7 F:16 m:11,2	2835	6480	4536
TOTAUX				6444	17.293	11.220

+ f: plus petit nombre d'habitants

F: plus grand nombre d'habitants

m: moyenne $\frac{\text{nombre d'habitants}}{\text{parcelles enquêtées}}$.

Compte tenu du prix des parcelles et des constructions, seuls des travailleurs au revenu stable ou suffisant ont pu s'installer définitivement, en fixant également au km 13 et 15 les membres de leur famille qui sont désœuvrés (on compte environ un quart à un tiers de chômeurs, parmi la population active masculine, mais 82% sont des "hébergés"). Ainsi s'explique la forte proportion de constructions en dur, résultat d'une mise en valeur étalée dans le temps et fondée sur un revenu toujours supérieur à 16.000 - 17.000 CFA par mois (seuil minima retenu par le bureau d'études NEDECO).

RAPPORT EMPLOI-ETAT DES PARCELLES

Emplois	Dur	Baraque
Salariés	82%	18%
Compte personnel	71%	29%
Retraités	41%	59%

Source : NEDECO

Les salariés ont en grande majorité construit en dur (en 1974 2 pièces en dur = 155.000 CFA ; une pièce en baraque = 15.000 CFA), d'autant plus que leurs tranches de revenus sont assez nettement supérieures du seuil minima (63,9% gagnent plus de 20.000 CFA par mois).

Tableau 107 : ETAT DES PARCELLES DES SALARIES A
DIAK SAO 2 ET LAMSAR SELON LES
REVENUS.

Revenus mensuels	% en dur	% en baraques	% du total des revenus
0 - 5.000 CFA	-	100	8,4
5 -10.000 CFA	-	-	-
10-15.000 CFA	43	57	9,7
15-20.000 CFA	77	23	18,0
20-25.000 CFA	75	25	16,0
25-30.000 CFA	85	15	18,0
30-35.000 CFA	100	-	7,0
35-40.000 CFA	100	-	7,0
40-45.000 CFA	100	-	5,5
+ de 45.000 CFA	100	-	4,1
Moyenne	74	26	

Source : NEDECO

L'examen de la composition socio professionnelle de la population en activité illustre bien l'origine dakaroise des résidents : pas de pêcheurs, un nombre infime de cultivateurs (les "niayas" et les lotissements sont étrangers l'un à l'autre), une légère majorité formée de salariés (53,6% du total).

Tableau 108 : COMPOSITION SOCIO PROFESSIONNELLE
DES ACTIFS MASCULINS
(Lamsar - Diak Sao 2)

Professions libérales	: 1,0%	Manoeuvres et OS	: 25,8%
Cadres de Direction	: -	Artisans, journaliers commerçants à compte personnel	: 44,7%
Techniciens, AT,AM, OHQ, OS	: 2,0%	Agriculteurs	: 0,7%
Employés	: 25,8%		
dont bureau	: 4,6%		
commerce	: 8,6%		
transport	: 9,9%		
services divers	: 2,7%		

Source : Enquêtes thématiques de 1974.

La répartition par branches d'activité collective confirme le rôle moteur joué par les activités tertiaires (43,1% des emplois totaux) et l'importance des activités dont on ne sait si elles relèvent du "secondaire" ou du "tertiaire", typologie parfaitement inadaptée à la réalité africaine (1).

(1) VENNETIER P. : Quelques données sur l'artisanat dans les villes d'Afrique Tropicale, Cahiers d'Outre Mer, avril-juin 1975, n° 110, p. 105-113.

Tableau 109 : BRANCHES D'ACTIVITE COLLECTIVE DES
ACTIFS MASCULINS -
(Lamsar - Diak Sao 2)

Agriculture	: 0,7%	Fonction publique	: 6,0%
Artisanat traditionnel	: 6,6%	Banques	
Artisanat moderne	: 18,5%	Assurances	: 2,0%
Artisanat de transition	: 5,3%	Commerce	: 25,2%
Energie) Industrie) B.T.P.)	: 25,8%	Transports et Annexes	: 9,9%

Source : Enquêtes thématiques de 1974.

La fonction de "dortoir" apparaît à l'examen de la répartition géographique des emplois occupés par les résidents .

Lieux de travail.	% d'actifs
Dakar	68,7%
Pikine-Thiaroye-Gare	11,6%
Axe Thiaroye-Mbao	6,8%
Sur place	12,9%

La totalité des salariés de la fonction publique, des banques, des assurances et des transports travaille à Dakar. Les 3/4 des artisans travaillent également dans la capitale, le reste étant réparti entre Pikine et Thiaroye-Gare. Seuls quelques artisans du secteur de transition (maçons, menuisiers) et la moitié environ des commerçants établis à leur compte exercent leur activité sur place. Enfin, près de 75% des salariés du secteur secondaire ont un emploi dans la zone industrielle portuaire. Parmi le peu d'ouvriers qui se rendent quotidiennement dans les usines de l'axe

Thiaroye-Mbao, on ne trouve pas un seul déguerpi, pas un seul coopérateur, pas un seul propriétaire : ce sont surtout des travailleurs originaires de la Petite Côte (Yène, Popenguine, Mbour) qui louent une ou deux pièces et retrouvent leur famille le dimanche. Au total, 1,200 à 1.500 personnes gagnent Dakar tous les matins (15 minutes en car rapide) : les lotissements des km 13 et 15, nés d'un rejet dakarois, restent dépendants des emplois procurés par la capitale.

Or, par leur assise foncière et les processus de spéculation, ils constituent un cas particulier par rapport aux terres du Domaine National environnantes : obligés de rembourser dans un premier temps des parcelles chères, contraints de retarder la mise en valeur de leur terrain, les résidents ont peu de moyens - même par le biais des coopératives bien organisées comme celle de Wakhinane - pour créer les équipements de base nécessaires. Cette pauvreté en équipements est d'autant plus dangereuse que l'expansion de Pikine, dont les digitations traversent déjà la route et la voie ferrée à Thiaroye-Gare, menace les possibilités de ravitaillement en eau. Bloquée à l'Ouest par le périmètre de reboisement de Cambérène, au Nord Est par les "niayes" et les emprises des centres émetteurs (Asecna, Radio Interarmes), à l'Est par le périmètre de reboisement de Mbao, Pikine peut-il s'étendre ailleurs qu'entre la route et la voie ferrée, de Thiaroye-Gare au parc de Mbao? Une commission régionale d'Urbanisme prévoyait dès octobre 1968 (1) un doublement de la superficie de Pikine en 10 ans, et proposait de canaliser sa croissance spatiale le long de routes dont la récente piste Thiaroye Gare -

(1) P.V. de la séance du 15 octobre 1968.

Diak Sao 2 semble être la première ébauche. La concurrence pour le ravitaillement en eau sera donc de plus en plus sévère. Les eaux de la nappe de Thiaroye sont de plus très corrosives ; elles contiennent 0,4 à 1mg par litre d'oxyde ferreux et dépassent ainsi la norme OMS (0,1 mg/l). Comme elles ne sont pas "corrigées" dans les puits comme elles le sont dans le réseau de la SONEES, elles posent depuis la création des lotissements un grave problème qualitatif. Faut-il le compliquer en permettant que s'y ajoute un problème quantitatif? Pour faire face à cette situation, on peut déjà mettre en oeuvre les idées développées en 1968 devant la Commission d'Urbanisme : définition de l'utilisation du sol entre Dakar et Rufisque ; intervention immédiate aux km 13 et 15 pour réaliser une infrastructure vitale (adduction d'eau branchée sur le réseau SONEES, et création de bornes fontaines) ; coup d'arrêt à la spéculation en appliquant la loi, en particulier en faisant valoir l'intérêt public sur des titres fonciers privés : encore faut-il avoir la volonté politique de le faire.

CONCLUSION

L'étude des mécanismes d'évolution de l'organisation de l'espace permet de montrer comment un même milieu physique peut être appréhendé et utilisé différemment selon les époques, le niveau des techniques et les besoins exprimés d'une logique économique. Rufisque et Dakar sont ainsi deux témoins de deux appréhensions historiques différentes de l'espace cap verdien. L'existence de l'ancienne cité de l'arachide n'avait de sens que dans une conjoncture politique particulière à un moment où l'organisation des transports ne requerrait nullement de lourdes infrastructures. Dakar est le produit d'une volonté politique, appuyée sur les progrès techniques qui valorisent un site en eau profonde, et incitent progressivement les négociants à délaisser Rufisque parce que la logique du profit passe par l'utilisation du port de Dakar, outil de travail plus commode. Ces constatations n'ont pas qu'un intérêt historique, car il est des héritages que les autorités doivent aujourd'hui assumer. Il y aura probablement 150.000 rufisquois en 1980: dans ce contexte la dégradation du bâti urbain et le blocage des fonctions resteront-ils longtemps sans conséquences sociales ?

Rufisque est actuellement reliée à la capitale par une route à grande circulation autour de laquelle s'étend une coalescence urbaine et industrielle. Au Sud, l'"axe Thiaroye-Mbao" est un espace industriel récent, dominé par des oligopoles chimiques et textiles, armé d'un tissu de petites et moyennes unités de production, mais dont le fonctionnement est caractérisé par une inarticulation témoignant de l'extraversion du système industriel sénégalais. Avec la réalisation des filières intégrées prévues dans le cinquième plan (réparation navale, construction de matériel d'équipement et de transport), des ébauches d'articulation pourraient favoriser la constitution progressive d'un véritable espace industrialisé, dont les échanges internes constitueraient les lignes de force, et que la seule zone franche n'est pas susceptible de promouvoir. La route a par ailleurs canalisé des "rejets dakarois" : lotissements de déguerpis au Nord, consécutifs à l'expulsion de citadins qui ont conservé leurs activités dans la capitale, équipements et dépôts au Sud entre les emprises industrielles. Tous ces éléments contigus dans l'espace sont étrangers les uns aux autres par leur genèse, et leurs relations fonctionnelles sont quasi inexistantes : ils composent ainsi une banlieue originale, étirée de part et d'autre de l'unique axe de communication.

La route est également un facteur de hiérarchisation : l'accroissement de la vitesse de relation avec la capitale a grandement contribué à la dégradation de l'influence rufisquoise en favorisant la diffusion du pouvoir dakarois au profit duquel l'espace est désormais organisé. On assiste ainsi à la banlieurisation de l'Est de la presqu'île dont les formes sont variables selon la plus ou moins grande proximité du front d'urbanisation : spécialisations maraîchères,

extension des vergers contrôlés par la bourgeoisie dakaroise, apparition de centres de ramassage égrenés le long des voies de circulation, construction de lotissements où la spéculation immobilière s'accroît. La progression de l'influence dakaroise engendre une transformation du rôle régional de Rufisque : le "pôle secondaire" disposant d'une certaine autonomie décrit par J.C. PINSON en 1963 est en fait une ville satellite dont les fonctions sont celles d'une banlieue. Les salariés rufisquois travaillant à Dakar sont désormais plus nombreux que ceux employés dans la ville elle-même. Cette mutation du rôle régional survient au moment où la poussée démographique est importante : avec un taux de croissance moyen annuel compris entre +6 et +6,5% , la population rufisquoise va doubler entre 1973 et 1985. Cette progression rapide pose un grave problème d'aménagement de l'espace urbain auquel le Plan Directeur apporte quelques solutions qu'il faudrait mettre en oeuvre rapidement afin de combattre la "clochardisation" d'une ville dont le bâti est déjà très dégradé.

Toutes ces questions doivent désormais être envisagées dans le cadre du projet étudié par la Direction de l'Aménagement du Territoire, qui consiste à canaliser la croissance urbaine et industrielle du Cap Vert le long d'un "axe Dakar - Rufisque - Thiès" dont l'élément structurant devrait être l'autoroute Dakar-Thiès. Le gouvernement sénégalais dispose d'armes juridiques très efficaces pour promouvoir une action régionale autour de ce projet. Il n'est pas illusoire d'envisager l'organisation d'une conurbation allant de Dakar à Thiès ; mais la localisation des investissements actuels, les projets industriels et leurs effets de résonance prévisibles ne peuvent avoir comme seule conséquence que le renforcement du pouvoir économique dakarois. Etat jeune, pays pauvre et dominé doté d'une capitale hypertrophiée, le Sénégal peut-il courir le risque de

devenir progressivement une immense agglomération greffée sur un corps vide ou sous peuplé? La question de la ville et de l'aménagement des espaces urbains dans la stratégie du développement reste ainsi posée. Ne peut-on prendre en compte la nécessité d'équilibrer non seulement l'espace sénégalais mais aussi la région du Cap Vert, en redonnant par exemple à Rufisque un dynamisme qu'on aimerait évoquer autrement que par le passé ? Dès lors, il faut s'inquiéter de savoir si cette géographie volontaire n'implique pas une rupture avec un système fondé sur la centralisation du pouvoir de décision, ce qui ne va pas sans interrogations quant à la nature et au fonctionnement de l'appareil d'Etat.

BIBLIOGRAPHIEOuvrages imprimés :

- AN GRAND A.P. : Les Lebou de la presqu'île du Cap Vert,
Lib. Gensul, Dakar 1946.
- BLOCH J.R. : Première journée à Rufisque,
Paris 1926.
- BLOCH J.R. : Cacaouettes et bananes, Gallimard,
Paris 1929, 265 p.
- CHARRY J. : La fondation de Dakar, Larose,
Paris 1958.
- DURAND H. : Essai sur la conjoncture de l'Afrique
Noire, Dalloz, Paris 1957.
- GOUROU P. : Pour une géographie humaine, Flammarion
Paris 1973, 388 p.
- GUIRAUD X. : L'arachide sénégalaise, Lib. tech. et
écon., Paris 1937, 296 p.
- MARTIN A. : Les nappes de la presqu'île du Cap
Vert, BRGM Dakar 1970, 56 p.
- MAUNY R. : Tableau géographique de l'Ouest africain
au Moyen Age, IFAN, Dakar 1961, 587 p.
- Ouvrage collectif : Dakar en devenir, Présence afri-
caine 1968.
- " " : Hommage à J. RICHARD-MOLARD, Pré-
sence africaine 1953, 382 p.
- " " : La presqu'île du Cap Vert, Etudes
Sénégalaises, n° 1 IFAN Dakar
1949, 316 p.
- PETER J.E. : Bilan et perspectives de l'industrie
sénégalaise en 1949, Lib. Générale

- : de droit et jurisprudence, Paris 1970.
- PFEFFERMAN G. : Industrial labour in the Republic of Senegal, Londres 1968.
- SECK A. : Dakar métropole Ouest africaine, IFAN, Dakar 1970, 516 p.
- SURET-CANALE J. : L'Afrique Noire, Tome III (de la colonisation aux indépendances) Ed. Sociales, Paris 1972, 430 p.

Articles imprimés :

- HAUSER G. : L'industrie de transformation de la région de Dakar, Etudes Sénégalaises n° 5, 1914, p. 69-83.
- MAUNY R. : Notes et histoire sur Rufisque d'après quelques textes anciens. Notes Africaines, avril 1960, P.47-49.
- MICHEL C. : Organisation sociale et coutumière des Lebou. Bull. du Com. des Etudes Hist. et Scient. AOF Tome XXII n°3, 1934.
- MORIN S. : Le plateau de Bargny et son évolution au Quaternaire récent. Bull. IFAN, tome XXXV série A n°4 1973, p. 764 - 814.
- PASQUIER R. : Les villes du Sénégal au XIXème siècle, Revue Française d'histoire d'Outre Mer, 1960, n° 168-169, Tome XLVII p. 387 - 426.
- SECK A. : Les conséquences économiques de la loi cadre de 1956. Africa n°2 1958.

- SURET CANALE J. : L'industrie en AOF au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Revue économique de Madagascar n° 3-4, 1968-1969, p.27-56.

Ouvrages dactylographiés contenant une bibliographie abondante;

- ARNAUD J.C. : L'économie maraîchère et fruitière du Cap Vert, Thèse de 3° cycle Strasbourg 1971.
- ISEA : Les industries du Cap Vert, Dakar 1964.
- JODOIN M. : Les industries manufacturières de la région dakaroise, Université de Montréal 1963.
- PINSON J.C. : Rufisque, étude de géographie urbaine, DES, Paris 1964.
- TRIBILLON J.F. : Urbanisation, colonisation et développement au Sénégal, Thèse Faculté de Droit et Sciences Economiques de Paris, septembre 1969.
- VERNIERE M. : Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du tiers Monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises : le cas de Dagoudane Pikine. Thèse de 3° cycle EPHE-CNRS 1973.
- WADE M.T. : Hiérarchie urbaine au Sénégal D. de l'Aménagement du Territoire Dakar 1970.

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

CAHIERS ORSTOM (séries périodiques)

- **biologie** : études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale : agronomie, biologie et amélioration des plantes utiles, entomologie agricole, nématologie.
- **entomologie médicale et parasitologie** : systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances.
- **géologie** : pétrologie et cycles des éléments (géochimie) - hydrogéologie - altération et érosion - sédimentologie - stratigraphie - orogénèse continentale - métallogénèse - paléogéographie - structure et évolution des fonds océaniques.
- **hydrologie** : études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- **océanographie** : hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique (Sud-ouest Pacifique, Canal de Mozambique et environs, Atlantique Tropical Est).
- **hydrobiologie** : physico-chimie, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, dynamique des stocks, action des insecticides sur la faune (Bassin Tchadien, Côte d'Ivoire).
- **pédologie** : problèmes soulevés par l'étude des sols : morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité.
- **sciences humaines** : études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

MÉMOIRES ORSTOM : consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (88 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES : depuis 1959, deux séries sont consacrées : l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE : collection d'ouvrages principalement de systématique, pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (20 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES : mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (40 titres parus)

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM : cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (104 titres parus).

Les études en matière de géophysique (gravimétrie, sismologie, magnétisme...) sont publiées, ainsi que certaines données (magnétisme) dans des séries spéciales : **GÉOPHYSIQUE** et **OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES**.

L'HOMME D'OUTRE-MER : cette collection, exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, est réservée à des textes d'auteurs n'appartenant pas à l'ORSTOM, mais dont celui-ci assure la valeur scientifique (co-édition Berger-Levrault) (10 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THÉMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE (périodicité mensuelle : ancienne dénomination jusqu'en 1970 : Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXVI^e année).

REVUE DE NÉMATOLOGIE (périodicité semestrielle) : cette revue accueille les travaux et les notes concernant les nématodes parasites des plantes, des insectes et les nématodes libres du sol (1^{re} année de parution : 1978).

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Direction générale :

24, rue Bayard - 75008 PARIS

Service des Publications :

70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY

O.R.S.T.O.M. Éditeur
Dépôt légal : 2e trim. 1979
I.S.B.N. 2-7099-0544-2